

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1859-1860.

\$961.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1859-1860.



ROUEN,

IMPRIMERIE DE ALFRED PÉRON,

RUE DE LA VICONTÉ, 55.

—
1860.





L'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Rouen, instituée par lettres-patentes de 1744, confirmées en 1756, fut rétablie en 1804 et confirmée de nouveau à la Restauration. Elle fut, en outre, reconnue *Établissement d'utilité publique*, par décret du 12 avril 1852.

(Voir le *Précis* de 1852, p. 383, et la délib. du 10 fév. 1854.)



EXTRAIT des Statuts réglementaires du 30 août 1848.

Article 59. — L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le *Précis* de ses travaux.



SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

TENUE LE 7 AOUT 1860,

Dans la grande Salle de l'Hôtel-de-Ville.

PRÉSIDENCE DE M. CLOGENSON.

La grande salle de l'Hôtel-de-Ville était déjà remplie d'une nombreuse assistance, où figuraient beaucoup de dames, lorsque l'Académie et ses invités firent leur entrée en cortège, un peu après 7 heures du soir.

Sur l'estrade, et autour du bureau, les places d'honneur étaient occupées par S. G. M^{gr} l'Archevêque, M. le Maire de la ville de Rouen, des Officiers supérieurs, des Ecclésiastiques, l'Inspecteur de l'Académie universitaire, le Directeur de l'École préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres, les Présidents des Sociétés savantes de la ville et beaucoup de citoyens recommandables à divers titres, outre la plupart des Membres de la Compagnie.

M. le Président a ouvert la séance en exprimant , au nom de l'Académie, le vif regret que d'importantes occupations l'aient privée de la présence de M. le Sénateur, Préfet de la Seine-Inférieure ; il a ensuite prononcé un discours où il a eu l'heureuse idée de présenter Voltaire sous un jour tout nouveau ; il l'a envisagé comme amateur de jardins , a rappelé sa prédilection pour la Normandie , les différents séjours qu'il y a faits, et pendant lesquels il a composé quelques-uns de ses chefs-d'œuvre et resserré d'une manière plus intime ses liaisons avec Cideville , son ancien condisciple et l'un des fondateurs de l'Académie de Rouen. Ce fragment de l'histoire d'un homme de génie, fruit de laborieuses recherches , a été écouté avec un intérêt qui s'est manifesté unanimement.

On n'a pas moins bien accueilli une notice toute d'actualité , dans laquelle M. DECORDE a passé en revue les hommes les plus célèbres de la Savoie et de Nice, que la France peut revendiquer comme ayant pris part à sa gloire.

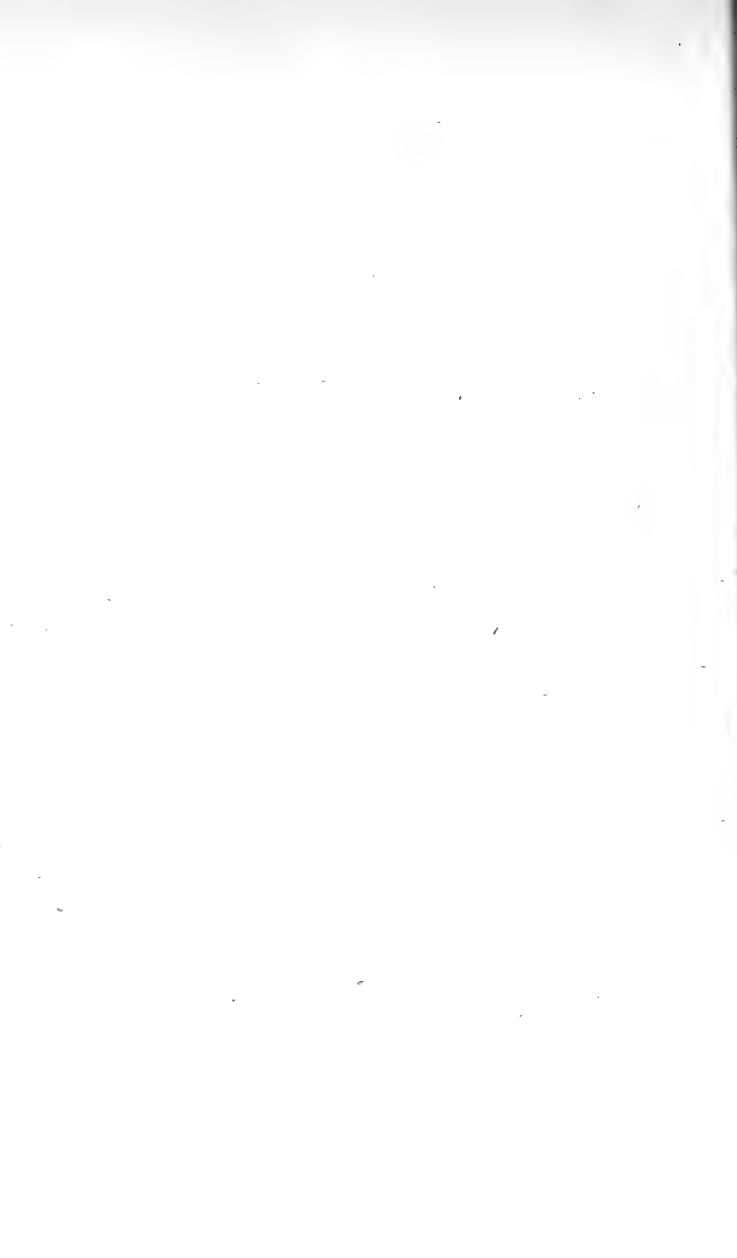
Une pièce de vers adressée par M. CLOGENSON à M. Louis BOUILHET, a contribué à l'agrément de l'auditoire dont M. BACHELET a ensuite captivé toute l'attention , par une magnifique narration du supplice de Jeanne d'Arc , sujet d'un tableau qui était exposé dans la salle, et dont l'auteur est un enfant de notre ville. Cette lecture a excité un enthousiasme dont plusieurs salves d'applaudissements ont donné

des marques indubitables, et qui se sont renouvelées lorsque le lauréat, M. LEGRIE, est monté sur l'estrade pour recevoir la médaille d'or que lui a décernée l'Académie, et que M^{sr} l'Archevêque a daigné lui présenter, en lui adressant quelques mots de félicitation.

Enfin, M. DESCHAMPS a terminé la séance par une de ces charmantes poésies dont un public avide de l'entendre ne manque jamais de lui témoigner sa vive satisfaction.

Ce compte-rendu de la séance solennelle de l'Académie va être suivi, comme à l'ordinaire, des diverses pièces dont nous avons cru devoir faire ici une mention succincte.





DISCOURS D'OUVERTURE,

PAR M. CLOGENSON,

Président.

VOLTAIRE, JARDINIER

A CIREI ET AUX DÉLICES,

(1734-49. — 1755-65.)

... Il faut cultiver notre jardin.

VOLTAIRE, *Candide*, 1759.

MESSIEURS ,

Obligé , comme l'ont été mes devanciers présidents , depuis le temps de Cideville jusqu'au nôtre , de prononcer un discours d'ouverture dans la séance annuelle , publique et finale , j'ai cru devoir me placer sur un terrain naturellement paisible , celui de la campagne , des vergers et des jardins . J'ai donc essayé de vous présenter l'esquisse , en raccourci , de mes recherches sur Voltaire , *jardinier* , surtout dans ses rapports avec ses amis Cideville et Formont , amis de la campagne ; le premier , son ancien condisciple , et tous deux ses disciples en versification .

Vous parler ainsi , c'est vous prévenir que vous allez entendre prononcer souvent , avec le nom de Rouen , ceux de la *Rivière-Bourdet* , de *Déville* , de *Canteleu* , de l'*Aunai* , et , ensuite , ceux de *Cirei* en Champagne , et des *Délices* , tout près de Genève .

Au temps présent, et pour ne mentionner que notre ville chef-lieu, et son arrondissement, point de rivalités jalouses entre ceux de nos honorables concitoyens qui cultivent ou font cultiver, avec un soin éclairé, par une louable spéculation ou pour leur agrément, les arbres fruitiers, les plantes potagères et les fleurs. Au contraire; Dieu aidant, et grâce à l'autorité toujours utile et toujours agréablement exercée de M. le Sénateur-Préfet; grâce aussi à M. le Maire de Rouen, dont l'administration est si dignement secondée par ses municipaux collaborateurs, il règne, entre les amateurs de jardinage et les jardiniers de profession, la plus fraternelle émulation.

J'ose espérer, Monseigneur et Messieurs, votre bienveillante attention pendant que j'aurai l'honneur de vous parler de pêchers, de cerisiers, de pruniers, de jardins légumiers et de parterres fleuris, cultivés autrefois par l'auteur de la *Henriade*, d'*Alzire* et de *Tancrède*, non pas en Normandie, comme il le désira si longtemps, mais près de la Lorraine et de la cité natale du botaniste J.-J. Rousseau.

L'assentiment de votre indulgente patience, Mesdames, ne m'est pas moins indispensable. Je vais vous lire quelques longues pages sur des jardins où, non loin du brocoli et du chou-fleur, s'épanouissaient, tour à tour, printanières et automnales, par les soins d'un poète-jardinier, des fleurs moins diversement belles que les vôtres (1), autour de la demeure de M^{me} du Châtelet, et, plus tard, sous les fenêtres de la propre maison de Voltaire, aux Délices.

Et, au sujet de ce poète-jardinier, ne serait-ce pas un

(1) Les braves et dignes chefs du 15^e de ligne, à la tête de leur régiment, n'oublieront point le 24 août 1859, jour où les dames de Rouen firent pleuvoir sur eux autant de fleurs qu'ils avaient conquis de lauriers en Italie.

peu à ce double titre que l'auteur de tant de vers délicats et fleuris aurait été reçu, non pas à l'Académie française, mais à l'Académie botanique de Florence, à celle des Jeux floraux de Toulouse, et à l'Académie des Arcadiens de Rome, dont les membres résidants se plaisaient souvent à tenir séance en des jardins plus exempts de pluies que ne le sont les nôtres, surtout cette année.

Aroüet de Voltaire, né sous le premier de ces deux noms un mois avant le printemps de 1694, dans une belle campagne, tout près des magnifiques jardins de Sceaux, devait naturellement se plaire à l'air libre des champs et à la culture des jardins. Parvenu à la maturité de l'âge, et surtout à la vieillesse physique, Voltaire, d'un esprit toujours jeune et ferme qui servait de tuteur à sa faiblesse corporelle, sentit de plus en plus s'animer en lui, avec le goût des livres, celui de la culture des fleurs, voisines, pour lui, de la floraison de ses céréales. Triple goût, triple jouissance, qui soutint énergique, pendant les vingt-quatre dernières années de sa longue existence, sa santé née malade.

Cideville et Aroüet avaient cultivé ensemble, au collège des Jésuites, à Paris, *le jardin des racines grecques*; mais, au printemps et à l'automne de 1723, ces deux amis, dans leur trentième année, s'occupaient avec un tout autre agrément des jardins de la Rivière-Bourdet, visitant, chemin faisant, d'autres jardins et parcs plus voisins de Rouen.

Voltaire composait sa tragédie de *Mariamne* pour Adrienne Le Couvreur, à la Rivière-Bourdet (1), pendant que Cideville s'essayait au genre pastoral; tous deux donnant à la dame châtelaine, présidente de Bernières, des

(1) Château situé dans la commune de Quevillon, à environ trois lieues au-dessous de Rouen, rive droite de la Seine.

conseils profitables pour cette belle demeure , plus soignée et plus belle encore de nos jours.

Après avoir, du milieu de juin à celui d'août 1724, enrichi son poème épique d'un nouveau chant , devenu dès lors le VI^e, et garni son portefeuille de l'*Indiscret*, en présence de son ami de cour le duc de Richelieu, à *Forges-les-Eaux*, Voltaire se retrouvait, à *la Rivière* et à Rouen, avec Cideville, dans les deux derniers mois de 1725.

En mai 1726, l'ami de Cideville et de la Normandie, ville et campagne, se trouve au village de Wandsworth, près de Londres, rive droite de la Tamise, à la maison de campagne d'un autre excellent ami, riche et honnête marchand, homme de sens, d'esprit et de goût, *Falkener*, auquel, à la fin de 1732, il dédiait *Zaïre*, composée à Paris, dans un pavillon entre le jardin du Palais-Royal et celui de la comtesse de Fontaine-Martel.

Pendant les trois années, ou environ, que Voltaire passa chez Falkener à la campagne, par suite d'un exil non mérité, signé à Paris ou à Versailles, il s'occupa principalement de la composition de l'*Histoire de Charles XII*, de la seconde édition de son poème, publié en 1728, à Londres, sous le titre alors tout nouveau de *la Henriade*, et il ne négligea pas l'étude des écrivains anglais. Il visita souvent lord Bolingbroke, son voisin de la rive gauche du beau fleuve qui, disait Voltaire, « ne se déborde jamais, et dont les rivages sont ornés, toute l'année, de verdure. » Bolingbroke, personnage politique, agricole et jardinier, voyait beaucoup Pope, autre voisin de Voltaire, et celui-ci, surtout en 1728, aimait à rencontrer souvent le seigneur-fermier à *Twickenham*, chez le Boileau des Anglais.

Voltaire allait aussi à Windsor, par une respectueuse reconnaissance envers des souverains étrangers, protecteurs généreux, et doublement désintéressés d'un poème composé sous les verroux de la Bastille, et dont Louis XV, si

mal conseillé en cette circonstance, avait repoussé la dédicace, au commencement de 1723.

L'illustre veuve de Marlborough, qui recevait bien l'historien de Charles XII, à Londres, l'accueillait de même au château de Blenheim, près d'Oxford. Partout il eût fallu que l'ami de Cideville eût fermé les yeux pour ne pas voir avec émotion les frais gazons et les jardins qui lui rappelaient ceux de Sceaux, de Vaux-Villars, de Maisons, de la Rivière-Bourdet, de Déville et de Canteleu.

Au mois de février 1729, l'exilé de Paris débarquait, en grand secret, après une rude traversée, à Dieppe, où aucun soin ne lui manqua, dans une maison amie que l'on y voit encore.

Environ deux ans plus tard, Voltaire pouvait enfin embrasser, à Paris, son cher Cideville, qui lui présenta M. de Formont, son ami particulier. L'auteur anglo-français de *Brutus* compta bientôt un ami sincère et de bon conseil de plus à Rouen. Un peu avant sa première entrevue avec Formont, en décembre 1730, Voltaire avait édifié, en vers, le *Temple de l'Amitié*. Il ne tarda pas à gratifier son ami Formont d'une copie de ce petit poème, accompagné, comme *envoi*, d'un huitain qui devrait porter le nom de l'ami auquel le tout s'adressait; « ami charmant et sage, » selon l'expression du poétique expéditeur.

Vers le milieu de mars 1731, se retrouvait, *incognito*, à Rouen, *rue du Bec*, hôtel de *Mantes*, aujourd'hui hôtel de Normandie, l'auteur de l'*Histoire de Charles XII*, pour l'impression, non permise à Paris, de ce même ouvrage. De la *rue du Bec* à la *rue de l'Écureuil*, où demeurait encore Cideville, il n'y a pas loin. De ces deux rues jusqu'aux approches de la tour de l'église de Canteleu, le trajet était alors moins direct que le chemin qui menait, par la *rue du Renard*, près du clocher de Déville.

Ce nouveau séjour de Voltaire à Rouen même, puis

à une lieue de cette ville, dura en tout quatre mois et demi; deux à Rouen, et le reste à Déville, près de l'église. Pendant qu'il corrigeait, rue du Bec, et bientôt après, rue Ganterie (1), les épreuves de son œuvre historique, l'auteur composait, de premier jet, la tragédie d'*Eriphyle*. Saisi de la fièvre, dans un réduit étroit où son esprit seul s'exerçait et non son corps en quelque sorte prisonnier, il eut besoin, pour se rétablir, de respirer un air plus libre et plus pur. Une jolie maison de campagne lui fut procurée à Déville, simple village alors, bien plus peuplé aujourd'hui. Ce fut en ce lieu champêtre qu'il composa *la Mort de César*, tragédie dont il avait essayé d'esquisser le premier acte à peu de distance de la maison natale de Pierre et de Thomas Corneille. En se promenant, en juin, de son jardin de Déville à celui de Formont, à Canteleu, il passait près d'une ferme, qu'on montre encore comme ayant appartenu à l'auteur de *Cinna*. Chemin faisant, il travaillait à *César*, « avec l'intercession du grand Corneille, de ce grand saint, » comme il l'avait écrit d'avance à Cideville, le 16 février 1731. On peut présumer, en lisant cette même lettre, que Voltaire dut faire plusieurs de ses meilleurs alexandrins, non « dans la basse-cour, » mais dans le jardin de cette ferme. Il en fit aussi chez son ami Formont, à Canteleu, en juin et juillet, et dans les jardins voisins, où il aimait à *révasser* (2), comme plus tard, en des jardins solitaires, à l'une des extrémités d'un faubourg de Berlin.

Les vers de huit et de dix syllabes que s'adressaient réciproquement Cideville, Formont et Voltaire, à Rouen et à Déville, ne furent pas les seuls. Il y en eut aussi de

1) Maison n° 76, appartenant, de nos jours, à l'honorable M. Alfred Dieusy, qui l'habite seul à présent.

(2) Collini, 1807, p. 53.

révés par l'auteur de *la Mort de César*, à l'ombrage des hêtres et des chênes dont plusieurs subsistent encore sur le magnifique coteau (1) de Cantelou.

Dès le 30 juin 1734, l'auteur de trois tragédies, normandes de naissance, y compris *Mariamne*, écrivait de Déville à Paris, où on le croyait en Angleterre, qu'il avait fait *Eriphyle*, *César*, et achevé l'*Histoire de Charles XII* en trois mois, ajoutant qu'il n'aurait pas fait pareille besogne à Paris en trois ans.

Rappelé brusquement à Paris par des lettres pressantes, Voltaire quittait tout à coup Déville, traversant la cité de Corneille et de Fontenelle sans avoir le temps de serrer la main à Cideville et à Formont. Tous trois étaient loin de prévoir que le plus voyageur d'entre eux ne reverrait jamais Rouen ni ses environs.

Trois ans plus tard à peu près, l'auteur des *Lettres philosophiques*, d'abord *Lettres sur les Anglais*, était forcé de se réfugier à *Cirei*, château délabré, vraie retraite de hiboux, entourée depuis longues années de ronces et d'herbes parasites, en un terrain très ingrat. Son apparition en ces lieux solitaires, si différents de tout ce qu'il avait vu jusqu'alors, y compris les environs de Paris et de Rouen, fut du meilleur augure pour le désert de *Cirei*.

Tout devint d'abord moins triste, puis plus agréable, à *Cirei*, de mai 1734 au milieu de 1736, de concert avec les propriétaires, et particulièrement avec la dame du château, doublement heureuse de trouver dans l'auteur de *Zaïre* et d'*Alzire*, et dans le constructeur du *Temple de l'Amitié*, un maçon et un garçon jardinier, se qualifiant ainsi lui-même, comme avait fait *Lenôtre* en parlant à Louis XIV.

(1) Coteau remarquable principalement par le château de M. Prat, et par celui de M. Elie Lefebvre.

Ce jardinier en second, Voltaire, aimait les terrasses. Il en fit à *Cirei*, comme, quelques années après, aux Délices.

Commençant par le plus urgent, à l'extérieur du château, il planta des poiriers, des pêchers et des vignes dans un terrain pour ainsi dire étonné de se voir produire de bons fruits, et paré de gazons et de fleurs. De son côté, M^{me} du Châtelet fit planter des tilleuls où Voltaire avait proposé des ormes. Au reste, la tulipe et le chèvrefeuille brillèrent autour de la demeure, non loin de la reine des prés, et le jardinier de *Cirei*, se complaisant en son œuvre, put dire, en juillet 1736, à *Cirei* même :

« Le paradis terrestre est où je suis. »

L'année suivante, il songeait à l'acquisition, pour son propre compte, d'une terre dans le voisinage de Bar-sur-Aube, et du château de *Cirei-sur-Blaise*. « Je me sens, » écrivait-il à un fidèle ami, l'abbé *Moussinot*, « une grande vocation pour être *jardinier*, *laboureur* et *vigneron*. Peut-être même réussirai-je mieux à planter des arbres, à bêcher la terre et à la faire fructifier, qu'à faire des tragédies, de la chimie, des poèmes épiques, et autres sublimes sottises qui font des ennemis implacables. » Cette acquisition de la ferme de *Spoix*, désirée par le poète-jardinier, n'eut pas lieu.

Pendant les cinq années que Voltaire cultiva les lettres, les sciences et les fleurs sur les rives de la Blaise, en onze séjours différents, de 1734 à 1749, embellissant et améliorant les environs du château, il y attendit vainement Cideville, souvent invité par la marquise et par lui. L'ancien condisciple de celui-ci était devenu conseiller honoraire au Parlement de Rouen, et membre en activité de service de notre Académie; Société, Messieurs, que l'auteur des *Éléments de la philosophie de Newton*, de *Méropé*, et des

poétiques correspondances avec la marquise du Châtelet et le prince royal de Prusse, devenu roi, l'encouragea à fonder, fortifié déjà du concours de *Le Cat*, de *Descamps* et de l'avocat disert et lettré, Ch.-Th. de Bettencourt.

Cideville se partageait alors entre notre Académie et sa retraite champêtre de l'*Aunai* (1), et déjà il passait quelques mois de la plus rigoureuse saison de l'année à Paris, avec l'abbé du Resnel, autre ami rouennais de Voltaire.

Les deux cultivateurs de fleurs à Cirei, c'est-à-dire la jardinière-marquise et le jardinier-poète, y cultivaient aussi tous les arts. Formont, un peu paresseux, comme Cideville, quand il s'agissait de s'éloigner de chez lui, n'alla pas voir Voltaire en Champagne; mais Cirei fut visité par Algarotti, J. Bernoulli, né en 1710, l'abbé du Resnel, M^{me} de Graffigni, Helvétius, le présid. Hénault, le courlandais Kaiserling, petit ambassadeur du prince royal de Prusse, Kœnig, Maupertuis, et probablement aussi par Clairaut.

En voyant M^{me} du Châtelet, Algarotti et Voltaire, dès 1735 ou 1736, assis à l'ombre dans un parterre, à Cirei, on eût pu se faire l'idée d'une petite *Académie des Arcadiens* sur la rive de la Blaise, à l'imitation de celle de la Ville Eternelle, sur les bords du Tibre.

La dame savante et lettrée de Cirei ayant presque subitement cessé de vivre (le 10 septembre 1749) à Lunéville où elle était avec Voltaire, celui-ci, son ami depuis seize ans, quitta aussitôt le palais d'un roi bienfaisant, et, traversant Cirei et ses alentours, comme pour leur dire un dernier adieu, arriva seul et désespéré à Paris.

Pendant un séjour de huit mois et demi à Paris, Voltaire

(1) A une vingtaine de kilomètres de Rouen, réuni à la commune de Saint-Paër. L'Aunai appartient depuis longtemps à M. Baudouin de Joigny.

revit Cideville et Formont. Le 24 juin 1750, il prenait congé de la duchesse du Maine, à Sceaux, saluait son lieu natal, et sortait de Paris le lendemain, se dirigeant, par Compiègne, Fontenoi et Clèves, vers Potsdam.

Retenu, un peu malgré lui, pendant plus de quinze jours, en juillet, « dans le château de la princesse que M^{me} de *La Fayette* a rendue si fameuse, » Voltaire eut le temps d'admirer, dans son ensemble et ses détails, le pays qui lui semblait fait pour des *princesses de Clèves*. « C'est le plus beau lieu de la nature, » disait-il en parlant du château et des jardins dont l'art l'avait orné; « c'est une vue supérieure à celle de Meudon; c'est un terrain planté comme les Champs-Élysées et le bois de Boulogne. »

Le poète, amateur des jardins, n'accorde que trois pages à la description de ce beau séjour. M^{lle} de *Scudéri*, à sa place, en eût rempli un tome de ses romans, selon lui. Cette muse normande, contemporaine d'*Aroüet* enfant, est plus connue à présent par la prose de ses *Lettres* et par des vers agréables, au premier rang desquels, Mesdames, vous placez sans doute le quatrain (1) sur le grand Condé, *jardinier*.

Arrivé enfin chez Frédéric-le-Grand, le 23 juillet, Voltaire, logé par son hôte dans l'appartement du maréchal de Saxe, écrit : « Me voici dans Potsdam, place d'armes et point de *jardin*, sous le feu roi, aujourd'hui palais d'Auguste. »

Charmé de tant d'égards, auxquels le Salomon du Nord l'avait accoutumé en 1740 et 1743, et séduit aussi par de royales cajoleries, Voltaire finit par consentir à la prolongation en Prusse d'un séjour qui, dans sa première pensée,

(1) « En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier
 « Arrosa d'une main qui gagna des batailles,
 « Souviens-toi qu'Apollon bâtissait des murailles,
 « Et ne t'étonne plus que Mars soit jardinier. »

ne devait être que de quelques mois. Il rêvit Berlin et Charlottembourg; il passa plusieurs jours, avec la margrave de Bareüth, au château de Sans-Souci, entre elle et une excellente bibliothèque; il parcourut les jardins de cette maison de plaisance, ornés de statues et de fleurs, rencontrant partout de l'esprit, « et de toutes sortes d'esprit. »

Le 15 octobre 1750, Voltaire écrivait de Potsdam à son ancien protecteur et ami Pâris Duverney : « Je n'oublierai pas ici vos leçons et vos exemples. Je compte avoir une jolie maison de campagne sur les bords de la Sprée (loin du son du tambour); elle ne sera pas aussi magnifique que celle que vous avez auprès de la Marne, mais j'y ferai croître de vos fleurs et de vos légumes. Je compte venir vous demander des ognons et des graines. »

Aux approches du printemps de 1751, et aux premiers rayons de soleil, Voltaire, s'entretenant avec le bibliothécaire Darget, dans le jardin même de *Sans-Souci*, des chagrins vifs et fréquents que lui causaient ses envieux, en grand nombre aussi à Berlin, en le desservant du pis qu'ils pouvaient auprès du maître, roi et poète, lui disait : « Le roi ne sait pas tout.... peut-il connaître tous les trous que font les taupes dans les jardins de Sans-Souci? »

Le 5 mars 1753, Voltaire quittait le centre de Berlin, allant se loger dans une maison de campagne, à une des extrémités de la ville. Partout où il se trouvait, il travaillait d'esprit. Collini, son fidèle secrétaire, allait quelquefois se promener avec lui dans un grand jardin de cette maison solitaire, et, lorsque le continuel penseur désirait être seul, il disait à *Collini* : « A présent, laissez-moi un peu rêvasser. »

Voltaire qui, depuis 1754, avait compris, en Prusse, que la clef de chambellan d'un grand monarque n'était pourtant pas pour lui, ami des champs et des jardins tranquilles, « la clef du Paradis », s'éloigna des parterres de Sans-

Souci et de Potsdam, cherchant le repos et la liberté, croyait-il, à une longue distance des menées souterraines en communication avec des jardins de Paris et de Versailles.

Le 26 mars 1753, l'ex-chambellan prit congé, à Potsdam même, du prince dont il fut toujours l'admirateur, et dont il redevint plus tard le sincère ami.

Nous avons peu de lettres de Voltaire à ses amis Cideville et Formont, du milieu de 1750 à 1753. Il y en eut de perdues dès ce temps-là, et d'autres ne se sont pas retrouvées depuis. Voltaire ayant appris, par un neveu de Formont, que celui-ci avait acheté une jolie terre auprès de Rouen, lui écrivait de Berlin, le 25 février 1752 : « J'en regretterai moins Paris, si vous habitez votre Normandie. Soyez persuadé que je ne vous oublierai jamais. » Formont demeurait alors à Paris, abandonnant un peu la poésie et sa province natale.

En se dirigeant de Leipzig vers Strasbourg, l'ami de Formont séjourna cinq semaines à la Cour de Gotha, demeure délicieuse, où il ne trouva pas le moindre bout d'épine dans ses roses (t. 53, p. 496), par malheur un peu éloignées du soleil. Il en fut autrement des cinq autres semaines qu'il passa forcément à Francfort, où le mois de juin n'eut pour lui que des épines sans roses.

De son modeste ermitage, à demi solitaire, de Strasbourg, le poète errant alla vers Colmar. Cideville, espérant toujours le revoir à Paris ou en Normandie, lui avait offert sa maison de l'Aunai pour retraite, en attendant qu'il achetât, comme Formont, une terre dans le voisinage de Rouen. Voici, en abrégé, ce que Voltaire lui répondit de Colmar, en novembre 1753 et en janvier suivant : « On dit, mon ami, que votre maison de campagne est charmante; je ne me console pas de n'y pouvoir aller.

Votre vallée de Tempé (1) eût bien mieux valu que l'Olympe sablonneux (de Berlin). Je ne sais ce qu'est devenu Formont. Tout se disperse dans le grand tourbillon de ce monde. Je regarde comme un des plus tristes effets de ma destinée de n'avoir pu passer avec vous le reste d'une vie que j'ai commencée avec vous. » Et, comme pour consoler son ancien camarade de collège de son absence prolongée, il ajoutait : « Vous avez tant de grands hommes, à Paris ! Vous avez, de plus, des navets, et je n'ai plus de fleurs (2). » Cinq mois plus tard, faisant à Plombières, non des châteaux en Espagne, mais en Normandie, il écrivait encore au propriétaire du manoir de l'Aunai : « Vous savez que j'aimerais bien mieux être auprès des Naiades de Forges que de celles de Plombières, et combien il m'eût été doux de mourir dans la patrie de Corneille, et dans les bras de mon cher Cideville. » Voltaire avait encore, en parlant ainsi, l'espoir d'aller occuper, quelque jour, la chambre qui lui était préparée à la campagne de son ami, depuis 1753.

Dans la soirée du 12 décembre 1754, Voltaire entre à Genève accompagné de l'aînée de ses deux nièces, dame deux fois respectable par son âge et par son extérieur. Il se décida promptement, pour sa santé comme pour plus de liberté, à s'établir près de Genève et du célèbre Tronchin. Il se retire, dès le 14 décembre, au magnifique château de Prangins, et bientôt il fait l'acquisition d'une terre d'environ soixante arpents, toute voisine de la cité natale de J.-J. Rousseau. Avant d'y entrer, au commencement de mars 1755, le nouveau propriétaire donne à la jolie maison de campagne de cette terre, appelée *Saint-*

(1) *Le Val de la Mare*, entre l'Aunai et Duclair.

(2) Voltaire, d'octobre 1753 à novembre 1754, avait une terrasse où il cultivait des fleurs, dans la maison de M^{me} Goll, rue des Juifs, à Colmar.

Jean, le nom plus gai, selon lui, des *Délices*, qu'il appelle aussi « ermitage, joli tombeau. » L'ermite, qui se croyait mourant, et qui se qualifie *jardinier*, se trouva bientôt mieux de cette fonction, à laquelle applaudissait Tronchin. La beauté de l'ermitage, la gaîté naturelle du jardinier-poète, ne tardèrent pas à rendre la retraite des *Délices* moins solitaire, ou, pour mieux dire, de plus en plus fréquentée. Un grand nombre de belles dames, bourgeoises républicaines de Genève et des environs helvétiques, auxquelles il faut ajouter un plus grand nombre de grandes et aimables dames de Paris, malades ou croyant l'être, soignées par Tronchin, se présentèrent chez l'ermite, plus ou moins dévotes à sa personne, fertile en madrigaux comme son jardin l'était en fleurs.

Faut-il vous rappeler, Messieurs, le nom des hommes de mérite connus ou célèbres, depuis le père Adam, jésuite, jusqu'au marquis de Villette, qui visitèrent l'ermite-jardinier aux *Délices*? La liste en serait trop longue. Vous vous contenterez de m'entendre nommer le chevalier de Boufflers, le président de Brosses, d'Alembert, Grimm, l'artiste dessinateur Huber, Le Kain, le prince de Ligne, Marmontel, Olavidé, auteur, en espagnol, du *Triomphe de l'Évangile*, Palissot, Richelieu, maréchal de France, Servan, avocat général, et Turgot.

Dès son début aux *Délices*, le jardinier campagnard songe à l'accroissement de ses jouissances champêtres; il a bientôt, l'une après l'autre, deux maisons tout près de Lausanne. En ce pittoresque voisinage sont ses palais d'hiver; aux *Délices* fleurit son palais d'été. Il écrivait à Formont, en juin 1755: « Je travaille quand je me porte tolérablement; je bâtis, je plante, je sème, je cultive des fleurs, je meuble deux maisons au bord du lac, tout cela fort vite; la vie est courte. C'est dommage que la bibliothèque du roi ne soit pas sur le bord de mon lac. » Dès le mois de mars

précédent, il avait « planté des orangers et des oignons, des tulipes et des carottes. » Écrivait-il au maréchal duc de Richelieu, avec lequel il s'était si souvent promené dans les jardins de Vaux-Villars, de Richelieu, et en tant d'autres, il se qualifiait *planteur de choux*.

Deux ans plus tard (18 mai 1757), il écrivait à son cher et ancien ami Cideville : « Je n'adresse point d'*Épître à mon jardinier* Antoine, mais j'ai assurément une plus jolie campagne que Boileau. J'aime à vous parler campagne; on dit que vous avez fait de la vôtre un très joli séjour; c'est dommage qu'il soit si éloigné de mon lac. »

Voltaire, dès son entrée aux Délices, avait adressé une *épître* à sa maison d'Aristippe et à ses jardins d'Epicure.

« Tout amour vient du ciel », avait dit le jardinier de Cirei, en 1738 (1), et l'amour des jardins n'avait fait que s'accroître en lui jusqu'au temps où Voltaire dut croire que le ciel avait daigné le mettre dans un lieu de délices, *ut operaretur illum*, pour qu'il le cultivât.

Il écrivait (février 1758) à sa nièce de Fontaine, plus tard marquise de Florian : « Votre sœur, M^{me} Denis, a cru qu'on ne pouvait avoir rien de bien fait sans le faire venir de Paris à grands frais. Elle voulait que je fisse faire mon jardin des Délices à Paris; mais comme ce jardin est pour moi, j'ai été mon jardinier, et je m'en trouve très bien, vous en jugerez. » M^{me} de Fontaine en jugea pendant un an, logée probablement dans *la chambre des fleurs*.

Un peu plus tard (1758) le jardinier en chef des Délices parlait ainsi de ses demeures rurales un peu urbaines, en commençant par la première : « La maison est jolie et commode; l'aspect en est charmant : il étonne et ne lasse point. Le Rhône en sort à gros bouillons, et forme un

(1) *Vme Discours* sur l'Homme.

canal au bas de mon jardin. La rivière d'Arve, qui descend de la Savoie, se précipite dans le Rhône. Plus loin, on voit encore une autre rivière. Cent maisons de campagne, cent jardins ornent les bords du lac et des rivières. Dans le lointain s'élèvent les Alpes, et, à travers leurs précipices, on découvre vingt lieues de montagnes couvertes de neiges éternelles. J'ai encore une plus belle maison à Lausanne (dans un faubourg, rue du Chêne), mais ma maison auprès de Genève est beaucoup plus agréable (1). »

Pendant que Pâris Duverney envoyait, comme de coutume, des jacinthes, des renoncules et des oignons de tulipe à son confrère en jardinage, M^{me} d'Epinaï, alors à Genève, procurait à son voisin, le *planteur de choux*, des végétaux d'un ordre plus élevé et d'un nom plus poétique, comme de gros gobets de Montmorenci, des cerisiers originaires de Cerasonte, et des pruniers non dégénérés de leurs aïeux, « de Damas (2) ; » — de Damas, dont aucun de mes humains et religieux auditeurs ne peut lire le nom, depuis quelque temps, sans une compatissante émotion !

Voltaire allait partir pour Manheim et pour la maison de plaisance de Charles-Théodore, électeur palatin, quand, vers la fin de juin 1758, il reçut la visite de M^{me} du Bocage (3) et de son mari. La Muse normande, admise à Rome dans l'Académie des Arcadiens, sous le nom pastoral de *Doriclea*, revenait de la Ville-Éternelle, par Genève, à Paris et

(1) *Mémoires pour servir à la vie de Voltaire*, de 1733 à 1760, t. 40, édit. Beuchot.

(2) Lettre de Voltaire à M^{me} d'Epinaï, 26 février 1758.

(3) Voltaire connaissait cette dame de Rouen personnellement depuis 1745 ou 1746. Il lui adressa souvent des vers. Je ne connais que onze lettres de lui à cette associée libre de l'Académie de Rouen, de 1749 à 1777, savoir : neuf lettres dans l'édit. Beuchot, et deux dans le très intéressant recueil édité par Didier, en 1856.

à Rouen. Voltaire, déjà membre de cette Académie, sous le nom de *Museo*, berger et poète chéri des Muses, accueillit M^{me} du Bocage, amie de Cideville, comme une compatriote de Normandie, et, de plus, en poétique et galant jardinier, également bien pourvu de poésie, de fleurs et de lauriers.

Le soi-disant ermite des Délices était en correspondance, depuis mars 1733, avec le jardinier des Chartreux de Paris. Voltaire parle, en quelques lettres de 1736 et de 1737, de ce jardinier, qui lui envoya un assez grand nombre « d'arbres du clos des bons Pères. » On peut regretter que cette correspondance, qui consistait, vers 1820, en une trentaine de lettres, soit restée inédite.

Quelque temps avant d'acquérir, dans la petite province de Gex, la terre de Fernex et celle de Tournei, Voltaire écrivait à Formont : « Il me faut des jardins, il me faut une maison agréable d'où je ne sorte guère et où l'on vienne. » Il fallait Paris à Formont ; mais celui-ci y mourrait quelques mois plus tard. Cideville et son ancien condisciple de Louis-le-Grand déplorèrent sa perte, et le jardinier des Délices, devenu aussi jardinier de Fernex, fut réduit, en janvier 1739, à jeter seulement, et de loin, de simples fleurs poétiques sur le tombeau du sage aimable qu'il chérissait depuis vingt-huit ans.

Le jardinage des Délices commençant à se confondre, au printemps de 1739, avec celui de Fernex, mon récit, plus compliqué, n'en serait que plus aride et plus long. Aussi, Messieurs, approche-t-il de son terme, par égard surtout pour la patience des dames, auxquelles j'aurais voulu offrir, avec moins de chiffres chronologiques, des fleurs plus dignes d'elles et de mon sujet.

Permettez-moi cependant, Messieurs, de vous lire encore deux pages sur Cideville à sa terre de l'Aunai, et

membre de l'Académie de Rouen. M. d'Ornay (1), jeune en 1764, et que nous avons connu centenaire, membre de notre Académie, avait demandé à Cideville une lettre de recommandation auprès de Voltaire et de sa nièce. En septembre de la même année, l'ermite aux trois ou quatre ermitages répondait au conseiller honoraire, alors à sa campagne : « Nous recevrons toujours à bras ouverts quiconque viendra de votre part ; il est vrai que nous aimerions mieux vous voir que vos ambassadeurs. »

« L'ambassadeur » d'Ornay conserva toujours le souvenir de l'accueil fait à ses visites à Fernex, à Tournei et aux Délices, dans le temps même où le jardinier-laboureur commentait *le Cid*, *Cinna* et *Polyeucte*, et où le belliqueux roi de Prusse écrivait à son ancien Chambellan : « Vous êtes heureux de suivre le conseil de *Candide*, et de vous borner à cultiver votre jardin. » Le grand Frédéric envia plus d'une fois le sort du jardinier littéraire Voltaire, pendant la guerre de sept ans, et il avait raison.

Cinq mois après sa sortie définitive de la maison et du jardin des Délices, le seigneur-jardinier-laboureur écrivait de Fernex à Cideville, alors à l'Aunai ou à Rouen : « Mon cher et ancien ami, j'ai pensé comme l'Académie de Rouen, j'ai trouvé les conquérants normands très bien chantés. Je suis tout juste la moitié aussi prudent que vous ; la campagne seule peut me plaire, même pendant l'hiver. Conservez votre santé. »

L'Académie de Rouen, Messieurs, venait alors de couronner le poème de La Harpe sur *la Délivrance de Salerne*. En juin et juillet 1763, La Harpe était à Fernex (2). Malgré

(1) M. E. De la Quérière, membre honoraire de notre Académie, est neveu de J.-F.-G. d'Ornay, mort le 25 novembre 1834.

(2) Cideville avait écrit, vers le 25 août, à Voltaire, à propos du poème de La Harpe : « A travers quelques négligences, j'ai flairé plusieurs vers, tels qu'on les fait quand on est inspiré par

le vœu fraternel exprimé dans les mots : « Conservez votre santé », Cideville ne la conserva plus longtemps brillante et solide. Après la lettre que Voltaire lui écrivait, comme réponse, le 31 août 1765, il n'y en a plus de connue dans la correspondance. Les deux amis de collège s'écrivirent encore de 1765 à 1768, ou 1769. La dernière dut être de l'exact et infatigable correspondant de Cideville, de Frédéric II et du comte d'Argental, autre ancien camarade de Cideville et de l'auteur d'*Œdipe* et d'*Agathocle*. Le valétudinaire mais énergique campagnard des Délices et de Fernex perdit, le mardi 5 mars 1776, l'ami avec lequel il avait été en correspondance plus ou moins suivie de 1721 à 1770 ou environ (1).

André Lenôtre, qui se disait maçon et jardinier de Louis XIV, et dont Arouët, enfant, fut contemporain, était mort, âgé de quatre-vingt-dix ans, à Paris. Antoine Riquet, jardinier de Boileau, y était mort en 1749, à quatre-vingt-quinze ans. Si le jardinier de ses propres jardins eût été libre de retourner, en avril 1778, de Paris à Fernex, il y eût vécu l'âge de Fontenelle.

Cette longue et sinueuse promenade de jardins en vergers, Mesdames, a dû vous fatiguer, malgré tant d'indulgence, et je vous prie de me pardonner votre lassitude.

l'Apollon de notre Europe, et nous lui avons donné le prix. » Quant à l'orthographe du nom de Fernex, mot qui se prononce Ferné, c'est l'ancienne et actuelle orthographe, et celle que j'ai vue dans plus de trente lettres de Voltaire; la seule bonne.

(1) La dernière lettre connue de Voltaire à Cideville est certainement de 1765, et du 31 août. Une lettre, prétendue adressée à Cideville, en 1759 ou en 1776, dans le recueil de Didier, 1856, et dans celui de juillet 1860, fut écrite à Thieriot.

En vous remerciant tous, Messieurs, de votre présence à cette séance, au nom de l'Académie que j'ai l'honneur de présider, je laisse à de bien plus dignes que moi, parmi vous, le soin de demander au ciel ces radieux et mûrissants soleils dont sont privés, depuis trop de semaines, nos blés, nos pêches, et, qu'on me permette de ne pas les oublier, nos pommes.

« *Sat prata biberunt* », disait l'auteur des *Géorgiques*, à la fin de sa troisième églogue. Vos prairies sont assez abreuvées de pluies, et celles-ci n'ont que trop arrosé vos jardins.



LES

HOMMES REMARQUABLES

DE LA SAVOIE ET DE NICE,

Par **M. Ad. DECORDE,**

Membre résidant.



MESSIEURS,

Dans le rapport qu'il présentait au Sénat, dans la séance du 12 juin 1860, sur le projet de sénatus-consulte concernant la réunion à la France de la Savoie et de l'arrondissement de Nice, M. le président Troplong s'exprimait de la manière suivante :

« Plus d'une fois, et au milieu de nos rangs, les habitants de la Savoie et de Nice ont illustré leurs noms dans l'armée, dans le sacerdoce et dans toutes les carrières civiles et libérales où fleurissent l'activité française et l'inépuisable génie de notre nation (1). »

Ce que disait le savant magistrat, trouve dans les faits historiques de nombreuses et de remarquables applications. C'est le propre d'une grande nation d'attirer à elle et d'associer à sa gloire les hommes éminents des

(1) *Moniteur* du 13 juin 1860.

contrées moins importantes qui l'avoisinent. La Savoie surtout devait subir cette influence : par sa langue, par ses usages, par sa position géographique, elle est toute française; on peut dire avec vérité qu'elle l'est aussi par ses grands hommes. Déjà, à une des époques les plus glorieuses de notre histoire, elle a fait partie de la France; et lorsqu'après un divorce de quarante années elle rentre, avec Nice, dans le sein de la grande famille, il m'a semblé qu'il y aurait quelque intérêt à rappeler sommairement à votre souvenir le riche contingent d'illustrations que ces deux provinces ont déjà fourni à leur patrie adoptive.

Avant l'ère chrétienne et depuis, jusqu'à Humbert I^{er} que la Maison de Savoie reconnaît pour son fondateur, à la fin du x^e siècle, l'histoire ne cite aucun nom qui appartienne à cette contrée. Les Romains, cependant, y avaient créé de bonne heure des établissements, et l'on voit encore à Aix-les-Bains les ruines des monuments qu'ils y avaient élevés. Mais à partir du moyen-âge, chaque siècle y a vu naître des hommes célèbres qui, presque tous, se rattachent à la France par les fonctions qu'ils y ont exercées, les services qu'ils lui ont rendus ou les écrits qu'ils ont publiés. Si l'on excepte, en effet, les divers princes de la Maison royale de Savoie, qui tous, d'ailleurs, ne sont pas nés dans cette province, et dont l'histoire est si fréquemment liée à la nôtre par les alliances qu'ils ont contractées ou par les guerres qu'ils ont soutenues avec nous (1), on rencontre à peine quelques noms, soit pour la Savoie,

(1) Parmi les plus remarquables de ceux qui appartiennent à la Savoie par leur naissance, on doit compter : Amédée VIII, qui renonça en 1434 à la couronne de Savoie pour se retirer dans son ermitage de Ripaille, et qui fut pape quelques années sous le nom

soit pour Nice, dont l'illustration soit exclusivement locale ou italienne. Tels sont, par exemple, le fondateur des deux couvents du Grand et du Petit-Saint-Bernard, né près d'Annecy en 923, et qui, par un rare privilège, fut canonisé un an après sa mort sous le nom de saint Bernard de Menthon ; — le pape Nicolas II, né en Savoie, d'abord archevêque de Florence, puis élu pape au concile de Sienne, en 1058 ; — Violet, qui, au *xvi^e* siècle, professa le droit à Bologne et à Padoue, et fut le père du peintre et graveur vénitien Fialetti, traduction italienne du nom savoisien de Violet ; — l'abbé Passeroni, auteur de plusieurs poèmes écrits en italien, né dans le comté de Nice en 1713, mort en 1802 ; — enfin le général autrichien comte de Bellegarde, né à Chambéry en 1735, qui conclut avec Bonaparte les préliminaires de Léoben en 1797, commanda en chef en Italie, à la place de Mélas, en 1800, et y administra, en 1814 et 1815, les provinces rendues à l'Autriche.

Voyez, au contraire, si les noms qui vont suivre n'appartiennent pas presque exclusivement à la France ; la plupart n'ont pas besoin de commentaire, il suffit de les citer.

C'est d'abord, parmi les hommes de guerre, l'Enfant chéri de la Victoire, le duc de Rivoli, prince d'Essling, Masséna, né à Levens, près de Nice, en 1758 ; — l'infortuné général Bréa, né à Menton en 1790, lâchement assassiné à Paris le 25 juin 1848, et auquel Nantes a élevé un monument ; — le général du génie Raynaldi,

de Félix V ; — Amédée IX, époux d'Yolande de France, sœur de Louis XI, qui fut béatifié après sa mort ; — Philippe II, père de Louise de Savoie, mère de François I^{er} ; — Emmanuel-Philibert, qui gagna en 1557, pour le roi d'Espagne, Philippe II, la célèbre bataille de Saint-Quentin ; etc.

compatriote de Masséna ; — le général de division comte Curial , né en Savoie , qui , après avoir fait toutes les campagnes de l'Empire , est mort pair de France ; — Doppet , né à Chambéry en 1753 , d'abord médecin , puis publiciste et homme de guerre , qui provoqua la première réunion de la Savoie à la France , dirigea le siège de Lyon en 1793 , et commença celui de Toulon ; — Joseph-Marie Dessaix , né à Thonon , qui , ainsi que Doppet , abandonna la médecine pour les armes , devint général de division , comte de l'Empire , et fut pendant deux ans gouverneur de Berlin ; — le général comte de Béthisy , né à Moutiers , qui servit à Minorque sous le duc de Richelieu , et en Allemagne pendant la guerre de sept ans , et qui , après avoir fait partie de l'armée de Condé , rentra en France à la Restauration et fut gouverneur des Tuileries ; — à une époque un peu plus reculée de notre histoire , les comtes de Soissons et de Sales : le premier , qui fit avec Louis XIV les campagnes de Franche-Comté et de Hollande , gouverna pour ce monarque la Champagne et la Brie , et fut son ambassadeur à Londres en 1660 ; le second , qui périt en 1666 , en défendant contre les Anglais l'île de Saint-Christophe qu'il administrait , comme vice-roi , avec les Antilles voisines , au nom du même prince ; — et , avant eux encore , Amé de Viry , vainqueur de Tongres et de Villefranche , au succès duquel fut dû en grande partie le traité de Bourges , qui pacifia la France mise en péril par les factions d'Orléans et de Bourgogne.

La seule illustration militaire qui paraisse plus spécialement savoisiennne , est celle du général de Boigne , qui , revenu en Europe avec une fortune colossale acquise dans l'Inde au service du prince mahratte Syndhyah , employa une partie de ses richesses à fonder des hôpitaux et à embellir Chambéry , sa ville natale. Encore est-il que ce général n'était passé en Asie , en 1786 , qu'après

avoir fait en France son apprentissage dans l'art de la guerre.

L'Eglise de Savoie, qui relevait autrefois des métropolitains de Vienne et de Lyon, a déjà fait partie de l'Eglise de France; les plus illustres de ses représentants ne sauraient donc nous être étrangers.

Après le pape Nicolas II, que j'ai déjà cité, on trouve Pierre de Tarentaise, né à Moutiers, élevé également au trône pontifical en 1276, sous le nom d'Innocent V, et qui se rattache à la France à un double titre: car il succéda à saint Thomas d'Aquin dans l'enseignement de la théologie à l'Université de Paris, et fut archevêque de Lyon en 1272; — le cardinal Jean Allarmet de Brogni qui, avant de présider le concile de Constance en 1415, fut en France évêque de Viviers, archevêque d'Arles, et fonda à Avignon le collège de Saint-Nicolas. — Le plus illustre de tous est, sans contredit, saint François de Sales. Né, comme le cardinal Brogni, près d'Annecy, il vint à plusieurs reprises à Paris, où il avait fait ses premières études; il y prêcha avec le plus grand succès des carêmes, et publia en français des œuvres de piété qui sont, encore aujourd'hui, populaires; il revint en France avec le cardinal de Savoie, en 1618, pour conclure le mariage du prince de Piémont avec la sœur de Louis XIII, Christine de France, dont il devint l'aumônier. Déjà Henri IV avait tenté vainement de se l'attacher par l'offre d'un évêché et du chapeau de cardinal; le saint refusa cette fois encore la coadjutorerie de l'archevêché de Paris, pour retourner dans son cher diocèse de Genève. Il ne devait point y mourir: appelé en 1622 à Lyon, où le duc de Savoie devait se rencontrer avec Louis XIII, il y succomba le 28 décembre. Son corps fut rapporté à Annecy; son cœur demeura à Lyon, dans le monastère de la Visitation, dont

il avait été le fondateur. — Après lui viennent encore le savant jésuite Raynaud, né dans le comté de Nice en 1583, mais qui vécut constamment en France et y écrivit ses nombreux traités de controverse religieuse, publiés à Lyon en vingt volumes in-folio; — Claude de Seyssel, né à Aix vers 1450, évêque de Marseille, puis ambassadeur de France à la diète de Trèves et au concile de Latran, auteur d'une *Histoire singulière du roi Louis XII*, d'un *Traité en cinq parties sur la puissance de la France et le développement possible de sa prospérité*, ainsi que de traductions françaises de plusieurs ouvrages grecs et latins; — enfin, le cardinal Gerdil, né en Savoie en 1718, qui, au milieu de beaucoup d'autres œuvres de discussion philosophique ou religieuse, a publié en français des réfutations du système de Locke, de l'*Émile* de J.-J. Rousseau, des théories de Descartes et de Spinoza, et de divers passages de l'*Esprit des lois* de Montesquieu.

Dans le domaine des sciences, nous devons à la Savoie : le fondateur de la chimie moderne, Berthollet, membre de l'Institut, sénateur du premier Empire, mort pair de France en 1822; — l'astronome Bouvard, du bureau des longitudes, de l'Académie des sciences et de l'Observatoire de Paris; — le médecin légiste Fodéré, longtemps professeur à la Faculté de Strasbourg; — Daquin, auteur de plusieurs ouvrages de médecine couronnés par l'Académie impériale de médecine de Paris, et auquel revient, avec Pinel, l'honneur d'avoir donné les premiers conseils sur l'emploi de la douceur et du traitement moral à l'égard des aliénés; — le numismate Tochon, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; — le mathématicien Milliet de Challes qui, dans la seconde moitié du xvii^e siècle, fut successivement professeur d'hydrographie à Marseille, de philosophie et de mathématiques à Lyon; — l'ingénieur

Frézier, qui fortifia Saint-Malo, Saint-Domingue, Landau, et conserva, de 1740 à 1764, la direction des fortifications de toutes les places de guerre de la Bretagne; = et à Nice : l'astronome Cassini, appelé en France par Colbert, et naturalisé en 1673, fondateur de l'Observatoire de Paris; — l'économiste Blanqui, membre de l'Institut, successeur de son illustre maître, J.-B. Say, dans la chaire d'économie politique du Conservatoire des arts et métiers; — le voyageur Pacho, qui obtint, sous la Restauration, le grand prix de la Société de géographie de Paris, et dont les voyages ont été publiés en France.

Dans les rangs de la première Cour de l'Empire ont aussi figuré avec honneur plusieurs magistrats nés en Savoie ou dans l'arrondissement de Nice. M. Mercier, savoisien de naissance, qui, de la Cour de cassation piémontaise, vient d'être nommé, depuis l'annexion, conseiller à la Cour de cassation de France, ne fait que continuer la tradition déjà commencée par les conseillers Botton de Castellamonte et Lasagni, le président Zangiacomi et l'avocat général Daniel. Sous l'ancienne monarchie, la France avait plus d'une fois donné des chefs au Parlement et au Sénat de Savoie; par un juste retour, la Savoie et Nice devaient aussi fournir d'illustres représentants à la magistrature française.

C'est seulement dans le comté de Nice, et aussi dans la petite ville de Monaco, que j'ai cru pouvoir comprendre dans ce travail, bien qu'elle ne soit pas annexée (1), que

(1) La principauté de Monaco, qui renferme les trois villes de Monaco, Menton et Roquebrunne, avec une population de 7,000 âmes et une étendue superficielle de 9,600 hectares, c'est-à-dire moindre que la surface actuelle de Paris, n'est pas comprise dans la cession faite par le Piémont à la France. Des négociations tendant à l'annexion se poursuivent avec le prince régnant Charles III, qui a aussi le titre français de duc de Valentinois, par lequel il appartenait autrefois à la Chambre des Pairs.

l'on rencontre des artistes, et tous ont conquis en France leur célébrité.

Né à Nice, d'une famille originaire de Hollande, Carle Vanloo fut admis en 1735 à l'Académie de peinture de Paris, avec son frère aîné, Jean-Baptiste Vanloo, né lui-même à Aix-en-Provence. Premier peintre du roi Louis XV, directeur de l'Ecole française de peinture, il aida son frère dans la restauration des peintures du Primatice, à Fontainebleau, partagea avec lui le privilège de faire le portrait des principaux personnages de l'époque, et se recommanda par de nombreux tableaux d'histoire, dont plusieurs font partie de la galerie du Louvre. — Le nom de Bosio est populaire en France. Fixé de bonne heure dans notre pays, il devint bientôt le sculpteur favori de l'Empereur. On lui doit un grand nombre de bustes des hommes les plus célèbres du premier Empire, diverses statues qui ornent le Louvre et le jardin des Tuileries, et vingt bas-reliefs de la colonne Vendôme. La Restauration l'entoura de la même faveur, en le chargeant de l'exécution de la statue équestre de Louis XIV, à la place des Victoires, de celle du duc d'Enghien à Vincennes, du groupe de la chapelle expiatoire de Louis XVI, et de diverses autres œuvres pour nos monuments publics. — Originaire comme lui de Monaco, le compositeur Langlé devint professeur à l'Ecole de chant et de déclamation de Paris en 1784, et plus tard bibliothécaire au Conservatoire de musique.

Dans le domaine des lettres, je ne vois que des noms français, des œuvres éminemment françaises.

Au premier rang et par la date de sa naissance, et par le travail d'épuration qu'il fit subir à la langue française, on doit placer le grammairien Vaugelas. Quelques biographes contestent, il est vrai, son origine savoisiennne, et

le font naître dans la Bresse, comme son père le juriconsulte Antoine Favre, que tous les efforts du roi Henri IV ne purent retenir en France, et qui devint, en 1610, premier président du Sénat de Chambéry : mais cette opinion paraît peu vraisemblable. Admis à l'Académie française, lors de sa fondation par le cardinal de Richelieu, Vaugelas fut nommé rédacteur de son Dictionnaire lorsqu'elle commença à s'en occuper, en 1638. Sa vie tout entière fut consacrée à l'étude et au perfectionnement de notre langue, et, par ses leçons comme par son exemple, il a préparé la voie aux écrivains du grand siècle. — Après lui se place l'abbé de Saint-Réal, né également à Chambéry, mais venu jeune en France, et dont les principaux ouvrages, *la Conjuración des Espagnols contre Venise* et celle des *Gracques*, se recommandent aussi par l'élégance et la pureté du style. — Qui n'a lu *le Voyage autour de ma chambre*, cette ravissante causerie que l'auteur composa, alors qu'il était retenu chez lui aux arrêts pendant quarante-deux jours à la suite d'une affaire d'honneur, et *le Lépreux de la cité d'Aoste*, chef-d'œuvre de simplicité, de grâce et de résignation religieuse? Qui ne sait la sensation et le bruit que produisirent *les Considérations sur la Révolution française*, et le livre intitulé : *Du Pape?* C'est avec ces ouvrages que les deux de Maistre, Xavier et Joseph-Marie, savoisiens de naissance, presque sujets russes par le long séjour qu'ils ont fait en Russie et les fonctions qu'ils y ont exercées, ont acquis, au commencement de ce siècle, une place élevée dans les lettres françaises. — A la même époque et au même pays appartient encore l'auteur du *Printemps d'un Proscrit*, l'historien des *Croisades*, Joseph-François Michaud, membre de l'Académie française dès 1812, et auquel est due, avec la collaboration de M. Poujoulat, la *Collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France*, et, avec celle de son

frère, la publication de la grande *Biographie universelle*, connue sous le nom de *Biographie Michaud*. — Enfin, Alphonse de Beauchamp, né à Monaco, auteur d'une histoire estimée de la Vendée et de plusieurs autres ouvrages historiques écrits avec talent.

En terminant cette énumération rapide et peut-être encore incomplète, il n'est pas permis de passer sous silence ce que doit aussi à la Savoie l'un des plus glorieux représentants de la littérature française. N'est-ce pas à Annecy que J.-J. Rousseau, fuyant la maison paternelle à la suite d'une étourderie de jeune homme, trouva auprès de M^{me} de Warrens, avec les bienfaits de l'éducation, l'affection dévouée d'une mère et d'une amie? Le séjour qu'il fit aux Charmettes n'a-t-il pas suffi pour immortaliser ce petit village? Et n'est-ce pas des bords du Léman, au milieu des âpres rochers de Meillerie, qu'il a daté les plus touchantes de ces lettres que Saint-Preux écrivait à Julie?

Et maintenant, Messieurs, à voir ce faisceau de tant d'hommes remarquables à divers titres, et dont je n'ai dû, pour ne pas prolonger une nomenclature nécessairement aride, vous signaler que les plus importants, n'est-il pas évident qu'avant de nous appartenir par le droit, la Savoie et Nice nous appartenaient déjà par les travaux, par la science, par le courage de leurs enfants? Aujourd'hui que la réunion de ces deux provinces est consommée, leurs gloires se confondent d'une manière plus intime encore dans notre propre gloire, et il n'y a plus d'intérêt à rechercher si tous ces hommes, dont je viens d'évoquer le souvenir, appartiennent davantage au pays qui les a vus naître ou à celui qui les a adoptés.

A cette liste déjà longue, surtout eu égard à une population et à un territoire relativement restreints, il fau-

drait ajouter les noms des contemporains que la nouvelle annexion de la Savoie et de Nice rend dès aujourd'hui français. Là encore se rencontreraient bien des hommes remarquables, et parmi eux figurerait avec honneur le vénérable et savant archevêque de Chambéry, M^{gr} Billiet, devenu déjà notre confrère au commencement de cette année, avant de devenir notre compatriote.



A M. LOUIS BOUILHET,

PAR M. J. CLOGENSON.

Toi qui parles si bien français,
En prose comme en poésie,
Bouilhet, un beau premier succès
N'éblouit point ta modestie.

D'un sot orgueil les songes vains
A tes yeux seront sans prestige ;
Parmi nos nobles écrivains,
Souviens-toi que noblesse oblige.

Français de cœur, Français d'esprit,
Au bon goût sois toujours fidèle ;
Voltaire a raison quand il dit :
Racine est un divin modèle.

De *Madame de Montarcy*
Tu nous fais admirer l'image ;
Le public, juste, Dieu merci !
Lui rend un aussi juste hommage.

Louis, ce grand roi d'autrefois,
Revient, reparle dans ton drame,
Et sur nos plus récents exploits
Tu sais faire planer son âme.

Au sol natal de Pélissier,
Et de l'auteur du *Cid*, ton maître,
Ta plume d'aigle, à bec d'acier,
Promet ce qu'un jour tu dois être.

Autour de toi sont réunis
Tous amis vrais de l'art d'écrire ;
Mon Dieu ! qu'il m'est doux de leur dire :
Vivent Bouilhet et ses amis !

Doctes amis, peintres, poètes,
Légistes, médecins, sculpteurs,
Comptons-les : soixante-dix têtes !
Comptons mieux : soixante-dix cœurs !

Ma vieille muse est sans manége ;
Reçois ces quatrains sans façons ;
Ce sont de simples perce-neige
Qui te sourient sous des glaçons.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DES BEAUX-ARTS,

PAR M. BACHELET,

Membre résidant.



MESSIEURS,

Il y a trois ans, l'Académie de Rouen proposa, pour 1860, un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur tableau dont le sujet serait tiré de l'*Histoire de Normandie*.

Deux ouvrages lui ont été adressés. Une Commission, déléguée pour les examiner, et dont faisaient partie MM. Hellis, Pottier, Lévesque, Gustave Morin et de Bigorie de Laschamps, m'a confié l'honneur de formuler devant vous son jugement.

Le premier des tableaux que nous avons reçus représente, dit la légende qui l'accompagne, la mort d'Arthur de Bretagne, tué dans une île voisine de Rouen, et jeté à la Seine par son oncle Jean Sans-Terre, en 1203. Sur le fond d'un paysage qui occupe la plus grande partie de la toile, se détache une tour, qu'on peut supposer appartenir au monument appelé jadis le *Vieux-Palais*; et le premier plan représente un pêcheur ramenant dans son

filet le corps d'un homme assassiné. Ce tableau, où les accessoires emportent le sujet principal, où les personnages n'ont aucun de ces traits caractéristiques et saisissants qui autoriseraient à leur donner un nom, ne répond pas au vœu de l'Académie ; et, quelque opinion que la Commission pût avoir sur la valeur artistique de l'œuvre, elle l'a unanimement écarté.

L'autre tableau a une importance incomparablement plus grande, puisque le sujet n'est rien moins que le supplice de Jeanne d'Arc.

Aborder un drame auquel participa toute une multitude agitée de passions violentes ; peindre des personnages qui doivent aux défaillances du sens moral, aux entraînements du fanatisme, aux calculs de l'ambition, à un pacte honteux avec l'étranger, la triste renommée dont souffre leur mémoire ; consacrer son talent à une héroïne qu'enveloppe la triple auréole de la vertu, de la gloire et du malheur ; c'est un acte qui atteste chez le peintre le sentiment de la véritable grandeur, le désir intelligent de puiser l'inspiration à une source pure et féconde, une confiance généreuse dans la puissance de l'art.

Pour juger un tableau d'histoire, dont le caractère essentiel est la représentation de la réalité vivante, il est nécessaire d'évoquer les souvenirs qui l'ont inspiré, et de se placer en quelque sorte au milieu même du sujet.

Jeanne d'Arc était enfermée dans l'une des tours de ce *Vieux Château* que Philippe-Auguste avait adossé à l'enceinte de la partie haute de Rouen, et qui occupait à peu près l'espace circonscrit aujourd'hui par le boulevard Bouvreuil, la rue Bouvreuil, la place du Bailliage, les rues de la Truie et Alain-Blanchard. De ce château, que l'on commença à démolir en 1590, il ne subsiste plus que le donjon. La tour que Jeanne d'Arc habita pendant sept mois occupait, au sommet de notre rue Morand,

une partie de l'emplacement du couvent des Ursulines ; elle a été abattue en 1780. La victime , liée par le cou , les mains et les jambes , y fut longtemps enfermée dans une cage de fer ; et , aux approches du supplice , elle était encore accablée sous le poids des chaînes qui l'attachaient aux parois de son cachot. Abandonnée d'un souverain dont elle a reconquis le royaume , détestée des hommes de guerre que ses hardiesses inspirées avaient confondus et qui la livrèrent peut-être , frappée par des juges d'Eglise dont la sentence aurait ébranlé sa foi si Dieu ne l'eût soutenue , en proie aux brutalités des geôliers qui , de leurs poings , lui meurtrissaient le visage , réduite à se défendre dans l'ombre contre les attentats monstrueux que méditait un grand seigneur d'Angleterre , elle est enfin parvenue au terme de cette nouvelle Passion qui s'est prolongée de Domremy à Chinon , d'Orléans à Reims , de Paris à Compiègne , et Rouen doit être le Calvaire où se consummera le sanglant sacrifice.

Le mercredi 30 mai 1431, de grand matin, l'appariteur Massieu, syndic ou doyen des curés du diocèse de Rouen, se rendit auprès de la condamnée, et lui lut la citation par laquelle on la somrait de comparaître, à huit heures, sur la place du Vieux-Marché. Massieu sortait à peine de la tour, lorsque le dominicain Martin Ladvenu y entra, accompagné d'un jeune frère de son ordre : il était envoyé vers Jeanne pour lui annoncer la mort prochaine et le genre de supplice, et pour l'entendre en confession. « Hélas ! s'écrie-t-elle, hélas ! me traite-t-on ainsi horriblement et cruellement, qu'il faille que mon corps, net et entier, qui ne fut jamais corrompu, soit aujourd'hui consumé et réduit en cendres ! Ah ! j'aimerais mieux être décapitée sept fois que d'être ainsi brûlée. J'en appelle devant Dieu des grands torts et injustices qu'on me fait ! » C'était le dernier tribut que la jeune fille de dix-neuf ans

payait à la faiblesse de la nature humaine , le regret suprême qu'elle donnait à la vie.

Bientôt Jeanne retrouve sa force en déposant dans le sein du ministre de Dieu ses pieuses confidences, en sollicitant de lui, après l'humble aveu de ses fautes, l'absolution qui les efface et le divin pardon qui les rachète. Elle venait de recevoir la communion et d'achever sa prière d'actions de grâces, quand la porte de la prison s'ouvrit devant l'évêque de Beauvais, qui venait épier l'agonie de sa victime, et surprendre sur ses lèvres un aveu, un mot dont il pût lui faire un crime. « Evêque, dit Jeanne à sa vue, je meurs par vous; j'appelle de vous devant Dieu! » On la revêtit d'une longue tunique; on lui mit sur la tête, suivant les usages de l'Inquisition, une mitre où étaient écrits ces mots : *hérétique, relapse, apostate, idolâtre*. Au sortir de ce cachot, où elle avait épuisé toutes les douleurs, elle monta sur un pesant chariot, attelé de quatre chevaux; à ses côtés prirent place Massieu, Martin Ladvenu, un autre dominicain, Isambard de la Pierre, et le funèbre cortège se mit en marche, environné de huit cents soldats anglais.

Quelques instants après, on avait atteint la place du Vieux-Marché, déjà envahie par la foule, et dont toutes les issues étaient occupées par des troupes. Cette place, plus vaste que maintenant, s'étendait, du côté de la Seine, jusqu'à l'église Saint-Eloi. Dans l'axe et assez près de la rue de la Grosse-Horloge, s'élevait une halle en bois, que la pression de la multitude faillit briser en morceaux. En face de la rue Cauchoise, sur une ligne qu'on pourrait tirer de la rue de Crosne à la rue de la Prison, était dressé le pilori où l'on exposait les criminels vulgaires. Une église Saint-Sauveur, détruite en 1793, occupait, vis-à-vis la rue de la Pie, une portion de l'espace où ont été construites, depuis le xv^e siècle, les maisons qui avoisinent le Théâtre-

Français. Sur le côté oriental de la place s'élevaient l'église Saint-Georges, qui a laissé quelques débris, et une église Saint-Michel, dont une maison moderne recouvre l'emplacement et porte encore le nom.

Trois estrades avaient été dressées sur le Vieux-Marché, du côté droit et vers le chevet de Saint-Sauveur : une grande, où siégeaient l'évêque de Beauvais et le dominicain Jean Lemaitre, les deux juges de Jeanne d'Arc, accompagnés du cardinal de Winchester, des évêques de Théroouanne et de Noyon, et d'un nombre considérable d'assesseurs ; et, aux deux côtés, deux estrades plus petites, dont l'une était occupée par le bailli de Rouen et son lieutenant, juges laïques, qui pouvaient seuls prononcer la sentence de mort ; l'autre était réservée pour la condamnée et pour le prédicateur chargé de prononcer l'exhortation d'usage. En face de ces estrades, plus près de Saint-Eloi, non pas au lieu où s'élève maintenant la fontaine de la place du Marché-aux-Veaux, mais vers le point de rencontre de l'hôtel du Bourgtheroulde et du Théâtre-Français, on avait construit, sur une base de moellons et de plâtre, un immense bûcher, qu'on pouvait apercevoir de tous les points d'alentour. Le poteau qui le surmontait portait cette inscription en gros caractères :

JEANNE, QUI S'EST FAIT NOMMER LA PUCELLE,
 MENTERESSE, PERNICIEUSE, ABUSERESSE DE PEUPLE,
 DEVINERESSE, SUPERSTITIEUSE, BLASPHEMERESSE DE DIEU,
 PRÉSOMPTUEUSE, MALCRÉANT DE LA FOI DE J.-C.,
 VANTERESSE, IDOLATRE, CRUELLE, DISSOLUE,
 INVOCATERESSE DU DIABLE, APOSTATE,
 SCHISMATIQUE ET HÉRÉTIQUE.

A peine arrivée, la jeune fille est conduite à sa place. Massieu et les deux moines ne la quittent pas. Un docteur

en théologie, Nicolas Midi, fait l'*admonition salutaire*, en développant ce passage de saint Paul : « Quand un des membres souffre, les autres membres souffrent avec lui. » En achevant son discours, que l'histoire n'a pas recueilli, il se tourne vers Jeanne : « Jeanne, va en paix ! l'Eglise ne peut te défendre, et te laisse en la main séculière. »

A son tour, l'évêque de Beauvais lit l'arrêt qui retranche l'infortunée du sein de l'Eglise, comme un membre de Satan, et qui la livre aux rigueurs de la justice humaine.

Jeanne a tout entendu, calme et résignée. A genoux, elle se répand devant Dieu en larmes et en prières, et invoque les saints qui lui ont autrefois apparu ; elle proclame Charles VII étranger à la mission qu'elle a remplie ; elle affirme sa croyance aux révélations d'en haut, dont elle n'a rien à révoquer, rien à rétracter ; elle supplie tous les prêtres présents de dire une messe pour le repos de son âme. Tant de candeur rayonne sur son visage, ses plaintes sont si pénétrantes et son regard si doux en pardonnant, comme Jésus, à ses bourreaux, telle est sa grâce persuasive, tels ses accents touchants et purs, que tous les cœurs sont émus ; nul n'oserait interrompre ; on l'écoute avec respect, avec attendrissement. Juges et prélats pleuraient ; le cardinal de Winchester et l'évêque de Théroutane pleuraient ; l'évêque de Beauvais lui-même, que le dernier cri de l'innocence sacrifiée avait tout troublé, se sentait vaincu, et pleurait. Oui, disons-le pour l'honneur de cette grande cité, devant la grande iniquité qui allait se commettre, alors que la terreur des armes anglaises comprimait toute indignation, toute pitié, alors que les moindres paroles et le silence même pouvaient attirer la mort, les assistants étaient profondément remués, et l'on entendait de longs sanglots dans la foule.

Seule, la soldatesque anglaise se raidissait contre la

surprise même des sens. Il y avait là quelques Anglais qui riaient. Un autre, tout menaçant, dit à Massieu, qui soutenait la jeune fille : « Comment ! prêtre, nous ferez-vous dîner ici ? » A ce propos grossier et bien digne d'une telle bouche, les fureurs se réveillent. Jeanne est poussée, entraînée devant le bailli de Rouen ; le juge séculier répond à cette impatience en supprimant la lecture de l'acte de condamnation, et crie au bourreau : « Fais ton office. »

Un frisson d'horreur court partout ; l'évêque de Noyon, le prieur de Longueville, le notaire Taquel, la plupart des assesseurs, abandonnent précipitamment leurs sièges, et s'éloignent en gémissant.

Le bourreau a saisi sa victime ; il l'attache au poteau d'infamie. Jeanne demande un crucifix : un Anglais lui fait de deux morceaux de bois une croix informe, qu'elle prend dans ses mains chargées de chaînes ; elle la presse contre son cœur ; elle la soulève jusqu'à sa bouche ; elle la place sur son sein, entre la chair et les vêtements. Massieu, qui avait aussi entendu sa prière, apporte la croix processionnelle de Saint-Sauveur ; cette croix sur laquelle souffrit le Rédempteur des hommes, Isambard l'élève pour que la rédemptrice du sol français lui donne son dernier regard et sa dernière pensée, tandis que Martin Ladvenu, lui montrant le ciel, mêle les ineffables douceurs d'une parole consolatrice aux amertumes de son martyre.

Cependant, le bourreau met le feu au pied du bûcher : un soldat, qui en a fait serment, apporte son fagot pour alimenter la flamme. Jeanne, enveloppée par la fumée, songe au péril de ceux qui l'accompagnent, et conjure Ladvenu de descendre. Bientôt on ne la voit plus ; mais on l'entend appeler ses *voix* célestes, et répéter avec amour le nom de *Marie* ; d'une voix plus faible, elle prononce le nom de *Jésus*.... Puis il se fait un grand silence.

Bourreau , dissipe la fumée , écarte les brandons enflammés ! Il faut que les Anglais s'assurent que ni le miracle ni la fraude n'ont sauvé leur victime ; il faut que leurs yeux se repaissent du spectacle d'une vierge suppliciée. On l'entrevoit, morte déjà ; ses vêtements sont consumés , son corps est nu ; il ne manquait aux Anglais que de l'outrager dans sa pudeur jusqu'au delà de la mort. A la place du bûcher , il ne va plus rester qu'un monceau de cendres , recouvrant le cœur intact et les entrailles immaculées de la victime : la piété du patriotisme ne pourra même recueillir quelque relique vénérée ; tout ce qui reste de Jeanne , le cardinal de Winchester le fait jeter dans la Seine.

Est-ce assez pour la gloire de l'Angleterre ? Elle a fait brûler , comme *hérétique* et *schismatique* , la jeune fille ignorante qui s'en rapportait au Pape et à l'Eglise ; comme *apostate* , celle qui pressait la croix sur son cœur , et la voulait avoir toujours devant les yeux ; comme *idolâtre* et *blasphématrice* , celle dont les lèvres prononcèrent jusqu'à la fin le nom de Jésus ; comme *excommuniée* , celle qui , tout à l'heure , avait reçu son Dieu ; comme *infâme* et *dissolue* , celle dont rien , pas même les impuretés et les injures d'une poésie sans cœur , n'a terni la mémoire virginale. Est-ce assez pour sa gloire ? Elle a tué , elle a vu mourir une femme.

Comprenez-vous , Messieurs , tout ce qu'une héroïne dont le temps n'a pu diminuer la grandeur , dont les hommes n'ont pu souiller le chaste souvenir , peut offrir d'attrait aux historiens et aux artistes , avec quelle puissance elle sollicite leur étude et provoque leur inspiration ? Sa vie , dégagée même du merveilleux , serait encore un prodige , et pourtant , il n'y a là ni invention poétique , ni rêve de l'imagination ; tout est clair , tout est vrai , tout est irrécusable. Le nom de Jeanne d'Arc nous est cher comme une gloire éminemment nationale ; il est populaire ,

parce qu'il rappelle à tous, et la main de la Providence dans nos destinées, et la splendeur inaltérable de la vertu, et la sublimité du dévouement. La venue de Jeanne d'Arc a sanctifié nos annales en y laissant une empreinte divine. Ceux qui ne voient dans ses inspirations célestes qu'une figure de langage, dans les apparitions du *Bois chesnu* qu'une allégorie vivement animée de couleur locale, dans les *voix* de la jeune paysanne, qu'une idylle d'une exquise originalité, ne tiendront jamais ni la plume ni le pinceau. S'imaginer une jeune fille sujette aux extases et aux visions, auteur, complice ou instrument d'un jeu dont auraient été dupes tout un peuple et tout un siècle; faire honneur du réveil et du salut de la France à un jouet méprisable de quelque influence nerveuse, à une hallucinée sortie d'un village perdu de la Lorraine; vouloir pénétrer dans ce mystère avec une raison que tout déconcerte et qui demeure incertaine, avec une incrédulité *qui rit des épaules*, comme dirait Montaigne, ce serait ne rien comprendre au rôle et à la mission de Jeanne d'Arc, au sublime accord de son patriotisme et de sa foi. Toute œuvre dont l'auteur n'a pas dit fermement : *Je crois*, est frappée de stérilité dans son germe.

Le tableau soumis à notre examen répond-il à toutes les exigences? Notre bonne fortune eût été sans égale de rencontrer une œuvre parfaite, une œuvre qui réunit la vigueur de la conception, l'heureux agencement des groupes, la pureté des lignes, la justesse et la chaleur du coloris; mais, du moins, nous avons trouvé une œuvre très distinguée et digne des encouragements de l'Académie. L'artiste n'avait rien à imiter; car, si plus de douze cents écrits ont été composés sur Jeanne d'Arc, il semble que les peintres et les sculpteurs aient rarement osé emprunter des sujets à sa vie : quand l'histoire des arts a mentionné les tableaux de Deveria et de Benouville,

les statues exécutées par la princesse Marie et par Foyatier, elle ne constate plus qu'une infécondité regrettable, et il ne faudrait ni demander à ces œuvres récentes, ni chercher dans quelques monuments plus anciens, soit sur l'antique bannière des processions d'Orléans, soit dans les enluminures des manuscrits du xv^e siècle ou dans les vieilles tapisseries, une image fidèle et authentique de la vierge de Domremy. Libre carrière est donc laissée en ce point aux artistes, qui n'ont à se préoccuper que d'une fidélité relative par rapport aux témoignages historiques.

Notre artiste pouvait difficilement, dans le cadre restreint qu'il a adopté, embrasser l'ensemble du drame dont le Vieux-Marché fut le théâtre ; il a choisi le moment décisif où Jeanne, placée sur le bûcher que la flamme allume, et recevant les consolations de Martin Ladvenu, s'encourage à mourir sans faiblesse par la contemplation de la croix qu'Isambard élève devant ses yeux. Si la pyramide de bois eût été représentée avec une exactitude rigoureuse, elle aurait nui singulièrement, par son élévation démesurée, à l'effet artistique du tableau : le peintre a eu la sagesse d'en réduire les proportions, de manière que l'héroïne, et non pas l'instrument du supplice, sollicite et retient l'attention du spectateur. Avec autant de raison, il a mis aux mains de Jeanne la croix qu'elle plaça sur sa chair, et supprimé la mitre dont on lui avait ceint la tête. L'église Saint-Sauveur, l'estrade des prélats, des maisons qui reproduisent avec fidélité l'aspect du vieux Rouen, quelques masses ombreuses où l'on entrevoit une multitude aux flots pressés, remplissent les arrière-plans ou les côtés du tableau. Une teinte sombre, enveloppant tous ces détails, ajoute à l'effet du supplice. Si les personnages groupés autour et au pied du bûcher, et parmi lesquels il est facile de reconnaître le bourreau, le bailli de Rouen, Ladvenu, Isambard et l'Anglais au fagot, ont une impas-

sibilité difficile à concevoir en une scène aussi émouvante , si la froideur de leur attitude et de leurs traits se répand sur une partie de l'action , en revanche Jeanne d'Arc , sur laquelle les yeux sont irrésistiblement attirés , se montre dans toute sa vérité. C'est bien la jeune fille à la chevelure noire , de taille avantageuse , plus musculeuse que charnue , *bien compassée de membres , bel et bien formée* , dont nous parlent les relations contemporaines. La souffrance ne pouvait être exprimée sur cette figure où brillait encore l'inspiration céleste : les *voix* belles et douces qui s'échappaient autrefois des arbres avec le vent , des rustiques clochers avec leurs carillons argentins , se font entendre de Jeanne à son heure dernière ; les mêmes saints et saintes qui l'avaient envoyée viennent recueillir son âme , et , comme en son enfance , elle voit des yeux du corps leur brillante couronne , elle sent leurs embrassements , elle respire leur divin parfum. L'artiste a été merveilleusement heureux dans ce détail de son œuvre : au lieu de ces personnages aériens que notre infirme raison accepte avec tant de peine dans la représentation des sujets mystiques , au lieu de ces anges qui agitent banderoles et guirlandes , ou brandissent des glaives exterminateurs , il a figuré près de la sainte victime , dans l'onde lumineuse qui l'enveloppe , un personnage surnaturel , qu'on aperçoit presque sans voir , qui parle à la pensée plus qu'aux yeux , et dont les formes , confondues dans l'éclat dont il brille , apparaissent nettes et distinctes aux regards de la foi. C'est là une conception heureuse , toute poétique , réalisée avec bonheur par une grande simplicité de moyens , et la Commission en adresse à l'artiste ses félicitations les plus vives.

L'Académie a donc jugé , sur notre rapport , qu'elle décernerait le prix à l'auteur du tableau représentant le supplice de Jeanne d'Arc. En couronnant cette œuvre ,

Messieurs, elle ne rend pas seulement justice aux mérites du peintre, elle applaudit encore au sentiment du citoyen. A notre époque, où toute croyance est ébranlée, il est bien de conserver le culte des glorieux souvenirs et la religion des aïeux. A nous, qui n'avons guère que le patriotisme de nos craintes et de nos intérêts, il est bon de rappeler la jeune fille qui voulait aller à Orléans, *dût-elle user ses jambes jusques aux genoux*, et qui, tout en sauvant le royaume et le roi, fit éclore le patriotisme français et triompher l'unité nationale. Un auteur du xvi^e siècle disait dans son style ardent : « Celui qui ne croit pas en Jeanne d'Arc mérite d'être exterminé comme destructeur de la patrie. » C'est qu'il ressentait vivement, dans un temps de doute et de corruption, de discorde et de perfidie, l'admiration et la reconnaissance que commande l'héroïne en qui s'incarnèrent la foi, la pureté et l'amour de la patrie. Certes, Jeanne a été vengée : le soldat qui avait apporté son bois au bûcher fut saisi de vertige au moment où la victime expirait, et crut voir une blanche colombe s'échapper des flammes et voler vers le ciel ; emmené dans une taverne où l'on ranima ses sens, poursuivi par les remords, il se présentait, quelques heures après l'exécution, au couvent des Frères Prêcheurs, pour implorer, devant un ministre des autels, le pardon de son crime ; — le bourreau, désespéré, venait y déclarer à son tour que jamais son courage n'avait autant faibli. Jean Tressart, le secrétaire du roi d'Angleterre, s'écrie avec effroi : « Nous sommes perdus, car nous avons fait mourir une sainte ! » La malédiction divine tombe sur tous les coupables : d'Estivet périt dans un borbier aux portes de Rouen ; Nicolas Midi est rongé de la lèpre ; ce Loiseleur, qui, par un odieux sacrilège, a vendu le secret des confessions de Jeanne, s'est vainement élancé vers le chariot qui entraînait la victime, pour implorer avec larmes l'in-

dulgence et le pardon ; échappé à grand'peine aux coups des Anglais irrités, il ira mourir subitement dans une église de Bâle. L'évêque de Beauvais, dépouillé de son évêché , foudroyé par l'apoplexie , est brusquement appelé devant celui qui juge les justices humaines. Le châtiment frappe aussi les Anglais et leurs chefs : Bedford , qui s'est tenu à l'écart , mais qui a tout préparé , tout conduit , est enlevé par une mort prématurée , avec le désespoir que cette France , dont il a rêvé la conquête, s'échappe de ses mains ; Warwick lègue à son fils un nom fatal , qui retentira au milieu des horreurs de la guerre civile , objet de mépris pour les factions qu'il aura soutenues et trahies tour à tour ; l'Angleterre va tourner contre elle-même ses armes impies , et , quand elle aura versé son sang comme l'eau sur vingt champs de batailles , elle se courbera , honteuse , épuisée , tremblante , sous le despotisme des Tudors. Immense avait été l'iniquité , terrible devait être la justice : et cependant , la conscience des hommes n'est pas pleinement satisfaite. A Domremy, la chaumière de Jeanne est visitée par de nombreux pèlerins , que ne pousse pas la curiosité du voyageur , mais qui viennent rendre à ce lieu sanctifié l'hommage d'un patriotique respect , et ressentir ces tressaillements que tout homme de cœur éprouve au contact des grands hommes et des grandes choses. Orléans célèbre , avec une ferveur que le temps redouble , l'anniversaire de sa délivrance. Mais quand on nous demande comment se perpétue dans notre ville , non pas l'expiation d'un crime dont la France était innocente , mais la reconnaissance de la patrie tout entière , nous baissons les yeux avec douleur et confusion. O vous , qui avez entrepris la régénération de notre grande cité , il vous appartient de réparer l'oubli de vos prédécesseurs. Déjà , recueillant pieusement l'œuvre d'un statuaire qui avait consacré ses derniers labeurs à rappeler l'immolation de Jeanne d'Arc , vous

avez placé, aux portes de cette enceinte, l'image de la divine inspirée. C'est beaucoup d'ouvrir à des milliers d'habitants l'air et la lumière ; ce serait plus encore de ranimer et d'entretenir en eux la vie morale, et de leur rappeler les miracles que peut enfanter la religion du pays ; car, dans la vie des peuples, les grandes actions naissent souvent des grands souvenirs. Les œuvres d'utilité passent et disparaissent avec les nécessités qui les ont fait naître ; les œuvres d'intelligence et de cœur survivent aux désastres des siècles et ont seules le privilège de l'immortalité. Vous osez cette grande entreprise, car il n'est pas d'homme en France qui ne seconde votre patriotisme, et il n'est pas de magistrats qui ne vous connaissent le courage et ne vous envient l'honneur d'une éclatante réparation.



LE LANGAGE TÉLÉGRAPHIQUE,

PAR

M. F. DESCHAMPS.



Tout, arts, sciences, lois, et jusqu'à la grammaire,
Tout marche, tout s'étend, s'améliore, dit-on;
Nous n'avons plus assez du vieux Dictionnaire;
Tout change; il faut changer de formule et de ton.

La langue de Racine aux besoins d'un autre âge
A pu suffire; mais il nous faut plus encor;
A des instincts nouveaux il faut nouveau langage,
Et nous parlons *railway, square, handicap et sport.*

Certes, j'ai peu de goût pour ces censeurs moroses
Qu'on voit trembler, gémir au moindre changement;
Qu'on ait des mots nouveaux pour de nouvelles choses,
La raison le comprend et l'accepte aisément.

A l'innovation ne soyons point hostile ;
Mais, entre nous , ce qui m'apparaît plus fâcheux
Que de changer de mots , c'est de changer de style.
Croyons-nous en ce point dépasser nos aïeux ?

Qu'importe ! faut-il pas , nous dit-on , marcher vite ?
Quand nous faisons parler la pile de Volta ,
Quand le fil de métal qui sourdement s'agite
Porte en courant le mot que chacun lui jeta ,

Peut-on bien s'occuper de forme et de langage ?
S'affubler sans profit d'ornements superflus ?
Allons ! *multa paucis* redevient notre adage ;
Mais comme les anciens nous ne l'entendons plus.

Cela ne veut plus dire : être vif , énergique ,
Et donner au discours un tour franc et nerveux ,
Non. C'est trop de souci ! l'argot télégraphique ,
En épargnant les mots, satisfait d'autres vœux.

Le télégraphe est cher ; chaque mot qu'il débite
Se paie à beaux deniers avant d'être lâché.
Guerre aux mots redondants ! plus rien de parasite !
Coupons : il faut d'abord écrire à bon marché.

Plus un mot cordial , une parole amie ;
Pour le fil électrique , avare traducteur ,
De toute politesse on fait l'économie ,
On supprime *monsieur* et l'*humble serviteur*.

A ce ton sec , il est reçu de se soumettre ,
De cette impertinence on peut prendre le pli.
Ne dites plus : Poli comme au bas d'une lettre ,
Mais comme une dépêche il faut dire impoli.

Ce qui partout ailleurs semblerait une injure,
 Chez nous, en fait de goût, exquise nation,
 Est par le télégraphe accepté sans murmure.
 Est-ce l'un de tes fruits, civilisation ?

Je t'en sais de meilleurs ! Ce mode laconique
 Et dur, où les égards sont si mal observés,
 Il appartient à tous ; et votre domestique
 Va, dans un cas urgent, vous écrire : *Arrivez !*

Mais c'est peu. Dans ce but d'une épargne sévère,
 Il faut aller plus loin : sans pitié supprimons
 Tout accessoire vain ; il n'est plus nécessaire
 De se servir de temps, d'articles, de pronoms.

Voyez plutôt ! Des plis de la vaste enveloppe
 Votre main fait sortir un énorme poulet
 Aux jambages carrés, qu'on lit sans microscope.
 Ouvrez. Le trouvez-vous trop musqué, trop coquet ?

Non certes ! Vous lisez ! Hélas ! quel dialecte !
 Un ami, plein pourtant d'esprit et de savoir,
 Vous écrit cette phrase à l'allure suspecte :
Demain venir midi bateau repartir soir.

Le style délicat ! l'adorable musique !
 C'est naïf, enfantin ! et c'est parler français
 Comme un nègre noirci pour l'Opéra-Comique,
 Dont les infinitifs ont un si grand succès.

Ce bon monsieur Jourdain faisant l'apprentissage
 Des façons du bel air, aurait avec transport
 De ce style abrégé certe admiré l'usage,
 Lui qui devant le Turc s'extasiait si fort !

J'ai peur, que quelque jour, l'esprit économique
Qui proclame le temps un si grand capital,
Voulant tout mettre au pas de course, ne s'applique
A nous faire parler comme le fil d'archal.

Alors, quel monde aimable ! et quel charmant système !
Pour tous, mêmes discours. On s'en dit tout autant
Qu'on soit indifférent, qu'on s'abhore ou qu'on s'aime ;
On ne converse plus qu'essoufflé, haletant.

On entendra l'amant qui déclare sa flamme,
Ne perdant plus le temps à se mettre à genoux,
Attaquant la beauté sans lui dire : Madame,
Crier du premier coup : *Moi feu dans cœur pour vous.*

D'apprendre un tel jargon à l'envi l'on s'efforce ;
Des mots substantiels on cherche le secret ;
Partout on veut parler ainsi que monsieur Morse ;
Mais c'est tout juste alors si l'on se comprendrait.

Car sa langue n'est pas quelquefois des plus claires,
Elle fait trop abus de la concision.
Souvent une dépêche est grosse de mystères,
Et pour se déchiffrer veut un Champollion.

Aussi j'ai vu parfois certain lecteur aux prises
Avec le sens caché d'un télégramme obscur,
Écrivant par la poste : « Evitons les méprises,
Que me demandez-vous ? Je n'en suis pas bien sûr. »

A cette question si vite qu'on réponde,
Le lendemain arrive et le temps va toujours.
Pour avoir la dépêche, il faut une seconde,
Mais pour la bien comprendre il a fallu deux jours.

Si ce correspondant que le bon sens accuse
Fut un peu nébuleux, si pour les longs propos
Il fut trop plein d'effroi, savez-vous son excuse ?
Pour être clair, il eût fallu plus de vingt mots.

C'est ainsi qu'un époux éloigné de sa femme,
Croyant que par dépêche on le mande à Paris,
Revint en toute hâte, et frappant chez la dame,
Regretta, m'a-t-on dit, d'avoir si mal compris.

Qu'est-ce à dire ? Faut-il, pour ces petits mécomptes,
Nier ce qu'ont produit les aspirations
De ce siècle fécond, aux allures si promptes,
Où s'ouvre un champ plus vaste à nos sensations ?

N'est-ce rien de pouvoir, grâce à son caducée,
Être, se transporter, voir, entendre partout ?
N'est-ce rien que de voir s'élançer sa pensée
En un instant d'un bout du monde à l'autre bout ?

De quelque cher absent espérant des nouvelles,
Vous attendez, troublé, soucieux, incertain ;
Père, époux, calmez-vous : le message a des ailes,
La science a pour vous fait un miracle humain.

Honneur à ce progrès, la plus pure des gloires,
Qui calme nos soucis, adoucit nos douleurs ;
Plus tôt que le canon nous apprend nos victoires,
Rapproche les absents et rassure les cœurs !

Mais pourquoi donc gâter cette noble conquête
Par cet esprit mesquin, étroitement bourgeois
Qui rapetisse tout et sans élan s'arrête
Plus sec, plus compassé qu'une règle de trois ?

Pourtant , dit-on , ce sont des gains bien légitimes.
Pourquoi payer l'État pour des mots superflus ?
Prenons garde, Messieurs, et, pour quelques centimes,
Ne donnons point entrée à ces petits abus.

L'exemple est dangereux ; tolérez un usage
Presque grossier, on peut le transporter ailleurs.
L'habitude se prend. Gardons notre langage,
Les formes ne sont pas sans effet sur les mœurs.

Ne vaudrait-il pas mieux, nous, peuple qu'on renomme
Pour son urbanité, titre bien affaibli,
Pour quelques francs de plus être un peu gentilhomme,
Et, même au télégraphe, être clair et poli ?



CLASSE DES SCIENCES.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES

DE L'ACADÉMIE,

PENDANT L'ANNÉE 1859-1860,

Par M. A. LÉVY,

SECRÉTAIRE DE CETTE CLASSE.

MESSIEURS,

Dans le vaste domaine des sciences, les esprits les plus divers, les tendances les plus opposées trouvent des ressources précieuses, capables de satisfaire les hommes studieux qui se livrent avec ardeur à la recherche de la vérité; et si, à certaines époques, les études affectent une forme spéculative, dans d'autres temps, au contraire, la pensée, profitant des découvertes réalisées, se porte de préférence vers les applications. A la fin du siècle dernier et vers le commencement du nôtre, la science, plus théorique que pratique, faisait connaître des vérités inattendues, créait, sous la puissante influence du génie de Lavoisier, la chimie moderne; fournissait, grâce à l'esprit judicieux de Volta, une explication plausible et féconde de l'électricité dynamique; et, guidée par l'illustre Ampère, elle coordonnait les admirables éléments du magnétisme et de l'électricité pour en montrer les rapports intimes, et fonder la brillante théorie de l'électro-magnétisme.

Aujourd'hui, les aspects ont singulièrement changé; l'esprit de l'homme, en quelque sorte étonné des merveilles qui se sont manifestées de toutes parts, ébloui par l'éclat du présent, peut à peine distinguer les horizons de l'avenir; alors, se repliant sur elle-même, l'intelligence humaine applique aux besoins nombreux et toujours croissants des populations les ressources presque infinies qui lui sont offertes par les découvertes modernes. Les arts et l'industrie se développent sous l'influence de richesses scientifiques accumulées en quelques années, et la société s'attache presque exclusivement au côté utile des choses.

Hier, la pensée était tout, et la gloire avait sa valeur; la pensée joue encore aujourd'hui un rôle important, mais elle exerce autrement sa puissance: le savant, et c'est du reste pour lui un droit légitime, s'efforce de tirer parti de son savoir en faveur de ses intérêts, et si la gloire brille encore à ses yeux, peut-être serait-il quelquefois, nous regrettons de le dire, plus sensible à l'éclat que la pierre philosophale pourrait, si cela était possible, lui faire entrevoir un jour.

Le goût pour la science spéculative renaîtra lorsque les découvertes passées auront dit leur dernier mot et réalisé toutes les applications dont elles sont susceptibles; mais, jusque-là, cette forme du savoir, généralement oubliée dans le monde, trouvera un refuge dans les Académies, comme les lettres autrefois, quand le monde ne rêvait que victoires et combats, vinrent s'abriter sous les voûtes des cloîtres, entre les mains des solitaires qui conservaient, pour l'avenir, les trésors intellectuels du passé.

Les Sociétés savantes, nombreuses aujourd'hui, sont composées d'hommes modestes dans leurs goûts, mais ardents à poursuivre la vérité pour elle-même, et indépendamment des avantages qu'elle peut procurer à ceux

qui la cherchent. Ces Compagnies, du reste, toujours désireuses d'être utiles, consentent aussi à s'occuper d'applications; mais c'est surtout lorsque celles-ci ont pour objet de venir en aide aux classes qui souffrent. Telle est, en effet, la tendance naturelle d'une âme élevée, qu'elle fait facilement le sacrifice de ses intérêts pour travailler avec persévérance à tout ce qui peut améliorer le sort des déshérités de ce monde.

Cette dernière vérité va trouver de suite sa justification si j'appelle votre attention, Messieurs, sur les travaux de plusieurs de nos confrères. Nous avons vu l'un d'eux, M. P. Pimont, s'émouvoir en considérant les souffrances des ouvriers employés au travail si pénible du séchage de la laine. On sait, en effet, quelle fâcheuse influence la température élevée des étuves exerce sur la santé de ceux qui sont obligés de la subir.

M. Pimont nous a paru avoir remédié à ce grave inconvénient par l'heureuse disposition de la chambre à sécher dont il est l'inventeur. L'enceinte dans laquelle l'opération doit avoir lieu consiste en un encadrement, recouvert de calorifuge plastique, rectangulaire, mais cintré à la partie supérieure; une seule ouverture, susceptible, d'ailleurs, d'être fermée par des portes en calorifuge feutré, existe sur la devanture de cette chambre. L'espace intérieur, qui peut être divisé en compartiments, est traversé par des rails sur lesquels glisse un chariot composé d'un châssis en fonte de fer. Au-dessus de ce chariot, on dépose un cadre muni d'un fond en treillis sur lequel la laine est semée. Plusieurs cadres sont ainsi superposés, suivant la plus ou moins grande quantité de laine à sécher.

Quand les cadres, chargés de laine humide, sont ainsi disposés, le châssis à roulettes, poussé sur les rails, est introduit dans l'intérieur de l'appareil, et les portes, en

Chambre
à sécher;
disposition
nouvelle
proposée par
M. P. Pimont.

calorifuge feutré, sont posées pour clore les panneaux restés ouverts. On conçoit alors aisément comment l'air chaud peut circuler dans la chambre et dessécher toute la laine. La division en compartiments, formés de cloisons mobiles, permet d'opérer sur des masses plus ou moins considérables de matière.

Les avantages du nouvel appareil se résument dans les quatre points suivants signalés par l'auteur :

- 1° Prix modéré pour l'achat de l'appareil ;
- 2° Manutention facile et peu coûteuse ;
- 3° Résultat d'une efficacité certaine ;
- 4° Economie dans l'emploi du combustible.

Ce quatrième point est sans cesse l'objet des recherches et des méditations de M. Pimont ; une pensée généreuse anime toujours notre honorable confrère. En effet, économiser le combustible dans l'industrie, c'est fournir au fabricant le moyen de créer des produits à bon marché, et le mettre en état de répondre aux besoins des moins fortunés, et de lutter contre la concurrence étrangère.

Applications
nouvelles
l'appareil
progressif à
condensation et
alimentation
simultanées de
P. Pimont.

Ce sentiment patriotique et charitable de l'auteur a reçu votre approbation et vous a porté, Messieurs, à examiner avec intérêt quelques dispositions nouvelles de l'appareil progressif à condensation et à alimentation simultanées, ainsi que plusieurs applications dont est susceptible cette invention de notre persévérant confrère.

M. Pimont conseille de faire passer l'eau dans les groupes tubulaires, et la vapeur dans la robe de l'appareil, *et vice versa*, de telle sorte que, par ce passage alterné de l'eau et de la vapeur à des intervalles plus ou moins rapprochés, suivant la nature des eaux servant à l'alimentation, on empêchera les incrustations de se former, et même on pourra faire disparaître celles qui existaient antérieurement.

Ces faits résultent d'expériences qui ont eu lieu sur des tuyaux tellement incrustés qu'ils permettaient à peine le passage de la vapeur au moyen de laquelle on est parvenu à les nettoyer complètement.

M. Pimont a obvié aux inconvénients résultant de la disposition des métaux, en disposant les groupes de manière que les tubulures, pour l'entrée et pour la sortie de l'eau et de la vapeur, se trouvent toutes à l'une des extrémités du réservoir, de telle sorte que la robe de l'appareil et les groupes de l'intérieur, n'étant retenus que d'un seul côté, puissent sans danger se dilater librement.

Les obstacles que M. Pimont a eu à vaincre pour perfectionner son appareil, étaient multiples, car indépendamment de celui que nous venons de signaler, notre collègue avait encore à se préoccuper de la présence d'une certaine quantité d'eau de condensation, nuisant au bon fonctionnement des appareils, et d'une retenue de vapeur pouvant exercer une pression dangereuse. Ces graves inconvénients sont facilement évités au moyen d'un tuyau largement ouvert, ajusté à la partie inférieure de l'appareil, et remontant en dehors en affectant une courbe ayant la forme d'un col de cygne et atteignant le niveau de l'eau condensée, cette dernière pouvant ainsi se dégager librement lorsque le niveau s'élève. Quant à la vapeur, elle ne peut sortir de l'appareil que dans le cas d'une pression qu'elle aurait exercée sur l'eau condensée dont elle aurait préalablement opéré le dégagement complet.

L'appareil progressif, ainsi perfectionné, est susceptible de nombreuses applications que notre confrère énumère en établissant l'économie de combustible qu'on peut obtenir à l'aide de cet appareil, et d'un emploi judicieux du calorifuge plastique.

Désormais, ajoute M. Pimont, il sera possible d'éviter les pertes si grandes de la chaleur qui ont lieu dans les

établissements industriels, et de réduire la consommation à ce qu'elle doit être seulement pour produire l'effet utile.

Une Commission a été chargée, à la demande de M. Pimont, de rendre compte à la Compagnie de la valeur des résultats nouveaux obtenus à l'aide de l'appareil progressif à condensation et à alimentation simultanées.

Après avoir étudié avec M. Pimont quelques effets utiles obtenus à l'aide de l'air et de la vapeur, portés à des températures élevées, nous considérerons avec M. Houzeau ces mêmes fluides à la température ordinaire, et répandus dans l'atmosphère.

Le jeune professeur auquel son Exc. le Ministre de l'instruction publique a confié la mission de succéder à notre savant confrère M. Girardin, poursuit avec zèle des études qui ont déjà reçu l'approbation de l'Institut. M. Houzeau, voulant prouver à l'Académie toute la valeur qu'il attache à ses jugements, vous a envoyé un Mémoire inédit, dont une Commission, composée de MM. Duclos, Malbranche et Preisser, ce dernier, désigné comme rapporteur, était chargée de vous rendre compte.

Ce Mémoire avait pour titre : *Préparation d'un nouveau papier réactif destiné à reconnaître, principalement dans l'air, la présence de l'oxygène odorant, ou ozone.*

Nous ne suivrons pas le Rapporteur dans l'historique qu'il a tracé de la découverte de l'ozone par Schœnbein ; nous arriverons de suite à la partie capitale du Mémoire du professeur de l'École des sciences.

L'auteur, après avoir établi que le papier ioduré et amidonné, employé par Schœnbein, pour constater la présence de l'ozone dans l'air, donnait des indications fort incertaines, s'appuie sur ce fait, mis hors de doute par M. Houzeau, que l'oxygène naissant a la propriété exclu-

Préparation
d'un nouveau
papier réactif
destiné
à reconnaître,
principalement
dans l'air,
la présence
de l'oxygène
odorant,
ou ozone, par
M. Houzeau ;
M. Preisser,
rapporteur.

sive de rendre alcaline une dissolution d'iodure de potassium. Cette considération a conduit l'auteur à remplacer l'amidon par la teinture rouge du tournesol dans la préparation du papier ozonométrique, ce dernier ne devenant bleu que dans le cas où l'air renferme de l'ozone.

M. Houzeau fait, toutefois, une sage réserve pour le cas où l'air renfermerait une certaine quantité d'ammoniaque; mais il tranche de suite cette difficulté d'une manière très simple, en divisant la surface du papier en deux zones; l'une d'elle étant seulement imprégnée d'iodure de potassium; si cette dernière bleuit, l'autre restant rouge, la présence de l'ozone dans l'air est constatée; dans le cas, au contraire, où la feuille de papier devient bleue dans toute son étendue, il y a doute. On procède alors à une nouvelle expérience; on dépouille un certain volume d'air de l'ammoniaque qu'il renferme, et on examine l'action du gaz ainsi purifié sur le papier ozonométrique.

Désormais, suivant la remarque de M. Preisser, beaucoup de questions sur lesquelles le doute était possible, par suite des résultats très différents obtenus jusqu'alors par des hommes très compétents, se trouveront résolues complètement en ayant recours au procédé, d'ailleurs si simple, imaginé par M. Houzeau.

L'Académie, adoptant les conclusions de la Commission, a voté des remerciements à l'auteur du mémoire où se trouve traitée cette intéressante question de chimie.

Le rapport de M. Preisser nous amène, pour procéder avec méthode et traiter successivement des questions du même ordre scientifique, à vous entretenir, Messieurs, d'une communication de M. Morin, directeur de l'École supérieure des sciences, dans laquelle notre savant confrère a fourni à l'Académie une preuve nouvelle de sa

Des
falsifications
pratiquées sur
les eaux-de-vie;
communication
de M. Morin,
directeur
de l'École
des sciences.

grande et incontestable expérience. Aussi, avez-vous entendu avec le plus vif intérêt le développement des procédés employés pour résoudre une de ces graves questions de falsification dans lesquelles il est si important de connaître la vérité.

Nous n'entrerons pas dans de longs développements sur cet intéressant travail dont l'Académie, à cause de l'importance du sujet et de la manière supérieure dont il a été traité, a voté l'impression dans le *Bulletin* de cette année.

Faire apprécier la nature des falsifications pratiquées sur les eaux-de-vie en général, et donner des moyens sûrs pour les reconnaître, en évitant, toutefois, les causes nombreuses d'erreur que cette recherche peut faire naître quand, surtout, les agents que l'on emploie ne sont pas suffisamment purs, telle est l'idée dominante du mémoire présenté à la Compagnie par le savant disciple de l'illustre Orfila.

Des déjections
alvines
de l'ivrogne;
deuxième
communication
de M. Morin.

Cette étude de M. Morin n'était que le préambule d'un travail plus considérable dont l'Académie a déjà entendu un premier développement. Cette nouvelle partie renferme la description d'une série d'expériences réalisées par notre savant confrère avec un courage qui témoigne de son dévouement à la science, et du zèle avec lequel il poursuit la découverte de la vérité. En effet, ces recherches portaient sur une des matières les plus nauséabondes que l'on connaisse : *les déjections alvines de l'ivrogne*.

L'Académie, nous en sommes convaincu, publiera successivement ces études remarquables de M. Morin, et elle peut être certaine, par avance, que ces mémoires ne formeront la partie ni la moins utile ni surtout la moins intéressante de son *Précis*.

Les questions de chimie forment un groupe trop naturel pour que nous ne résumions pas immédiatement un travail de MM. J. Marchand et E. Leudet, renfermant les détails d'une analyse de l'eau de Bléville, au cap de la Hève, au Havre.

M. Marchand, vous le savez, Messieurs, est un de nos membres correspondants les plus actifs, et la Compagnie lui sait un véritable gré du tribut scientifique qu'il lui offre chaque année. M. E. Leudet n'avait pas encore adressé de travaux à l'Académie, et nous avons l'espoir que cette première tentative, d'ailleurs fort heureuse, l'engagera à nous faire profiter désormais de ses études.

La source de Bléville est ferrugineuse, et jouit, dans la contrée, d'une réputation justement méritée. Noël la cite exceptionnellement dans son premier *Essai sur le département de la Seine-Inférieure*. Il dit qu'elle dépose, le long de ses rigoles naturelles, un sédiment pyriteux (*sic*) indicateur certain de son principe minéralisateur.

Dupray, en 1810, avait analysé l'eau de cette source, et avait trouvé des résultats différents de ceux qui ont été obtenus par MM. Marchand et Leudet, ce qui s'explique, du reste, facilement par les éboulements considérables dont elle a été recouverte dans une partie de son cours, et par la nature même des terrains qu'elle est obligée aujourd'hui de traverser.

L'importance de cette source d'eaux minérales, l'avenir qui lui est réservé par suite des dispositions prises pour l'aménager convenablement, et surtout la manière intéressante dont MM. Marchand et Leudet en ont fait apprécier le mérite, a décidé l'Académie à ordonner l'impression, dans son *Précis*, du Mémoire qui lui a été adressé à ce sujet; nous croirions même devoir, à cause de cette résolution, nous dispenser d'entrer dans de nouveaux

Analyse
de l'eau de
Bléville, au cap
de la Hève,
par MM.
J. Marchand
et E. Leudet.

détails, si nous n'avions à enregistrer une rectification communiquée à la Compagnie par M. le D^r Duclos.

Observation
présentée par
M. le D^r Duclos.

Les auteurs pensaient que Lepecq de la Clôture n'avait pas parlé de la source de Bléville dans son célèbre *Traité des maladies épidémiques*, et ils ajoutaient que cette eau devait être classée dans la science à côté de celles de Passy, de Cransac, etc. M. Duclos a eu à cœur de restituer à Lepecq de la Clôture le mérite de n'avoir pas omis de citer cette source dont l'importance n'avait pas dû, en effet, lui échapper.

On lit à la page 153 de son livre :

« Le Havre possède une source d'eaux minérales, que l'on trouve à Bléville, à 3/4 de lieue, au pied d'une falaise au couchant, qui sort du galet même, et si près de la mer, que, souvent, elle monte dans leur réservoir. On en fait beaucoup de cas dans cette ville, et on la compare, pour l'efficacité dans les maladies, aux sources de Passy. »

En faisant cette remarque, ajoute M. Duclos, je ne diminue en rien la valeur du travail de MM. Marchand et Leudet, puisque ces auteurs ne prétendent pas à la priorité dans la découverte de l'eau de Bléville, dont l'époque est inconnue ; je suis certain qu'ils n'hésiteront pas à rendre à Lepecq de la Clôture le mérite d'une exactitude qui le distingue dans toutes ses recherches.

Réponse de
MM. Marchand
et Leudet.

MM. Marchand et Leudet se sont empressés de faire droit à la juste observation de M. Duclos, et de rectifier une erreur qui s'explique, du reste, tout naturellement par suite de cette circonstance que Lepecq de la Clôture avait pris l'habitude de mentionner, en marge de ses citations, les eaux minérales dont il parlait, et qu'il a rompu cette habitude pour les eaux de Bléville.

M. Lepage, pharmacien à Gisors et membre correspondant de l'Académie, soumet souvent à la Compagnie, comme son collègue M. Marchand, d'intéressants travaux qui sont toujours accueillis avec faveur. Vous avez reçu cette année, de ce chimiste distingué, deux communications : l'une, manuscrite, avait pour titre : *Remarques sur quelques-uns des moyens proposés pour constater la présence de l'alcool dans le chloroforme*. L'autre, imprimée, traitait des propriétés physiques, organoleptiques et chimiques qui peuvent servir à distinguer les sirops médicamenteux.

L'importance du chloroforme, de sa préparation et du degré de pureté dans lequel il est livré pour les besoins de la chirurgie, est trop grande pour qu'il ne soit pas indispensable de rechercher tous les moyens possibles de reconnaître les fraudes dont ce produit est quelquefois l'objet.

Beaucoup de procédés ont été préconisés pour reconnaître la présence de l'alcool, mais plusieurs de ces moyens ont l'inconvénient de ne pas être assez pratiques ; d'autres ne fournissent, le plus souvent, que des indices qui ne sauraient suffire pour motiver un rejet définitif du produit suspecté.

Un chimiste étranger, M. Catel, a spécialement recommandé une méthode basée sur l'action de l'alcool sur l'acide chromique qu'il ramène à l'état de sesquioxide de chrome facile à reconnaître par sa couleur verte. Le chloroforme qui, en présence de l'acide chromique, laisserait apparaître une teinte d'un beau vert, devrait, suivant ce chimiste, être souillé d'alcool.

M. Lepage combat énergiquement cette prétention, en s'appuyant sur une série d'expériences concluantes auxquelles il s'est livré en préparant du chloroforme parfait.

Remarque sur quelques-uns des moyens proposés pour constater la présence de l'alcool dans le chloroforme, par M. Lepage.

tement débarrassé de toute trace d'alcool, et qui donnait encore naissance à une belle nuance verte en présence de l'acide chromique.

Notre confrère, après avoir rejeté le procédé de M. Catel, comme renfermant une source certaine d'erreurs, préconise la méthode de Soubeiran, qui consiste à agiter le chloroforme dans un tube avec de l'huile d'amandes douces. Le mélange reste transparent si le chloroforme est exempt d'alcool; dans le cas contraire, il devient plus ou moins laiteux.

M. Roussi, aide-major au Val-de-Grâce, a indiqué, à son tour, l'année dernière, l'emploi d'un nouveau composé qu'il venait de découvrir, le *bi-nitro sulfure de fer*, comme un moyen très sensible de mettre en évidence les plus petites quantités d'alcool dans le chloroforme (un millième d'après l'auteur). M. Lepage, après avoir expérimenté avec soin ce procédé, n'hésite pas à lui reconnaître une incontestable supériorité sur les autres, et déclare que le nouveau réactif est doué d'une sensibilité extrême. Le chloroforme renfermant de l'alcool prend une teinte brune plus ou moins foncée au contact du *bi-nitro sulfure de fer*.

Des propriétés
physiques,
organolep-
tiques et
chimiques qui
peuvent servir
à distinguer
les sirops médi-
camenteux,
par M. Lepage;
M. Malbranche,
rapporteur.

C'est notre collègue, M. Malbranche, qui nous a fait connaître le second travail de M. Lepage, en insistant avant tout sur le zèle persévérant du pharmacien de Gisors qui a toujours combattu les tentatives frauduleuses de ceux qui se laissent dominer par la cupidité, au détriment même de la santé des personnes qui leur accordent leur confiance, et dont ils sont pourtant si peu dignes.

Ce Mémoire a pour épigraphe : *Le succès dans le traitement d'une maladie ne dépend pas seulement de l'habileté du médecin; il dépend encore, on l'oublie peut-être trop souvent, de la bonne qualité des médicaments.*

Le travail de M. Lepage a pour but de faciliter la constatation de la bonne qualité des sirops médicamenteux : « Il y avait à ce sujet, dit M. Malbranche, une lacune dans la plupart des ouvrages de pharmacologie ; ce silence avait peut-être sa raison d'être, et on la trouverait dans la probité commerciale plus commune autrefois, dans la bonne foi et l'honneur qui y réglaient la plupart des transactions. »

Ce travail de M. Lepage a reçu la haute consécration d'une récompense décernée par la Société des sciences médicales de Bruxelles au savant pharmacien de Gisors.

Les sciences d'observation captivent à un haut degré l'attention vivement excitée de ceux qui s'y livrent ; et si les études chimiques retiennent le savant dans la lourde atmosphère d'un laboratoire, pour chercher au fond de ses creusets quelques-uns des éléments sur lesquels la sagesse infinie a fondé les mondes, le botaniste, à son tour, demande de plus vastes espaces, et, parcourant les plaines, gravissant les montagnes ou descendant jusque dans les profondeurs des abîmes, il affronte mille dangers pour recueillir une simple plante, afin d'en étudier les différentes parties et y découvrir le secret de la naissance des fleurs, les mystères de leurs amours et le principe destiné à les faire reparaitre un jour dans de nouveaux êtres qui rappelleront l'existence de leur mère, mais qui, en même temps, en constateront la mort.

Le résultat de pareilles études a toujours le don de charmer les esprits ; aussi avez-vous entendu avec intérêt le récit d'une excursion faite dans le département de la Gironde par M. Malbranche. Notre confrère a su réunir, dans cette communication, le charme de la description des contrées qu'il a visitées, à de nombreux aperçus

Relation d'une
excursion
botanique faite
dans le
département
de la Gironde,
par
M. Malbranche.

scientifiques sur les végétaux inconnus dans notre localité, et que son zèle pour la science l'a porté à aller étudier sur les lieux mêmes où ils croissent naturellement.

Ces intéressantes pérégrinations ne se font pas dans l'isolement, elles sont entreprises en commun par les membres de la Société botanique de France qui, chaque année, explorent un point nouveau du territoire national. Avant cette promenade scientifique dans le département de la Gironde, notre confrère avait exploré, avec la Société botanique de France, le territoire de Montpellier, l'Auvergne et les Vosges.

M. Malbranche a énuméré, avec une véritable satisfaction que vous avez, du reste, partagée, l'ample moisson qu'il a faite lorsqu'il s'est trouvé au milieu de cette riche végétation méridionale, toujours si luxuriante, et qui a été, pendant longtemps, l'objet de ses aspirations.

Nous regrettons de ne pouvoir indiquer avec l'auteur toutes les plantes, inconnues dans nos climats, qu'il a rencontrées dans son voyage; le Mémoire de notre studieux confrère pourra, du reste, être consulté avec fruit, non-seulement au sujet de cette nomenclature, mais aussi à cause des considérations d'ensemble qui lui ont permis de grouper, sous une forme vive et attrayante, de savants détails qui n'ont rien perdu, d'ailleurs, de leur valeur pour être présentés avec les ornements d'un style élégant et coloré.

Telle a été aussi l'opinion de l'Académie, qui a voté l'impression de cet intéressant rapport dans le *Précis* de cette année.

La médecine, qui s'appuie si souvent sur les sciences d'observation pour utiliser les découvertes que leurs adeptes réalisent, et auxquelles elle emprunte si souvent ses procédés, réclame aussi des intelligences exercées,

capables de saisir des considérations philosophiques d'un ordre élevé, de discuter leur valeur, et d'y substituer au besoin des vues personnelles susceptibles de rectifier les erreurs, de combattre les préjugés, et de diriger les esprits dans la voie de la vérité et du progrès.

Ces qualités distinguent à un haut degré plusieurs de nos confrères dont les communications remplissent complètement les conditions que nous venons d'énumérer, parce qu'elles portent la trace d'un profond savoir et qu'elles sont le fruit d'un talent sérieux.

C'est ainsi qu'à l'occasion d'un travail du Dr Munaret sur *l'iconautographie de Jenner*, M. le Dr Duclos a présenté à l'Académie non-seulement un rapport sur cette publication, mais encore un travail complet et original sur les causes de la prétendue dégénérescence progressive de l'espèce humaine.

Iconautographie de Jenner,
par M. le
Dr Munaret;
rapport de
M. le Dr Duclos.

Pour faire comprendre la valeur du mot *iconautographie*, l'auteur entre dans certains développements dont notre confrère cite l'extrait suivant :

« L'art doit venir en aide au biographe pour parachever la réalisation plastique du type vital ; les monuments iconographiques doivent être expliqués par des adeptes de Camper, de Lavater et de Gall, afin d'exprimer l'essence humaine et la rendre perceptible par une intuition immédiate ; l'Écriture même peut fournir de précieuses indications sur le tempérament, le caractère, l'état de santé de celui qui l'a tracée ; les mots : *ces passants de l'âme*, ont une physionomie qui trompe rarement un observateur exercé, et j'en ai conclu encore que l'étude des autographes est indispensable à cette pensée intime, toute personnelle, de l'histoire à laquelle j'ai donné le nom d'*iconautographie*.

« *L'iconautographie, ce passant de l'âme* du Dr Munaret,

ajoute spirituellement notre confrère, est assez peu connue pour que je me sois trouvé dans la nécessité de vous en présenter la définition tracée par l'auteur lui-même, dans un style qui pourrait servir à faire sa propre iconographie.

« Je n'ai pas l'honneur de connaître personnellement l'honorable Dr Munaret, ajoute M. Duclos; je n'ai pas d'autographe de lui, je n'ai pas son portrait, je sais son âge, j'ai parcouru son Mémoire au style animé, fantaisiste; je sais sa passion pour la recherche des portraits et des autographes; je soupçonne une nature très vive, expansive, satirique, ardente dans ses convictions. »

Le Dr Munaret, traçant le portrait de Jenner, nous le dépeint menant à Berkelay, son pays natal, la vie la plus douce, la plus utile, la plus conforme à la simplicité de ses goûts, parcourant les laiteries de sa paroisse afin de dérober aux vaches le secret de sauver les hommes. Ce fut alors, après son immortelle découverte, que cet homme illustre fut obligé, pour faire triompher son idée, d'abandonner Berkelay, qui lui était si cher, d'aller à Londres, d'y faire connaître le résultat de ses vingt années de recherches, et de les vulgariser.

L'auteur combat avec beaucoup de verve et d'énergie les adversaires de la vaccine, et raconte les péripéties de l'idée Jennérienne; elles découlent toutes d'un seul fait, ajoute M. Duclos, celui d'avoir considéré à tort l'effet antivarioloux de la vaccine comme absolu, indéfini, plus puissant qu'une première variole qui ne préserve pas absolument d'une récidive.

Le savant Rapporteur repousse aussi, avec l'auteur, le système de ceux qui tendent à attribuer la fièvre typhoïde à la vaccine; cette dernière, dans leur opinion, préservant l'espèce humaine de la variole, l'exposerait à un mal peut-être plus terrible.

M. Duclos ne partage pas l'opinion de son confrère touchant la dégénérescence progressive de l'espèce humaine, à laquelle le Dr Munaret semble ajouter foi quand il parle de *la maladie de tout le monde*.

« En suivant l'homme dans l'histoire, dit notre Collègue, je ne rencontre aucune époque où il ait été parfait ; en m'en rapportant même à l'iconographie qu'invoque le Dr Munaret, je vois toujours des êtres dégénérés au milieu d'autres, beaucoup plus nombreux, qui conservent à l'espèce sa pureté. »

M. Duclos ne pense pas que la plus grande de toutes les causes de dégénérescence signalées par le Dr Munaret, *l'alcoolisme*, arrive à détruire l'espèce humaine. Les individus frappés *d'alcoolisme*, qu'on observe dans nos Asiles d'aliénés, constituent un enseignement permanent qui arrêtera un mal que la volonté de l'homme peut anéantir.

Néanmoins, il ne faut pas espérer de faire disparaître complètement la maladie, parce qu'elle dépend d'un mal moral qui a toujours existé : ce mal, c'est l'ivrognerie.

M. Duclos a discuté, avec une grande hauteur de vues, les différentes mesures qui ont été adoptées comme moyen préventif de combattre l'ivrognerie ; il a montré leur peu d'efficacité, et il pense que le bon exemple donné par les classes élevées pourra contribuer à la diminution du mal.

Les efforts tentés par les médecins aliénistes peuvent, du reste, faciliter beaucoup l'œuvre moralisatrice, objet de tous les vœux. Les descriptions exactes qu'ils ont faites des ravages qui sont la conséquence de ces funestes abus, renferment un enseignement précieux dont les masses sauront profiter. Toutefois, il ne faut pas s'exagérer le mal, et le croire plus grand parce qu'on le connaît mieux et parce qu'un plus grand nombre d'écrivains le signalent.

Notre confrère établit, du reste, par des faits, que *l'alcoolisme* n'est pas de date récente ; que l'on a toujours

Remarques
présentées par
M. le Dr Duclos,
sur
la prétendue
dégénérescence
de l'espèce
humaine.

fait un grand abus des liqueurs fermentées, et qu'il a dû en résulter, alors comme aujourd'hui, des cas nombreux d'aliénation mentale. Et pourtant, depuis le xvi^e siècle, où François I^{er} lança un édit sévère pour combattre les habitudes d'ivrognerie, si communes alors, la race humaine a-t-elle dégénéré? Qui oserait soutenir cette thèse en voyant la vigueur de nos soldats, l'importance des œuvres d'intelligence des industriels et des savants?

Du reste, M. Duclos, partageant les idées de notre collègue M. Morel, pense que l'excès du mal arrête le mal; que la dégénérescence arrive, dès la deuxième ou la troisième génération, à la stérilité, ou bien procrée des êtres qui ont des chances très grandes de mortalité, la partie saine de la population se multipliant, au contraire, indéfiniment. Telle est, du reste, aussi l'opinion de Lepecq de la Clôture, dont le jugement est d'un si grand poids en pareille matière.

Cette seconde partie du rapport de M. Duclos ayant pris les proportions d'une communication spéciale très intéressante, l'Académie en a voté l'impression dans son *Précis*.

Le Bulletin de la Société de médecine de Besançon, pour l'année 1857, a fourni à M. le Dr Dumesnil les éléments d'un rapport étendu sur des sujets variés ayant pour objet les différentes branches des sciences médicales.

Après des aperçus généraux sur les services rendus par les Sociétés savantes de province, notre confrère exprime le regret que les études médicales n'occupent, dans les travaux de ces Compagnies, qu'une place généralement restreinte. Cela résulte, dit M. Dumesnil, de ce que peu de praticiens se trouvent dans des circonstances exceptionnelles assez heureuses pour que leur clinique personnelle ou leurs méditations puissent prétendre à un accueil

empresé dans les Académies de province. De là résulte , pour presque tous les médecins, la nécessité de s'adresser aux Académies dont le siège est établi depuis longtemps dans les grandes capitales de l'Europe, et d'y faire juger leurs œuvres par des hommes spéciaux ; mais alors les envois sont si nombreux, que les Commissions nommées ne sauraient suffire à une aussi lourde tâche , à cause surtout des travaux particuliers et des nombreuses recherches auxquelles se livrent les membres que les Commissions désignent pour être rapporteurs.

De ces inconvénients , si graves pour le progrès de la science, il est sorti un avantage réel : les Sociétés médicales se sont formées, et, comme les Académies, elles ont publié leurs travaux qui, généralement, offrent le plus vif intérêt, à cause surtout des cas excessivement attachants qu'ils signalent. Le Bulletin de la Société de médecine de Besançon, pour l'année 1857, justifie pleinement cette manière de voir.

Nous citerons tout particulièrement comme pièces à consulter dans le Bulletin de la Société de médecine de Besançon :

1^o Un Mémoire du D^r Roche, ayant pour titre : *Traitement de la pneumonie par les préparations organiques* ;

2^o Un Mémoire sur le *Traitement des hernies étranglées*, par le D^r Carré de Metz ;

3^o Un travail ayant pour titre : *Causeries sur le choléra*, par le D^r Péron ;

4^o Une observation du D^r Lebon sur un cas très rare de *Calcul salivaire* ;

5^o L'indication d'un traitement des *angines diphthériques* par le chlorate de potasse ;

6^o Des recherches sur *l'influence exercée par la compression sur un membre affecté d'une goutte sciatique*, par le D^r Frayon, etc.

Le rapport très complet et très substantiel de M. Dumesnil a été écouté par l'Académie avec un vif intérêt.

Voyage
scientifique
en Savoie et
dans le Midi de
la France, par
M. le Dr Morel.

Nous devons à M. le Dr Morel de profonds aperçus, présentés sous la forme brillante et animée d'un récit de voyage; c'est le résumé très attachant d'une excursion entreprise dans un but de délassement, et accomplie, toutefois, dans le travail et dans l'étude.

Nous avons suivi notre confrère jusqu'à Chambéry, chez le vénérable archevêque de cette ville, M^{gr} Billiet, non moins distingué par son savoir que par ses vertus, et dont les connaissances profondes et variées sont sans cesse appliquées au soulagement des populations; prélat éminent, qui ne semble goûter ses talents scientifiques que pour en user en faveur de ceux qui souffrent, et pour donner satisfaction aux nobles élans de son ardente charité.

Des relations scientifiques s'étaient établies, depuis l'année 1853, entre M^{gr} de Chambéry et M. Morel, à l'occasion d'un travail sur les causes du goître et du crétinisme endémiques dans quelques localités du département de la Meurthe. Le savant archevêque, dans une lettre dont l'Académie a entendu la lecture, soumettait à l'auteur du Mémoire ses idées sur la grave question, objet de leurs études communes.

Il est intéressant de voir avec quelle sagacité et quelle sollicitude le vénérable archevêque a recherché l'origine d'un mal qui afflige les populations de son diocèse, et combien tour à tour l'esprit du savant et le cœur du prêtre ont scruté les causes du mal et mesuré l'étendue des ravages produits par ce terrible fléau.

Nous aurions eu un véritable plaisir à suivre M. Morel pendant tout le cours de son voyage, et, après l'avoir accompagné dans ses pègrinations en Savoie, nous aurions aimé à analyser les pages remarquables qu'il a écrites

sur la Provence, et à reproduire avec lui la brillante description de Marseille qui, selon la très juste remarque de notre confrère, est due à la plume d'un homme illustre, apte à tout s'assimiler, et à traiter d'une main sûre, poétique et ferme, les sujets les plus opposés. Il était impossible, en effet, de mieux caractériser le beau talent de M. Thiers.

Le motif qui nous portait à étendre cette analyse a aussi frappé l'Académie, qui a décidé que l'œuvre si distinguée du Dr Morel serait insérée en entier dans le *Précis* de ses travaux.

La vive impression que la communication de notre confrère a causée au sein de la Compagnie, a été le point de départ d'une candidature qui a été accueillie par vous, Messieurs, avec une grande faveur.

M. Morel et M. Vingtrinier, qui avaient correspondu depuis longtemps avec l'illustre archevêque, et l'avaient visité, tinrent à honneur de présenter eux-mêmes M^{sr} Billiet aux suffrages de l'Académie. Cette dernière a été heureuse de pouvoir donner au digne Prélat une preuve de haute estime pour ses talents, et de vénération pour son caractère et pour ses vertus.

M^{sr} Billiet,
archevêque de
Chambéry,
élu membre
de l'Académie
de Rouen.

Si l'Académie s'intéresse, avec raison, au sort des populations, même les plus éloignées de son territoire, elle ne se préoccupe pas avec moins de sollicitude de toutes les grandes questions qui ont trait à la prospérité de notre cité; aussi a-t-elle accueilli avec faveur une communication de la Chambre de commerce de Rouen, au sujet de la *Statistique du commerce maritime et des exportations des tissus de coton du port de Rouen pendant l'année 1858.*

Communica-
tion de la
Chambre
de commerce
de Rouen sur
la statistique
du commerce
maritime et des
exportations
des tissus de
coton du port
de Rouen,
pendant
l'année 1858.

L'action de notre Compagnie ne s'est pas, du reste, limitée à la manifestation de quelques vœux; elle a pro-

voqué des études sérieuses, et déjà elle a décerné un prix important au regrettable M. de Fréville, pour son beau travail sur l'*Histoire du Commerce maritime du port de Rouen jusqu'au XVI^e siècle*, œuvre, il est vrai, plus littéraire que scientifique, plus archéologique que commerciale. Mais, l'Académie voulant prouver qu'aucun intérêt ne lui est étranger, a décidé qu'un prix de 4,500 francs serait décerné l'année prochaine, par la classe des Sciences, à l'auteur du meilleur mémoire sur le même sujet, et correspondant à la période qui s'étend depuis le commencement du XVI^e siècle jusqu'à nos jours. Les Lettres et l'Histoire trouveront sans doute, dans ce futur travail, une satisfaction pleine et entière à leurs légitimes exigences; mais la science, à son tour, fera son profit d'une étude complète des causes de l'ancienne splendeur du commerce maritime de notre cité, et des éléments nouveaux qui feront surgir des sources abondantes de prospérité pour l'avenir.

Ce prix, proposé par l'Académie, est une fondation de M. Bouctot, la Compagnie ayant pensé qu'il serait d'une haute convenance d'appliquer les ressources qui lui sont fournies annuellement par la libéralité de cet ancien négociant, à l'étude d'une question qui intéresse le commerce dans lequel il a réalisé sa brillante fortune.

Analyse
du Mémoire
précédent,
par M. Ballin.

Notre respectable confrère, M. Ballin, bien persuadé aussi que le mémoire publié par la Chambre de commerce intéresserait vivement l'Académie, en a présenté une analyse complète à la Compagnie. Il résulte de cet important document ce fait inattendu, que l'établissement des Chemins de fer, loin de faire toujours augmenter, au début de leur exploitation, le mouvement maritime des ports extrêmes, a été quelquefois accompagné d'une diminution temporaire dans le trafic. Notre confrère cite tout particulièrement à

cet égard, le Havre, Dieppe et Honfleur. Toutefois, comme cette diminution a été ensuite suivie d'un accroissement considérable, qui a non-seulement compensé, mais surpassé d'une manière notable le déficit précédemment constaté, nous pouvons espérer que l'établissement des docks et la continuation des travaux de la Basse-Seine pourront bientôt procurer au port de Rouen une prospérité analogue à celle des établissements maritimes du littoral.

M. Ballin, dont le zèle est infatigable, a présenté encore plusieurs Mémoires, parmi lesquels nous citerons tout particulièrement le tableau décennal des opérations du Mont-de-Piété de Rouen, pour la période de 1850 à 1859.

Tableau
décennal des
opérations du
Mont-de-Piété
de Rouen,
par M. Ballin.

Si quelque chose peut égaler la persévérance avec laquelle notre excellent confrère fait régulièrement cette précieuse communication à la Compagnie, c'est bien certainement l'intérêt avec lequel vous entendez l'honorable Directeur du Mont-de-Piété établir, avec cette lucidité qui lui est particulière, la situation de la classe ouvrière, ses ressources, les causes de son aisance et de sa misère. Tout est résumé dans ce tableau, dont les chiffres parlent avec une éloquence qui console quelquefois, mais qui, malheureusement aussi, attristent trop souvent le cœur de ceux qui sympathisent avec les souffrances des travailleurs.

Nous avons, du reste, la satisfaction d'entendre signaler, depuis quelques années, une amélioration sensible dans la position des classes pauvres, puisque, depuis 1854, les engagements ont suivi une progression décroissante, tandis qu'on a remarqué, au contraire, une progression croissante dans les déagements; et, ce qu'il y a de plus consolant encore, c'est que cette diminution s'est fait principalement

sentir dans les prêts de 3 à 4 fr.; d'où il résulte que c'est principalement parmi les emprunteurs les plus pauvres qu'il se manifeste moins de gêne. Le nombre des faillis emprunteurs est fort restreint; il en est de même des individus inculpés de vol. Les objets volés, ou présumés tels, ne s'élèvent qu'à $\frac{1}{3100}$ de la totalité, ce qui donne le droit de dire combien est mal fondée l'opinion qui tend à faire passer les monts-de-piété pour des maisons de recel, tandis que, sous ce rapport, ces établissements concourent souvent à faire reconnaître les voleurs, et même à faire rentrer les objets volés dans les mains de leurs propriétaires.

L'amélioration sensible signalée par M. Ballin ne pourrait-elle pas rendre compte, au moins en partie, de la diminution de la criminalité en France? La misère poussant souvent au crime, il serait logique d'admettre qu'il devrait résulter, d'une augmentation dans les ressources de la classe pauvre, une tendance moins prononcée pour le vol et ses terribles conséquences.

Notre honorable confrère, M. le D^r Vingtrinier, d'ailleurs si compétent en la matière, nous a fourni précisément cette année de nouveaux éléments pour la solution de cette question. Vous avez prêté, Messieurs, une attention soutenue à la lecture du savant rapport qui vous a été présenté sur le compte-rendu de la justice criminelle en France pendant l'année 1857; et c'est avec un nouvel intérêt que nous l'avons tous relu dans la publication qui a suivi presque immédiatement la communication qui en avait été faite à la Compagnie.

Notre confrère établit, par des chiffres, qu'une amélioration notable s'est opérée dans la criminalité publique, et ce résultat, inespéré par le plus grand nombre, avait

Rapport
de M. le
D^r Vingtrinier,
sur le
compte-rendu
de la justice
criminelle
en France
pendant
l'année 1857.

été prévu depuis longtemps par M. Vingtrinier, ainsi que l'attestent ses publications antérieures et nos souvenirs.

Le nombre des accusations pour crimes a diminué dans la proportion d'un cinquième pendant les années 1855-1856-1857, et les faits actuellement connus décèlent une diminution pour les années 1858 et 1859.

Quant aux poursuites correctionnelles, il n'y a pas d'augmentation, comme on le suppose généralement, et encore faut-il ajouter que beaucoup de délits n'ont pas une très haute gravité; ces derniers ont diminué de près de 3,000, et ceux qui intéressent le moins l'ordre public ont, au contraire, augmenté de 6,000.

Le chiffre total des affaires correctionnelles a été de 484,000, comprenant 229,467 prévenus en 1857, tandis que, dans d'autres années, le nombre des délinquants s'est élevé à 260,000. Enfin, le nombre des prévenus âgés de moins de 16 ans a diminué aussi dans une proportion notable pendant l'année 1857.

Si des mesures de rigueur, ajoute M. Vingtrinier, avaient été adoptées, on leur eût incontestablement attribué le résultat favorable aujourd'hui signalé par la statistique.

Notre confrère est heureux de constater que la prédiction formulée en 1834 par M. de Lacuisine, président à la Cour de Dijon, touchant l'augmentation vraisemblable, suivant ce magistrat, du nombre des criminels en France, dans la proportion de 45,000 en 50 ans, loin de se réaliser, est complètement infirmée par des résultats diamétralement opposés.

M. Vingtrinier regrette que M. le premier avocat général près la Cour de Paris ait cru devoir déplorer, dans la mercuriale qu'il a prononcée à la dernière séance de rentrée des tribunaux, l'augmentation de la criminalité,

alors que son Exc. le Ministre de la justice constatait hautement des résultats contraires.

Un document nouveau a été introduit pour la première fois dans le compte-rendu de la justice criminelle française, c'est un rapprochement des faits de la criminalité en France, de ceux observés en Angleterre depuis trente-deux ans. Notre confrère se propose de faire, à ce sujet, une communication spéciale à l'Académie.

Notre excellent collègue, qui concentre plus particulièrement son attention et ses efforts philanthropiques sur la catégorie des jeunes délinquants, a examiné avec une vive sollicitude la situation de ces enfants dans les colonies pénitentiaires où, malgré le zèle des directeurs, les jeunes détenus achèvent de se perdre dans une communauté pernicieuse, sans y avoir reçu, en apprenant un état, les moyens de vivre plus tard dans la société.

M. Vingtrinier réclame de nouveau la formation de Sociétés de patronage, à l'effet de placer dans d'honnêtes familles d'artisans et de fermiers tous ces enfants abandonnés.

Les résultats consolants fournis par la statistique sont dus, ainsi que le constate M. Vingtrinier, aux efforts persévérants du Gouvernement à répandre l'éducation dans le peuple; plusieurs générations ont déjà profité des bienfaits des institutions populaires modernes, et le moment est venu d'en apercevoir les résultats et de les constater.

Les leçons reçues dans la salle d'asile, dans les écoles primaires et professionnelles, ne peuvent pas être perdues pour la société; le niveau préparé par elles n'est pas encore connu, et peut-être ne le sera-t-il pas avant la fin de la génération qui s'élève aujourd'hui. Malheureusement, si la criminalité décroît, quelques vices sont en progrès: l'ivrognerie, le jeu, la débauche, le luxe, se repandent

dans toutes les classes ; ce sont des vices intérieurs dont les familles se ressentent d'abord, et qui finissent par porter le désordre dans la société elle-même.

A la suite de cette lecture, plusieurs membres ont présenté différentes considérations sur les graves questions soulevées par notre confrère.

M. Homberg pense que la diminution notable, constatée dans la population des prisons, est un fait résultant de la loi du 8 décembre 1834, qui condamne à la déportation les repris de justice arrêtés en rupture de ban.

Observations
présentées par
M. Homberg.

M. Chassan admet que la cause indiquée par M. Homberg contribue au résultat signalé ; mais il croit qu'elle n'est pas unique, qu'il faut encore avoir égard à ce fait grave et trop peu connu, que tout individu condamné à sept ans de travaux forcés, est transporté à Cayenne, et n'en revient pas après sa libération.

Observations
présentées par
M. Chassan.

Il faut reconnaître, en outre, que la police étant mieux faite aujourd'hui qu'autrefois, la répression est plus certaine qu'en aucun temps, et cette pensée doit nécessairement arrêter l'homme pervers dans l'accomplissement des crimes qu'il n'hésiterait pas à commettre, s'il n'avait pas à redouter l'action d'une police active et vigilante.

Enfin, il y a des causes morales d'un ordre plus élevé, ajoute M. Chassan, qui ont été, du reste, indiquées par M. Vingtrinier ; elles résultent de l'heureuse influence exercée par les institutions religieuses ou même philanthropiques.

M. Vingtrinier persiste à attribuer à ces influences moralisatrices la cause sinon unique, au moins principale, de la diminution, d'ailleurs si remarquable, des crimes dans la société.

Communica-
tion de
M. de Lérue,
sur les
tendances des
habitants de
la campagne
à émigrer
vers les villes.

Ce n'est pas seulement au point de vue de la criminalité que l'Académie s'est occupée des intérêts moraux des populations, et c'est sous l'empire des mêmes préoccupations que la Compagnie a prêté une sérieuse attention à un travail de M. de Lérue, sur les tendances des habitants de la campagne à émigrer vers les villes.

Notre confrère, que ses fonctions administratives mettent constamment en relation avec les maires du département, a été vivement frappé de ce fait regrettable, et il a recherché, dans les renseignements qu'il pouvait recueillir, des indications propres à jeter un certain jour sur cette importante question; ce qui lui a permis de discuter la valeur des principales opinions qui ont été émises sur ce sujet au sein de l'Institut des provinces, dans la dernière session du Congrès scientifique de France.

Notre confrère a examiné tout d'abord la situation de nos voisins d'Outre-Manche; pour mieux juger de la position qui est faite à nos populations rurales, M. de Lérue établit qu'en Angleterre le progrès industriel n'a pas paralysé l'essor de l'agriculture, et que cela tient à l'abondance des capitaux à l'aide desquels l'agriculteur peut s'imposer des sacrifices qui le dédommagent bientôt, et au centuple, des charges qu'il s'est imposées. En Angleterre, l'étendue des domaines permet l'usage des grandes machines. Dans notre pays, les propriétés sont trop morcelées pour adopter facilement les mêmes coutumes. On doit pourtant reconnaître que l'usage de la batteuse commence aujourd'hui à se répandre, mais que, malheureusement, il en résulte une diminution dans le travail d'hiver de l'ouvrier rural, et, par suite, des déplacements, des émigrations forcées, qui auront bientôt d'autant plus de raison d'être, qu'on emploiera davantage les autres engins mécaniques. Faudrait-il en conclure, ajoute l'Auteur, que chez nous on devrait, avant tout,

encourager le travail des bras? M. de Lérue ne le pense pas; il trouve que l'Institut des provinces, en manifestant le regret que les émigrations aient ralenti les progrès de l'agriculture, et en exprimant le vœu que le Gouvernement favorise toutes les mesures propres à prévenir l'agglomération excessive des ouvriers dans les villes par la création des institutions de charité dans les campagnes, n'a que bien imparfaitement résolu ce difficile problème; d'autant plus que, dans ces derniers temps, l'émigration est moins considérable qu'on ne paraît le supposer communément, et que, d'ailleurs, l'assistance a été organisée avec le plus grand soin sur tous les points de l'Empire, de telle sorte qu'il serait inexact de dire que la détresse fait émigrer les ouvriers des campagnes vers les villes. Notre confrère désirerait qu'il fût donné une plus grande extension à certaines institutions de prévoyance, propres à attacher l'ouvrier au sol par l'association des intérêts.

L'insuffisance des salaires, aux époques de cherté des subsistances, a été une cause de désertion des campagnes; il en a été de même de l'élévation du prix des denrées dans les contrées desservies par les lignes de chemins de fer: l'ouvrier désirait un salaire plus élevé, et, sans même aller le chercher dans les villes, il le trouvait dans les campagnes où des usines étaient élevées de toutes parts.

Ces causes de déplacement ne sont que locales, il en est d'autres qui sont plus générales: les unes forcées, les autres volontaires; elles résultent de l'appauvrissement des enfants, par suite du morcellement de la propriété du père ou de l'aïeul; de l'élévation du niveau de l'instruction dans les campagnes et des séductions de l'existence dans les villes.

Le recrutement, enfin, enlève aux champs ses enfants les

plus robustes ; de cette dernière cause il résulterait , suivant notre confrère , un abâtardissement successif de nos fortes races rurales , et l'un des motifs les plus puissants de toute absence d'énergie pour marcher d'un pas ferme et rapide dans la voie des progrès agricoles.

Le Gouvernement , ajoute M. de Lérue , cherche à concilier les nécessités de la défense du pays avec les besoins impérieux des campagnes. Laisser au village l'élite de ses fils , c'est lui assurer la meilleure base de moralisation , de santé et de progrès.

Notre confrère pense en outre qu'il faudrait diriger l'enseignement dans les campagnes , plutôt en vue de besoins agricoles qu'en se préoccupant des nécessités qui se manifestent seulement dans les villes ; en agissant ainsi , M. de Lérue a la confiance que l'agriculture est trop puissante pour ne pas sortir victorieuse des épreuves qu'elle a dû traverser.

Observations
présentées par
M. Vingtrinier.

M. Vingtrinier ne pense pas que le recrutement soit une des causes les plus grandes de la diminution du nombre des ouvriers dans les campagnes , car , dans ces mêmes localités , le nombre des jeunes filles est aussi peu considérable que celui des jeunes gens pour le service de la domesticité.

Réponse
de M. de Lérue.

M. de Lérue ne méconnaît pas la réalité du fait , mais il pense que l'émigration des femmes est une conséquence de celle des hommes , parce que les premières voyant diminuer , dans leurs hameaux , les chances qu'elles avaient d'y contracter une alliance , émigrent vers les villes.

Observations
présentées
par M. Morel.

M. Morel signale d'autres causes tout intimes : on veut aujourd'hui , même au village , dit le savant Docteur , que la famille soit peu nombreuse , en vue de la division ulté-

reure et redoutée du patrimoine. Il faut aussi reconnaître que les enfants sont moins viables qu'autrefois : cela tient aux habitudes fatales contractées par les parents.

M. Hélot signale une cause nouvelle du même mal dans cette circonstance, qu'aujourd'hui les enfants sont rarement nourris au sein, et qu'il est très difficile de trouver des nourrices dans nos contrées, au point que les familles riches sont obligées de les faire venir de la Picardie, de la Bretagne et même de la Bourgogne.

Observations
présentées
par M. Hélot.

Cette tendance des femmes pauvres à ne plus allaiter leurs nouveau-nés est une cause très grave de mortalité, et, à Rouen, dans les familles où il y a eu huit ou dix enfants, il n'en reste bien souvent que deux ou trois, encore sont-ils presque toujours débiles.

M. Hélot pense que le nombre des enfants qui naissent dans la classe pauvre est à peu près le même qu'autrefois, mais que celui des enfants qui succombent augmente dans une proportion notable, et si, du reste, la population s'accroît encore, cela tient à ce que beaucoup d'étrangers quittent leur pays pour venir se fixer dans le nôtre.

M. Vingtrinier incline à croire que la mortalité était plus considérable autrefois qu'aujourd'hui, mais qu'elle était moins bien constatée. Il y avait des causes morbides qui n'existent plus par suite de l'assainissement général.

Observations
présentées par
M. Vingtrinier.

Si la population a réellement augmenté, il faut reconnaître, avec M. Morel, qu'on le doit à la médecine et à l'hygiène, mais ce progrès est contrebalancé par la mortalité très grande des enfants, principalement dans le Nord, tandis que cet effet ne s'est pas produit dans le Midi, où la population travaille en plein air, se nourrit bien, prend du vin et s'abstient d'eau-de-vie.

Observations
présentées
par M. Morel.

Observations
présentées par
M. Dumesnil.

M. Dumesnil pense que la diminution constatée dans la population rurale tient surtout à ce que les habitants des campagnes viennent dans les villes pour être plus libres et avoir des salaires plus élevés.

Nous vous rappellerons, enfin, avant de terminer ce compte-rendu, que votre Secrétaire de la classe des Sciences a eu l'honneur de vous présenter une *Étude scientifique et archéologique sur le territoire de la ville de Rouen, dans les temps les plus reculés*, travail dans lequel il a essayé de déterminer quels avaient pu être les effets causés par les torrents qui descendaient si fréquemment des hauteurs qui dominent la cité, sur le territoire où celle-ci devait s'élever un jour. Il a essayé, en outre, de prouver que certaines constructions, qui ont pu servir dans des temps plus rapprochés comme moyens de défense, en devenant de véritables fortifications, avaient dû, dans l'origine, être élevées pour s'opposer à l'invasion des eaux et les diriger jusqu'à la Seine, après les avoir forcées de suivre les contours d'une vaste enceinte elliptique.

Vous avez bien voulu, Messieurs, ordonner l'impression de ce travail dans votre *Précis*; aussi croyons-nous ne pouvoir mieux faire pour vous prouver toute notre reconnaissance que d'éviter, en songeant surtout à l'indulgence avec laquelle vous avez accueilli notre communication, de mettre votre patience à une nouvelle épreuve, en vous présentant une plus ample analyse de notre long mémoire.

Description
scientifique
de la France.

Nous vous avons dit, Messieurs, les travaux auxquels la Compagnie s'est livrée pendant le cours de cette année; mais malgré le labeur accompli, et à l'époque où vous pourriez ne songer qu'à un repos bien légitimement gagné, vous cherchez déjà à pressentir des résultats nouveaux,

suite d'efforts nombreux et efficaces. Vous vous proposez, en effet, de réaliser un travail d'ensemble qui doit faire honneur tout à la fois à l'Académie et à chacun de ceux qui voudront bien prendre part à l'œuvre commune.

La *description scientifique de la France*, provoquée par S. Exc. le Ministre de l'instruction publique, et placée sous la direction de M. Gustave Rouland, chef du personnel et du secrétariat général au même ministère, sera un monument important à l'exécution duquel devront concourir les principales Sociétés savantes de l'Empire. C'est à ce titre que l'Académie de Rouen a été invitée à s'occuper tout spécialement de la description scientifique du département de la Seine-Inférieure.

Vous avez répondu avec empressement à la demande du Ministre, et vous avez désigné le Secrétaire de la classe des sciences à l'effet de provoquer des travaux dans le but de donner satisfaction pleine et entière aux vues élevées du Gouvernement.

Nous ne nous sommes pas dissimulé la gravité de l'entreprise ; mais, hâtons-nous de le dire, le caractère officiel que vous avez bien voulu nous conférer dans cette circonstance, nous a facilité la mission que la parfaite bonne grâce de nos confrères nous a presque toujours rendu facile et agréable.

Le Ministre et M. le Directeur du personnel poursuivent avec persévérance l'accomplissement de cette vaste entreprise, et M. G. Rouland nous disait, il y a peu de temps : « *Vous comprenez combien nous avons à cœur que notre département réponde à l'appel que nous allons lui faire.* »

Ces paroles, si bienveillantes pour notre contrée, nous ont puissamment aidé à vaincre quelques hésitations bien naturelles, d'ailleurs, chez des hommes dont le labeur est incessant, et qui, par leur position et leurs talents bien

connus, ne veulent rien produire qui ne soit à la hauteur de la réputation qu'ils ont si justement acquise.

Nous nous faisons, du reste, un devoir et un plaisir de consigner dès à présent les nombreuses adhésions que nous avons déjà recueillies, bien persuadé que nous ne tarderons pas à compléter la liste des membres de l'Académie qui consentiront à nous prêter leur précieux concours.

Nous avons voulu, Messieurs, avant même d'avoir recours à nos collègues, prouver que, personnellement, nous n'entendions pas exciter chez les autres un zèle qui nous ferait défaut à nous-même, et nous nous sommes engagé à traiter les questions relatives à la météorologie et au climat; nous comptons, d'ailleurs, pour accomplir notre œuvre, sur les conseils éclairés de plusieurs de nos collègues auprès desquels nous avons l'intention de faire des démarches qui, nous l'espérons, seront accueillies avec bienveillance.

M. le Dr Duclos consent à examiner la question des eaux minérales. Le talent bien connu de notre confrère assure à la Compagnie un travail sérieux, utile et instructif.

M. le Dr Morel traitera les questions d'anthropologie; les études antérieures de notre savant confrère sur cette importante matière le désignaient tout naturellement à votre choix.

Nommer M. Malbranche et M. le Dr Blanche, c'est assez vous dire, Messieurs, avec quelle supériorité et quel zèle sera rédigée la partie botanique. M. le Dr Blanche s'est chargé, en outre, de la zoologie et de la zootechnie.

Un de nos membres correspondants, M. Antoine Passy, ancien sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, membre de l'Institut, dont vous avez couronné autrefois un Mémoire très important sur la géologie du département de la Seine-Inférieure, a accepté avec empresse-

ment la mission de rédiger la partie géologique de notre travail. L'Académie a décidé que des remerciements seraient adressés à l'honorable M. Passy.

La statistique renferme quatre parties distinctes : la première, qui a trait à la population ; une autre, qui fournit l'indication de toutes les institutions de bienfaisance dans notre département ; puis vient la statistique agricole, et enfin la statistique industrielle.

M. le Sénateur-Préfet, auquel nous avons fait connaître le plan adopté par l'Académie et les adhésions que nous avons déjà recueillies, a bien voulu nous promettre son puissant appui ainsi que son haut patronage, et c'est avec un grand empressement et une bienveillance extrême que M. le Sénateur-Préfet a mis à la disposition de l'Académie tous les documents statistiques qui se trouvent réunis, par les soins de l'Administration, dans les archives du département et dans les bureaux de la Préfecture.

Nous nous sommes rendu l'interprète des sentiments de l'Académie en remerciant M. le Sénateur-Préfet de son bienveillant et si précieux concours.

M. le Dr Vingtrinier vous a promis sa collaboration pour la deuxième partie de la statistique qui concerne les établissements de bienfaisance ; les sentiments de l'honorable Docteur lui ont fait étudier, dans tous leurs détails, les nombreux et intéressants problèmes qui se rattachent à cette importante question.

La statistique agricole sera l'objet des soins de l'un ou même de plusieurs de nos collègues, et nous avons la certitude de pouvoir, d'ici à très peu de temps, vous faire connaître les adhésions définitives.

Quant aux deux autres parties de la statistique, nous avons aussi la confiance de pouvoir vous présenter, dans un très bref délai, une solution satisfaisante.

Nous avons fait, Messieurs, tous nos efforts pour répondre

à vos intentions, et nous sommes heureux d'avoir pu, dans ce Rapport, présenter simultanément le résumé des travaux accomplis par la Compagnie, et un aperçu de ceux non moins considérables que l'Académie vient de s'imposer pour l'avenir.

Depuis l'époque où nous avons eu l'honneur de lire le rapport précédent à l'Académie, les adhésions que nous faisons pressentir nous sont parvenues.

M. Morière, professeur à la Faculté des sciences de Caen, chargé des conférences agricoles dans le département de la Seine-Inférieure, et notre collègue à l'Académie, a accepté la mission de résumer la statistique agricole.

M. Péron, membre de plusieurs Sociétés savantes, veut bien consentir à rédiger la statistique de la population.

M. Mathieu Bourdon, membre de l'Académie, ancien député, président de la Chambre consultative d'Elbeuf, et M. Cordier, manufacturier, membre de la Chambre de commerce de Rouen, nous ont promis, malgré leurs occupations multipliées, de traiter la partie relative à la statistique commerciale.

Enfin, nous adressons nos remerciements personnels à nos deux amis et anciens élèves, MM. le Dr Tinel et Georges Penner, qui ont bien voulu nous accorder leur précieux concours pour le travail sur la météorologie que nous nous sommes réservé.

MÉMOIRES

DONT L'ACADEMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION

DANS SES ACTES.

ANALYSE

DE

L'EAU DE BLÉVILLE,

Par MM. E. MARCHAND et E. LEUDET,

Membres du Conseil d'hygiène publique et de salubrité de l'arrondissement
du Havre.

(Séance du 27 avril 1860)

Parmi les stations géologiques les plus importantes de la France, le cap de la Hève doit être cité en première ligne. La coupe de ses falaises, qui reposent sur des couches calcaires appartenant à la formation oolithique, et qui sont recouvertes par un sable siliceux compacte, de la formation tertiaire, présente, en effet, une série de terrains dignes d'être explorés, car ils sont fertiles en restes fossilisés d'êtres organiques parfaitement conservés, et dont les similaires n'existent plus ou ne se retrouvent que dans des contrées éloignées, dont le climat n'offre aucune analogie avec le nôtre. Ces fossiles comprennent près de 80 genres partagés entre plus de 350 espèces, parmi lesquelles on doit citer des polypiers, de nombreux mollusques bivalves, gastéropodes et céphalopodes, des serpules, des crustacés, des tortues, des ichthyosaures, des plésiosaures, des poissons, des streptospondyles, etc.

Ces falaises présentent une hauteur moyenne de 110 à 144 mètres au-dessus du niveau de la mer; elles appartiennent au petit nombre des formations qui, en France,

présentent à l'étude les sables micacés et ferrugineux du terrain de Weald. Ces analogues des sables de Hastings sont caractérisés, à la Hève, par leur mélange avec une argile noirâtre, par de nombreuses couches de lignites recouvertes ou mélangées de sulfure de fer, et par des rognons de fer, oxydés à l'extérieur, sulfurés à l'intérieur, et ayant souvent pour noyau (si ce n'est toujours un morceau de lignite assez bien conservé pour laisser facilement distinguer les couches concentriques du bois dont il provient).

Les sables Wealdiens de la Hève qui, au point de vue de ce travail, méritent une attention particulière, reposent sur des lits alternatifs de marne, de calcaire marneux, de grès, de calcaire hydraulique et d'argile noire appartenant à la partie supérieure du groupe Jurassique. Ils sont recouverts, dans leurs parties les plus récentes, par des poudingues ferrugineux qui supportent à leur tour des lits, alternatifs aussi, de marnes noire ou bleue, ou pyriteuse et de silex; puis des marnes glauconieuses qui servent de niveau à la nappe d'eau douce qui s'infiltré toujours au travers des formations les plus anciennes du groupe crétacé: couches de craie glauconieuse brune ou blanche et de craie chloritée, séparées par des bandes étroites de silex. La craie superficielle manque seule à cette série des terrains secondaires: elle est remplacée par les sables diluviens ou tertiaires dont nous avons déjà parlé.

Depuis un temps reculé, on trouve, au pied de la falaise de Bléville, qui dépend du système géologique du cap de la Hève, une source d'eau ferrugineuse jouissant dans la contrée d'une réputation justement méritée. Lepecq de la Clôture en parle dans son célèbre *Traité des maladies épidémiques*; il fait remarquer, avec juste raison, qu'on la compare, pour l'efficacité, aux sources de Passy. D'autres auteurs la mentionnent, et Noël la cite exceptionnellement dans son *Premier Essai sur le département de la Seine-Infé-*

rière, publiée en l'an III; il dit qu'elle dépose, le long de ses rigoles naturelles, un sédiment pyriteux (*sic*), indicateur certain de la nature de son principe minéralisateur.

Dupray, qui a laissé un nom justement honoré dans la pharmacie Havraise, s'est livré, en 1810, à une analyse de l'eau de cette source. Son travail a été publié dans le tome II^e du *Bulletin de Pharmacie*. Selon lui, un litre d'eau minérale contient les principes suivants :

Carbonate de chaux	0,0686
— de fer.	0,1442
Sulfate de chaux	0,4713
Chlorure de sodium.	0,1257
— de magnésium	0,0686
	<hr/>
	0,5484

L'on verra bientôt que nous n'avons pas obtenu les mêmes résultats.

Dans son Mémoire, Dupray fait remarquer que la source de Bléville est située sur le rivage, et qu'elle se trouve submergée dans les grandes marées. Noël dit à son tour que ses eaux teignent les cailloux et les rochers d'une couleur ferrugineuse. Ces renseignements démontrent qu'au commencement de ce siècle, l'eau dont nous nous occupons coulait à l'air libre; aujourd'hui, il n'en est plus ainsi : la source est ensevelie au milieu des roches calcaires et des sables micacés provenant d'éboulements très considérables qui se sont effectués depuis lors, et c'est à cette circonstance, sans aucun doute, qu'il faut attribuer l'énorme différence qui existe entre les résultats ci-dessus mentionnés et ceux que nous avons nous-mêmes obtenus. En 1810, l'eau minérale se trouvait très vraisemblablement mêlée avec les eaux douces qui descendent des terrains supérieurs, tandis qu'aujourd'hui ces eaux ont été assujetties à une autre direction. En outre, subissant

actuellement l'influence des pyrites qui abondent dans le terrain où elle a été retrouvée, pyrites qui se sulfatisent incessamment par l'action oxydante de l'air, l'on conçoit bien que la nature et la proportion des principes dissous aient subi d'importantes modifications.

Quoi qu'il en soit, la source de Bléville, récemment captée par son propriétaire M. Duplessis, apparaît au-dessus du calcaire marneux qui supporte les sables micacés, les lignites, les pyrites et les poudingues de la formation Wealdienne; elle apparaît au milieu de ces débris minéralogiques qui se sont éboulés, nous le répétons, sur une étendue et en une élévation considérables. Son débit moyen peut être fixé aujourd'hui à 3,000 litres par jour, mais tout porte à croire qu'il serait facile de l'élever à un chiffre trois ou quatre fois plus considérable.

L'eau soumise par nous à l'analyse présentait quelques caractères différentiels de celle examinée par Dupray. Ainsi, tandis que ce chimiste ne l'a pas trouvée susceptible d'agir sur la teinture de tournesol, et qu'il l'a vue verdir le sirop de violettes, nous avons constaté, au contraire, qu'aujourd'hui elle rougit d'une manière prononcée les couleurs bleues végétales; mais, à part cette différence, nous avons reconnu, comme il a pu le faire lui-même, qu'elle possède une saveur atramentaire bien prononcée, et que les réactifs y décèlent, d'une manière énergique, immédiatement après le puisement, la présence du protoxyde de fer sans trace de peroxyde, de la chaux, de la magnésie, puis celle de l'acide sulfurique et du chlore.

Le 12 octobre 1859, la température de l'eau, prise à la source, était de 44° 12 centigrades; celle de l'air était alors égale à 46° 7. Cette observation concorde avec celles qui ont été faites par l'un de nous sur la température moyenne des sources du pays de Caux; il a reconnu que cette moyenne, à Fécamp, oscille entre 10° 87 et 11° 12.

Les époques du *minimum* se rencontrent au mois de février, et celles du *maximum* au mois d'octobre.

Plusieurs essais, exécutés à différentes époques de l'année, nous ont démontré que la constitution de l'eau de Bléville est peu variable ; sa densité a toujours oscillé autour de 1001.2, celle de l'eau distillée étant prise pour l'unité. Examinée pendant l'été, au mois d'octobre et après la fonte des neiges, elle nous a toujours laissé sensiblement la même proportion de matières fixes : la moyenne de trois essais préliminaires a été de 4 gr. 744 par kilogramme d'eau. L'échantillon analysé, puisé dans les derniers jours de janvier, nous a donné 4 gr. 752.

Voici les résultats bruts de notre analyse, calculés pour 4 kilogramme d'eau :

Acide Carbonique.	gr.
	0,2543
Oxyde Ferreux (FeO).	0,1032
— Manganeux (MnO).	0,0081
— Aluminaire (Al ² O ³).	0,0187
— Calcaïque (CaO)	0,4038
— Magnésique (MgO).	0,1474
— Ammoniacale (AzH ³ , HO).	0,0023
— Lithique (LiO).	0,0002
— Sodique (NaO).	0,0229
— Potassique (KO).	0,0027
— Cuprique (CuO).	indices
Principe arsénical	indices
Fluor.	indices
Iode (approximativement).	0,0004
Brome (idem)	0,0007
Chlore.	0,1031
Acide Sulfurique	0,9141
— Phosphorique	0,0018
— Silicique	0,0322
— Crénique.	traces
Matière Bitumineuse.	0,0104
	<hr/>
	2,0263
	<hr/> <hr/>

Ces résultats bruts peuvent être traduits théoriquement ; ainsi : 1 kilogramme d'eau de Bléville contient :

Azote	indéterminé
	lit.
	0,159
Acide Carbonique libre {	en volume.
	en poids
	gr.
	0,2427
Sulfate Ferreux (FeO, SO^3)	0,2179
— Manganoux (MnO, SO^3)	0,0178
— Aluminiq. ($\text{Al}^2\text{O}^3, 3 \text{SO}^3$)	0,0031
— double d'Alumine et d'Ammoniaque ($\text{AzH}^4\text{O}, 4 \text{SO}^3$)	0,0151
— — — de Potasse ($\text{KO}, \text{Al}^2\text{O}^3, 4 \text{SO}^3$)	0,0145
— de Magnésie (MgO, SO^3)	0,3153
— de Chaux (CaO, SO^3)	0,9481
Bi-Carbonate de Chaux ($\text{CaO}, 2\text{CO}^2$)	0,0190
Phosphate Aluminiq. ($\text{Al}^2\text{O}^3, \text{PO}^5$)	0,0022
Silicate de Chaux et d'Alumine ($\text{CaO}, \text{Al}^2\text{O}^3, 4 \text{SiO}^3$)	0,0493
Fluorure de Calcium.	indices
Iodure de Sodium (approximativement)	0,0005
Bromure de Sodium (idem)	0,0008
Chlorure de Magnésium (Mg Cl)	0,1021
— de Lithium (Li Cl)	0,0007
— de Sodium (Na Cl)	0,0132
Crénate Alcalin ou Terreux	traces
Sel de cuivre.	indices
Principe arsénical.	indices
Matière Bitumineuse.	0,0104
Perte	0,0036
Eau pure.	997,9937
	<hr/>
	1000 „
	<hr/>
Total des principes fixes sans l'Acide Carbonique	1,7484
L'expérience directe a donné.	1,7520
	<hr/>
Perte indiquée.	0,0036
	<hr/> <hr/>

Comme on le voit, l'eau de Bléville doit être classée .

dans la science, à côté des eaux de Passy et de Cransac; de même que ces dernières, elle contient une certaine quantité de sel de manganèse.

A l'imitation de toutes les eaux ferrugineuses sulfatées, l'eau de Bléville abandonne, par son exposition à l'air, une certaine proportion d'oxyde de fer, souillé de manganèse et d'arsenic; elle retient toujours alors en dissolution un sel ferroso-ferrique, et ce sel reste soluble même lorsque l'on évapore sa dissolution à siccité. Un échantillon de l'eau minérale conservée par nous, pendant un mois, dans un flacon ouvert à l'air libre, a perdu ainsi le tiers du fer qu'il renfermait; alors, au lieu de sulfate de protoxyde de fer (FeOSO^3) dissous primitivement, l'eau renfermait du sulfate ferroso-ferrique ($\text{FeO}, \text{SO}^3 + \text{Fe}^2\text{O}^3, 3 \text{SO}^3$) ou, plus simplement, $\text{Fe}^3\text{O}^4, 4 \text{SO}^3$. Le sel précipité présentait la composition suivante: $(\text{Fe O}^3)^2, \text{SO}^3$. C'était donc un sous-sulfate ferrique. Ces différentes formules nous permettent de dire avec assurance que le sel de fer existant dans l'eau normale prise à la source, subit, en présence de l'air, les altérations que le sulfate ferreux dissous éprouve habituellement lui-même, quand il est soumis à la même influence. Cette altération est exprimée par l'équation suivante :



Ne serait-il pas facile de remédier à cette altérabilité de l'eau de Bléville? Nous l'avons pensé en nous rappelant que les proto-sels de fer se conservent beaucoup mieux au contact de l'air, quand ils sont en dissolution acide, et nous avons reconnu qu'il suffit d'ajouter à 1 litre de l'eau en question, seulement une goutte d'acide sulfurique à 66 pour assurer sa conservation.

Il nous semble que cette très faible addition d'acide ne saurait modifier les qualités thérapeutiques de cette eau, et que, dans tous les cas, elle ne peut être considérée comme nuisible ; car, par son exposition à l'air, son principe ferrugineux se transforme toujours en composés moins assimilables, et présentant une réaction acide aussi énergique sur les membranes de l'estomac, que le peut faire la petite quantité d'acide sulfurique dont nous sommes portés à conseiller l'emploi (1). Cet acide, d'ailleurs, si l'on tient compte de la loi des affinités chimiques, doit porter son action sur le sulfate de chaux dont il transforme alors une petite proportion en bi-sulfate plus supportable aux organes de la digestion. Nous hésitons d'autant moins à émettre cet avis que, parmi les eaux minérales naturelles dont la composition offre quelque analogie avec celle de Bléville, nous en remarquons quelques-unes, celles de Cransac entr'autres, qui contiennent aussi de l'acide sulfurique libre, en proportion pour le moins aussi considérable que celle dont nous proposons l'addition.

Les sables qui entourent la source, paraissent être saturés, dans un certain rayon, des principes salins, terreux et métalliques, qui la minéralisent ; au moins avons-nous remarqué que ces sables, dans leurs parties exposées à l'air, pendant les sécheresses, se recouvrent d'efflorescences colorées en jaune, qui, traitées par l'eau, nous ont donné, dans une analyse qualitative, la plupart des éléments qu'il nous a été possible de doser dans l'eau elle-même : de l'acide sulfurique et du chlore ; des oxydes ferreux et ferrique ; du manganèse, de l'alumine, de la

(1) Lorsque cette réaction s'accomplit, les 0 gr. 2179 de sulfate ferreux dissous abandonnent à l'état de liberté 0 gr. 045 d'acide sulfurique.

magnésic , de la chaux , de la soude , de la potasse , des traces de cuivre et de la matière bitumineuse. Cette circonstance rend parfaitement compte de la constance que nous avons dû signaler dans la constitution générale de l'eau elle-même.



EXCURSION BOTANIQUE

DANS LA GIRONDE,

Par M. A. MALBRANCHE.

(Séance du 20 avril 1860.)

Malgré la quantité de *Guides*, de *Voyages*, d'*Itinéraires* qu'on a pu lire sur un pays, n'entend-on pas toujours avec un intérêt particulier les récits et les impressions de l'un des siens? Il y a là quelque chose de spécial : on s'associe plus volontiers aux émotions, joyeuses ou pénibles, du voyageur qui ne nous est point étranger ; on compatit à ses tribulations, on jouit de ses surprises, on est heureux de ses joies. Et puis chaque touriste se place à un point de vue spécial, recherche et met en lumière les objets qui se rattachent à ses études de prédilection. Celui-ci interrogera les monuments antiques ; ces vestiges, ces débris lui parleront des générations disparues ; celui-là, ami des arts, se plaira à décrire l'œuvre d'un ciseau habile, à révéler les beautés incomprises d'une toile merveilleuse. Le géologue vous conduira dans des grottes mystérieuses où il étudiera l'ossature de la terre et les premières révolutions de notre globe. L'entomolo-

giste fera passer devant vous ces insectes brillants dont la livrée métallique étincelle au soleil, ou ces autres plus connus et plus aimés, symbole de l'inconstance et de la légèreté. Permettez à son tour que le botaniste relève les richesses végétales, les plantes rares ou curieuses de la contrée. C'est par ces motifs que je me suis décidé à vous entretenir de mon excursion botanique dans la Gironde. Pour moi, c'est renouveler les joies et les surprises du voyage que de vous en raconter les péripéties; puissé-je vous les présenter de façon à vous en faire goûter le charme et l'intérêt, et acquitter ainsi la dette du voyageur envers ceux qui, moins heureux, sont retenus au foyer de la famille.

Chaque année, grâce aux faciles et rapides communications qu'offrent les chemins de fer, la Société botanique de France visite quelques points de l'Empire. Déjà Montpellier, l'Auvergne, les Vosges, ont été le but de ces pérégrinations instructives dont les géologues nous ont donné l'exemple. Que de charmes et de profit pour ceux qui peuvent s'y associer! Les sites nouveaux que vous parcourrez, le plaisir de voir une végétation inconnue, les savants qui vous accompagnent, les incidents du voyage, les relations qui se forment, les découvertes partagées, tout concourt à intéresser le botaniste assez heureux pour prendre part à ces excursions.

Dès le 8 août dernier, la Société botanique, conduite par M. Menière, un de ses vice-présidents, était réunie à Bordeaux, sous la présidence du vénérable M. Léon Dufour, de Saint-Sever (Landes), âgé de près de quatre-vingts ans, et le doyen peut-être des botanistes français. Parmi les membres éminents présents, je citerai M. le comte Jaubert, ancien diplomate, homme aimable et simple qui trouve, dans les sciences naturelles, des délassements pour la fin d'une carrière si bien remplie : M. Decaisne,

le professeur du Jardin-des-Plantes ; M. Jamain, l'habile horticulteur ; M. Cosson, un des auteurs de la *Flore parisienne* ; M. Lecoq, de Clermont-Ferrand, causeur spirituel et amusant ; M. Clos, professeur à Toulouse ; M. Durieu de Maisonneuve, directeur du Jardin-des-Plantes de Bordeaux, et bien connu par ses explorations algériennes.

Je n'avais pu quitter Rouen que le 9, et, quand j'arrivai à Bordeaux, le 40, la Société était dans les marais de la Canau, récoltant ce singulier *Aldrovanda* que l'on a cru quelque temps disparu de la Flore française, et que M. Durieu de Maisonneuve a retrouvé en 1838, à la Canau, le *Chara fragifera* et le *Lobelia Dortmanna*, qui n'a en France que cette localité. En attendant le retour de la Société, je ne pouvais rester inactif, et vous comprendrez mon impatience de voir de plus près cette végétation méridionale, objet de mes aspirations. Je repris le chemin de fer de Paris pour aller à Cubzac, où se trouve ce pont remarquable sous lequel les navires passent à toutes voiles, et dont tous les voyageurs ont parlé. Après avoir admiré cette œuvre gigantesque, j'explorai les bords de la Dordogne, qui m'offrirent plusieurs plantes inconnues ici : *Angelica heterocarpa* (Lloyd), espèce nouvelle pour la France, découverte dernièrement sur les bords de la Loire, près de Nantes ; *Eleocharis amphibia* (Durieu), plante confondue avec l'*Eleocharis multicaulis*, et distinguée par M. Durieu : elle couvre d'immenses tapis du plus beau vert les rives de la Garonne et de la Dordogne ; *Chenopodium opulifolium* (Schrad.) ; *Cucubalus baccifer*. Au bord des champs de vigne, l'unique culture du pays, *Ammi majus*, *Petroselinum segetum*, *Visnaga daucoïdes*, *Gastroidium lendigerum*, *Malva niceœnsis*, *Polycarpon tetraphyllum*, si commun là-bas, et dont nous connaissons ici deux localités qu'on se dit tout bas ; *Andryala sinuata*, *Tordylium marimum*, *Vicia lutea*, *Latyrus latifolius*, etc.

Le 12, je prenais, avec la Société, le chemin de fer de Bayonne pour Arcachon. Après avoir traversé le célèbre vignoble de *Haut-Brion*, nous entrons en pleine lande, et, pendant les 48 kilomètres qui nous restaient à faire, nous ne vîmes guère autre chose; çà et là, près des villages, quelques champs de Maïs ou de Tabac; au reste, des horizons sans fin de genêts, de bruyères, de pins. Je souhaitais vivement voir des paysans sur des échasses; ce type, assez rare, eût donné au paysage une couleur locale qui en aurait relevé la saveur. Mais ce fut en vain que mes yeux interrogeaient la solitude, je ne vis rien venir; mes compagnons avaient eu, la veille, la bonne fortune d'en rencontrer plusieurs à la Canau. Cependant, une ligne blanche, qui se dessine au loin à travers les éclaircies de la forêt, nous indique le bassin d'Arcachon. Nous traversons d'immenses dunes que la voie ferrée a coupées, et dont le sable s'élève, de chaque côté, en éblouissants talus. Arcachon, le but de notre excursion, lieu très pittoresque, est, avec Royan, les localités maritimes les plus fréquentées de la Gironde. Sur une longueur de 3 kilomètres, une suite de maisons de plaisance, d'une construction originale, s'étend pressée entre la forêt et le bassin, vaste baie de 60 à 72 kilomètres de tour, que le Gouvernement, dit-on, songe à utiliser. Après un repas sous la treille, égayé par le récit des succès de la veille et les espérances du lendemain; après une promenade délicieuse au bord du bassin dont les eaux sont aussi calmes, aussi unies que les espaces éthérés où resplendit l'astre des nuits, chacun va chercher un repos nécessaire que nous disputent d'invisibles hôtes et les chansons des cigales, qui remplissent les arbres de la forêt jusque sous nos fenêtres.

Le lendemain, à six heures, nous nous embarquons pour le cap Ferret, dont on aperçoit le phare sur les dunes qui séparent l'Océan du bassin. La plage est fort

plate, et les barques ne pouvant approcher, nous ne pouvons gagner nos légers esquifs que perchés grotesquement sur les épaules des matelots ou au prix d'un bain de jambes matinal. Du reste, la plupart ont chaussé les *espadrilles* du pays, et se sont disposés à affronter les sables mouvants et les eaux salées que le sort nous réserve. Cinq quarts d'heure après notre départ, nous jetons l'ancre dans les dunes du cap Ferret. Pour qui n'a pas vu ces dunes de la Gascogne, ces montagnes de sables amoncées depuis des siècles, il est difficile de se faire une idée de ce désert aride, vrai Sahara, sol brûlant, presque nu, où se montrent de loin en loin de bleus *Eryngium* dont l'azur tranche sur ce sable fin, d'une blancheur éblouissante. *Elymus arenarius*, *Gatium arenarium*, *Polygonum maritimum*, *Frankenia lævis*, *Linaria thymifolia*, *Silene bicolor*, *Psamma arenaria*, *Arthemisia crithmifolia*, *Elychrisum Stæchas*, etc., sont les rares habitants de ce sol désolé que se disputent la mer et les vents. Des travaux immenses ont été entrepris depuis déjà longtemps pour fixer ces terrains mouvants. C'est au zèle persévérant et aux connaissances de l'ingénieur Brémontier que l'on doit les résultats obtenus par la plantation des dunes, aujourd'hui objet d'une industrie considérable. Les *pignadas*, ou forêts de pins, couvrent une grande partie de ces dunes que je vous dépeignais tout-à-l'heure. Le *résinier* ou *pin maritime* est exploité partout pour l'obtention des produits résineux.

Les *laites* sont des sortes d'*oasis* en miniature, que l'on rencontre çà et là au milieu des sables, et qui représentent le sol primitif que la lande a recouvert. Une végétation abondante y trouve la fraîcheur et l'abri dont sont privées les plantes arénaires dont je parlais plus haut. On récolte là quelques raretés : *Erythræa chloodes*, gracieuse transfuge du Portugal, plus abondante dans

la lande, près du phare, *Statice Dubyei*, *S. Lychnidifolia*, *Carex punctata*, *Scirpus romanus*, *Polygala oxyptera*, avec quelques espèces normandes : *Salix repens*, *Juncus acutus*, *Gnaphalium luteo album*, etc.

La lande encore nue est bien le sol le plus aride, le plus sec, le plus improductif qui soit au monde. M. Desmoulins fait remarquer, dans un travail sur la végétation de la Gironde, que les plantes des dunes se distinguent par des qualités admirablement appropriées aux conditions atmosphériques où elles sont placées. Leur organisation variée a cela de commun, qu'elle tend à préserver la plante d'une trop rapide évaporation des sucés élaborés dans ses vaisseaux. La plupart ont des racines longues et déliées, qui vont chercher profondément un peu d'humidité; aucune n'a de feuilles molles et membraneuses. Si quelques espèces de ce genre s'aventurent dans cette région brûlante, ce n'est qu'en modifiant leur tissu, qui devient épais et charnu (*Lotus corniculatus var. crassifolius*). Toutes peuvent être réparties sous quatre chefs : 1° plantes *sèches*, à parenchyme presque nul, à épiderme siliceux, comme le *Gourbet* (*Psamma arenaria*), qui sert de nourriture aux chevaux à demi-sauvages de ces côtes; 2° plantes *dures*, à parenchyme plus abondant, mais cuirassé d'un épiderme coriace, comme le *Chardon maritime* (*Eryngium maritimum*), les *Genets*, le *Galium arenarium*, etc.; 3° plantes *velues*, soit que la toison qui la couvre soit longue et laineuse, comme dans l'*Hieracium Eriophorum*, belle espèce spéciale à ces contrées; ou courte et abondante, comme dans le joli *Diotis candidissima*, ou visqueuse, comme dans les *Ononis*; 4° plantes *charnues*, comme le *Glaucium*, le *Cakile*, le *Convolvulus Soldanella*, habitants très connus des rivages normands; l'*Haliantus peploïdes*, apanage du département de la Manche, en Normandie.

Pendant notre excursion , nos matelots avaient dressé notre tente et mis le couvert sur la plage. Une grande voile, étendue sur le sable, sert à la fois de table, de chaises, de nappe, de surtout et d'assiettes ; une autre, attachée à deux mâts plantés dans le sable, nous défend des ardeurs d'un soleil radieux. Jamais festin ne fut assaisonné de plus d'appétit, de saillies et de joyeux propos. Mais la moitié seulement du programme de la journée est accomplie, nous devons aller au phare et à l'Océan, dont 2 kilomètres de dunes nous séparent. Rafraîchis et reposés, nous reprenons avec courage notre course dans un sable fatiguant qui fuit sous nos pas. Nous entendons les lointains mugissements de l'onde amère, et bientôt les exclamations de nos compagnons les plus avancés signalent l'Océan. Quel spectacle saisissant et toujours admirable ! Comme notre pauvre nature, confondue, humiliée, se sent petite en face de ces flots majestueux sur cette plage immense et déserte ! Quelle simplicité de cause ! Quelle grandeur d'effet ! Des sables arides, une mer sans rivages, un ciel embrasé ! Beaucoup d'entre nous ont vu plusieurs fois la mer, mais nous ne nous lassions point de cette muette contemplation. Chacun est tout au tableau sublime que nous avons sous les yeux ; l'herborisation est suspendue, les uns s'étendent sur le sable moelleux ; les autres, plus hardis, vont affronter les vagues qui déferlent magnifiques et menaçantes. Mais insensiblement la mer monte, notre campement est envahi, les espadrilles et les chapeaux flottent sur l'onde ; l'élément indompté est souverain sur ces sables qu'il déplace dans ses fureurs.

Cependant, l'heure du départ était passée, et le soleil, qui s'inclinait à l'horizon, pressait notre retour. La traversée ne se fit point sans émotions : une forte brise agitait la plaine liquide ; puis nos marins avaient largement fêté Bacchus, et nous paraissaient bien peu soucieux des

colères de Neptune. Ajoutez à cela les récits dramatiques, dont on s'était entretenu, de naufrages récents dans cette terrible passe. Confiant dans la protection de Flore, nous livrons au vent notre voile frémissante; notre frêle esquif, tout penché sur l'abîme, court rapidement vers la rive désirée; mais la gaité est absente, et ce n'est qu'en mettant le pied sur le sol que nos cœurs se dilatent, et qu'on se rappelle avec délices tous les bonheurs de la journée.

Le lendemain, notre troupe matinale était au bord du bassin, les pieds dans l'eau salée qui, en se retirant, découvrait des prairies sous-marines de *Zostera nana*. La plante était en très bon état de fructification, aussi, il faut voir avec quelle impatiente ardeur les boîtes et les cartons se remplissaient. Dans les prairies de la Teste, nous retrouvâmes le *Statice Dubyei*, en compagnie, cette fois, du *serotina* et du *Buplevrum tenuifolium*, petite curiosité de notre littoral, puis toute la troupe de ces plantes maritimes qui habitent presque tous les rivages: *Spergularia media*, *Salicornia*, *Salsola*, *Atriplex portulacoides*, *Armeria maritima* var. *Linkii*, *Suaeda maritima*, *Inula chrithmoïdes* etc., etc. Dans les bois, formés de *Pin maritime* et de *Chêne tauzin*, le *Phytolacca decandra* et l'*Arbre aux fraises* (*Arbutus unedo*), qu'ont adoptés nos jardins, sont communs. Tous les buissons sont formés par le *Cistus salviæfolius*, dans les fruits duquel les entomologistes récoltaient un petit coléoptère assez rare, l'*Apion rugicollis*. L'*Erica scoparia* est partout. Un *Ulex*, couvert de fleurs, attira notre attention; on le prit pour l'*U. provincialis*. Son armure redoutable ne rebuta point notre curiosité: l'un de nous, qui était muni d'un sécateur, fit les frais d'un émondage facile et abondant; mais, hélas! au retour, il fut constaté que nous n'avions récolté qu'une seconde floraison de l'*Ulex europæus*.

Un épisode, que le programme n'avait pas prévu, diver-

sifia fort agréablement cette charmante excursion d'Arcachon, favorisée par un temps d'une inaltérable sérénité. En revenant de la Teste, nous trouvons le village plein de bruit et d'animation, beaucoup de maisons sont pavoisées de guirlandes d'Arbousier; de nombreux trains de plaisir y versent à chaque instant des flots de Bordelais. Des paysannes aux jambes nues, aux coiffures étranges, se montrent dans la foule joyeuse et bruyante, qui se répand sur la plage et dans la forêt. Des cavaliers, montés sur les petits chevaux des Landes; des dames, bravement montées sur des ânes habillés grotesquement depuis les pieds jusqu'aux oreilles, soulèvent des flots de poussière et menacent les piétons. Notre accoutrement poudreux, nos boîtes, nos houlettes attirent l'attention de la multitude en habits de fête; nous nous hâtons de déjeuner et de changer pour prendre notre part de l'allégresse générale. On devait bénir une église nouvelle, Notre-Dame-des-Monts, et M^{gr} le cardinal Donnet venait lui-même présider la cérémonie, et lui donner un éclat inaccoutumé. Une particularité de cette fête, ce fut la procession qui se fait chaque année sur le bassin. Un cotre, stationnaire dans les eaux d'Arcachon, tira les salves, et reçut à son bord le Cardinal, quelques autorités, le clergé et les membres du bureau de la Société botanique, invités à s'associer à la cérémonie. Une grande quantité de barques, remplies de curieux ou de fidèles, suivaient le bateau *Amiral*, et formaient un tableau original dont nous nous souviendrons longtemps.

Il me reste à vous parler de deux courses intéressantes à divers titres, et qui nous ont révélé de nouvelles richesses botaniques. J'organisai, avec quelques retardataires et un jeune botaniste de Bordeaux, l'excursion de Lormont et des allées Bontau, que la Société avait faite avant mon arrivée. Une barque frétée à cet effet nous

conduit à Lormont : nous sautons à terre, ou plutôt sur un élément intermédiaire.

« Sic erat instabilis tellus, innabilis unda ,

a dit le spirituel rapporteur auquel j'emprunte le récit de la course de la Société. Les difficultés ne font qu'enflammer le courage ; jamais on ne vit une telle ardeur, jamais plus de jambes ni plus de bras ne s'avancèrent plus avant dans une boue plus jaunâtre. Nous ne tardâmes pas à être couverts de marques glorieuses aux yeux d'un botaniste, mais qui n'auraient probablement pas obtenu le même succès auprès des Nâïades du fleuve, si elles eussent été autre chose que des divinités allégoriques. » C'est dans ce sol détrempe que croissent l'*Angelica* et l'*Eleocharis* que j'avais rapporté de Cubzac, et une forme singulière du *Sagittaria sagittifolia*. Les feuilles sont énormes, arrondies au sommet, rappelant celles des *Caladium* ; aussi l'épithète de *Caladioides* se présenta-t-elle tout de suite à l'esprit, pour distinguer cette variété ou espèce, si l'on y découvre des caractères distinctifs suffisants. L'inflorescence n'a pas encore été étudiée. Aux allées Boutau, de l'autre côté du fleuve, les fossés sont couverts de *Salvinia natans*, jolie plante qui fait l'office de nos *Lentilles d'eau*, mais ne quitte jamais les chaudes régions du Midi. Sous cet épais rideau de verdure croissent les *Najas major* et *Caulinia fragilis*. Le *Leersia oryzoïdes* borde les lisières des fossés ; le *Cynodon dactylon* croît dans la Gironde partout, et forme sur les routes de verts gazons, comme les *Poa* de notre contrée. Mais une étrangère, subrepticement introduite dans le département, vient lui disputer l'espace. Le *Panicum vaginatum*, en effet, envahit rapidement les allées Boutau et menace le pavé de Bordeaux, qui n'en est plus qu'à 4 kilomètres. N'oublions pas la plus petite des phanérogames connues, le *Wolfia Michellii*. SCHL. (Lemna

arrhiza), qui croît là avec ses congénères ; il n'avait encore été signalé que dans la Touraine et l'Anjou ; probablement que l'exiguité de ses dimensions le dérobe aux recherches des botanistes.

C'est dans un marais voisin que croît une characée très curieuse, le *Nitella stelligera*. Permettez-moi de me servir encore du rapport fait à la Société botanique pour vous raconter cette mémorable expédition : « Ce n'était ni l'hydre de Lerne, ni la fièvre jaune qu'il fallait braver : c'était bien autre chose vraiment ! Il s'agissait d'affronter le propriétaire même de cette prairie marécageuse qui, debout sur la rive, semblait, comme le dragon des Hesperides, garder le précieux trésor, objet de notre ardente convoitise. On dut recourir à l'éloquence : à quelles basses flatтерies ne fûmes-nous pas réduits ! Quels exordes insinuants ! quels caressants regards ! quels tours de phrase agréables ! Vains efforts ! le propriétaire, peu capable de comprendre le charme puissant des characées, se montrait inflexible... Enfin l'un de nous, ce n'était pas un adolescent, s'avisa de

« Faire dans un écu reluire le soleil,

suisant l'expression du vieux Régnier : ce fut un gâteau de miel pour ce triple Cerbère :

« Ille fame rabida tria guttura pandens,
 « Corripit objectam, atque immania terga resolvit
 « Fusus humi.

« Cependant le plus difficile restait à faire, et, pour entreprendre l'aventure, il fallait le courage de celui qui, le premier, osa tenter la vaste mer sur un navire rudimentaire. Six planches mal jointes et faisant eau de toutes parts formaient une embarcation, près de laquelle le frêle esquif des Argonautes eût paru un *vapeur* à trois ponts.

Mais les characées, le *Nitella stelligera* surtout, étaient le prix de la traversée.

« . . . Quid non mortalia pectora cogis,
« CHARÆ sacra fames !

« Quelques héros, doués probablement de l'*æs triplex*, dont parle Horace, se dévouèrent généreusement. Les voilà dans la boîte carrée ! . . . Qu'un autre dise les écueils cachés et les chocs inattendus ; qu'il raconte comment de redoutables voies d'eau mettaient la barque en péril ; qu'il raconte ces brusques oscillations qui menaçaient, par un calme plat, d'amener le plus triste des naufrages. Je me bornerai à dire que, succombant sous leur humide fardeau, les intrépides nautonniers purent offrir à la Société une multitude d'échantillons de *Nitella* étincelant d'étoiles de première grandeur. »

Enfin n'oublions pas une parasite peu observée encore en France, le *Cuscuta Hassiaca*. Le *Convolvulus arvensis* nous a offert une monstruosité remarquable ; ce sont des corolles régulièrement divisées en cinq lobes. Deux autres anomalies ont été observées aussi : le *Jasione montana* à inflorescence en ombelle, et le *Linum radiola* à fleurs doubles. Or, on sait que la duplication est assez rare dans les Linées.

La dernière course de la Société botanique a été consacrée à la visite des cultures de M. P. d'Ivoy, à Pian, en Médoc, près Blanquefort. Cet habile agronome a acheté, il y a près de 30 ans, 300 hectares de landes sauvages et incultes, qui sont aujourd'hui couvertes d'une végétation admirable. Le sol marécageux et peu profond a été l'objet d'un véritable drainage à ciel ouvert. Des chemins larges et creux, dont la terre a exhausé d'autant le sol, font l'office de drains, et des fossés profonds, que l'on passe sur de petits ponts, sont tout à fait les analogues des drains

collecteurs. M. d'Ivoy a semé et planté une foule d'espèces exotiques, qui ont prospéré admirablement et étonnent par leurs proportions. Parmi les Conifères, j'ai remarqué les *Pins de Riga, de Genève, de Corse, des Pyrénées*; les *Pinus Tæda, Laricio, patula, Lambertiana, excelsa, Sabiana, palustris, rigida, Salzmanni*, etc. Plusieurs sujets du *palustris* atteignent 40 mètres de hauteur; la plupart des *Laricio* présentent ce phénomène, d'une division en cinq branches, à peu de distance du sol. On attribuait cette anomalie à la piqûre d'un insecte. Le *rigida* se distingue par ses bourgeons adventifs. Citons encore le *Thuya gigantea*, un bel *Abies Pinsapo*, le *Taxodium pinnatum*, un *T. distichum* de plus de 16 mètres de haut. Les spécimens nombreux de ce végétal envoient au loin des racines couvertes d'exostoses singulières. Enfin, le fameux *Sequoia gigantea*, qui donne aux montagnes de la Californie un si imposant aspect, et dont la cime atteint 100 mètres d'élévation, a ici des représentants de 7 mètres de hauteur.

Les Chênes d'Amérique (*phellos, coccinea, palustris, cinerea, tinctoria, rubra, falcata*, etc.) forment des massifs et des avenues qui dépassent les *Chênes blancs* et les *Tauzins* plantés concurremment avec eux. Tous ces bois ont des aspects étranges: des *Sassafras* de 44 mètres, des *Tilleuls* d'Amérique; le *Laurier du Caucase* (*Cerasus Colchica*); le *Cèdre de l'Atlas*, les *Noyers* du Nouveau-Monde à côté des *Pins d'Italie*, réunissent dans ces lieux les productions de toute la terre. Parmi tant de végétaux intéressants, citons encore des *Magnolia* énormes, le *Hêtre à feuilles de fougère*, *Acer macrophylla*, un *Tulipier* de moins de trente ans, mesurant 4 mètre 50 de circonférence, *Tupelo aquatica*, *Liquidambar styraciflua* et *imberbis*, plusieurs espèces de *Lupha*, cucurbitacée édule; *Helianthus argophyllus*, *Datura metelloïdes*, d'éblouissantes bordures de *Portulaca grandiflora*, présentant toutes les nuances de

l'or et du pourpre. Enfin ce bel arbrisseau, ornement envié des jardins de la Gironde, le *Lagoestremia Indica*, couvert à profusion de fleurs admirables, et dont l'ensemble rappelle les lilas du printemps.

Les bois ont offert encore aux botanistes quelques espèces recueillies avec plaisir : *Centaurea Debeauxii* et *microptilon*, *Cistus alyssoides*, *Gnaphalium luteo-album*, *Erica ciliaris*, etc.

SOUVENIRS SCIENTIFIQUES
D'UN VOYAGE
DANS LE MIDI DE LA FRANCE
ET DANS LA SAVOIE,

En octobre 1859,

Par M. le D^r MOREL.

(*Séance du 2 décembre 1859.*)

Une invitation à recueillir les souvenirs d'un voyage rapide et récent que je viens de faire dans le midi de la France, et à vous en donner communication, m'a été faite par notre honorable Président : c'est là le motif qui me décide aujourd'hui à lire à l'Académie quelques aperçus d'un médecin voyageur, que vous accueillerez avec d'autant plus d'indulgence que mon intention, en partant, avait été, pour ainsi dire, de me condamner à l'absence de toute réflexion.

Je n'avais d'abord d'autre but que de me déplacer, changer de milieu, me reposer d'une année employée à de longues et difficiles études dont j'aurai l'occasion, avant quelques jours, de vous offrir le résultat ; mais, encore une fois, j'étais bien loin de vouloir assumer sur moi la responsabilité d'un touriste qui cherche des impressions nouvelles. Sans compter que je n'ai aucune aptitude pour une spécialité littéraire qui requiert tant de connaissances et

surtout tant d'imagination, je m'étais contenté d'un rôle plus facile et plus en rapport avec la paresse dont je comptais faire mes délices. Je m'étais muni du *Guide du Voyageur de Paris à Marseille*, et j'étais assez satisfait, n'ayant rien à mettre du mien, de nourrir mon esprit des nombreux faits historiques contenus dans ces sortes de recueils. Il est si doux, à certains moments de fatigue intellectuelle, de n'avoir besoin ni de penser ni de réfléchir, et de laisser ce soin aux autres, que je remerciais d'avance et bien sincèrement l'auteur de *Paris à la Méditerranée* de tout le labeur qu'il avait dû assumer, en recueillant pour moi de si utiles renseignements sur Dijon, Lyon, Valence, Arles, Nîmes, Avignon, Marseille, toutes villes que je me proposais de visiter en passant.

Malheureusement l'homme du *far niente* propose, et l'idée qui vous domine en temps ordinaire, et qui fait l'objet de vos études de prédilection, dispose. Je n'étais pas d'ailleurs absolument libre de mes actes : dans la plupart des villes que je devais visiter, mes relations m'avaient procuré des amis que j'avais grand désir de visiter ; tout m'en faisait un devoir : mes propres intérêts scientifiques, les promesses que j'avais faites, et, ce qui est plus impérieux encore, les besoins les plus intimes du cœur à satisfaire. Qui n'a donc éprouvé combien grande est la vivacité du désir qui nous porte à voir de près les hommes dont la réputation a suscité dans nos cœurs des mouvements d'autant plus sympathiques que nous avons eu occasion d'échanger avec eux des idées sur des sujets d'études qui nous sont chers. C'est sous l'influence d'un sentiment pareil que je quittai Lyon, après vingt-quatre heures de séjour, pour aller visiter la capitale de la Savoie, où je devais jouir d'une bien honorable hospitalité. Permettez-moi seulement de vous raconter l'origine du motif qui m'entraînait à Chambéry.

En 1851, je m'occupais avec ardeur des causes du goître et du crétinisme endémiques dans quelques localités du département de la Meurthe ; je fis des causes de cette maladie l'objet d'une communication au congrès scientifique qui se tint à Nancy vers l'époque dont je parle. C'est, deux années après avoir publié cette communication, que je considérais comme parfaitement oubliée, que je reçus une première lettre dont je vais vous donner communication.

« En lisant votre mémoire, me disait l'auteur de cette lettre, j'ai fait quelques observations que je veux vous communiquer. Dans une notice insérée, il y a quelques années, dans les *Mémoires de la Société royale académique de Savoie*, j'ai émis, sur la même question, quelques opinions que peu de personnes ont approuvées, et que je ne crois pas cependant devoir abandonner. Je vais les résumer ici en peu de mots.

« Je pense qu'il faut assigner au goître et au crétinisme des causes secondaires ou accessoires, et des causes directes, primitives, ou causes proprement dites. Je regarde comme causes secondaires les conditions hygiéniques, la configuration du sol, l'étroitesse des vallées, le défaut d'insolation ou de courants d'air, l'humidité excessive, la mauvaise construction et la malpropreté des habitations, etc. Toutes ces circonstances peuvent influencer sur ces deux affections, en favoriser le développement, mais elles n'en sont pas la *première cause*, parce que très souvent on trouve les mêmes conditions hygiéniques dans des pays où le goître et le crétinisme sont inconnus. Il me semble qu'il faut chercher la vraie cause de ces deux maladies non dans la configuration extérieure du sol, mais dans sa *constitution minéralogique*; non dans les conditions météorologiques, mais dans la nature du terrain. Elles ne sont *endémiques* que parce que la population qui en est affligée a

fixé son séjour dans le pays qui les produit. Les localités qui en ont aujourd'hui, en ont toujours eu et en auront toujours, à moins qu'on ne vienne à découvrir un préservatif véritable. Emmenez cette population dans un pays salubre ; après une ou deux générations, elle ne se ressentira plus de ces infirmités ; celle qui la remplacera en sera entièrement atteinte en très peu de temps, parce que la vraie cause du mal n'est ni dans les conditions hygiéniques, ni dans le sang de la population : elle est *sous la surface du sol* et non *dessus*.

« Le sol exerce son influence sur la population par les propriétés qu'il communique aux eaux, et peut-être aussi aux fruits de la terre qui y croissent. Quelle est la substance minéralogique qui produit cet effet ? Serait-ce la magnésie, comme le croit le Dr Grange, ou l'absence de l'iode, comme l'assure M. Chatin ? Je n'ose rien affirmer à cet égard ; seulement je crois pouvoir assurer que c'est presque exclusivement sur les terrains argileux et gypseux que ces deux maladies se développent en Savoie. La partie occidentale de la Savoie est calcaire ; on y trouve les calcaires crétacé, néocomien et jurassique en très grande quantité, avec quelques dépôts d'alluvion ancienne et quelques placages de grès. La partie orientale, qui semble appartenir principalement au lias, est occupée spécialement par des schistes argileux et des dépôts de gypse. Dans sa partie occidentale, dont le calcaire compacte forme le terrain principal, le goître et le crétinisme sont presque inconnus ; si l'on en trouve quelques cas, ce n'est que dans les habitations qui sont situées sur la molasse ou sur l'alluvion ancienne, ou sur les dépôts du Rhône. Sur la partie orientale, au contraire, ces deux tristes affections sont extrêmement communes. Dès qu'on rencontre des collines formées d'un schiste argileux gris ou brun et friable, ou des pentes d'une terre noire et

gluante, sur lesquelles les eaux pluviales creusent de profondes rigoles, ou d'énormes dépôts de gypse, on peut être sûr de trouver, sur ces formations, une population gravement affligée par le goître et le crétinisme.

« C'est, en résumé, l'inspection de ces terrains et la manière dont le goître et le crétinisme s'y trouvent distribués qui m'ont porté à penser que ces deux maladies dépendent du sol, plutôt que des phénomènes météorologiques. »

Cette lettre était signée : « **BILLIET, archevêque de Chambéry.** »

La lettre du savant prélat ne pouvait rester sans réponse, et bientôt s'engagea entre nous une polémique, des plus courtoises du reste, où, après nous être fait des concessions réciproques, nous tombâmes d'accord sur les points suivants, qui ont fait le sujet d'une correspondance qui a été imprimée dans le *Annales médico-psychologiques*.

Il est bien certain que le développement du crétinisme, et l'on pourrait ajouter du goître que je considère comme un premier degré de crétinisme, ou comme un acheminement à cet affreux état de dégénérescence, est en rapport avec certaines constitutions du sol et avec des positions topographiques déterminées.

Le goître et le crétinisme disparaissent à mesure qu'on s'élève sur les hauteurs, et que la demeure des habitants s'appuie sur l'élément calcaire ou jurassique.

Il est incontestable que c'est presque exclusivement sur les terrains argileux, gypseux, marécageux, alluvionnaires, dont le sous-sol est formé de marnes irisées, que ces maladies se développent d'une manière endémique. La constitution des habitants y est attaquée aussi bien par la mauvaise condition des eaux que par la viciation de l'air. C'est là, en effet, ce que l'on observe dans les gorges des montagnes, dans les vallées profondes où l'air circule plus difficilement.

Enfin, il est résulté de nos études un autre corollaire important : c'est qu'il est certaines conditions de crétinisation qui n'empêchent pas l'existence des individus, et qui leur permettent de se propager et de produire ainsi, au moyen de l'hérédité, une race malade particulière, ayant son type spécial, ses caractères bien tranchés dans tous les points du globe où sévissent les mêmes causes.

Cela est si vrai que le crétin des Pyrénées ressemble à celui des Alpes ; celui des Alpes au crétin des Cordillères, et celui des Cordillères à tous ceux que l'on trouve dans la Meurthe et sur d'autres points du globe. M. l'abbé Hue, auquel j'ai montré des types de crétins du département de la Meurthe avec des goîtres plus ou moins monstrueux, m'a dit qu'ils ressemblaient en tous points à ceux d'une contrée centrale de la Chine qu'il a parcourue, et qui, dans la langue du pays, s'appelle *contrée de la Terre-Jaune*. L'opinion des habitants est aussi que cette horrible infirmité dépend de la nature des eaux, et cette croyance est trop universelle pour ne pas être prise en sérieuse considération.

J'insiste sur cette formation d'une race malade spéciale, que l'on peut désigner sous le nom de race crétineuse. En effet, les discussions qui se sont élevées entre M^{gr} Billiet et moi, ont été le point de départ de ma *Théorie des dégénérescences* dans l'espèce humaine. Je suis parti du principe qu'il existait un certain nombre de circonstances qui agissent sur l'homme et le modifient. Parmi ces circonstances, il en est qui ne s'opposent ni au maintien de la santé, ni à la perpétuité de l'espèce ; c'est ce que l'on voit pour les races si différentes qui peuplent le globe et qui appartiennent toutes au même genre, le genre *homo*, constituant une seule espèce. Il en est d'autres, au contraire, qui entraînent, par leur action plus ou moins

prolongée, une dégradation telle, que la vie normale n'est plus possible, et qu'après quelques générations écoulées, la reproduction n'a plus lieu; c'est là ce que j'appelle les *racés malades*, les *racés dégénérées*. Elles se divisent en plusieurs catégories, selon la nature des causes et selon l'action que ces causes exercent sur les générations futures. Enfin les individus de chaque catégorie se ressemblent tous par des caractères de l'ordre intellectuel physique et moral qui permettent de les reconnaître, de les distinguer et de les classer dans une même variété.

J'insiste d'autant plus sur ces considérations, que quelques critiques ont paru donner au mot *dégénérescence* une signification trop absolue. Ce n'est pas l'espèce humaine, prise dans un sens abstrait, qui dégénère : l'espèce est immuable; mais ce sont des fractions plus ou moins considérables de l'humanité qui, atteintes par les causes qui font le sujet de mon livre, dégèrent et sont fatalement éliminées de l'ensemble.

Pendant les trois jours de la gracieuse et franche hospitalité qui m'a été donnée à l'archevêché de Chambéry, les diverses questions dont j'ai l'honneur de faire mention à l'Académie ont été le sujet de nos conversations habituelles. Dans la soirée, se réunissaient à nous plusieurs personnes parmi lesquelles j'aime à me rappeler un savant géologue et physicien, M. l'abbé Chamouset, grand vicaire. Notre président naturel, dans ces conférences intimes, était le vénérable archevêque de Chambéry, aujourd'hui notre correspondant de l'Académie de Rouen. Chez lui les années, par un heureux et bien rare privilège, n'ont altéré en rien l'aménité de son caractère, la vivacité de son esprit; elles n'ont fait qu'ajouter à la grande variété de ses connaissances. Il n'était aucune question de l'ordre scientifique, moral, politique ou religieux, dans laquelle ce savant prélat n'apportât, avec la conciliation la plus grande, les

vues les plus élevées. La géologie des Alpes, la botanique, la physique, sont pour lui des sujets qu'il a approfondis, et dont il parle non pas en amateur, mais en véritable savant. J'ai lu dans le temps, avec le plus vif intérêt, ce que M^{gr} Billiet a écrit sur les tremblements de terre observés en Savoie, sur la cause des brises périodiques dans les Alpes. Tous ces phénomènes météorologiques sont appréciés dans les Mémoires que le savant archevêque m'a chargé d'offrir en son nom à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Il est un de ces mémoires qui est à l'adresse d'un des honorables membres titulaires de cette Société, M. Vingtrinier, pour les travaux et le zèle duquel M^{gr} Billiet professe la plus grande estime, et qui a pour titre *Recensement des aliénés existant en Savoie*. On peut voir, dans ce travail, quel secours les études statistiques apportent aux travaux des savants. En effet, de toutes les provinces de la Savoie, la Maurienne et la Tarentaise sont celles qui sont le plus affligées par le goître et le crétinisme. Les paroisses qui sont assises sur les terrains jurassique et néocomien sont, d'après M^{gr} Billiet, *entièrement exemptes de goître et de crétinisme*. Le bas des vallées, au contraire, est occupé par une formation de grès tertiaire ou mollasse, dont les couches sont tantôt horizontales, tantôt relevées contre le flanc des montagnes voisines, et par un terrain de transport, à couches horizontales, qui appartient à l'alluvion ancienne et au *diluvium*. Quelques villages, bâtis sur ces terrains, se trouvent assez gravement infectés. Une autre partie du sol, sur la rive droite de l'Isère, est formée par un schiste argilo-calcaire sans consistance et presque friable, qui appartient peut-être déjà au terrain métamorphique. Or, c'est précisément sur ce sol argilo-calcaire que le goître et le crétinisme commencent à se présenter comme endémiques. Il n'y a, en effet, dans tout

cet espace de terrain que cinq paroisses sur trente-quatre qui jouissent d'une immunité complète (1).

Enfin, comme j'avais l'honneur de vous le dire, la statistique vient confirmer ces faits, car les exemptions du service militaire pour goître simple sont plus fréquentes dans la Maurienne et la Tarentaise que dans les autres provinces. A Saint-Jean-de-Maurienne, les exemptions pour goître sont de 81 sur 887 inscrits; à Aiguebelle, dans le même pays, de 99 sur 517; à Moutier, dans la Tarentaise, de 71 sur 1,047; à Aisne, dans le même pays, de 62 sur 1,144, tandis que dans d'autres districts placés sur des terrains préservateurs, cette cause d'exemption n'est pas citée, ou, du moins, n'est signalée que dans de faibles proportions.

Je ne trouvai pas de crétins à Chambéry, ville dont la situation est excellente, sauf un seul individu recueilli au dépôt de mendicité, et dont j'ai fait faire le daguerréotype; il nous présente le type le plus ordinaire des crétins de la Tarentaise et de la Maurienne, car il est consolant de savoir que, grâce aux progrès de l'hygiène et de la civilisation, les types affreux que l'on rencontrait autrefois deviennent de plus en plus rares. Cependant, le mal est encore bien grand, ainsi que cela se voit dans le célèbre rapport de la Commission nommée en 1842 par le gouvernement de la Sardaigne pour étudier les causes de cet état endémique. Ajoutons que c'est grâce aux travaux de M^{sr} Billiet que l'impulsion a été donnée, et que le Gouvernement est entré dans une voie qui permet d'espérer les meilleurs résultats pour l'avenir. Dans le bel asile d'aliénés de Chambéry, dont le service médical est confié au zèle et au talent de mon honorable ami le D^r Fusier, je ne rencontrai non

(1) *Observations sur le Recensement des personnes atteintes de goître et de crétinisme dans les diocèses de Chambéry et de Maurienne*, par M^{sr} Billiet, page 20.

plus ni goîtreux ni crétins. Ces malheureux sont soignés chez eux avec beaucoup de sollicitude, quoique le temps n'existe plus, où, si l'on en croit Foderé, la naissance d'un crétin dans une famille était considérée comme une bénédiction du Ciel (1).

Je quittai Chambéry le 25 octobre, et remontai la délicieuse vallée de Grésivaudan jusqu'à Grenoble. Un touriste, qui ne serait pas poursuivi comme je l'étais par l'idée théorique des causes du goître et du crétinisme, n'aurait qu'à se laisser aller à l'admiration que doivent susciter chez les plus indifférents la vue des Alpes Dauphinoises et les admirables coteaux de la rive droite parsemés de vignes, de beaux villages et de ravissantes maisons de campagne. Mais je jetais involontairement

(1) Le passage de l'Empereur à travers les départements qui formaient l'ancienne Savoie, n'aura pas été sans influence sur les mesures à prendre pour combattre les causes de cette affreuse dégénérescence que l'on désigne sous le nom de crétinisme. Voici les intéressantes nouvelles que je lis dans nos journaux de médecine, depuis qu'a été imprimée la communication que j'ai faite à l'Académie de Rouen :

Un décret réserve cent places à l'asile des aliénés de Bassons (près Chambéry) pour les crétins et les idiots les plus infirmes de la Savoie et de la Haute-Savoie. (*Gazette hebdomadaire* du 12 octobre 1860.) Cette décision importante est due, à ce que m'écrivit M^{sr} Billiet, à l'initiative de M. l'inspecteur général Par-chappe, dont l'intelligence et le dévoûment sont à la hauteur de ses importantes fonctions.

Pendant son séjour à Grenoble, l'Empereur, qui venait de visiter en Savoie les contrées où règne le crétinisme, a reçu en audience particulière le docteur Niepce, médecin inspecteur des eaux d'Allevard. Sa Majesté s'est longuement entretenue avec notre confrère des causes du goître et du crétinisme, et lui a annoncé qu'elle allait proposer un prix pour cette question, si importante pour les malheureuses populations des Alpes. L'Empereur a remis à M. Niepce la croix de la Légion d'honneur, en récompense de son ouvrage sur le crétinisme, déjà couronné par l'Institut. (*Gazette des hôpitaux.*)

des yeux attristés sur la rive gauche, basse et souvent inondée. Je savais que c'est dans cette même constitution géologique du sol, si différente de celle de la rive droite, que se trouvent des goîtreux et des crétins. Lorsque je demandais aux habitants de la rive que parcourt la diligence qui fait le trajet de Chambéry à Grenoble, s'il n'y avait pas chez eux de goîtreux, ils ne manquaient pas de me montrer le village opposé, en disant : c'est là qu'il faut aller les chercher.

Il est encore, on le sait, un autre sujet de préoccupation pour les riverains de l'Isère. Cette délicieuse vallée qui, d'après les expressions de l'annuaire du département de l'Isère, année 1808, ne semble destinée qu'à goûter les charmes d'une heureuse tranquillité, et qu'un beau fleuve ne semble traverser que pour la féconder et l'embellir, est exposée à des dévastations terribles. Lorsque, dans les mois de l'été, une température très chaude amollit subitement des monceaux, ou plutôt, des montagnes de neige sur sept ou huit cents lieues carrées de terrain, ces masses énormes, fondues en eau, se portent sur l'Isère, et le font déborder à l'instant. Partout où la nature a posé des digues de rochers, le danger des crues est peu à redouter ; mais dans la vallée de Grenoble, les bords du fleuve n'étant composés que de terre végétale, laissent cette intéressante contrée sans protection et l'exposent à toute la fureur des flots accumulés. Le pied de leurs berges, une fois atteint par les eaux, devient une mine destructive qui, en un instant, s'écroule et anéantit le sol le plus précieux, avec ses productions et les édifices qu'un espoir trop présomptueux avait élevés ; une quantité d'arbres, tristes débris des riches propriétés, sont entraînés par le torrent qui méconnaît et son lit et ses bords. Charriés et flottants partout, ils s'engravent sur les bas-fonds, où ils arrêtent les atterrissements et mul-

tiplient les chocs et les sinuosités du courant ; ils redoublent sa fureur et hâtent la destruction des rivages voisins. Le mal croît d'année en année. Déjà, plusieurs fois submergée, Grenoble voit l'imminence du danger qui le menace, et sollicite des secours puissants pour le prévenir.

J'arrivai à Grenoble par une superbe journée d'automne, le 24 octobre 1859, et l'Isère, presque à sec, se traînait tristement entre des quais monumentaux, qui me paraissaient plus que suffisants pour le contenir dans ses moments de fureur. Mais vous avez appris le danger auquel fut exposé le chef-lieu du département de l'Isère, cinq ou six jours après la date dont je vous parle : cette belle ville fut submergée, et ne dut son salut qu'au zèle et au dévouement de la garnison. La vallée de l'Isère fut ravagée, et l'inondation atteignit des proportions insolites. Mon intention était de visiter la Chartreuse de Grenoble, mais, le soir même de mon arrivée, la température changea ; des nuages noirs et menaçants s'amoncelaient sur la cime des montagnes, et la nuit fut affreuse. Je me hâtai le lendemain, au milieu de la pluie et des brouillards, de gagner Saint-Rambert, station de la ligne du chemin de fer du Midi ; j'y arrivai à huit heures, sans avoir pu jouir de la vue de la délicieuse et pittoresque vallée qui mène de Grenoble à cette station. Le paysage était masqué par des brouillards, et un froid intense nous força à nous calfeutrer dans l'intérieur de nos tristes wagons.

Heureusement qu'à Saint-Rambert la scène changea complètement, et un soleil splendide dissipa les vapeurs et les nuages. Le train nous emporta vers Marseille, et sa rapidité ne m'empêcha pas de jeter un coup d'œil sur Valence, Avignon, Arles, Tarascon.

Grâce à mon *Itinéraire de Paris à la Méditerranée*, je découvre du chemin de fer « la Roche-Courte et les monts

de Briare, Trocher et Gie, qui s'élèvent dans l'azur du ciel, à l'extrémité de la vallée de la Drôme. La voie court à travers une belle plaine toujours bordée à droite par les Cévennes et leurs majestueux amphithéâtres. Puis les montagnes se rapprochent ; à gauche se succèdent des mamelons bosselés et trapus ; la muraille de rochers qui le borde se découpe sur le ciel en silhouettes fantastiques.... Le Rhône vous montre ses îles verdoyantes et ses bancs de cailloux étincelants au soleil. »

Si j'avais été tenté d'écrire mes impressions de voyage, j'y aurais certainement renoncé en lisant des descriptions auxquelles il m'était impossible de rien ajouter. Je me contentai, afin de ne pas perdre le souvenir de cette nature nouvelle pour moi, de me reporter vers les rives de la Seine.

Je n'avais pas besoin de faire de grands efforts d'imagination pour me rappeler la verdure qui s'épanouit sur les coteaux de la Normandie, grâce à la richesse d'un sol dans lequel les plantes et les arbres trouvent les sucres nourriciers qui entretiennent leur vigueur et leur beauté. Vous savez aussi bien que moi que les contrées méridionales de l'Europe ne nous offrent pas cette richesse de végétation, et que l'incurie des hommes n'a que trop souvent activé les effets destructeurs du temps. Cependant, les coteaux nus et arides ont aussi leur genre de beauté, et, dans les pays mêmes que l'imprévoyance a dépouillés des forêts qui couvraient les hauteurs, la nature sait encore se draper majestueusement dans son deuil. C'est la même réflexion qui me revenait naturellement à l'esprit en parcourant autrefois l'Italie et la Sicile ; mais j'avoue qu'il faut être doué d'une grande dose d'imagination pour préférer la nature nue et aride, fût-elle même éclairée par un soleil éblouissant, à la nature riche et plantureuse des contrées occidentales.

Ceci ne préjuge en rien les richesses de production des pays méridionaux ; mais, ici encore, pourquoi faut-il qu'une idée, qui est du domaine de la pathologie, vienne attrister le plaisir que j'aurais à décrire, si ma plume était moins médicale, des coteaux semés de vignes et des plaines couvertes d'oliviers?... Malheureusement l'oïdium, d'une part, et, de l'autre, une maladie qui s'attaque à l'animal producteur de la soie, menacent, dit-on, de tarir à leur source les principales richesses de ces belles contrées ; j'aime à croire que, sous ce rapport, les craintes que j'ai entendu exprimer sont exagérées. On ignore trop généralement l'histoire des épidémies ; il faut se rappeler qu'à différentes époques, et, sous des influences climatiques de mauvaise nature, le règne végétal a souffert de maladies qui avaient la plus grande analogie avec celles du règne animal ; je ne rappellerai pour mémoire que les désastreuses années 1769, 1770, 1771 et 1772, dont j'ai décrit l'histoire dans le *Traité des Dégénérescences*, où l'Europe fut affligée, d'un bout à l'autre, par d'épouvantables famines dues aux bouleversements des saisons et à des maladies qui s'attaquèrent également à l'espèce humaine ainsi qu'aux plantes qui la nourrissent. La nature est cependant sortie victorieuse de ces épreuves, et ainsi, il faut bien l'espérer, triomphera-t-elle des maladies dont sont atteintes, depuis quelques années, les plantes les plus utiles à l'homme.

D'autres causes, néanmoins, peuvent déterminer des changements funestes aux productions d'un pays (1).

« C'est, en effet, une chose bien digne d'admiration,

(1) On lira avec le plus grand intérêt un travail sur ce sujet, par M. le D^r Deboutteville, directeur de l'Asile Saint-Yon : *Quelques mots sur les épidémies végétales, et particulièrement sur les diverses maladies de la pomme de terre*. Cet opuscule n'est pour ainsi dire que l'introduction d'un grand ouvrage sur ce sujet, par le même auteur.

dit M. de Villeneuve, que ces grands changements qui sont survenus dans la végétation naturelle de la Provence. Tandis que les arbres les plus anciens disparaissent, on voit végéter des espèces nouvelles qui ont été apportées de l'étranger, et qui se sont tellement acclimatées, qu'elles croissent spontanément, se multiplient avec la plus grande facilité, et commencent même à devenir nuisibles à l'ancienne végétation, qu'elles semblent vouloir repousser et détruire; de ce nombre sont : les mûriers, les jujubiers, les grenadiers, les sycomores, les acacias, les gâgniers, les platanes, sans compter une multitude d'arbres et de plantes herbacées. »

Les conclusions de M. de Villeneuve ne laissent pas d'être désespérantes pour l'avenir de la Provence. Il cherche à prouver, et ses prévisions sont confirmées par l'état actuel des choses et par la progression du mal, que les cultures introduites en Provence par les Grecs, six cents ans avant notre ère, ne peuvent plus être continuées. Les figuiers, dont les produits étaient encore très renommés il y a un siècle, et dont il se faisait une très grande exportation, ne donnent plus que de mauvaises récoltes qui suffisent à peine à la consommation locale. Voici ce que l'auteur de la *Statistique classique des Bouches-du-Rhône* dit de l'olivier :

« Depuis longtemps, on s'aperçoit que cet arbre dépérit, ainsi que le figuier et la vigne; sa vigueur diminue; la zone dans laquelle il croît se rétrécit considérablement et abandonne peu à peu ses anciennes limites septentrionales; il succombe plus aisément aux impressions du froid; enfin, le ralentissement de sa végétation le laisse en proie à des maladies.... Pour l'olivier, comme pour tous les autres arbres dont la culture est très ancienne, il n'y a plus que deux moyens à employer pour prévenir leur disparition complète du sol, c'est de renouveler l'es-

pièce par le semis et de changer leur emplacement, toujours d'après les lois de l'alternance des cultures. »

C'est en faisant ces réflexions que je passai rapidement devant Arles, dont on aperçoit le cirque; devant Tarascon, célèbre par le château du roi René. Ma vue s'étendait sur des plaines immenses dont l'agriculture m'a paru bien laisser à désirer, et où les villages sont loin d'être groupés et serrés comme dans nos contrées de l'Ouest et du Nord. En général, les habitations des paysans m'ont paru petites et tristes; les toits, surchargés de grosses tuiles creuses, ne font pas saillie et se joignent à angle droit avec des murs mal crépis, ce qui fait un effet disgracieux à l'œil, et donne aux villages l'aspect de ruines. Par un contraste singulier, les pays où l'on a le plus besoin d'être préservé des rayons du soleil sont ordinairement ceux où l'architecture des maisons vous offre le moins d'abris tutélaires.

Nous arrivons enfin au tunnel de Rognac, après avoir laissé à droite l'immense étang de Berre, que l'on parle de faire communiquer à la mer, afin d'y créer un port maritime. C'était l'idée de Napoléon I^{er}; et, si elle se réalise, il est certain qu'aucune nation maritime ne possédera un pareil abri pour ses vaisseaux.

En sortant du viaduc de Rognac, on se trouve dans une gorge sauvage bien digne, d'après le *Guide des Voyageurs*, de servir de vestibule à l'*Enfer* du Dante. Je trouvai la comparaison poétique. Ce qui ne l'est pas moins, « c'est que tout aussitôt, un merveilleux tableau succède, avec la rapidité d'un changement de décor d'opéra, à cette nature austère et mélancolique; c'est la mer, c'est la Méditerranée dont les flots bleus, tachetés de voiles blanches, viennent mourir à 100 mètres au-dessous de la voie. »

Le fait est, Messieurs, que des spectacles de cette nature vous saisissent et vous transportent; il faudrait être blasé jusqu'à l'état maladif pour ne rien éprouver.

Mais ne craignez pas que je cherche à vous décrire les impressions que j'ai ressenties, lorsqu'un de nos plus savants historiens, une des gloires de l'ancienne tribune française, a dépeint ce tableau avec tous les charmes de sa plume élégante, avec cette sûreté de conception, cette clarté, cette exactitude qui le rendait apte à tout s'assimiler et à traiter, d'une main sûre, poétique et ferme, les sujets les plus opposés.

« Deux grandes chaînes de montagnes s'entr'ouvrent, dit M. Thiers; elles embrassent un vaste espace, et, se prolongeant dans la mer, viennent expirer très avant dans ses flots : Marseille est enfermée dans cette enceinte. Lorsque, arrivant au Nord, on parvient sur la première chaîne, on aperçoit tout à coup ce bassin immense; son étendue, son éblouissante clarté vous saisissent d'abord. Bientôt après, on est frappé du sol et de sa singulière végétation; il faut renoncer ici aux masses arrondies, à la parure si fraîche et si verdoyante des bords de la Seine et de la Garonne. Une masse immense de calcaire gris et azuré forme la première enceinte; des bancs moins élevés s'en détachent, et, se réunissant dans la plaine, composent un sol inégal et varié. Sur chaque hauteur s'élèvent des bouquets de pins d'Italie, qui forment d'élégants parasols d'un vert sombre et presque noir. Des oliviers à la verdure pâle, à la taille moyenne, descendent le long des coteaux et contrastent, par leur petite masse arrondie, avec la stature élancée et le superbe dôme des pins; à leurs pieds croît une végétation basse, épaisse et grisâtre, c'est la sauge piquante et le thym odorant qui, foulés aux pieds, répandent un parfum si doux et si fort. Au centre du bassin, Marseille, presque cachée par un coteau long et fuyant, se montre de profil, et sa silhouette, tantôt enfoncée dans la vapeur, tantôt apparaissant entre les ondulations du sol, vient se terminer, dans l'azur des

mers, par la belle tour de Saint-Jean ; au couchant s'étend la Méditerranée, avec les îles de Pomégue et de Ratonneau, avec le château d'If, avec ses flots calmes ou agités, éclatants ou sombres, et son horizon immense, où l'œil revient et erre sans cesse en décrivant des arcs de cercle éternels. »

C'est bien là ce que vous présente la vue de Marseille et l'aspect de la mer. Ajoutons cependant, pour être exact, que la magnifique création qui a consisté à amener la Durance à Marseille, a modifié le paysage ; l'œil est plus souvent qu'autrefois réjoui par la verdure qui tapisse les innombrables villas qui font ceinture à la ville. Quant à la cité elle-même, vous connaissez ses transformations actuelles ; on ne peut plus dire d'elle, d'après un enfant de Marseille qui a longtemps vécu dans nos murs, et qui n'était pas, il s'en faut, partisan enthousiaste et quand même de la nature méridionale et du caractère ainsi que des mœurs de ses habitants : *Marseille, ville maritime sans port, ville commerçante sans bourse, ville religieuse sans églises*. Ce qui était vrai à une certaine époque, il y a dix ans à peine, ne l'est plus aujourd'hui : les ports nouveaux succèdent aux ports anciens ; la Joliette éclipse le bassin vieux aux eaux croupissantes, parfois infectes, et le port Napoléon dépassera les deux autres en grandeur ; la bourse nouvelle est un beau monument, quoiqu'un peu massif ; la cathédrale, qui s'élève de terre, sur les rives même de la Méditerranée, promet d'offrir un modèle du style byzantin le plus pur : son aspect imposant frappera tout d'abord les voyageurs venus de l'Orient, dont les vaisseaux mouilleront sur ces rivages ; prédiction facile à faire en raison de l'avenir que nos possessions d'Afrique et le percement de l'isthme de Suez promettent à l'antique colonie des Phocéens.

Mais j'oubliais que je m'étais interdit de décrire les

monuments, et de me livrer à des appréciations qui ne sont pas de ma compétence. Je suis à Marseille, au milieu d'une fourmilière d'êtres humains appartenant à presque toutes les nations de l'Orient et de l'Occident, et je me suis promis d'y faire quelques recherches d'*anthropologie pathologique*. Que ce mot ne vous effraie pas, Messieurs; vous m'avez accoutumé à l'indulgence dans l'exposition de mes travaux de prédilection; veuillez me suivre quelques instants encore sur ce terrain; je serai aussi court que possible.

Et cependant, de quoi s'agit-il? De la question la plus importante qui puisse occuper la science de l'homme, je veux parler de l'étude des influences qui modifient notre espèce et amènent des dissemblances si grandes entre les races humaines, que quelques anthropologistes, cédant à tort à des impressions extérieures, répudient toute communauté d'origine entre telle et telle race et certaines peuplades de l'Afrique, de l'Amérique ou de l'Océanie. Telle n'était pas l'opinion exclusive de Cabanis, dont les partisans de la pluralité des espèces aiment cependant à invoquer le témoignage en pareille matière. Ce savant physiologiste faisant, en effet, la part des influences climatiques et hygiéniques dans l'appréciation de la communauté ou diversité d'origine des diverses races humaines, s'exprime en ces termes :

« Chaque latitude a son empreinte, chaque climat a sa couleur; mais les différents êtres que la nature y a placés, ou qu'elle y reproduit chaque jour, ne sont pas seulement appropriés aux circonstances physiques de chaque latitude et de chaque climat, ils ont encore une empreinte et pour ainsi dire une couleur commune. La nature des eaux se rapporte à celle de la terre; celle de l'air dépend de l'exposition du sol et de la manière dont il est arrosé, de la direction des fleuves et des montagnes, de la combi-

naison des gaz et des autres exhalaisons qui s'élèvent dans l'atmosphère. Dans les productions végétales, on retrouve les qualités de la terre et des eaux ; elles se plient aux différents états de l'air. . . Enfin , les animaux dont la nature est encore plus souple , modifiés et façonnés sans relâche par le genre des impressions qu'ils reçoivent de la part des objets extérieurs , et par le caractère des substances que le local fournit à leurs besoins , sont , en quelque sorte , l'image vivante du local , de ses productions végétales , des aspects qu'il présente , du ciel sous lequel il se trouve placé. Et l'homme , le plus souple des êtres , ajoute Cabanis , le plus spécialement doué de toute espèce de facultés d'imitation , le plus susceptible de recevoir toutes les empreintes imaginables , diffère si sensiblement de lui-même dans les divers climats , que plusieurs naturalistes croient pouvoir regarder la race humaine comme subdivisée entre plusieurs espèces distinctes. » Mais revenons à Marseille , où je me suis promis de faire quelques observations anthropologiques.

Disons d'abord que , pour bien juger de toutes les influences qui , dans un milieu déterminé , peuvent faire dégénérer l'espèce , il faut avoir une règle , une méthode d'observation. Je conseille à tous ceux qui veulent se livrer à ce recherches si utiles , de prendre une connaissance préliminaire de toutes les causes de l'ordre intellectuel , physique et moral qui peuvent exercer leur action sur une agglomération donnée d'êtres humains. L'étude des influences climatiques et hygiéniques doit être complétée par celle de l'état général des habitudes , des industries chez ces populations , par celle de leurs mœurs , de leurs occupations , et , en résumé , par celle de tous les éléments de l'ordre intellectuel et moral qui s'adressant à la partie spirituelle et immatérielle de notre être , modifient en même temps l'organisme et se transmettent par hérédité.

Je pose en principe que, dans tout milieu où des industries nuisibles, des excès alcooliques et une grande dissolution dans les mœurs viennent se joindre à des influences climatiques mauvaises, il existe des éléments de dégénérescence qui se traduisent par des signes extérieurs, tels que le rabougrissement de l'espèce, l'affaissement des facultés intellectuelles et la dépravation des sentiments.

Où faut-il maintenant chercher les individus atteints du mal dont je parle? On les cherchera dans les ateliers, dans les hospices, dans les parties malsaines d'une ville, dans les bouges infects où s'étiole la population malheureuse, dans les asiles d'aliénés, dans les prisons et dans les maisons de correction. Voilà les différents milieux où, sous une forme ou sous une autre, viennent aboutir les tristes *specimens* des êtres dégénérés dans l'espèce humaine.

Je n'ai pas eu la prétention, pendant les cinq ou six jours que j'ai passés à Marseille, de me faire une idée complète de la population, mais j'ai assez vécu dans les hôpitaux de cette ville, et surtout au magnifique asile d'aliénés dirigé par un savant confrère, M. le Dr Aubanel; j'ai assez fréquenté la ville vieille où habite la classe ouvrière, pour pouvoir affirmer que les causes dites dégénératives n'y sévissent pas avec l'intensité que j'ai eu occasion de signaler dans d'autres centres de population. L'habitude que j'ai acquise dans ces sortes de recherches m'a immédiatement démontré par des faits palpables, visibles, que là, à Marseille, la salubrité du climat, jointe à la sobriété des habitudes, aide puissamment à la conservation d'un type physique qui n'est nullement dégénéré. Les hommes (je parle de la classe ouvrière) y ont généralement une expression rude, et s'y font remarquer par la prédominance de la force physique; les femmes, et je fais allusion aux femmes de la classe la plus pauvre, ont dans les traits

une régularité qui se traduit par un front un peu étroit , il est vrai , mais d'un galbe pur ; par un nez droit , et qui s'harmonise parfaitement avec des lèvres minces et des sourcils arqués. Elles ont généralement une belle dentition , et je n'ai observé aucun tempérament lymphatique , ni , à plus forte raison , la prédominance de l'état scrofuloux.

Les formes de la tête sont régulières et harmoniques ; il n'existe là aucune habitude de déformer le crâne par des bandeaux , ainsi que l'usage en était établi autrefois dans les provinces du Midi , à Toulouse , par exemple , et comme cela paraît malheureusement avoir lieu encore dans le département des Deux-Sèvres et dans quelques localités de la Normandie ; vous pouvez d'ailleurs en juger par les *specimens* que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie. Ces sortes de difformités sont , au reste , faciles à constater. On peut affirmer , en effet , qu'il existe autant de différence entre la tête artificiellement déformée et la tête malade (la tête rachitique , par exemple , ou microcéphalique , ou hydrocéphalique) , qu'entre les pieds des Chinoises , artificiellement déformés , et les pieds qui sont l'expression d'un vice ou d'un état maladif de l'enfance , tels que les pieds bots et les pieds équins.

J'ai remarqué avec le plus grand bonheur que les habitudes d'ivrognerie sont à peu près étrangères à la population ouvrière de Marseille. J'ai vu des travailleurs , couverts de sueur , se rafraîchir avec une limonade , avec du sirop de groseille , avec le vin ordinairement coupé avec de l'eau , ou avec la bière dont on fait une grande consommation , mais jamais avec l'eau-de-vie. J'ai observé ce peuple , non-seulement dans ses travaux , mais dans ses récréations du dimanche , et je dois à la vérité de dire que les seuls individus ivres que j'ai rencontrés , étaient des matelots étrangers , hollandais , anglais , bretons , piémon-

tais, et, il faut bien l'avouer, des militaires qui, récemment arrivés en garnison, boivent sans ménagement les vins du Midi, qui sont relativement à si bon marché.

Pour accomplir ces recherches, j'ai visité la ville vieille, j'ai observé sa population et l'ai suivie dans ses divers mouvements et habitudes intérieures et extérieures. J'ai continué cette étude à l'asile des aliénés, sous la direction de mon savant ami le Dr Aubanel, et j'en étais arrivé à distinguer le type Marseillais des autres types appartenant aux diverses nations qui ont ici leurs représentants. Je ne parle pas seulement des races européennes, mais des races africaine et asiatique.

A l'asile des aliénés d'Aix en Provence, j'ai eu l'avantage de pouvoir observer des types arabes et éthiopiens. Voici de malheureux Arabes dont j'ai pris le portrait, qui viennent mourir en France de nostalgie et de marasme; ils se ressemblent tous par l'expression typique de leur physionomie. Voyez-les tristement accroupis, silencieux et mornes; ils rêvent à la patrie absente :

..... *Dulces moriens reminiscitur Argos.*

Voici des négresses : l'une d'elles, nommée Mabrouka, est née au Soudan; elle a un délire général avec accès de fureur; une autre est une jeune idiote de seize ans, recueillie à Alger. Ce portrait vous représente un nègre de Tombouctou. Dans son délire, il se croit *bog*, c'est-à-dire un génie puissant, et il commande à la vapeur; il ne manque jamais de faire précéder ses ordres d'un sifflement à peu près semblable à celui que produit la locomotive.

J'ai vu, dans ce triste séjour, une vieille femme arabe aliénée, couverte de haillons, quitter le coin où elle était accroupie, pour venir embrasser les mains d'un jeune Arabe son fils, qui me servait d'interprète, et se trouvait en voie de guérison. J'ai pu me convaincre une fois de plus que

la folie produit , chez toutes les races humaines, les mêmes variétés de délire , les mêmes désordres des idées , et les mêmes perversions des sentiments. J'ai trouvé parmi ces Arabes des délirants par persécutions, des individus hallucinés , des malheureux qui , dans la transformation de leur délire , se croient dieux , chefs de tribus , prophètes. Un d'eux exhalait sa fureur dans un affeux cabanon où il était attaché ; et c'est à Aix , en Provence , que se voient ces tristes spécimens de la manière dont partout , autrefois , on traitait les aliénés.

Comparez maintenant ce type du nègre de Tombouctou à celui d'un crétin du Valais, dont voici le portrait : c'est un crétin beau dans sa variété, car il y en a de plus affreux, et vous serez obligé d'avouer qu'entre ce crétin , ou plutôt ce crétineux et l'homme bien portant de la même contrée , il y a autant de différence qu'entre le nègre de Tombouctou et l'Européen. Or , si telle est l'action des influences climatiques et hygiéniques jointes à celle que détermine la transmission héréditaire , il ne faut pas se hâter de conclure que les diverses races qui habitent le globe appartiennent à des espèces différentes. Il existe d'ailleurs encore , en faveur de l'unité de l'espèce, d'autres preuves tirées de l'ordre des faits intellectuels et moraux ; je les ai données déjà dans cette enceinte, et je n'y reviendrai pas.

Le sort des malheureux Arabes aliénés renfermés à Aix m'a profondément ému. Autrefois ils étaient à l'asile de Marseille ; mais sur les observations de M. Aubanel , qu'ils mourraient tous phthisiques , on les transféra à Aix , où , dit-on , ils ne souffrent pas autant du mistral. Toutefois , que ne les laisse-t-on livrés aux seules influences médicatrices de leur climat d'Afrique et aux soins de leurs marabouts , si ignorants qu'on les suppose. Au moins ces infortunés ne mourraient pas de phthisie et de nostalgie.

Je m'étais arrêté à Nîmes , plutôt encore pour voir les

prisonniers arabes que j'y croyais enfermés, que pour admirer les monuments romains qui attirent si justement tant d'étrangers ; mais les deux cents prisonniers arabes détenus dans cette maison centrale ont été transférés à Cette pour la même raison qui a fait placer les aliénés de Marseille à Aix ; on prétend qu'ils y meurent moins vite.... Il est vrai de dire que le régime hygiénique et moral des prisons doit être plus désastreux encore, pour ces malheureux, que le régime si hygiénique de nos asiles.

Permettez-moi, avant de finir, une dernière réflexion sur le type méridional, qui est si différent de celui de nos contrées. En voyant les admirables profils des Arlésiennes et de quelques populations des bords du Rhône, dont je regrette de n'avoir pu vous apporter des échantillons, mon passage ayant été trop rapide, je me suis posé la question de savoir s'il était légitime de faire remonter la race qui peuple ces contrées à celle des anciens colons venus de la Grèce. J'avoue avoir mis longtemps en doute la possibilité de conservation d'un type primitif parfait, lorsque je voyais tant de causes de dégradation agir dans un sens inverse ; mais après avoir comparé les appréciations de voyageurs dégagés de toute théorie préconçue, j'ai pu me convaincre que, grâce à l'absence des causes dégénératrices, un type irréprochable pouvait se conserver à travers les siècles, et se présenter à nous dans sa pureté primitive, même après une longue suite de générations.

Je demanderai, à ce propos, de citer ce que dit M. de Pouqueville des types de l'ancienne Grèce qu'il a retrouvés dans la Grèce moderne, si éprouvée cependant par les misères de l'esclavage.

M. de Pouqueville assure que les modèles qui ont inspiré Apelles et Phidias se retrouvent encore parmi les habitants de la Morée : « Ils sont, dit-il, généralement grands et bien faits ; leurs yeux sont pleins de feu, leur bouche

est admirablement formée et garnie des plus belles dents. Cependant, quoiqu'on puisse dire généralement de tous qu'ils sont beaux, il y a parmi eux des degrés. Les femmes de Sparte sont blondes, sveltes, et ont de la noblesse dans le maintien. Les femmes du Tayète ont le port de Pallas, lorsqu'elle portait dans les combats sa redoutable égide... La Messénienne se fait remarquer par son embonpoint; elle a les traits réguliers, de grands yeux et de longs cheveux noirs. L'Arcadienne, cachée sous de grossiers vêtements de laine, laisse à peine voir la régularité de ses formes, mais son visage exprime l'innocence et la pureté de l'âme. *Chastes avant le mariage, les femmes de Morée, devenues épouses, prennent un caractère de vertu qui va jusqu'à l'austérité.* »

Ajoutons que ce peuple ne connaît pas le vice dégradant de l'ivrognerie, et tout ce que l'on sait de la triste condition des femmes dans les sociétés orientales, ainsi que de la précocité des mariages, ne peut lui être appliqué. « Dans ce pays, les enfants s'élèvent et grandissent dans une complète liberté, comme ces plantes vigoureuses qui naissent spontanément d'un sol fertile; ils ne sont jamais traités durement comme le sont, dans les pays plus civilisés, les enfants des classes inférieures, et leur figure ne porte jamais la trace d'un sentiment de peine. »

Enfin, ce qu'il y a de plus singulier, c'est la transmission des traits principaux du caractère et celle des habitudes dont la plupart, il est vrai, sont en rapport avec les conditions climateriques et les productions spéciales du sol. « Les Laconiens, dit M. de Pouqueville, diffèrent de port aussi bien que de mœurs, de leurs voisins les Arcadiens : ces derniers portent la panetière et la houlette, et mènent une vie pastorale; les habitants de Sparte, au contraire, ont la passion des combats; leur caractère est vif et turbulent, peu de chose suffit pour les irriter. »

Ici, je m'arrête, Messieurs; car si je voulais me laisser aller à l'inspiration de mon sujet, je vous mènerais avec moi à Lyon pour constater les grandes améliorations qui se sont opérées dans cette magnifique cité, et vous parler de ses institutions hospitalières et du mouvement scientifique des idées que l'on est heureux d'y constater; je vous ferais assister à mes entretiens avec un célèbre médecin philosophe, sur les conditions qui doivent présider à la régénérescence des races abâtardies, sur les moyens à employer pour combattre tant de causes de destruction de l'espèce humaine. Mais un pareil sujet m'aurait entraîné trop loin; il a suffi que, sous prétexte de me suivre dans une excursion humoriste, à travers d'intéressantes contrées et des villes remplies de souvenirs, vous ayez eu la patience d'écouter des considérations d'anthropologie morbide et des détails sur les causes du goître et du crétinisme. Je ne veux pas abuser plus longtemps de vos instants; mon excuse est dans la nature même de mes études : *trahit sua quemque voluptas*; en d'autres termes, chacun en revient invariablement à l'objet de ses recherches de prédilection.

CONSIDÉRATIONS CHIMIQUES

SUR

LES EAUX-DE-VIE,

Par M. MOREN,

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE ROUEN.

(Séance du 6 juillet 1860.)



On admet dans le commerce différentes sortes d'eaux-de-vie : les unes participent de la nature des vins qui les ont fournies par la distillation ; les autres résultent de l'union de l'eau avec l'alcool obtenu de diverses substances amylacées par une réaction chimique et rectifiée de manière à le priver d'huile empyreumatique. Cette rectification est indispensable, car le mélange de cette espèce d'alcool et d'eau ne pourrait trouver de débit dans le commerce, même pour les palais les moins difficiles. En effet, une seule goutte d'huile empyreumatique suffit pour infecter plusieurs litres de ce liquide.

Le coupage de l'alcool, quel que soit son origine, ne s'opère pas toujours à froid ; dans certaines maisons, il s'exécute souvent avec de l'eau chaude. L'expérience a démontré que, par l'hydratation de l'alcool à une température au-dessus de l'ordinaire, le mélange acquérait une saveur qui n'échappait point à un palais exercé. Mais ce mode de procéder ne suffit point aux besoins du com-

meree , et nous dirons même aux exigences du consommateur ; il faut encore colorer l'eau-de-vie , attendu qu'on est généralement disposé à accorder plus de qualité et plus de vétusté à celle qui est colorée : de là l'emploi de moyens divers pour lui donner de la couleur et de l'arôme.

La valeur des eaux-de-vie n'est pas toujours proportionnelle à la quantité d'alcool qu'elles renferment ; elle dépend encore de leur ancienneté et de leur crû. Pour leur communiquer artificiellement les qualités que l'on recherche , on fait usage de mélanges qui sont désignés sous le nom de *sauces* , et qui non-seulement colorent ces liquides , mais encore leur donnent à la bouche *un certain velouté* qui , toutefois , ne devient complet qu'après quelque temps de contact. Ces mélanges , ajoutés à l'alcool au moment du coupage , sous l'influence d'une certaine température , agissent sur ce liquide par une puissance particulière qui peut être comparée à la force catalytique ; cette force se manifeste par le simple contact de certaines matières , et occasionne des décompositions et des combinaisons nouvelles , sans que ces matières elles-mêmes y prennent une part directe. D'ailleurs , personne n'ignore les modifications que les matières végétales font subir à l'alcool sous le rapport de la saveur , mais nous nous garderons bien d'entrer dans la description des moyens mis en usage pour colorer les eaux-de-vie et les bonifier , suivant quelques commerçants. On comprendra facilement la réserve que nous devons observer à cet égard.

Dans le commerce , on accorde à ces moyens une utilité telle , que les débitants laissent , dans les fûts où se fait le coupage , le pied de couleur , *espèce de lie baissière* , comme agent de bonification , sur lequel ils versent une nouvelle quantité d'alcool réduit ; puis ils soutirent à clair après un certain temps de contact.

L'addition des différentes sauces dans l'eau-de-vie de coupage paraît aussi indispensable, pour les exigences du commerce, que celle du sucre dans la préparation du vin de Champagne. Les eaux-de-vie qui ne tiennent leur couleur que des fûts qui les renferment, ont pour caractère de prendre, après quelque temps de contact, une teinte violet-noirâtre, sans perdre de leur transparence, par l'addition de quelques gouttes de bi-chlorure d'or; tandis que celles qui ont été colorées par les sauces, admettant dans leur composition le cachou, le thé et l'iris, donnent, par le même réactif, une liqueur trouble qui, abandonnée à elle-même, se recouvre d'une pellicule brillante d'or métallique. D'après cela, il est donc possible, en suivant les phases de la décomposition du sel métallique, de reconnaître la matière colorante enlevée aux fûts de celle employée par la main de l'homme.

L'eau-de-vie colorée par le caramel se comporte, avec le bi-chlorure d'or, de différentes manières, suivant l'origine du caramel : ainsi, s'il est produit par le sucre de canne, l'eau-de-vie prendra une belle couleur violette, qu'elle conservera pendant plusieurs heures sans altération; si, au contraire, le caramel procède du glycose, l'eau-de-vie prendra une couleur rouge de vin.

L'eau-de-vie faite de toutes pièces, nouvellement préparée, c'est-à-dire celle qui provient de la réduction de l'alcool, n'exerce aucune action sur les réactifs colorés, mais elle ne tarde pas, en séjournant dans les fûts en vidange, en présence de l'agent de coloration, à contracter des propriétés acides; celle, au contraire, qui résulte de la distillation du vin, rougit manifestement le tournesol et possède un bouquet qui est relatif à l'espèce de vin, et qui se modifie encore sous l'influence de l'air. La première laisse, par l'évaporation, un résidu dont la nature est subordonnée à la composition de l'eau, tandis que celle

fournie par la distillation directe ne laisse aucune matière minérale.

Les négociants expérimentés qui font le coupage de l'alcool, ne livrent point immédiatement au commerce l'eau-de-vie récemment faite ; ils l'abandonnent à elle-même dans des fûts incomplètement remplis, afin de la mettre en contact avec une certaine masse d'air qui, par son oxygène, fait subir à ce liquide, sous l'influence de la matière composant *la sauce*, une modification telle, qu'il en résulte des produits qui lui donnent le cachet de vétusté si recherché du consommateur, et qui consiste dans une saveur qu'on exprime dans le commerce en disant que le liquide *est fondu*, par opposition à l'expression mal choisie de *cruelle* donnée par la classe ouvrière à l'eau-de-vie de coupage récemment faite. Ainsi obtenue, l'eau-de-vie se rapproche plus ou moins heureusement de certaines eaux-de-vie provenant directement de la distillation ; malgré cela, l'origine des eaux-de-vie de coupage ne peut rester cachée aux recherches du chimiste, par le résidu qu'elles laissent en les évaporant à siccité.

Indépendamment des différents moyens de coloration, on ajoute aux eaux-de-vie, pour les bonifier, une certaine quantité d'éther butyrique dont la proportion est relative à la masse du liquide sur laquelle on opère.

Dans les nombreuses analyses d'eaux-de-vie qui nous ont été confiées, nous avons été frappé de l'odeur étheree que possédaient certaines qualités. Nous nous en expliquâmes l'existence en admettant que l'alcool, par suite de son oxygénation, se convertissait en acide acétique qui, présenté en quelque sorte à l'état naissant, réagissait sur une autre portion d'alcool pour produire de l'éther. Mais comme en chimie légale, on ne doit point s'arrêter à des vues théoriques, nous avons apporté tous nos soins à obtenir cet éther en proportions convenables pour pou-

voir en constater chimiquement la présence, et nous avons le regret de dire que nous n'avons pu y parvenir. Aussi avons-nous profité d'une occasion favorable qui nous a été offerte pour obtenir le bouquet des vieilles eaux-de-vie; il a été mis à notre disposition quatre bouteilles de ce liquide, ayant une origine certaine. Cette eau-de-vie avait été conservée pendant plus de quarante ans; elle était fortement colorée; son odeur éthérée et sa saveur étaient très estimées des connaisseurs. Elle révélait, par les réactifs colorés, la présence d'un acide. Afin de déterminer quel était le corps qui communiquait à cette eau-de-vie l'odeur qu'elle possédait, nous en avons fait le sacrifice, au grand regret d'un homme d'esprit qui, considérant ce liquide sous le rapport de la bromatologie, le regardait comme faisant naître de grandes pensées.

En raison de la volatilité de cet arôme, la distillation fut le moyen d'isolement que nous employâmes. En conséquence, nous introduisîmes l'eau-de-vie dans une cornue avec du chlorure de calcium fondu en quantité suffisante pour saturer le liquide, et nous procédâmes à la distillation de manière à recevoir le produit dans un récipient entouré d'un mélange réfrigérant, et avec la précaution de fractionner les produits. Bientôt on obtint un liquide incolore d'une odeur éthérée particulière, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Ce liquide, ajouté à une solution d'azotate d'argent très affaiblie et légèrement ammoniacale, produisit, par l'application de la chaleur, la réduction du sel métallique.

D'après cette réaction, l'odeur et la saveur qui faisaient le mérite de cette vieille eau-de-vie, étaient dues à la présence de l'aldéhyde. La production de ce corps s'explique très bien par le vide qui se produit dans les fûts par suite d'une longue conservation. En effet, l'aldéhyde est le résultat de la déshydrogénation de l'alcool par l'oxy-

gène de l'air : aussi représente-t-on ce dernier liquide par $C^4 h^6 o^2$, tandis que l'aldehyde a pour formule $C^4 h^4 o^2$. Il est probable que cette action de l'oxygène de l'air s'exécute sous l'influence de la matière organique ajoutée, soit par la main de l'homme comme agent de coloration, soit enlevée aux fûts qui renfermaient l'eau-de-vie.

L'existence de ce corps rend parfaitement raison des motifs qui portent les commerçants qui font le coupage de l'alcool à laisser en vidange, pendant un certain temps, les fûts contenant l'eau-de-vie avant de la livrer à la consommation ; mais l'aldehyde n'est pas le seul corps qui doit concourir à parfumer les eaux-de-vie ; l'air, par son action oxygénante, peut former de l'acide acétique qui, présenté à l'état naissant à l'alcool, produit de l'éther qui contribue à l'odeur et à la saveur qu'elles possèdent.

Parmi les nombreux échantillons d'eaux-de-vie qui nous ont été remis pour être examinés, quelques-uns nous furent présentés comme ayant reçu de l'acide sulfurique dans le but de renforcer leur saveur. Les recherches auxquelles nous nous livrâmes nous démontrèrent que la proportion était beaucoup trop faible pour produire ce résultat. D'ailleurs, les falsificateurs sont trop habiles pour ignorer que cet effet ne peut être produit d'une manière heureuse. L'addition de cet acide n'avait donc été faite que pour développer le bouquet qui caractérise les vieilles eaux-de-vie de vin. Du reste, sa présence dans l'eau-de-vie n'avait rien qui dût alarmer, puisque la quantité qui s'y trouvait ne laissait, sur les organes de l'olfaction, aucune impression pouvant révéler son existence. Cependant de grandes alarmes se répandirent dans la classe ouvrière, toujours disposée à accueillir les rumeurs qui ont le moins de fondement ; alors on n'hésita pas à dire bien haut que l'acide sulfurique avait été ajouté dans le but d'augmenter la force de l'eau-de-vie.

S'il nous était permis d'émettre une opinion à l'égard de l'action du bouquet des eaux-de-vie, nous dirions qu'elle peut être comparée à celle de l'éther œnantique dans les vins, en exerçant sur l'organisation une action particulière qui augmente l'ivresse, ou peut contribuer à lui donner un caractère spécial, suivant la constitution des individus. Mais à chacun sa mission; alors nous abandonnons la solution de cette question aux savants physiologistes que possède l'Académie.

Lorsqu'il s'agit de rechercher l'acide sulfurique dans les eaux-de-vie, il faut choisir un mode d'exploration qui soit à l'abri de toute objection, à cause de la faible proportion qu'on y rencontre, et décrire les moyens d'analyse employés afin de rendre le contrôle facile.

Relativement aux moyens de coloration des eaux-de-vie, nous dirons que le caramel est souvent le seul corps que l'on emploie pour les eaux-de-vie faites de toutes pièces; mais son emploi nous suggère des réflexions que nous allons exposer, et qui ont une certaine importance lorsqu'il s'agit de démontrer l'acide sulfurique dans ces liquides. Rarement le caramel est préparé par les personnes chargées du coupage de l'alcool, c'est ordinairement le commerce qui le fournit; et comme aujourd'hui la soif du gain est ardente, on substitue au sucre de canne le glycose pour préparer le caramel. L'emploi de cette dernière espèce de sucre offre un grand inconvénient lorsqu'elle est préparée par l'intermède de l'acide sulfurique, à cause de la présence de cet acide à l'état libre par suite d'un manque de soin dans sa préparation, et qui, par cela même, vient compliquer la question relative à sa détermination; dans ce cas, il y a obligation de faire soigneusement l'analyse immédiate de l'eau-de-vie, afin d'arriver à établir l'origine de l'acide.

Lorsqu'il s'agit de constater l'acide sulfurique dans les

eaux-de-vie de coupage, qui sont les seules dans lesquelles il y ait intérêt à développer l'arôme, il est de rigueur d'évaporer le liquide jusqu'à siccité, à une température capable de volatiliser l'acide acétique qui s'est formé par l'action oxygénante de l'air; car autrement, en traitant le résidu par l'alcool, on s'exposerait à dissoudre des traces de sulfates qui acquièrent de la solubilité à la faveur de l'acide acétique: delà, alors, résulterait une erreur contre laquelle il faut se mettre en garde.

En conséquence, lorsque l'acide sulfurique n'a été ajouté dans les eaux-de-vie que pour développer le bouquet, la constatation exige des précautions qu'il est important de mettre en pratique; ces précautions consistent à évaporer l'eau-de-vie jusqu'au huitième de son volume, et à agiter le résidu avec de l'éther hydratique dont on soutient le contact pendant vingt-quatre heures.

Au bout de ce temps, il se forme deux couches: l'une, supérieure, est de l'éther tenant en dissolution de l'acide sulfurique; l'autre, inférieure, est formée par la matière colorante extractive qui a été employée comme agent de coloration.

Le liquide éthéré, enlevé avec une pipette, et filtré à travers un papier de Berzelius d'une pureté tout-à-fait chimique, est évaporé spontanément. On obtient un résidu évidemment acide, formant dans l'eau de baryte un précipité qui ne disparaît pas par l'acide azotique pur; ce précipité est du sulfate de baryte. Comme, en chimie judiciaire, on ne peut accumuler trop de preuves pour démontrer la présence des corps que l'on recherche, on doit, dans le cas qui nous occupe, isoler le radical de l'acide sulfurique. A cet effet, on mêle le précipité de sulfate de baryte avec du charbon en poudre et quelques gouttes d'huile d'olives. Il nous paraît inutile de noter ici pourquoi on doit employer cette espèce d'huile: nous ferons observer seulement que

tous les charbons ne peuvent être employés pour opérer cette réduction, à cause des sulfates qu'ils renferment; suivant nous, il est d'absolue nécessité de faire usage d'un charbon spécial, c'est-à-dire d'un charbon de cellulose préparé par la méthode de M. Fremy, et lavé avec de l'eau distillée jusqu'à ce que les réactifs n'accusent plus aucune trace de matières salines.

Lorsque le mélange est exactement fait, on le calcine dans un petit creuset de porcelaine pendant deux heures, et, après le refroidissement sans le contact de l'air, on verse la petite masse dans l'eau distillée, et bientôt il se manifeste une odeur d'hydrogène sulfuré. Après quelque temps d'agitation, on filtre à travers un papier pur, et on verse dans le liquide filtré quelques gouttes d'acide hypoazotique qui donne lieu à une teinte opaline due à la précipitation du soufre. L'emploi de cette espèce de charbon est indispensable à cause de l'absence des sulfates; car si on employait le charbon des cuisines, on s'exposerait à obtenir du soufre qui conduirait à une conclusion erronée, en faisant accuser la présence de l'acide sulfurique là où il n'existerait pas.

Cette observation ne s'applique pas seulement à la détermination de l'acide sulfurique dans les eaux-de-vie, elle s'étend encore à la recherche du même acide dans un cas d'empoisonnement. Nous ferons encore observer que le chimiste est exposé à rencontrer, dans les eaux-de-vie de coupage, de l'acide sulfurique à l'existence duquel le négociant et le débitant sont tout-à-fait étrangers, et cela arrive lorsqu'on emploie pour la réduction des alcools l'eau pluviale des grandes villes où l'on brûle beaucoup de charbon de terre. Aussi avons-nous trouvé de l'acide sulfurique dans de l'air recueilli dans le voisinage des usines où l'on emploie ce combustible en grande quantité.

Dans l'espérance de pouvoir expliquer la cause de l'ac-

tion de certaines eaux-de-vie sur l'économie, nous nous sommes livré à des expériences qui nécessitaient une certaine résignation pour les exécuter, puisqu'elles portaient sur les déjections alvines de l'ivrogne.

On comprendra peut-être difficilement le travail que nous avons entrepris sur une semblable matière, en raison du dégoût qu'elle doit inspirer; nous avouons qu'il n'est pas des plus attrayants. Mais quand on n'est pas un chimiste à parfums, on aborde ces matières avec courage, surtout lorsqu'on espère trouver, dans les résultats qu'elles fournissent, quelques indices pouvant conduire à expliquer les désordres qui résultent de l'ingestion de certaines eaux-de-vie, désordres qui semblent préoccuper certains physiologistes. Nous allons donc entrer résolument en matière, et exposer les résultats des quelques expériences que nous avons faites. Nous dirons d'abord que nous ne nous sommes point proposé une analyse complète de ces matières qui, il y a longtemps déjà, ont été explorées dans leur état normal par l'illustre Berzelius. Avant de faire l'exposé de nos recherches, nous rappellerons que, généralement, les physiologistes pensent que l'alcool introduit dans l'estomac est seulement absorbé sans qu'on puisse dire qu'il ait été digéré. Mais nous dirons que, dans plusieurs cas de mort par suite d'ivresse, nous avons constaté, dans les liquides de l'estomac, la présence d'une grande quantité d'acide acétique, et la production de l'éther, qui ne doit pas être sans effet sur les symptômes de perturbation de toutes les fonctions chez les ivrognes. Ce qui viendrait en aide à cette hypothèse, c'est une expérience de Magendie qui, ayant fait faire un mélange d'éther œnanthique et d'eau distillée pour l'administrer à un chien, ce mélange produisit, chez son aide-préparateur, par la vaporisation même du liquide, tous les symptômes de l'ivresse.

Comme nous l'avons déjà dit, les recherches que nous avons entreprises n'ont pas pour but l'analyse immédiate, complète, de la matière excrémentielle; nous nous proposons seulement de déterminer la cause de l'odeur particulière qu'elle possède, et d'arriver ainsi à expliquer la perturbation qui résulte de l'ingestion de certaines eaux-de-vie. Nous ferons remarquer que, dans ces matières, il n'existe pas la moindre trace de gaz sulfhydrique, car la solution d'un sel de plomb n'en change nullement la couleur. La cause de cette absence ne serait-elle pas due à la modification que l'alcool fait subir aux matières albuminoïdes qui, pour un certain temps, sont mises à l'abri de l'action des sucs gastriques par suite de leur coagulation?

Pour exécuter l'analyse que nous avons entreprise, le premier dissolvant que nous employâmes fut l'alcool concentré. Alors on agita les matières avec ce liquide dans un flacon à l'émeri, et, après quelques jours de contact, on décanta au moyen d'une pipette, pour filtrer ensuite le liquide à travers un papier exempt de sels calcaires. En l'évaporant à une douce chaleur, on obtint un résidu jaunâtre, poisseux au toucher. Comme on devait le penser, la composition de ce résidu devait être très complexe: alors on le traita par l'éther, qu'on renouvela plusieurs fois et de manière à l'épuiser de toute matière soluble. Le résidu indissous par l'éther était jaunâtre, d'une saveur amère, avec un arrière-goût sucré. Cette matière représentait, en certaine proportion, le corps auquel M. Thénard a donné le nom de Picromel; on y rencontrait aussi des chlorures alcalins. Lorsque les liqueurs éthérées, provenant du traitement précédent, furent réunies, on les filtra et on les évapora spontanément. Le résidu qu'elles laissèrent était jaunâtre, d'une consistance huileuse, d'une odeur mixte rappelant l'acide acétique et le beurre rance. Mis sur le papier sans colle et enflammé, il

brûla avec une flamme bleuâtre ; la manière dont il s'étendait sur le papier indiquait qu'il contenait une matière grasse. Pour isoler cette dernière, on employa l'eau distillée, qui se colora en jaune en acquérant des propriétés manifestement acides ; et, en évaporant ensuite avec soin, on obtient un résidu qui, par l'acide azotique concentré, prenait une teinte orange évidente. Ce résidu devait cette propriété à une matière colorante jaune qu'il nous a été impossible d'étudier à cause de sa petite quantité ; à cette matière colorante était uni un acide d'apparence huileuse, d'une saveur âcre très désagréable, d'une odeur d'acide acétique et de beurre rance. Il était soluble dans l'alcool, l'éther et l'eau ; introduit dans un tube fermé à l'une de ses extrémités, et chauffé avec de l'alcool et une petite quantité d'acide sulfurique, il donna une odeur rappelant celle de l'ananas.

En présence de ces propriétés, il faut admettre que cet acide était de l'acide butyrique que nous regardons comme la cause de l'odeur repoussante des déjections alvines de l'ivrogne. Mais quel est l'agent producteur de ce corps ? On sait parfaitement aujourd'hui, par les recherches remarquables de MM. Pelouze et Gélis, qu'il peut se produire aux dépens du sucre, en présence des matières organiques en travail de putréfaction.

Tout récemment, le prince Charles Bonaparte en a constaté la présence dans les eaux des tanneries, et M. Isidore Pierre, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Caen, en a démontré la présence dans les cidres, et qu'il se formait par suite de l'altération des betteraves.

De notre côté, il y a plus de trente ans que nous en avons établi l'existence dans les excréments des bêtes à corne. D'après les diverses circonstances dans lesquelles l'acide butyrique se forme, ne pourrait-on pas expliquer

son existence dans le cas qui nous occupe, en admettant que les betteraves abandonnées par négligence à elles-mêmes pendant un certain temps, avant de les employer à la fabrication de l'alcool, donnent lieu à cet acide qui, rencontrant le liquide alcoolique à l'état naissant, l'éthérifie; ou bien encore ne pourrait-il pas provenir de l'usage des eaux-de-vie parfumées avec l'éther butyrique qui, alors porté dans l'organisme, se trouverait brûlé de manière à donner naissance à l'acide de ce nom? Ce qui vient d'être exposé ne constitue en quelque sorte que des hypothèses, mais nous espérons, en poursuivant le travail que nous avons entrepris sur les eaux-de-vie, obtenir des résultats qui jeteront quelque jour sur le bouquet propre à chaque espèce d'eau-de-vie trouvée dans le commerce, et expliquer par là l'action qu'elles exercent sur certains individus.

D'après les accidents que produit l'acide butyrique sur les animaux, tout porte à croire que c'est à sa production dans le tube intestinal, qu'est dû l'état liquide des déjections alvines dans l'ivresse.



TABLEAU DÉCENNAL
DES OPÉRATIONS
DU MONT-DE-PIÉTÉ DE ROUEN,

Présenté par M. BALLIN,

ARCHIVISTE DE L'ACADÉMIE.

(Séance du 25 mai 1860.)

MESSIEURS,

Je viens, comme les années précédentes, vous faire hommage du *Tableau décennal des opérations du Mont-de-Piété de Rouen*, pour la période de 1850 à 1859.

En voici les principales données :

Engagements et renouvellements réunis.

Moyenne décennale.	87,781 art.	pr 1,078,486 ^f	Prêt moyen,	12 ^f 28
Année 1859	85,502 id.	1,064,751	id.	12 75

Renouvellements, ventes et nantissements en magasin.

Rents. . .	{	Moy ^{ne} déc ^{le} .	25,092 art.	pr 348,486 ^f	Prêt moyen,	12 ^f 50
		Année 1859.	20,844	— 571,737	—	17 83
		Moy ^{ne} déc ^{le} .	5,295	— 66,719	—	12 59
Ventes.	{	Année 1859.	3,177	— 78,544	—	13 17
		Moy ^{ne} déc ^{le} .	53,590	— 787,944	—	14 22
Nant. en mag.	{	Année 1859.	31,643	— 785,885	—	15 21

Ainsi, les opérations de 1859 sont toutes restées au-dessous de la moyenne décennale, mais les nantissements ont été d'une valeur un peu plus élevée.

Un premier coup-d'œil jeté sur le Tableau doit faire présumer une amélioration dans la position des classes pauvres, puisque depuis 1854, les engagements ont suivi une progression décroissante, tandis qu'on remarque, au contraire, une augmentation proportionnelle dans les dégage-
ments, car, en 1854, il en a été effectué 64 p. % (1), et en 1859, ils se sont élevés à 70 p. % (2).

Prêts séparés. — Catégories d'emprunteurs.

D'un autre côté, le tableau particulier des *prêts séparés par séries* montre également, depuis 1854, une diminution constante de prêts de 3 et 4 fr., ce qui semble prouver que c'est précisément parmi les emprunteurs les plus pauvres qu'il se manifeste le moins de gêne, et le classement des emprunteurs par catégories vient encore confirmer cette présomption, celle des ouvriers n'en présentant que 41,949, tandis qu'en 1858, on en avait compté 43,789.

Situation favorable.

Cette situation favorable, bien que contraire aux intérêts de l'Etablissement, doit être attribuée principalement à la tranquillité publique et à l'abondance du travail, mais aussi, ce me semble, à une amélioration dans les mœurs des classes ouvrières, chez lesquelles les associations de secours mutuels et les caisses d'épargnes ont dû introduire des habitudes d'ordre et d'économie, incompa-

(1) 95,552 engagements et 60,916 dégagements.

(2) 83,502 — 58,278

tibles avec les dépenses folles ou inconsidérées qui, autrefois et surtout dans les temps où l'industrie était le plus prospère, forçaient l'ouvrier à recourir au Mont-de-Piété, après avoir dissipé, en quelques jours, le salaire de la quinzaine.

Moyennes décennales depuis la création du Mont-de-Piété.

Au surplus, cette tendance remonte déjà loin, ainsi qu'on peut s'en convaincre en regardant le tableau de comparaison des *moyennes décennales* des opérations de l'Etablissement depuis sa création ; on y verra, en effet, que le nombre des engagements est descendu successivement de 423,000 à 96, à 88 et même à 83,500, et que celui des nantissements en magasin a éprouvé une décroissance analogue, de 61 à 52,000, tandis que le prêt moyen s'est, au contraire, élevé de 42 fr. 24 c. à 45 fr. 24 c., ce qui dénote que ces nantissements appartiennent, en général, à des emprunteurs un peu moins nécessiteux, quoique le très petit nombre de prêts de 500 francs et au-dessus indique en même temps que les personnes qui jouissent d'une certaine aisance s'adressent rarement au Mont-de-Piété de Rouen.

Faillis.

Le peu de faillis, et en particulier de faillis emprunteurs, ainsi que le peu d'importance de leurs emprunts, attestent encore l'ordre et l'économie que les pauvres commerçants apportent généralement dans leurs affaires, quelque minimes qu'elles soient.

Inculpés de vol.

Enfin la partie du tableau qui se rapporte aux inculpés de vol révèle non-seulement le soin qu'on apporte à s'as-

surer de la position de chaque emprunteur, mais encore combien est mal fondée l'opinion qui tend à faire passer les Monts-de-Piété pour des maisons de recel, tandis que, sous ce rapport, ils concourent souvent à faire connaître les voleurs et même à faire rentrer les objets volés dans les mains de leurs propriétaires. En effet, on compte à peine 4 prévenu de vol sur 3,000 emprunteurs; 4 article volé sur 2,300 déposés; et la somme moyenne des prêts réunis des objets présumés volés, ne s'élève qu'à $1/3500^e$ de la totalité.



QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR LA

PRÉTENDUE DÉGÉNÉRESCENCE

DE L'ESPÈCE HUMAINE,

Par M. le D^r H^{ri} DUCLOS,

Membre résidant.



L'espèce humaine dégénère! C'est le cri d'alarme jete par de nombreux moralistes, par quelques médecins; les gens du monde le répètent en vantant toujours le temps passé. Puis chacun développe sa liste des causes de la dégénérescence de l'espèce humaine; chacun propose un traitement qui doit être physique ou moral, selon ses tendances.

Mais est-il vrai que l'espèce humaine soit dégénérée? Ne confondons-nous pas les dégénérescences provoquées, *dans l'espèce*, par des causes qui varient suivant les temps et les circonstances, avec la dégénérescence *de l'espèce humaine*? Nous le pensons, et il nous paraît nécessaire de maintenir une distinction entre ces deux expressions qu'on emploie indistinctement.

En comparant l'état actuel de la société avec celui des siècles précédents, en remontant même très haut, nous constatons la dégénérescence chez les individus çà et là.

dégénérescence sporadique, comme nous l'observons dans toute la nature vivante, dans les végétaux et chez les animaux; elle existe depuis si longtemps, qu'on peut la regarder comme une loi naturelle. En suivant l'homme dans l'histoire, nous ne rencontrons aucune époque où il ait été parfait; en nous en rapportant à l'iconographie, qu'on utilise de plus en plus, nous voyons toujours des êtres dégénérés au milieu d'êtres beaucoup plus nombreux qui conservent à l'espèce sa pureté.

Nous ne voulons considérer que la cause de dégénérescence la plus nouvelle, c'est l'alcoolisme. Sans aucun doute, l'alcoolisme est une maladie très commune de nos jours. La facilité d'obtenir de l'alcool qui, sous un petit volume, produit l'effet d'une grande quantité de vin, et détermine cet effet beaucoup plus rapidement, a été une cause importante de l'extension du mal. Le correctif, toutefois, ne s'est-il pas présenté bientôt? La collection d'individus frappés d'alcoolisme qu'on observe dans nos asiles d'aliénés, ne devient-elle pas un enseignement qui arrêtera un mal que la volonté de l'homme peut anéantir? Nous avons confiance en la raison de l'homme; nous ne croyons pas que l'aliénation arrive à détruire l'espèce humaine. Un grand nombre d'écrivains étudient et signalent les terribles effets de l'eau-de-vie : leurs travaux éclaireront ceux des buveurs qui sont ignorants.

Néanmoins, il ne faut pas espérer de faire disparaître complètement la maladie, parce qu'elle dépend, en principe, d'un mal moral qui a toujours existé; ce mal, c'est l'ivrognerie.

L'ivresse, amenée par une substance ou par une autre, et répétée, conduit toujours au même résultat. M. le Dr Morel a dit avec raison : « Les causes les plus actives des dégénérescences dans l'espèce humaine sont celles qui s'attaquent directement et fréquemment au cerveau, pro-

duisent des délires spéciaux, et placent périodiquement celui qui en fait usage dans les conditions d'une folie momentanée. »

C'est à la passion de boire jusqu'à l'ivresse qu'il faut s'adresser; et celle-là, comme toutes les passions, est très difficile à combattre lorsqu'elle est développée. Aussi, différents moyens ont-ils été, avec raison, essayés pour en éviter les effets ou pour les prévenir.

On a fixé l'heure de la fermeture des cabarets; c'est une mesure d'ordre; contre l'ivrognerie, c'est un petit moyen. On a défendu au cabaretier de recevoir un individu qui est en état d'ivresse; ce sage règlement préserve de la mort le malheureux qui n'a plus sa liberté, mais il permet l'ivresse, il en fixe seulement les limites. A un certain point de vue, il est favorable aux cabaretiers, en les empêchant de tuer leurs clients tout d'un coup.

On a pensé à poursuivre la drogue meurtrière et à condamner ceux qui la falsifient.

On est arrêté immédiatement dans cette voie, parce que la principale falsification, la plus économique, c'est l'addition de l'eau; et on se trouve dans l'obligation de condamner, comme voleurs ou falsificateurs, des hommes qui rendent un grand service à l'humanité en affaiblissant notablement l'alcool par son mélange avec une certaine quantité d'eau, colorée, par exemple, au moyen du caramel.

Les droits très élevés dont on frappe l'alcool n'empêcheront pas l'ivrognerie. Ce n'est pas des couteaux ni des couteliers qu'il faut s'occuper pour empêcher l'assassinat. Laissons donc aussi l'alcool et les cabaretiers, et ne maudissons pas la mémoire de notre concitoyen Edouard Adam.

C'est à la raison des populations qu'il faut s'adresser. Un des moyens les plus puissants qui soit connu, le meil-

leur enseignement, c'est le bon exemple venant de la partie éclairée du peuple; c'est l'instruction venant de nos littérateurs dans leurs œuvres dramatiques.

« Ce n'est pas le vin, que j'aime; c'est l'ivresse! » dit le héros d'un de nos romanciers les plus célèbres. Combien d'autres maximes semblables sont répétées, qui cachent les dangers de l'alcoolisme. Les littérateurs devraient donc se rappeler que, par l'ivresse répétée, l'homme se tue à coup sûr. Malheureusement, il en est un grand nombre que cette considération n'arrêterait guères, puisqu'ils n'hésitent pas à dénouer les situations par le suicide. L'art, d'ailleurs, est, de sa nature, indépendant; il n'est pas, dit-on, condamné à rester au service de la morale.

D'autres personnes ne voient pas un grand mal dans l'ivresse. L'alcool, le vin, sont le chloroforme des souffrances morales, disent-elles; ces liqueurs rendent le service que rend le chloroforme pour les souffrances physiques : doctrine que les faits sont venus directement condamner, puisque le chloroforme administré en vue de faire taire les douleurs physiques, détermine la mort trop souvent.

Mais, en dehors des écrits de quelques littérateurs et des doctrines de quelques philosophes, il y a l'influence du mauvais exemple donné d'une manière beaucoup plus directe et beaucoup plus dangereuse par une foule d'hommes qui condamnent en principe l'ivresse et l'ivrognerie.

Comment voulez-vous que des gens simples, sans instruction, croient à l'alcoolisme, lorsque leur médecin tombe ivre de dessus son cheval; lorsque l'instituteur, le prêtre même, qui sont chargés de les instruire, acceptent de boire de l'eau-de-vie avec eux?

On a pensé à demander que l'ivresse en public fût

considérée comme délit. Mais avant de promulguer cette loi, qui rappellerait le but de l'édit publié sous François I^{er}, ne faudrait-il pas d'abord que l'élite de nos cités eût à décerner à nos soldats victorieux autre chose que quelques hectolitres d'eau-de-vie en guise de lauriers? Ne faudrait-il pas que, nous tous, nous perdissions la mauvaise habitude d'offrir aux ouvriers des petits verres d'eau-de-vie pour récompenser quelques services rendus, et que nous prissions celle de leur donner de l'argent *pour ne pas boire* ?

Le bon exemple de la part des hommes qui savent le mal que produit l'alcool, voilà le premier moyen ; le second consiste dans un enseignement soutenu par l'autorité de cet exemple. Beaucoup de buveurs sont ignorants et ne savent pas le mal qu'ils se font ou l'apprennent trop tard. Quelques notions d'hygiène données aux jeunes gens les arrêteraient, pour la plupart, dans ce genre d'excès. Un grand nombre d'enfants sortant des institutions, livrés à eux-mêmes, ignorant les plus simples éléments de l'hygiène, fanfarons du vice, boivent par pure vanité et fatiguent leur intelligence, qui a besoin de toute son intégrité au début de la vie pratique. Beaucoup de jeunes commerçants à qui on répète qu'il faut aller au café pour faire des affaires, n'y prendraient pas de liqueurs alcooliques, s'ils en connaissaient les effets, et surtout s'ils savaient que leurs patrons et les notabilités commerciales proscrivent de leur table l'eau-de-vie et ses composés.

Quant aux ivrognes qui le sont depuis longtemps, à ceux qui le sont par hérédité, par aliénation mentale, il n'y a pas d'autre moyen de traitement pour eux que l'isolement. Leur guérison, si elle est possible, ne peut être obtenue qu'avec cette première condition.

C'est par cet ensemble de précautions qu'on pourrait

étouffer une cause de dégénérescence dans l'espèce humaine, et, nous le répétons, les efforts des médecins aliénistes nous paraissent beaucoup faciliter cette œuvre; les descriptions très exactes qu'ils ont faites des ravages qu'il faut arrêter, sont un enseignement puissant. L'alcoolisme n'exercera donc que des ravages très limités, et nous pouvons nous affermir dans cette idée : que l'espèce humaine ne dégénère pas.

Ce qui porte, sans doute, l'homme à croire à la dégénérescence de l'espèce humaine, c'est la connaissance qu'il acquiert, de plus en plus grande, des maux qu'il ignorait, mais qui n'en existaient pas moins, et pourtant le mal n'est pas plus grand parce qu'on le connaît mieux et parce qu'un plus grand nombre d'écrivains le signalent. Il est, du reste, plus que probable que l'alcoolisme n'est pas de date récente et que les boissons fermentées produisaient depuis longtemps des effets sinon identiques au moins analogues, comme symptômes, et, en définitive, les mêmes relativement à la production de l'aliénation mentale. Mais on vivait dans un temps où les fonctions du cerveau étaient inconnues, où la folie était considérée comme le fait d'agents immatériels. L'ivrognerie était un vice, et l'ivresse n'était pas une maladie.

Si l'on remonte aux temps antiques, « Il est certain, dit Michel Montaigne, que l'antiquité n'a pas fort décrit ce vice; les escripts mêmes de plusieurs philosophes en parlent bien mollement; et jusques aux stoïciens, il y en a qui conseillent de se dispenser quelquesfois à boire d'autant et de s'enivrer pour relascher l'âme. »

Montaigne trouve l'ivrognerie un vice moins dommageable que les autres pour la société publique :

« Mon goust et ma complexion est plus ennemie de ce vice que mon discours; car oultre ce que je captive aysement mes créances sous l'auctorité des opinions anciennes,

je le treuve bien un vice lasche et stupide mais moins malicieux et dommageable que les aultres qui chocquent quasi tous, du plus droict fil, la société publique. Et, si nous ne nous pouvons donner du plaisir qu'il ne nous couste quelque chose, comme ils tiennent, je treuve que ce vice couste moins à notre conscience que les aultres; outre ce qu'il n'est point de difficile apprest, ny malaisé à trouver : considération non méprisable.... Un homme avancé en dignité et en aage, entre trois principales commoditez qu'il me disoit luy rester en la vie, comptoit cette cy; et où les veult on trouver plus justement qu'entre les naturelles? Mais il la prenoit mal : la délicatesse y est à fuyr et le soigneux triage du vin; si vous fondez vostre volupté à le boire friand, vous vous obligez à la douleur de le boire aultre. Il fault avoir le goust plus lasche et plus libre : pour estre bon buveur, il fault un palais moins tendre. Les Allemands boivent quasi également de tout vin avecques plaisir; leur fin c'est l'avaller, plus que le gouster. Ils en ont bien meilleur marché : leur volupté est bien plus plantureuse et plus en main. Secondement boire à la françoise à deux repas et modereement c'est trop restreindre les faveurs de ce dieu; il y fault plus de temps et de constance : les anciens franchissoient des nuicts entières à cet exercice et y attachoient souvent les jours; et si fault dresser son ordinaire plus large et plus ferme. J'ai veu un grand seigneur de mon temps, personnage de haultes entreprises et fameux succez, qui sans effort et au train de ses repas communs, ne beuvoit guères moins de cinq lots de vin (environ dix bouteilles) et ne se montroit, au partir de là, que trop sage et advisé aux dépens de nos affaires. Le plaisir, duquel nous voulons tenir compte au cours de nostre vie, doit en employer plus d'espace; il faudroit comme des garçons de boutique et gents de travail ne refuser nulle

occasion de boire et avoir ce désir toujours en teste. Il semble que tous les jours nous raccourcissons l'usage de cettuy-ci et qu'en nos maisons comme j'ai veu en mon enfance les desjeuners, les ressiners et les collations feussent plus fréquentes et ordinaires qu'à présent. Seroit-ce qu'en quelque chose nous allussions vers l'amendement? Vrayement non : mais ce peult être que nous nous sommes beaucoup plus jettez à la paillardise que nos pères. Ce sont deux occupations qui s'entrepeschent en leur vigueur : ell' a affoibli nostre estomach, d'une part ; et d'aultre part, la sobriété sert à nous rendre plus coints, plus damerets pour l'exercice de l'amour. »

Ainsi Montaigne, dans cette apologie de l'ivrognerie, nous apprend que, dans son enfance, on buvait largement ; et, en effet, on buvait très souvent jusqu'à l'ivresse sous François I^{er}, puisqu'un édit du 30 août 1536, publié par ce prince sur le fait de justice dans le duché de Bretagne, dit, en l'art. 1^{er} du chap. 33 : « Et pour obvier aux oisivetés, blasphêmes homicides et autres inconvenients qui arrivent d'ébriété est ordonné que quiconque sera trouvé ivre soit incontinent constitué et détenu prisonnier au pain et à l'eau pour la première fois et si secondement il est pris sera outre ce que devant, battu de verges au défaut dans la prison et la tierce fois sera fustigé publiquement et s'il est incorrigible sera puni d'amputation d'oreille et d'infamie et bannissement de sa personne et il est par exprès recommandé aux juges chacun en son territoire et district d'y regarder diligemment et s'il advient que par ébriété ou chaleur de vin lesdits ivrognes commettent aucun mauvais cas ne leur sera pour cette occasion pardonné, mais seront punis de la peine due au délit et davantage pour ladite ébriété à l'arbitrage du juge. »

L'espèce humaine a-t-elle dégénéré depuis le xvi^e siècle?

Qui oserait soutenir cette thèse en voyant la vigueur de nos soldats, qu'il faut juger non pas à la taille, mais aux travaux exécutés par leurs efforts; en voyant l'importance des œuvres d'intelligence de tous nos industriels et de nos savants? Comment admettre la dégénérescence de l'espèce humaine, lorsque l'histoire nous expose les grands progrès accomplis par l'esprit humain, et que d'ailleurs, le physiologiste nous démontre la solidarité étroite qui existe entre l'état physique et l'état intellectuel et moral de l'homme. Lorsqu'on constate des progrès évidents, à chaque siècle, il est étonnant de voir des hommes remarquables qui font la gloire des siècles, proclamer la dégénérescence de l'espèce.

Nous venons d'entendre Montaigne s'écrier : « Serait-ce qu'en quelque chose nous allussions vers l'amendement? Vrayment non! »

Ambroise Paré, parlant de la nécessité d'écrire pour la postérité, disait : « De mesme, ceux qui viendroient après nous auraient grande raison de nous blasmer ou d'ignorance ou de paresse ou d'envie ou de tous les trois ensemble veu que de jour à autre, comme la corruption des hommes va toujours croissant, les maladies aussi se diversifient et renouvellent, de sorte que les médecins qui ne scauroient que ce que les anciens ont escrit, demeureroient auprès des patients sans leur donner autre remède que de patience. »

Lepecc de la Clôture, en 1760, jetait le cri d'alarme répété de nos jours; il soutenait le thème de la dégénérescence, à une époque où, d'ailleurs, quelques rêveurs voulaient amener l'homme à un état de nature qui n'a jamais existé que dans leur imagination.

« C'est dans les vastes cités, dit Lepecc de la Clôture, qu'il faut suivre l'homme, le voir adouci, civilisé, mais affaibli, mais esclave des bienséances, des usages et de

l'opinion, pour calculer ensuite jusqu'où sa saine constitution peut être *dégénérée* dans le moral comme dans le physique. Essayons, ajoute-t-il, d'en crayonner le tableau. » Et, dans un style très animé, il signale pour causes de la dégénérescence : la prostitution, l'onanisme, la confiance que la mère accorde à des mains mercenaires pour élever son enfant, le relâchement des liens de la famille. « Celui qui ne peut aimer sa famille, dit-il, pourra-t-il étendre un sentiment si doux sur le reste des hommes ? » l'obstacle à la circulation de l'air, son altération, la falsification des denrées alimentaires, du pain, du cidre, du vin ; l'habitude de donner à la nuit la place du jour, la surabondance des mets succulents assaisonnés de piquants aromates et bientôt noyés dans une profusion de liqueurs spiritueuses et de vins chauds ; la syphilis, les intempéries qui règnent plus fréquemment et plus longtemps dans les villes. Il parle de l'eau-de-vie : « On retire, dit-il, des pommes et des poires, beaucoup d'eaux-de-vie distillées du vin, mais la consommation en est considérable dans le pays : on peut même assurer que l'usage qu'on en fait est un usage presque général pour le peuple. »

Mais à côté du triste tableau qu'il vient de tracer des vices de son époque, Lepeccq de la Clôture nous offre un autre point de vue de la société qui n'a pas encore pâli de nos jours et qui est très vrai. Il nous laisse espérer que la partie saine de la population se multipliera. Cet espoir est, en effet, bien fondé ; il se fortifie par la savante remarque que nous a faite M. le Dr Morel, à savoir que l'excès du mal arrête le mal, que le dégénéré arrive dès la deuxième ou la troisième génération à la stérilité, ou bien procréé des êtres qui ont des chances très grandes de mortalité.

Lepeccq de la Clôture s'exprime ainsi : « Heureux et

mille fois digne d'admiration ces honnêtes citoyens que je me félicite de connaître en grand nombre, qui, dans leurs tranquilles foyers, dociles aux préceptes de la loi civile, écoutent et suivent la voix de la nature en satisfaisant à l'amour de leurs semblables, à la charité fraternelle ! Unis par des nœuds sacrés que leur cœur forma, que la vertu, la bonne intelligence, les chères habitudes et l'attachement à des devoirs mutuels se plaisent à leur rendre plus précieux, vous les verrez exprimer chaque jour leur tendresse à des enfants qui les chérissent en bénissant leurs jours. Vous admirerez tout à la fois la paix de la maison, la simplicité des mœurs, l'uniformité des désirs, l'amour paternel, le respect filial. Vous reconnaîtrez la candeur peinte sur leur front, les grâces de l'innocence dans leur souris, la noblesse de l'âme rendue dans leurs actions, la fierté de la vertu exprimée dans leur maintien, le charme de la vérité soutenu dans leurs expressions. Quels exemples ! Il en existe enfin ; et ces races préservées de la contagion du désordre moral, se multiplieront sans doute pour le bonheur de l'humanité. »

Messieurs, nous nous sommes laissé entraîner à vous reproduire la description de la société, tracée, il y a cent ans, par un médecin célèbre dont vous avez, en mainte occasion, honoré la mémoire, afin que vous en établissiez la comparaison avec celle de nos jours ; afin que vous constatiez que notre génération est au moins aussi bonne que la sienne, et pour qu'avec nous, vous ne désespériez pas de l'espèce humaine, que des alarmistes croient voir dégénérer.

ÉTUDE

SCIENTIFIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR LE

TERRITOIRE DE LA VILLE DE ROUEN,

DANS LES TEMPS LES PLUS REÇULÉS,

Par M. A. LÉVY,

Secrétaire de la classe des Sciences.

Nous nous étions proposé, dans un but exclusivement scientifique, de suivre le mouvement des eaux pluviales sur les coteaux et dans les vallées qui avoisinent, presque de toutes parts, notre importante cité; mais cette étude, détournée de son but primitif par des circonstances qu'il sera bientôt facile de saisir, nous a conduit à des résultats d'autant plus inespérés pour nous, qu'ils sont tout à fait en dehors de nos travaux habituels.

On ne se rend pas, en général, un compte exact des quantités considérables d'eau qui se déversent fréquemment des hauteurs qui dominant la ville sur le territoire inférieur. Aujourd'hui, en effet, ces masses torrentielles s'engouffrent de toutes parts et disparaissent dans les nombreux aqueducs qui remplacent d'anciennes constructions, en partie détruites, et dont on a, jusqu'à présent, méconnu l'importance.

Mais, par cela même que nous apprécions, comme elles

le méritent, ces améliorations nouvelles, notre esprit se reporte, en quelque sorte instinctivement, vers les temps où nos pères, placés sans défense en présence d'un agent d'autant plus menaçant qu'il rencontrait moins d'obstacles, ont dû chercher des abris naturels, et surtout s'en créer d'artificiels.

Nous avons essayé de déterminer l'importance de la lutte que nos aïeux ont eue à soutenir contre la nature, et tous nos efforts ont tendu à pénétrer la pensée conservatrice qui avait pu les diriger dans l'érection de leurs anciens monuments; ces derniers nous ont redit, nous le croyons du moins, le résultat des tentatives heureuses d'un passé presque ignoré, et qui n'est pourtant pas sans gloire.

De puissantes constructions élevées, en effet, pour s'opposer à l'invasion des eaux, ont été trop longtemps confondues avec des travaux de défense ayant pour objet de lutter contre les attaques du dehors. Cette confusion était, du reste, d'autant plus naturelle, que de véritables digues, édifiées en vue de résister à l'action des torrents, ont servi plus tard de remparts contre les tentatives armées des ennemis de la cité. Aussi retrouverons-nous, en fixant les positions occupées par ces imposants obstacles, les limites des enceintes dans lesquelles la cité fut successivement enfermée aux différentes époques de son développement.

Nous nous sommes trouvé, presque à notre insu, dans le domaine si vaste de l'archéologie et de l'histoire; aussi avons-nous été justement effrayé de notre témérité; nous avons pourtant l'espoir qu'on nous pardonnera d'avoir porté une main profane sur l'arche sainte, quand on se sera pénétré de cette pensée, que nous n'avons eu qu'un seul but, celui de soumettre, en toute humilité, aux lumières et au jugement des personnes compétentes, quel-

ques aperçus résultant de nos recherches et de nos méditations.

Aspect physique du territoire de Rouen, avant la fondation de la ville.

Nous ferons abstraction, au début de cette étude, de tout travail dû à la main de l'homme, pour n'envisager qu'un sol nu et soumis, sans abri, à l'action perturbatrice des torrents.

Indépendamment des courants descendant sur le revers des collines, l'eau devait s'écouler avec abondance par trois ouvertures principales, mettant le sol inférieur en communication avec plusieurs vallées importantes; et si, afin d'éviter toute confusion, nous adoptons les noms usités aujourd'hui pour indiquer les localités, nous pourrions désigner le lit de ces torrents sous les noms de ravin de Beauvoisine, au nord, de ravins de Bouvreuil et de Cauchoise, au nord-ouest.

Le torrent de Cauchoise devait suivre, au moins en partie, la direction actuelle de la rue de ce nom, traverser la place du Vieux-Marché, et rencontrer dans sa course tous les courants secondaires qui descendaient du revers sud de la côte du Mont-aux-Malades; une autre partie, peut-être la plus importante, suivait la ligne marquée par le boulevard Cauchoise.

Le ravin de Bouvreuil, divisé en plusieurs branches, se répandait dans les directions de la rue de la Renelle, vers le Marché-Neuf, tandis qu'un autre bras, uni probablement à un courant rapide tombant des hauteurs de Beauvoisine, constituait, dans le sens du quartier Saint-Godard, une avalasse considérable; cette chute importante sera bientôt pour nous l'objet de considérations toutes spéciales.

Le ravin de Beauvoisine était nécessairement multiple, il fournissait non-seulement, ainsi que la pente du terrain l'indique, un grand volume d'eau à l'avalasse, mais il donnait encore naissance à d'autres ravins. Nous comptons, en examinant les plis du terrain, un certain nombre de ces subdivisions principales : celles de la rue Beauvoisine, des rues du Grand-Maulévrier, des Minimes, Coignebert, Saint-Nicaise et Poisson, et enfin le grand ravin du Boulingrin, qui devait tomber avec impétuosité des hauteurs de la rue des Champs vers la rivière de Robec ; ce dernier cours d'eau recevait d'ailleurs dans son lit la plupart des courants venant du nord, c'est-à-dire presque toutes les branches du ravin de Beauvoisine (1).

Dans bien des cas, les torrents d'un même groupe devaient se confondre en un seul, à cause de l'abondance même des eaux pluviales. De plus, les courants de troisième ordre, situés entre les groupes principaux, et grossis d'ailleurs exceptionnellement dans les mêmes circonstances, pouvaient former un ensemble que l'esprit ne peut concevoir sans un certain effroi, si l'on songe surtout que cette immense chute, de plus d'un kilomètre de largeur, venait parfois envahir subitement un territoire sur lequel une population, pauvre et peu nombreuse, se trouvait presque sans abri.

Nous avons donné le nom d'avalasse à l'un des courants dont nous venons de constater l'existence, à cause du caractère spécial que cette chute devait présenter. En effet, la différence considérable de niveau qui existe encore aujourd'hui entre la rue qui doit son nom à ce torrent exceptionnel et la place Saint-Godard, où il

(1) Les deux ravins de Beauvoisine et du Boulingrin, ce dernier principalement, étaient beaucoup plus importants que ceux que nous venons de mentionner avec eux.

venait se précipiter, peut faire apprécier l'étendue des érosions qu'une pareille masse, animée d'ailleurs d'un aussi grand mouvement, devait produire au contact du sol inférieur.

L'état des vallées qui avoisinent la ville devait d'ailleurs être bien différent, à cette époque, de ce qu'il est aujourd'hui. Des barrages artificiels, qui ont été établis au moyen de terres rapportées, forcent actuellement les eaux pluviales à rester, en grande partie, dans ces plis profonds du terrain; il en est résulté que le limon, entraîné du haut des collines, par les eaux qui en descendaient si fréquemment, s'est déposé dans les parties les plus basses du territoire et a formé des amas importants de terre végétale. Le sol, ainsi élevé, reçoit et retient maintenant les eaux de pluie, qui le pénètrent et le traversent lentement. Mais, dans les temps reculés vers lesquels nous portons nos investigations, le sous-sol aride était nécessairement à nu; l'eau coulait sur la roche et se déversait rapidement par les ouvertures vers lesquelles la pente du terrain la dirigeait naturellement.

Enfin tous ces courants, par suite de la disposition circulaire des collines, tendaient nécessairement à converger et à concentrer leurs efforts sur un espace sans cesse plus restreint, où leur puissance perturbatrice augmentait par le fait même de leur union. Aussi, malgré leur intermitteance, mais eu égard à leur volume, à la rapidité de leur marche et à l'espace resserré dans lequel ils allaient presque tous se rencontrer, le sol devait être profondément creusé, principalement vers les bords de la Seine, d'autant plus que ces fossés profonds, formés par les torrents, recevaient à leur tour l'eau de la rivière, au moment de la marée.

Cette action multiple de forces aussi variées, et d'ailleurs si puissantes, devait augmenter sans cesse l'import-

tance des érosions , et causer nécessairement l'isolement complet de certaines parties du territoire.

Telle est , à notre avis , la cause et l'origine de ces îles nombreuses qui se trouvaient anciennement au sud de la ville. Aussi n'y a-t-il pas lieu , il nous semble , d'être étonné que la cathédrale ait pu être anciennement sur le bord du fleuve.

L'eau de la Seine devait sans doute former des dépôts dans ces fossés à l'heure de la marée ; mais bientôt , les courants causés par les pluies , fonctionnant à la manière des écluses de chasse dans nos ports de mer , restituaient au fleuve le limon que celui-ci avait précédemment déposé.

En outre , il faut bien réfléchir que ces îles , ainsi séparées du rivage , étaient contournées par les courants de la rivière , ainsi qu'on peut le constater sur plusieurs points où se trouvent , encore aujourd'hui , des groupes entièrement analogues ; ce mouvement rapide et continu était bien capable , dans tous les cas , de maintenir un état qu'il n'aurait pu , probablement , créer seul , sans un secours étranger.

Premières transformations du territoire.

Nous connaissons maintenant l'état du sol sur lequel notre cité a dû s'élever , et nous nous trouvons en face des obstacles que les premiers habitants du territoire , ainsi morcelé et bouleversé par les eaux , ont nécessairement rencontrés. Nous mettre à leur place était , selon nous , le meilleur moyen de trouver la voie qu'ils ont dû suivre pour modifier un état de choses aussi désastreux , et de voir comment notre cité est devenue ce qu'elle est aujourd'hui , après être , pour ainsi dire , sortie des flots.

A l'origine, alors que la population était peu nombreuse, chaque famille devait chercher à se garantir contre les inconvénients extérieurs; de là ont dû résulter des travaux isolés, entrepris et réalisés sans aucune vue d'ensemble. Mais plus tard, la population venant à augmenter, l'esprit d'association ne tarda pas à se manifester; ce fut alors que des constructions plus durables et, dans tous les cas, mieux entendues, durent être la conséquence directe d'efforts combinés et intelligents.

Ces dernières entreprises devaient, seules, laisser quelques traces que les successeurs immédiats de ceux qui les avaient conçues et réalisées utilisèrent probablement en les développant; aussi n'était-il pas impossible d'espérer que, de nos jours encore, on pourrait en démêler les derniers vestiges. Il n'en saurait être de même pour les constructions isolées; le champ des conjectures semblerait seul ouvert à nos recherches, et nous en serions réduit uniquement, en effet, à des présomptions, si, dans les travaux d'ensemble, nous n'avions pu reconnaître le développement d'une pensée qui a dû naître et grandir dans l'esprit sérieux et persévérant des populations qui se sont succédé sur le sol de notre cité.

Du reste, la démonstration de ces premières propositions ressortira, nous en avons l'espoir, comme corollaire naturel de l'ensemble des preuves que nous invoquerons pour le cas qui résume et embrasse tous les autres.

Quelques huttes de pêcheurs ont dû s'élever d'abord dans les îles, car sur le bord du fleuve, l'impétuosité des torrents aurait pu, en les renversant, causer, sinon des désastres, au moins des désordres auxquels il eût été difficile d'apporter, dans l'origine, un remède efficace.

Toutefois si, au milieu des îles, les habitants n'avaient plus à redouter l'action des torrents venus des collines,

ils devaient subir l'influence non moins grave de la marée et surtout des grandes eaux; aussi fallut-il, sans aucun doute, choisir sur le rivage même, des points élevés offrant des abris naturels que l'expérience désignait aux habitants inquiets et désolés.

Vers ces temps primitifs où l'homme, dans sa simplicité, prenait l'effet pour la cause, les populations ont dû attribuer aux torrents une sorte de volonté destructive, au lieu de reconnaître, dans leur action, les effets des lois immuables posées par le Créateur. Le courant rapide devenait probablement à leurs yeux une divinité dont il fallait apaiser la colère, un Dieu qu'ils devaient adorer.

Un point du territoire échappait-il à l'action destructive des torrents? on devait en attribuer la cause à d'autres divinités d'une égale puissance; c'était un arbre, un rocher, un obstacle quelconque qui détournait un courant et préservait ainsi une pauvre demeure. Aussi voyons-nous, longtemps encore après la fondation de la cité, saint Ouen recommander aux fidèles de ne plus aller aux temples, aux pierres, aux arbres, aux fontaines pour y faire brûler des bougies ou y accomplir des vœux (1).

Ces exemples d'obstacles naturels qui préservaient certaines parties du territoire de toute inondation, guidèrent sans doute les premiers habitants et les portèrent à tenter eux-mêmes quelques essais analogues.

Toutefois, ces populations devaient hésiter à lutter contre cette prétendue divinité; la crainte les dominant, elles durent faire une sorte de compromis avec leur conscience; au lieu de créer des obstacles, elles édifièrent des temples, dont la base suffisamment solide, quoique construite grossièrement, pouvait résister à l'action de la puissance redoutée.

1) *Vie de saint Eloi*, par saint Ouen, liv. II, chap. 15.

Ces temples furent vraisemblablement dédiés à la divinité des torrents et des rivières, à Roth (1), dont il fallait à tout prix apaiser le courroux.

Quelques pieux enfouis dans le sol et reliés entre eux par des traverses horizontales, suivant la méthode gauloise, durent former ces premiers obstacles, auxquels une civilisation plus avancée devait substituer, un jour, des ouvrages sur lesquels nous devons bientôt fixer plus spécialement notre attention (2).

Nous pourrions, en quelque sorte, et comme conséquence de cette proposition, marquer dès à présent la situation d'un grand nombre de ces monuments, par la place des églises qui y ont été substituées; car ces dernières étaient toujours élevées, par les apôtres et les évêques, sur les ruines mêmes des temples des faux dieux.

Nous savons déjà, par tradition, que notre église cathédrale a remplacé un temple païen; il en résulterait que la base de la tour Saint-Romain, qui date du XI^e siècle et qui, par conséquent, est la partie la plus ancienne de l'édifice, serait assise sur des fondations remontant aux siècles antérieurs; ces dernières, à leur tour, avaient été probablement établies à la place même où des cons-

(1) Le savant M. Aug. Le Prevost, dont nous déplorons la perte récente, pensait que *Rothomagus* était composé de deux mots celtiques: *rot* rivière, et *mag* ville, *rotmag*, la ville du bord du fleuve, disait M. Le Prevost; mais nous croyons que les premiers habitants de Rouen avaient été non moins frappés de l'action des torrents que du mouvement, d'ailleurs assez paisible, du fleuve; aussi ne peut-on pas admettre qu'ils aient appelé, par ce motif, leur cité naissante: la *ville des rivières*, la *ville des torrents*, ou ce qui est équivalent: la *ville de Roth*, *Rothomagus*.

(2) Ce procédé est, du reste, encore fréquemment employé dans les campagnes, pour des cas tout à fait analogues.

tructions plus modestes avaient été élevées par les premiers habitants.

En ce point important, les courants venus du nord rencontraient donc un obstacle capable de les diviser et de les lancer, ainsi séparés en deux bras, l'un du côté de Robec, l'autre vers l'avalasse. Quant à cet abri, pouvait-il être autre chose, dans ces temps primitifs, que la réunion de plusieurs arbres, ou de quelques pierres groupées naturellement et formant grotte ? Tel fut probablement le temple modeste dans lequel Roth reçut les premières adorations des hommes.

Les pauvres habitants devaient, en effet, revenir chaque jour avec bonheur vers ce rocher, où ils avaient trouvé un refuge au moment du danger, et où ils avaient trop bien prié pour ne pas désirer y prier encore. Aussi, dans leur naïve croyance, durent-ils s'y croire plus près du dieu, et c'est ainsi que le rocher a pu devenir un temple et la pierre une idole.

Si nous examinons maintenant la disposition du sol, nous pouvons apprécier facilement la route que devait suivre autrefois l'avalasse.

Par une coïncidence au moins curieuse, cinq églises : Saint-Godard, Saint-Laurent, Saint-Lô, Saint-Cande-le-Jeune et Saint-Martin-de-la-Roquette, occupent sensiblement la ligne parcourue jadis par les eaux, et marquent, nous le croyons du moins, la place d'autant de temples gallo-romains ou même gaulois, à la base desquels le torrent venait se diviser pour se réunir de nouveau à une faible distance.

De cette manière, chacun de ces modestes monuments devait être situé à l'extrémité d'une île, devenue l'asile d'une famille entière, protégée dès lors par le fléau même qu'elle avait eu d'abord le plus à redouter.

Plus tard, des constructions durent s'élever sur le

bord de ces ravins et constituèrent les premières voies de communication de la ville; quelques noms semblent encore aujourd'hui rappeler cette origine; nous avons, en effet, sur cette ligne même que nous venons d'indiquer, la rue *de l'Avalasse*, au nord, et vers le sud, la rue *du Gravier*, passage fort étroit, qui fait communiquer la Grande-Rue avec celle dite du Petit-Salut.

Mais si nous revenons aux monuments, nous voyons encore que l'église Saint-Clément, située aussi dans une île, vers le bas de la rue des Cordeliers, a été fondée par saint Mellon sur les ruines d'un temple de Roth, et que ce monument se trouvait précisément sous l'action directe d'un des bras du torrent de Bouvreuil. Nous ferons remarquer, en outre, que cette construction, par la double direction qu'elle imprimait nécessairement au courant, avait pu elle-même concourir à l'isolement complet de cette portion du territoire.

Des hauteurs du Mont-aux-Malades descendaient encore d'autres courants qui prenaient leur direction vers les églises Saint-Eloi et Saint-Sauveur; cette dernière remplace certainement, l'histoire le constate, un temple païen détruit encore par saint Mellon.

Saint-Martin-de-la-Roquette, comme le nom l'indique, avait été élevé sur un rocher capable de résister à l'action de l'avalasse.

Saint-Vivien, au milieu des marais, doit remplacer un temple exposé à l'action directe du ravin du Boulingrin.

Enfin Saint-Paul occupe une position où la tradition place un temple païen et protège encore, par sa base, un espace d'ailleurs restreint qui, anciennement, devait recevoir les eaux d'un torrent rapide, tombant vers la Seine, des hauteurs de la côte Sainte-Catherine.

Nous pourrions multiplier ces exemples; les églises encore existantes, quoique bien nombreuses, satisferaient.

pour la plupart, aux conditions que nous venons d'indiquer, ce qui en expliquerait la multiplicité. Toutefois, il est probable néanmoins que beaucoup de temples ont disparu, ainsi que les monuments religieux qui en tenaient la place.

Ces édifices, si humbles d'ailleurs à l'origine, n'étaient encore que le résultat bien imparfait d'efforts isolés des premières familles qui vinrent se fixer sur notre sol, et on comprend alors, si l'on veut bien admettre notre hypothèse, comment la tradition, qui semble fixer d'une manière incertaine la position d'un temple de Roth, soit dans la ville, soit même hors des murs et dans toutes les directions, était, malgré ses contradictions apparentes, l'expression d'une vérité incontestable. L'erreur aurait consisté dans la fausse interprétation d'un fait multiple, que l'on voulait, bien à tort, rapporter à une origine unique.

Les premiers habitants avaient trop lutté contre les éléments pour n'être pas devenus essentiellement industriels; la population d'ailleurs augmentant sans cesse, il fallait créer des abris nouveaux, et ces besoins communs unirent nécessairement les familles. Des travaux d'ensemble durent être naturellement entrepris dans un but d'intérêt général; les forces ne devaient plus s'éparpiller; divisées, elles n'auraient produit que des résultats partiels et d'ailleurs médiocres; unies elles allaient devenir d'une application moins pénible pour chacun, et cependant plus fructueuse et plus féconde pour la masse.

Les forêts qui entouraient la ville, et qui furent détruites par César lui-même, au dire de Farin, servirent, sans aucun doute, à protéger d'abord la cité. Elles purent, en effet, constituer, grâce à quelques travaux bien dirigés, une de ces puissantes palissades dont le conquérant de la Gaule nous a laissé des descriptions, d'ailleurs si parfaites.

Cette enceinte , en partie naturelle et en partie artificielle , a dû nécessairement être complétée par de profondes tranchées ayant pour objet de détourner les torrents. Tel fut vraisemblablement le premier travail d'ensemble qui a été entrepris pour constituer un abri plus sûr, et permettre à la cité de se développer au point de devenir, sous la puissance romaine , une importante place de garnison.

Ces dispositions , efficaces dans de certaines limites , le devinrent encore davantage lorsque la main du peuple-roi eut consolidé ou remplacé ces abris qui , du reste , ne pouvaient pas être définitifs. Les travaux qui avaient pour objet de perfectionner l'œuvre d'ailleurs si incomplète des enfants de la cité , ont dû , en effet , recevoir une puissante impulsion à partir du jour où l'occupation romaine , devenant permanente , une légion entière allait prendre possession de la capitale des Velocasses , le génie de Rome devait , dès lors , apparaître dans sa puissance ; aussi le sol recèle-t-il , encore aujourd'hui , de nombreuses traces des gigantesques travaux que nos pères virent se réaliser sous cette féconde influence.

C'est à cette époque , en effet , que nous voyons se dessiner la première enceinte , ou , pour mieux dire , que nous trouvons une ligne de constructions importantes élevées autour de la ville primitive.

La position occupée par ces travaux de défense avait , du reste , sa raison d'être dans les limites naturelles de la ville à cette époque reculée. Assise sur le bord même du fleuve qui la protégeait vers le sud , notre cité occupait un espace resserré entre le lit des principaux torrents ; c'était d'abord le courant venant de Bouvreuil , à l'ouest , qui , après avoir labouré profondément le sol du Marché-Neuf , avait fait , en quelque sorte , table rase de tout obstacle ; et , alors même que les eaux pluviales ne remplissaient

plus le sillon creusé par le torrent, on devait voir encore couler paisiblement, au fond du ravin, la petite rivière de la Renelle. Des murs furent élevés sur les bords de ce fossé naturel, vers la place occupée actuellement par le Palais-de-Justice.

A l'est, la rivière de Robec, grossie par les eaux venant des hauteurs de Beauvoisine, formait une nouvelle limite naturelle qui réclamait le complément d'un mur au pied duquel elle allait désormais couler (1).

Enfin, pour relier ces deux lignes de fortifications, il fallait une muraille parallèle à la rivière. Une tranchée, probablement artificielle, au moyen de laquelle l'avalasse était détournée de sa direction primitive et rejetée vers les ravins, occupant le territoire des rues Géricault et des Fossés-Louis VIII, dut être complétée par d'importants travaux dont on a retrouvé les traces vers le nord de la cité. Des terrasses sont, encore aujourd'hui, apparentes à Saint-Lô et à l'hôtel de France, à l'endroit même où le torrent impétueux faisait autrefois irruption pour se rendre directement au fleuve.

Il est vraisemblable que, dans bien des cas, ce mouvement des eaux se produisait imparfaitement, et que le territoire situé vers le nord devait tendre continuellement à se transformer en marécages. Aussi les abords de la ville ne devaient-ils plus être d'un accès facile, principalement pour les troupes qui avaient besoin d'espace pour manœuvrer, ou se livrer à ces exercices violents, si utiles dans la vie de garnison, et qui étaient presque tout le secret de la force et de la supériorité du soldat romain. *Etait-ce, d'ailleurs, dans les limites si restreintes de la cité gauloise,*

(1) Il est probable que la rivière de Robec ne coulait pas primitivement dans les fossés dont il est ici question, et que ceux-ci ont été d'abord tracés puis creusés par des courants qui, venant des hauteurs de Beauvoisine, se dirigeaient vers la Seine.

qu'une légion romaine pouvait se fixer d'une manière permanente et donner satisfaction à ses besoins, voire même à ses plaisirs?

La cité était désormais à l'abri de toute surprise extérieure, grâce à sa première enceinte; mais l'ennemi le plus redoutable, parce qu'il était sans cesse menaçant, l'eau enfin, contre laquelle le territoire était imparfaitement protégé, devait aussi rencontrer de nouveaux obstacles; telle était du moins notre conviction profonde.

Pénétré de cette pensée, nous avons étudié avec soin les accidents même les moins sensibles du sol; nous avons espéré qu'en nous plaçant successivement aux différents points où l'action des torrents devait être la plus redoutable, où leurs coups produisaient assurément un effet plus désastreux, nous pourrions retrouver quelques traces des efforts tentés par la main de l'homme. Or, entre toutes ces positions, il en existe une où, à cause de sa situation sur la ligne de l'avalasse, les effets devaient être surtout à redouter; ce point, sur lequel nous avons fixé spécialement notre attention, est situé à l'extrémité supérieure des rues d'Ecosse et du Cordier.

De ce lieu élevé, l'avalasse descendait, tombait plutôt sur la place Saint-Godard, en suivant, comme nous l'avons du reste indiqué, la direction des églises Saint-Godard, Saint-Laurent, Saint-Lô, Saint-Cande et Saint-Martin-du-Pont, obstacles successifs opposés au torrent, et qui en dénotent toute l'importance.

La différence de niveau qui existe entre l'extrémité occidentale de la rue du Cordier et de la rue Beffroi est considérable, et les terres sont soutenues en ce point par des murs d'une grande hauteur, légèrement inclinés en glacis. Il est impossible de méconnaître l'utilité de ce mouvement artificiel de terrain, qui a dû mettre la place Saint-Godard et les quartiers inférieurs à l'abri de l'invasion des eaux. La

pente brusque de la rue Bouvreuil indique qu'une brèche a dû être pratiquée au milieu même de ce revêtement, et le plan incliné si rapide que l'on y remarque, résulte d'un remblai fait d'ailleurs dans de déplorables conditions. Aucune brèche n'ayant été pratiquée du côté de la rue du Cordier, on retrouve, tout le long de cette voie, la différence de niveau qui se maintient, en diminuant graduellement de hauteur, et contraignait ainsi une partie des eaux du sol supérieur à s'écouler, de l'ouest à l'est, sur les points moins élevés du territoire. Il est évident que l'autre partie de la masse liquide recevait, comme on peut l'apprécier encore actuellement, un mouvement de l'est à l'ouest, et il est certain que malgré la brèche si malencontreusement pratiquée du côté de la rue Bouvreuil, on retrouve encore ces différences de niveau entre la rue Morand et le Bailliage, et même plus loin, comme il nous sera possible de le faire remarquer bientôt. Il est important toutefois de noter que le point culminant du sol supérieur se trouve situé vers le haut de la rue du Cordier.

A quel temps faut-il faire remonter ce remarquable travail de terrassement? Tout indique qu'il date d'une époque reculée, car nous n'avons rien retrouvé qui pût établir que ces travaux, d'ailleurs étendus, aient été pratiqués dans les siècles voisins du nôtre. Nous savons seulement que, sous nos derniers ducs, la ville s'étendait, au nord, jusqu'à la rue Pincedos, aujourd'hui rue de Montbret. Cette limite coïncide parfaitement avec le tracé que nous venons d'indiquer; elle se raccorde avec la ligne de la rue du Cordier, et les différences de niveau, d'une nature entièrement semblable, que l'on retrouve entre la rue Bourg-l'Abbé, d'une part, et la place de l'Hôtel-de-Ville ainsi que le jardin de Saint-Ouen, d'autre part. Faudrait-il donc faire remonter à cette époque ces importants ouvrages de terrassements; ou devons-nous admettre que l'on a utilisé

des travaux antérieurs pour en faire une nouvelle enceinte à la cité ?

Un fait capital doit frapper immédiatement l'observateur, même le moins attentif : c'est la forme curviligne de cette enceinte qui, du Bailliage ou de la rue Morand, remonte au nord jusqu'à la rue du Cordier, pour se diriger de nouveau vers le sud en se rapprochant de la place de l'Hôtel-de-Ville et du jardin de Saint-Ouen. Cette forme insolite n'est point, il nous semble, en harmonie avec les constructions datant de l'époque de Richard Cœur-de-Lion et de Jean Sans-Terre ; aussi n'avons-nous pu nous défendre de retrouver, dans cette courbe si parfaite, comme un reflet de l'antiquité, et notre esprit s'est attaché alors, plus vivement que jamais, à cette pensée que le soldat romain, après la soumission de la Gaule, n'ayant plus trouvé de guerriers à combattre, avait dû, dans son activité incessante, chercher des luttes d'un nouveau genre.

Expérimentés dans l'art de diriger les eaux pour les amener jusque dans les cités par de magnifiques aqueducs, les Romains n'étaient pas moins habiles à protéger les villes contre l'excès et l'abondance d'un agent qui recèle tout à la fois de grands avantages et de nombreux dangers.

La grandeur même de l'œuvre qu'il s'agissait d'accomplir avait dû plaire à l'esprit entreprenant des vainqueurs, parce qu'elle était à la hauteur de leur pouvoir, à la mesure de leur génie dominateur.

Nous avons dû rechercher si nos suppositions étaient réelles, ou s'il fallait les abandonner comme de pures illusions ; heureusement, nous avons recueilli des documents qui nous ont paru concluants.

Les actes de saint Mellon et de saint Romain viennent, en effet, jeter un grand jour sur la question. Nous avons été, du reste, guidé d'abord dans nos recherches par un

travail d'un ancien membre de l'Académie de Rouen, Théodore Licquet. Ce document a pour titre : *Recherches sur l'histoire religieuse, morale et littéraire de Rouen, depuis les premiers temps jusqu'à Rollon.*

Ce Mémoire a été couronné par la Société libre d'Emulation, et a été publié dans le Bulletin de cette Compagnie pour l'année 1826.

On attribue à saint Mellon, dont l'apostolat date du III^e siècle, et à saint Romain, dont l'épiscopat remonte à l'année 626, la destruction d'un temple païen situé aux portes de Rouen. Licquet établit, par la comparaison des deux récits, qu'il s'agit d'un seul et même fait attribué simultanément aux deux évêques, et conclut en faveur de saint Romain. Voici, du reste, les deux textes sur lesquels Licquet s'appuie :

Extrait des actes de saint Mellon.

Dum aliquando vir sanctus extra urbem deambularet, vidit templum Rothi in quo erat ara Dianæ et Veneris..... et juxta templum fons præclarus qui usque hodie fons meretricum dicitur.

Cum ad templum pervenisset, latenti in simulachro dæmoni præcipit in Christi nomine, ut..... foras egrederetur.

Tunc Mellonus ad pontificem : Ecce Deus tuus.

Dæmon, dato ululatu, egressus est de templo.

Extrait des actes de saint Romain.

Extabat juxta urbem ab aquilone fanum Veneris, in modum amphitheatræ, ara, titulo, arcanaque libidinum sede famosum.

Tunc accessit Romanus cum clericis, locum purgaturus. Cui unus dæmoniorum, quasi princeps aliorum dixit, etc.

Ad hoc episcopus spiritu prophetiæ respondit.

Dæmones signo crucis ejicit, et titulum Veneris evertit.

« De ces deux légendes, ajoute Théodore Licquet, il faut rejeter celle de saint Mellon. Un temple qui eût existé vers la fin du III^e siècle sur l'emplacement occupé naguère par l'église Saint-Lô, ne se fût point trouvé *extra urbem*, quand on réfléchit surtout que les eaux de la Seine arrivaient jusqu'au parvis de Notre-Dame. Farin, tout crédule qu'il est, est obligé de convenir que ce prétendu temple de Roth devait être à l'intérieur de la ville. »

Nous n'entrerons pas, au moins quant à présent, dans une discussion inopportune pour apprécier le mérite de l'opinion qui doit faire attribuer à saint Romain plutôt qu'à saint Mellon le fait rapporté dans les actes de ces deux saints. Mais pourrions-nous, en présence surtout de cet autre passage rapporté par Licquet, et que nous allons reproduire, partager l'opinion du savant archéologue qui, ne contestant pas l'exactitude du fait en lui-même, veut renfermer ce temple, détruit par nos premiers évêques, dans les limites étroites de la première enceinte de notre cité ?

Voici, du reste, ce nouveau passage que Licquet a extrait des actes de saint Romain :

« Dans le faubourg de la ville, *du côté du nord*, régnait en *amphithéâtre une enceinte de hautes murailles* ; on y pénétrait par un chemin fort étroit, souterrain, ténébreux. Dans l'enceinte du *mur extérieur*, au milieu d'une *grande place*, s'élevait un temple *majestueux*, et, dans le lieu le plus éminent de ce temple, un autel portant le nom de Vénus ; c'est ce temple que saint Romain, assisté de son clergé et des habitants, renversa de fond en comble ; l'évêque porta le premier coup, le peuple acheva la destruction. »

Est-ce donc, comme le suppose Licquet, dans l'espace

d'ailleurs si restreint des premiers remparts qu'il faut rechercher ce temple *majestueux*? Quelle est, d'ailleurs, cette *grande place* située dans l'enceinte du *mur extérieur*? Et ce dernier mot n'implique-t-il pas l'existence de deux circonvallations? Nous verrons bientôt, du reste, si Licquet était en droit de mettre en doute l'existence de ce monument, en le qualifiant de *prétendu temple de Roth*, alors qu'il avait sous les yeux des textes beaucoup plus complets que ceux qu'il a reproduits.

Avant d'entrer, en effet, dans la discussion des faits, il nous a paru indispensable de rechercher le degré d'importance que nous devons accorder aux documents présentés par Licquet; mais nos lumières étaient insuffisantes dans cette exploration si nouvelle pour nous, et la tâche eût été certainement au-dessus de nos forces, si nous n'avions rencontré, chez notre excellent et savant confrère M. A. Pottier, les connaissances les plus précieuses unies à une complaisance et à une bonne grâce infinie.

M. Pottier a bien voulu interroger lui-même les textes à leurs sources les plus authentiques et les plus pures, c'est-à-dire dans des manuscrits du XI^e, du XII^e et du XIII^e siècle; il a pris la peine de les comparer avec les textes imprimés, et il nous a fourni des renseignements explicites, clairs et bien autrement concluants que les fragments recueillis par Licquet.

Voici ces textes :

Passage extrait de la vie de saint Romain, d'après l'édition de Rigault, page 44, conforme, d'ailleurs, en tout point à un manuscrit du XII^e siècle, coté Y. 20. de la Bibliothèque de Rouen.

« Erat enim juxta urbem ipsam a septentrionali latere lapideo opere constructa in modum amphitheatri muralis

machinæ altitudo, in quâ subterraneum spelæum angustum iter introeuntibus præbebat. Domus illa subterranea latibrosâ fornicibus ciugebatur. Hanc domicilium Veneris propter scortantium usus appellabant. Verum desuper intra ambitum muri exterioris spatiosa patebat area, in cujus medio (1) fanum artificio opere constructum eminebat, in quo ara editiori loco stabat et desuper titulus Veneris. De quo loco aiebant sæpe immundorum spirituum murmur auditum. Sed neque visu hominis adverti poterat : quia hiatu ipso sulphureus vortex tetros vapores exhalabat et intolerabiles fœtores cum quibus flammæ piceæ horror erumpens vicinæ urbis ædificia sævo sæpè vastabat incendio, multos vero fumifero necabat odore Conveniunt autem omnes virum Dei, deplorantes tantæ calamitatis deformitatem ; quibus venerandus pater : Oportet nos, inquit, filii, hujus delubrum videre de quo nunc prima nostris auribus insonuit querimonia. Assumptis itaque secum clericis suis et civibus processit ad locum, quem cùm eminus aspiceret, ait : Non est, fratres, minimum genus miseræ ingruentia mala tolerare et malorum causas ignorare. . . . Nunc quod instat manus vestras Domino consecrate et hanc spurcitæ domum et Venerium titulum a fundamento diruite habetis me socium operis si manus apponitis.

« Sic fatus ille dux et signifer triumphale crucis signum exerens castra inimica pervadit, et invisam Veneris domum funditus evertunt, nec præter muri exterioris ambitum lapidem super lapidem relinquunt » (2).

(1) Ce mot est remplacé par un astérisque par l'éditeur Rigault, pour indiquer une lacune dans l'original, mais il se trouve dans un des manuscrits consultés.

(2) M. Pottier nous indique que cette version se retrouve encore dans le manuscrit U. 48. du commencement du XIII^e siècle, et dans le *Livre d'Ivoire*, transcription du XI^e.

Voici maintenant le même passage, rapporté dans la légende versifiée :

« Rothomagi cives adeunt consulta petentes,
 Suppliciterque rogant, sua sic discrimina narrant :
 Sancte Pater, nobis instat sævissimus hostis,
 Plurima damna ferens, penes urbis mœnia degens ;
 Est ibi nam castrum murali robore firmum,
 In quo fœdarum domus atra latet meretricum,
 Fornicibus variis cæcis obstrusa latebris.
 Illic obscœni rivalet seu parasiti,
 Vel quos impuri juvat ingluvies Epicuri
 Sorde lupanari semper sitiunt maculari.
 In medio castri patet area more theatri,
 Quo fanum Veneris titulus spurcæ mulieris
 Falso (*sic*) frequentatur, scorti species veneratur.
 Subter hians autrum penitus tendens in abyssum
 Faucibus angustum tanquam stygiale profundum,
 Non valet attingi, nullo visu penetrari ;
 Claustra vel hos aditus potuit perfringere nullus,
 Tanta malignorum vis est ibi dæmoniorum.

 Talibus auditis, Romanus præsul herilis,
 Exorat Christum, totius egentis asyllum,
 Pareat ut afflictis veluti quondam Ninivitis,

 Sic castrum subiens, divinaque spicula figens
 Fanum destruxit, labyrinthi claustra revulsit,
 Idola contrivit, funesta sacella removit,
 Spurcitiisque locum purgavit Dæmoniorum. »

Voici, enfin, une troisième version, en prose, du même passage, extraite d'une *Vie de saint Ouen*, faisant partie d'un manuscrit du XI^e siècle, de la Bibliothèque de Rouen, coté Y. 49 :

« Adest Sancte Pastor Romane, nobis hoc in loco per plurima hactenus spatia temporum sævorum dæmonum infestatio, quum penes murorum civitatis hujus confinia

extat locatum prisco tempore a dæmonum cultoribus enorme ædificium templumque quod constat in veneratione profanæ Veneris dicatum. Est autem ibi et lupanar in quo meretricum deget phalanga non modica, inlecebrosam adprime exercentes vitam, ubi, ut dignum est in tali negotio, latet dæmonum infestatio, a quibus assidua patimur incommoda incendiorum necnon bellorum causa. . . . Unde devota precæ exposcimus ne ultra sinas gregem pusillum tui dominatûs tantis pestibus fatigari, immo ab imis rogamus ut evellas ac destruas tanti operis fanum. Tunc Pontifex serenus adquiescens eorum petitioni collectum populi cœtum omnemque Clerum cum crucibus . . . celeriter pervenerunt ad locum destinatum ubi. . . . omne illud nefandum ab imis destruxerunt fanum. . . . exhinc nulla hujusmodi tolerantés incommoda. »

Ces renseignements si complets contrastent singulièrement avec les textes tronqués que nous avons empruntés à Licquet, et qui pourtant nous avaient déjà dirigé; toutefois, avec ces derniers, des doutes pouvaient exister encore, mais désormais, grâce aux nouveaux documents que nous possédons, la certitude devient complète, d'autant plus qu'il ne faut pas oublier que, n'ayant d'abord pour but que d'étudier un phénomène physique, nous nous sommes trouvé, par cette nouvelle voie, en présence des derniers vestiges de l'antique monument dont les eaux suivaient les vastes contours. Cette voie scientifique nous a fait arriver à la même conclusion qu'en discutant les documents historiques. Ces deux argumentations viennent ainsi se corroborer en se contrôlant, et fournissent une preuve qui a, il faut le reconnaître, une valeur en quelque sorte mathématique.

Revenons maintenant à ce point de vue historique, en faisant ressortir des textes les indications précieuses qu'ils renferment.

C'est d'abord une vaste enceinte dont nous aurons à déterminer le tracé et l'étendue, mais dont l'existence est aujourd'hui hors de doute :

Lapideo opere constructa, in modum amphitheatri, muralis machinæ altitudo.

Puis, dans un autre texte :

Est ibi nam castrum murali robore firmum.

Cette vaste enceinte, *enorme ædificium*, renfermait une grande place, au centre de laquelle était un temple :

Verum desuper intra ambitum muri exterioris, spatiosa patebat area in cujus medio sanum artificii opere constructum eminebat.

Mais ce temple était aussi un théâtre :

In medio castrî patet area more theatri.

C'est dans la vaste enceinte que nous trouverons les souterrains voûtés, les retraites obscures :

*Est ibi nam castrum murali robore firmum,
In quo fœdarum domus atra latet meretricum,
Fornicibus variis cæcis obstrusa latebris.*

Et ailleurs :

Domus illa subterranea lutebrosis fornicibus cingebatur.

Le temple a été détruit, mais la grande enceinte est restée intacte :

Et invisam Veneris domum funditus evertunt, nec præter muri exterioris ambitum lapidem super lapidem relinquunt.

Il est possible de déterminer dès à présent l'aspect que devaient présenter ces monuments distincts, si parfaitement définis.

Une vaste enceinte, en forme d'amphithéâtre, soutenait les terres à la base des collines et détournait les eaux : gigantesque retranchement, capable de recevoir une légion entière, de la protéger non-seulement contre l'invasion des eaux, mais encore contre toute surprise du

dehors. Le vainqueur avait son campement autour de la capitale des Vélocasses, l'enserrait dans ses bras puissants, et de ce point dominait toute la contrée (1). Dans ce vaste espace compris dans l'enceinte du mur extérieur, s'élevait un autre édifice, un temple dédié à Vénus, et ce temple était lui-même, non plus un amphithéâtre, mais un hémicycle : *In medio castrî patet area more theatri.*

Quant aux détails qui concernent la disposition intérieure du théâtre, aux fêtes ou plutôt aux débauches qui s'y accomplissaient, les textes les caractérisent d'une manière suffisante, et il nous paraît superflu d'insister sur ce point.

Mais pour l'enceinte générale : *Castrum murali robore firmum*, il doit en être autrement, tant à cause de la rareté, croyons-nous, d'un pareil édifice, que du but tout spécial auquel il était destiné.

Ce monument, opposé à l'action des eaux, et qui n'était qu'une simple digue et un abri aux yeux des soldats qui l'avaient élevé, devait être, pour les habitants du pays, le temple de Roth dont il est question dans le texte légendaire.

La tradition plaçait, en effet, en ce point un temple de Roth, et nous le retrouvons, contrairement à l'opinion de Licquet, aux lieux mêmes indiqués par les textes. Le but utile de cette construction est incontestable, l'aspect du sol nous le prouve.

Indépendamment de ce temple gigantesque, nous savons que, de toutes parts, sur le sol rouennais, la tradition indiquait encore l'existence de temples dédiés à la même divinité, et que ces monuments se trouvaient, comme

(1) L'enceinte occupait peut-être, mais d'une manière stable, la place des retranchements élevés, suivant la coutume des soldats de César, autour de la ville assiégée, au moment où ils avaient voulu s'en rendre maîtres.

nous l'avons fait voir, sous l'action directe des torrents ; la preuve alors que nous devions fournir, comme nous en avions pris l'engagement au début de cette étude, ressort, il nous semble, pleine et entière de ce rapprochement qu'il est si naturel d'établir entre l'édifice gigantesque dont nous montrons le but, et ces temples nombreux dont l'efficacité était incontestable, alors que celui qui devait les remplacer tous n'avait pas encore été édifié.

Que nous ayons retrouvé l'une ou l'autre des deux enceintes, le doute ne nous paraît plus possible ; mais il reste encore à résoudre la question de savoir si, à la hauteur de la rue du Cordier, nous avons reconnu les murs du camp ou ceux du théâtre.

Une difficulté réelle se présentait au début même de cette recherche : chaque siècle, en effet, a apporté son contingent de travaux ; des constructions plus modernes se sont élevées sur les antiques fondements de ce vaste temple de Roth, et les fortifications du moyen-âge sont venues se confondre avec le monument élevé du temps de César ou de ses successeurs. Nous avons essayé, toutefois, de démêler ces antiques vestiges, presque entièrement effacés, sous les ruines mêmes des constructions qui les avaient depuis longtemps recouverts.

Si nous traçons avec soin, sur un plan de la ville actuelle, la ligne qui fixe approximativement la démarcation existant encore aujourd'hui entre les deux portions du sol dont l'inégalité est si apparente du côté de la rue du Cordier, des places de la Rougemare, de l'Hôtel-de-Ville et du jardin de Saint-Ouen, nous trouvons une courbe sensiblement elliptique dont nous pouvons compléter le tracé mathématique, en présentant ainsi l'étendue de la vaste enceinte.

Nous partons, toutefois, d'une supposition qui pourra paraître hasardée : en admettant que la courbe soit réelle-

ment elliptique, la forme curviligne de la portion d'enceinte qui apparaît encore actuellement semble justifier cette hypothèse ; mais il serait peut-être imprudent d'admettre *à priori* ce résultat d'une manière absolue, d'autant plus que si les cirques antiques avaient, en effet, cette forme, il faut remarquer que, dans le cas actuel, nous sommes en présence d'une œuvre toute spéciale ; et que, d'ailleurs, si la section horizontale était une ellipse, la section oblique, correspondant à la ligne supérieure de l'enceinte, pourrait être un cercle.

Ces réserves une fois posées, reprenons le tracé, et voyons si, en admettant l'ellipse, nous retrouverons des indications capables de jeter un nouveau jour sur la question.

La courbe, en arrivant à la place de l'Hôtel-de-Ville et au jardin de Saint-Ouen, se rapproche de son grand axe et prend à l'œil une forme plus sensiblement curviligne ; le rayon de courbure diminue, en effet, d'une manière notable, tandis qu'à la rue du Cordier, c'est-à-dire vers l'extrémité du petit axe, la courbe se rapproche beaucoup d'une ligne droite. Un peu avant le point où elle rencontre la rivière de Robec, cette même courbe atteint l'extrémité de son grand axe, et nous trouvons, près de cet endroit, la rue du Pont-de-l'Arquet, et plus bas, un peu à l'intérieur du tracé, la rue du Ruissel, qui présente encore un arc dont la courbure, extrêmement visible à l'œil, occupe vraisemblablement un des degrés de l'antique enceinte. Ne serait-il pas possible, en effet, d'admettre que les maisons aient été élevées sur ce degré même de l'enceinte ? (1)

L'ancienne fausse porte de Saint-Ouen était située rue

(1) Ce pont de l'Arquet était, sans doute, jeté sur la petite rivière de Robec, et la forme cintrée de la partie sous laquelle le ruisseau coulait, a pu faire donner le nom d'Arc ou d'Arquet au pont dont nous venons de parler.

Cette petite rivière semblait ainsi sortir de la base même du

des Faulx, à l'extrémité de la rue du Pont-de-l'Arquet, et marquait ainsi la présence d'une ouverture en ce point de l'enceinte; cette qualification de fausse porte donnée à cette ouverture en indique le caractère tout spécial, et prouve que la partie de l'amphithéâtre dans laquelle elle avait été pratiquée, n'était point une ligne de fortifications.

Si nous suivons, enfin, le tracé indiqué vers le sud, la ligne tourne autour de l'église Saint-Maclou, mais encore à une certaine distance, et vient se relier aux murs de la ville, à peu près à la rue des Bonnetiers, vers l'extrémité de l'Archevêché, sur le bord même du fleuve. C'était là, en effet, que l'on voyait autrefois encore une fausse porte, celle de Robec.

On ne méconnaîtra pas combien il est curieux de constater que le point d'intersection de cette enceinte extérieure avec la limite sud de la cité, se trouve précisément à l'endroit où les fortifications orientales de la ville venaient rencontrer ces deux premières lignes.

On remarquera encore comment les eaux, ainsi détournées, venaient en grande partie prendre leur cours dans le lit même de Robec, parallèlement à la Seine, tandis que l'excédant, dans des circonstances exceptionnelles, devait suivre l'enceinte extérieure au moyen de fossés qui recevaient probablement le trop-plein de la rivière, et portaient ainsi les eaux jusqu'au fleuve, à la porte même de Robec; ces dernières étaient alors lancées de l'est à l'ouest jusqu'au pied de l'antique cathédrale. Le courant, très fort dans certains cas, avait dû parfois agir avec une

temple, et comme, d'après Marquis et Licquet, ce cours d'eau paraît avoir porté très anciennement le nom de Roth ou Roto, et que, d'ailleurs, la terminaison *beccus* indique une fontaine, un ruisseau, il nous semble naturel de penser que *Rothobeccus* signifiait la fontaine, le ruisseau du temple de Roth.

grande énergie, et contribuer à maintenir sinon même à créer certaines érosions du sol.

Revenons maintenant à notre point de départ, c'est-à-dire au haut de la rue du Cordier, et portons nos regards vers l'ouest.

Le château de Philippe-Auguste, élevé sur les limites de l'enceinte (1), correspond à notre tracé qui passe entre la tour du donjon et le sol inférieur du Bailliage, c'est-à-dire un peu au-dessus de la rue Morand, sur le terrain même du couvent des Ursulines; la courbe vient ensuite rencontrer l'extrémité supérieure de la rue du Moulinet, puis se rapproche du boulevard Bouvreuil, en passant derrière l'église Saint-Patrice et au nord de la rue du même nom, dans la portion où celle-ci affecte une forme curviligne très prononcée.

En ce dernier point, les différences brusques de niveau redeviennent sensibles, abstraction faite des terrasses qui sont le long du boulevard Bouvreuil, et qui remontent à une époque beaucoup moins ancienne; mais nous voulons parler simplement de l'inégalité de hauteur que l'on peut constater sur les anciens plans de Rouen, où l'on trouve indiquée une autre terrasse régissant tout le long de la rue Saint-Patrice, vers le nord, et que l'on retrouve encore en partie derrière les maisons de cette rue.

La courbe s'incline vers le sud, à l'extrémité de la rue des Bons-Enfants, contourne à une certaine distance, toutefois, l'ancienne église Saint-Vigor, et le haut de la rue de Fontenelle, à l'endroit même où cette dernière affecte une forme circulaire. Le tracé est complété par un

(1) Ce fait ressort complètement d'un travail intéressant de notre confrère M. Ballin. Ce document, précieux pour l'histoire locale, a été inséré dans le *Précis* de l'Académie pour l'année 1841, et renferme, comme son titre l'indique, de nombreux renseignements sur le vieux Château de Rouen.

arc qui, après avoir contourné le Vieux-Marché, vient se diriger vers l'église Saint-Eloi, où les eaux, arrivant avec violence comme à l'extrémité opposée, devaient maintenir, si même elles n'avaient pas causé la séparation qui existait entre Saint-Eloi, Saint-Clément et le territoire de la ville.

On a, du reste, retrouvé la base de murs fort anciens à peu près dans cette direction, et tout particulièrement dans la rue Saint-Patrice, vers le haut de la rue Porteaux-Rats; ce nom témoigne encore probablement de la présence d'une fausse porte en ce point de l'enceinte extérieure. On sait aussi que la porte Cauchoise n'occupait pas tout d'abord, comme dans les derniers siècles, le terrain actuel de la place qui porte le même nom, mais qu'elle se trouvait plus près du Vieux-Marché, et que la porte du Pré-de-la-Bataille était voisine du couvent des Dominicains. Ces deux portes de Cauchoise et du Pré-de-la-Bataille étaient encore considérées comme de *fausses portes*, ainsi que l'atteste, du reste, ce passage suivant de Farin :

« Le couvent des Dominicains, disait-il, n'était pas dans la ville, mais en un lieu où l'on avait dessein de faire quelque jour une nouvelle clôture; ainsi, la porte Cauchoise et celle du Pré-de-la-Bataille étaient de *fausses portes* comme on voit à Paris et autres villes qui ferment leurs faubourgs; les fossés n'étaient pas creusés comme ils le sont maintenant, mais c'étaient des communes qui payaient au domaine, que le Roi donna à ces religieux avec *les remparts qui, pour lors, n'avaient point d'élévation.* »

Sur les lieux mêmes qui nous sont indiqués par le tracé de la courbe, nous trouvons encore ces deux nouvelles fausses portes comme à l'autre extrémité de l'ellipse, et Farin, dans son style un peu embarrassé, parce qu'il a lui-même de la peine à expliquer la nature de cette enceinte qu'il veut définir, nous apporte un renseignement

précieux en parlant *des remparts qui, en ce point, n'avaient pas d'élévation.*

Tel devait être, en effet, l'aspect de cette partie de l'enceinte en ce point de son développement. Elle avait dû suivre l'inclinaison du sol, et présenter, sur cette surface presque horizontale du territoire, une faible élévation pour s'opposer à l'invasion des eaux, avec des fossés creusés presque circulairement pour en faciliter l'écoulement.

Ces fausses portes de la ville étaient sans doute pratiquées dans les murs très épais de l'amphithéâtre, et leur entrée, située souvent au bas de ces mêmes degrés, ne devait pas, en égard à l'épaisseur des murs, se trouver exactement sur le tracé que nous venons d'indiquer, mais dans des points plus ou moins rapprochés de cette même ligne.

Quand on considère l'immense étendue de ce gigantesque retranchement, on est bien convaincu que l'on n'est pas en présence du théâtre antique, mais bien auprès du pourtour de l'immense enceinte en forme d'amphithéâtre. On sait, en effet, que les théâtres étaient loin d'avoir des proportions aussi gigantesques; la mesure de ces édifices, prise dans le sens de leur plus grand diamètre, variait, dans nos contrées, entre 80 et 150 mètres.

Après avoir fixé les limites de la grande enceinte, nous croyons qu'il ne sera pas inutile de diriger notre attention sur quelques points secondaires qui viendront encore ajouter, il nous semble, à la preuve que nous voulons fournir, en faisant connaître quelques détails qui ne manqueront pas, croyons-nous, d'un certain intérêt.

Si nous consultons de nouveau les textes qui nous servent de guides, nous trouvons ces deux passages :

Domus illa subterranea latebrosis fornicibus cingebatur.

Et dans une autre version :

Fornicibus variis cæcis obstrusa latebris.

Or, on voit encore aujourd'hui, sur les limites de l'enceinte, dans une maison située rue Saint-Patrice, n° 36, une de ces substructions voûtées qui entouraient le temple; une de ces retraites obscures qui ne se retrouvent que dans les édifices du même genre.

Ce souterrain est d'une conservation parfaite; on y pénètre par un large escalier en pierre de plus de vingt marches; une large voûte, aussi en pierre, le recouvre dans toute sa longueur, et le souterrain lui-même, construit d'une manière identique, pénètre profondément sous le sol en s'élargissant. Cette substruction constitue une sorte de canal contenant, dans toute son étendue, une nappe d'eau d'environ 2 mètres de hauteur; cette masse liquide pourrait s'écouler vraisemblablement, du côté de la ville, par un aqueduc intérieur, aujourd'hui fermé, et dont un regard se trouve placé au haut de l'escalier en avant de la porte d'entrée. Ce regard est recouvert par le pavage de la pièce où il est situé.

Cette masse liquide constituerait, dans son libre écoulement, un ruisseau semblable à celui de la Renelle, et ferait reparaître ainsi la source qui alimentait une fontaine située autrefois, disait-on, au bas de la rue Saint-Maur (1).

Si, du reste, le souterrain qui amène les eaux de la Renelle dans la ville était moins élevé qu'il ne l'est réellement, l'accumulation des terres aurait formé des obstructions qui retiendraient les eaux de la source Gaalor, comme celles de la source Saint-Maur, dans le souterrain en tout point semblable à celui où viennent s'accumuler les eaux de cette dernière. Nous retrouvons ainsi à Bouvreuil une nouvelle substruction de l'enceinte romaine.

(1) On peut consulter à ce sujet l'analyse d'un Mémoire sur cette question, qui a été publié dans le *Précis* de l'Académie de Rouen, pour l'année 1780.

A l'inspection du tracé général de l'amphithéâtre, on peut voir que le grand axe de l'ellipse se trouve à peu près dans la direction des rues des Bons-Enfants, Ganterie, de l'Hôpital et de l'Eau-de-Robec, c'est-à-dire qu'il est ou parallèle aux anciens remparts de la ville, ou qu'il se confond avec eux.

Or il arrive que le centre de l'ellipse occupe sensiblement la place où, à la fin du siècle dernier, on a retrouvé, dans les profondeurs du sol, des constructions romaines qui étaient, probablement encore, des débris d'une de ces substructions dont nous venons de reconnaître déjà deux curieux spécimens.

Nous lisons, sur ce sujet, une note de M. Torcy, alors architecte à Rouen, et qui a été insérée dans le *Précis* de l'Académie pour l'année 1818.

M. Torcy a constaté la présence de constructions romaines fort importantes et formant comme la base de constructions moins anciennes; il a signalé, entre autres, un mur dont les fondements dataient de l'époque romaine, dont la direction était parallèle à la rue des Carmes et passait sous le jardin de l'hôtel de France; les fondations étaient environ à dix-huit pieds du rez-de-chaussée actuel. Une porte ménagée dans le mur, environ à moitié de sa hauteur, communiquait par une pente rapide avec la rue des Carmes.

Un mur perpendiculaire au premier et aussi de construction romaine, passait sous le mur de l'hôtel de France et peut-être même sous l'église des Carmes.

A onze pieds de profondeur et du côté de Saint-Lô, on a rencontré une grille de fer maillé de la longueur de cinq à six pieds, et en partie engagée dans le mur voisin.

Ces débris de constructions importantes, retrouvés d'ailleurs à une si grande profondeur, correspondraient,

il nous semble, assez bien avec les indications de ce chemin dont il a déjà été fait mention et qui se trouvait vers le nord. Licquet lui-même reconnaissait que la direction du temple était indiquée vers Saint-Lô; seulement, il ne lui donnait pas les proportions que nous lui supposons maintenant. Ce qui, du reste, nous porterait encore à accepter cette idée, c'est que ce point se trouve précisément dans la direction de l'avalasse. Le sol avait été si profondément bouleversé et tellement ravagé par les eaux, que M. Torcy a retrouvé à cet endroit même une construction *sur pilotis*!

Cette ligne de l'avalasse représenterait d'ailleurs assez bien le petit axe de la courbe, et le point indiqué en marquerait très convenablement le centre, ainsi que, du reste, nous l'avons déjà fait observer.

Tout concourt à établir les énormes proportions de ce vaste édifice; les constructions remarquables des points de la circonférence et du centre nous fournissent les moyens de déterminer les éléments de cette courbe immense dont le grand axe avait environ 1,000 mètres, et le petit 800; d'où il résulterait que le petit axe était les $\frac{4}{5}$ ^{es} du grand; rapport fort simple et dont la simplicité même justifie presque la réalité.

Toutefois, ces mesures ne sont qu'approximatives; mais il est bien curieux, cependant, de constater que ce rapport des deux axes est presque le même que celui que l'on trouve pour les arènes de Nîmes; ce dernier étant un peu plus de 0,76, tandis que le premier serait de 0,80; il existe, on le voit, entre ces deux nombres une différence bien faible, et qui, d'ailleurs, est peut-être plus apparente encore que réelle, puisque nous n'avons pu indiquer, que d'une manière très imparfaite, les dimensions des axes de l'amphithéâtre dont nous essayons de déterminer les éléments. Rien, du reste, ne démontre

que ce rapport soit absolument constant, et qu'il ne varie pas au moins dans de faibles limites, en créant des différences que le calcul peut déterminer, mais qui échappent complètement, dans l'application, à l'œil même le plus exercé.

Le Colysée nous fournit encore un rapport analogue, le calcul donne 0,82; d'où il résulte que, dans les trois cas, si l'on se contente de l'approximation jusqu'aux dixièmes, on obtient toujours 0,8. Il paraît évident, dès lors, que la pensée de ceux qui avaient élevé ces monuments, était bien de prendre pour longueur du petit axe les $\frac{4}{5}$ ^{es} du grand. Il faut remarquer, d'ailleurs, que les procédés auxquels on avait alors recours ne comportaient pas une approximation plus grande. Les méthodes de calcul n'étaient pas encore usitées, à cause de l'imperfection de la numération ancienne, et les procédés graphiques étaient seuls en usage, ce qui suffit pour expliquer les différences, d'ailleurs assez faibles, que nous apprécions aujourd'hui (1).

D'autres constructions extérieures révèlent en outre la trace ineffaçable du passage et du séjour dans nos murs d'un peuple habitué à toutes les douceurs d'une existence luxueuse et facile : en effet, indépendamment du théâtre, qui occupait la partie moyenne de la demi-ellipse supérieure, on a retrouvé, dans la partie inférieure de cette même ellipse, vers l'est, les vestiges d'un hypocauste

(1) Il est évident que le théâtre devait avoir des proportions en harmonie avec celles de l'amphithéâtre, et que le rapport des deux grands axes était, sans aucun doute, d'une grande simplicité. Si nous supposons, ce qui d'ailleurs est assez naturel, que le second était $\frac{1}{10}$ ^e du premier, on trouverait 100 mètres pour le grand axe du théâtre, ce qui ramènerait cet édifice aux proportions moyennes entre celles des monuments analogues qui ont été retrouvés en France.

dépendant d'antiques constructions (1) ; ces débris intéressants ont été découverts en 1846 , dans l'ancienne rue des Prêtresses.

Ce dernier fait nous conduit à cette autre conséquence, tout-à-fait inattendue, que la rivière de Robec a été amenée, par les Romains, dans l'intérieur de l'enceinte, pour y alimenter d'eaux pures et abondantes les habitations somptueuses dont l'existence nous a été révélée.

Le lit de la rivière est, en effet, une création artificielle ; l'aqueduc qui la renferme est supérieur, dans presque tout son cours, au sol voisin situé sur la rive gauche, et se trouve disposé de telle sorte que toutes les eaux descendant des hauteurs de la rive droite, recueillies dans ce réservoir qui leur est destiné, ne peuvent plus envahir un territoire aujourd'hui fertile, et qui était certainement un marécage avant cet important travail. Ces constructions ont trop d'analogie, dans leur but, avec celles qui ont servi à constituer l'enceinte générale, elles s'y trouvent d'ailleurs trop naturellement liées pour ne pas supposer qu'elles datent de la même époque, et qu'elles ont été édifiées par les mêmes mains.

Plus nous avançons, et plus aussi notre esprit s'étonne en restant pourtant convaincu de la réalité qui nous apparaît, car nous découvrons, mieux encore que jamais, la haute importance qu'avait notre cité dans les temps reculés.

Qu'on se figure, en effet, le saisissement qui devait s'emparer de celui qui, pour la première fois, sortant de la ville gauloise par le souterrain ténébreux, gravissait les degrés qui conduisaient à l'établissement romain ; son

(1) Voir les numéros du *Mémorial de Rouen*, des 7 et 11 mai 1846, et un Mémoire de M. Girardin : *Sur l'analyse de plusieurs produits d'art*, publié en 1852 dans le *Précis* de l'Académie, et depuis, en 1860, parmi ceux de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

regard embrassait d'abord cette vaste enceinte en amphithéâtre dont les dimensions rappellent et dépassent peut-être celles des plus grands monuments de ce genre ; gigantesque édifice ! *enorme ædificium !* devait-il s'écrier avec admiration. Puis reportant ses yeux sur le centre de la grande place, sa vue était frappée de l'aspect majestueux du théâtre formant hémicycle et s'harmonisant, par sa grandeur ainsi que par sa forme, avec la vaste étendue et l'élégant développement du colossal amphithéâtre.

Qui sait, en outre, si l'idole placée sur l'autel n'était pas elle-même un chef-d'œuvre de l'art païen, une merveille due au ciseau d'un de ces sculpteurs de l'antiquité, qui, adorateurs de la forme, en reproduisaient, avec un art infini, les gracieux contours ?

Enfin, l'attention devait se porter encore sur les constructions variées qui servaient, comme celles de la rue des Prêtresses, à donner satisfaction aux besoins d'un peuple qui recherchait son bien-être en même temps que ses plaisirs.

La vaste enceinte a été conservée, mais le temple a été détruit : *Et invisam Veneris domum funditus evertunt, NEC PROËTER MURI EXTERIORIS AMBITUM, lapidem super lapidem relinquunt.*

Aussi, retrouvons-nous encore aujourd'hui les restes de l'ancienne enceinte ; mais pouvons-nous prétendre découvrir du théâtre rien autre chose que les débris de ses fondations ?

Nous avons à regretter que ce dernier monument, probablement très remarquable, ait été ainsi renversé par le zèle ardent d'un peuple plein de foi, il est vrai, mais qui malheureusement ne pouvait pas avoir ce sentiment artistique qui porta les populations de l'Italie à transformer les temples des idoles en églises chrétiennes. Ainsi, à Rome, le Panthéon est resté debout, à la plus grande

gloire de Dieu, et la sainte figure du Christ est venue seule régner dans ce sanctuaire élevé à toutes les divinités du paganisme.

Il eût été possible, en effet, de christianiser en quelque sorte cet asile du vice, en substituant dans le temple antique, au culte de la déesse impudique, celui de la Reine des vierges. Cette pensée, du reste, n'avait pas été étrangère à la population, puisque l'histoire nous dit qu'une modeste chapelle, dédiée à Marie, avait été élevée sur les ruines mêmes du temple. Ce dernier renseignement historique nous a fourni, à son tour, un nouvel élément d'investigation dont nous allons immédiatement faire usage.

On sait que l'église Saint-Godard a remplacé une chapelle qui avait été dédiée à la Vierge, avant l'époque où le corps du saint évêque fût enseveli dans le monument auquel il donna son nom. Or, il est curieux de constater que cette église occupe sensiblement la partie moyenne de la demi-ellipse principale constituant l'enceinte située au nord de la ville; dès lors il devient évident pour nous qu'il est possible de fixer, en ce point, d'une manière à peu près certaine, la position de l'ancien temple. Mais nous ferons remarquer que saint Godard ayant précédé saint Romain, il faudrait, contrairement à l'idée de Liequet et des légendaires, attribuer à saint Mellon la destruction du temple de Vénus.

Il est plus vraisemblable, en effet, d'admettre que l'on a attribué à tort à l'un des successeurs de saint Mellon un acte dont celui-ci aurait été réellement l'auteur, que de supposer qu'on aurait fait remonter jusqu'à notre premier Apôtre certains faits et gestes d'un de nos plus grands archevêques, il est vrai, mais qui a gouverné les peuples de la contrée longtemps après saint Mellon.

Pour compléter nos investigations, nous ferons re-

marquer qu'il n'est pas jusqu'à cette fontaine des Courtisanes, dont il est question dans les *Actes* de saint Mellon, qui coulait près du temple que nous ne pourrions retrouver dans la petite rivière de la Renelle, ou mieux encore dans la source dite de *Notre-Dame*, qui devait répandre ses eaux sur les degrés mêmes de l'amphithéâtre. Cette opinion reçoit, il nous semble, une nouvelle consécration résultant de ce fait, que cette source alimente encore aujourd'hui la fontaine de la rue Saint-Lô, et que celle-ci a été prise pendant longtemps pour la fontaine des Courtisanes.

La source comme le temple ont dû changer de nom, et des qualifications qui rappelaient les vices de l'humanité ont été remplacées, dans ces temps de ferveur et de foi, par des noms plus en harmonie avec les exigences et les aspirations d'une population chrétienne.

L'existence de la seconde enceinte fournit l'explication de quelques faits dont il était assez difficile de se rendre compte sans la présence de cet abri protecteur.

Il nous semblait, par exemple, impossible d'expliquer comment l'église de Saint-Martin-sur-Renelle avait pu être élevée sur les murs mêmes de la ville, ainsi que cela est parfaitement indiqué par Grégoire de Tours, à l'occasion de la fuite célèbre de Mérovée et de Brunehaut, qui cherchèrent un refuge dans cette église pour échapper à la vengeance de Frédégonde, et comment aussi ce monument religieux pouvait être exposé sans défense aux attaques du dehors.

On voit maintenant que ce temple se trouvait suffisamment protégé par la seconde enceinte, que l'on s'était probablement habitué à considérer comme de nouvelles fortifications.

Nous comprendrons aussi maintenant comment de pauvres moines fondèrent en 533, sous cet abri protecteur,

l'ancienne abbaye de Saint-Pierre, aujourd'hui Saint-Ouen, et ne craignirent point de s'établir, comme on le supposait naguère, en dehors de la cité ou de la ligne que l'on considérait, pourtant bien à tort, comme l'unique enceinte de la ville à cette époque reculée.

Le caractère religieux d'une abbaye ou d'une église les exposait moins l'une et l'autre, sans aucun doute, aux attaques extérieures; aussi une défense, en quelque sorte secondaire, pouvait-elle être considérée comme suffisante: mais de cette précaution à l'éloignement complet de toute mesure préservatrice, il y a une distance immense dont il est aisé d'apprécier l'importance.

Période Normande.

Après l'invasion des barbares du Nord, lorsque Rollon, devenu duc de Normandie, fut le bienfaiteur de la ville dont il avait été d'abord le fléau, le chef scandinave, connaissant nécessairement le régime des fleuves à marées, dut porter son attention sur l'état de la rivière au sud de la ville.

Il avait rencontré évidemment un obstacle sérieux pour ses vaisseaux dans cette multitude d'îles situées au bord du rivage, et qui devaient en gêner singulièrement l'accès. Aussi voyons-nous qu'à cette époque, des travaux importants furent exécutés pour réunir au sol les parties qui en avaient été détachées; mais l'histoire ne nous dit pas à quels moyens on eut recours pour obtenir ce résultat. Il nous paraît, toutefois, possible de le déterminer en tenant compte de nos premières observations.

Il s'agissait d'abord de détourner le cours des torrents qui, de Saint-Eloi et de l'extrémité de la rue des Bonnetiers, venaient agir en sens inverse et s'entrecroiser devant

la ville. Un fossé profond partant anciennement du pont de l'Arquet, communiquait à la Seine par la rue de la Chèvre, et constituait ainsi un véritable canal de dérivation par lequel l'excédant des eaux devait s'écouler jusqu'au fleuve, tandis que le surplus continuait à suivre paisiblement le cours de la rivière de Robec. Cette dernière dut prendre elle-même la direction indiquée par le lit où elle coule encore aujourd'hui le long de la rue Malpalu, et ces deux canaux assainirent rapidement le marais malsain dont la rue que nous venons de citer porte encore le nom.

Un travail analogue fut, sans aucun doute, entrepris et réalisé du côté de Saint-Eloi. Il était facile, en effet, de laisser écouler les eaux dans la direction des rues du Vieux-Palais et de Fontenelle, au moyen de fossés perpendiculaires au cours de la Seine.

Il est possible alors de se rendre compte du travail qui s'est effectué lentement, mais sûrement. Le fleuve, à chaque marée, devait apporter un limon qu'il déposait dans les canaux qui séparaient les îles de la terre ferme. Le fond des tranchées dut s'élever peu à peu, de telle sorte qu'au bout d'un certain temps, ces parcelles isolées furent en quelque sorte soudées à la rive, et constituèrent un territoire nouveau auquel le peuple donna, à cause même de son mode de formation, le nom très caractéristique de *Terres neuves*. Il se produisit alors quelque chose d'analogue à ce qui se manifeste aujourd'hui sur une plus grande échelle, près de l'embouchure de la Seine, par suite des travaux qui ont fait conquérir sur le fleuve un territoire considérable. Il est possible même que le système d'endiguement, actuellement en usage, ait été aussi employé à l'époque qui nous occupe, alors, surtout, que les matériaux nécessaires se trouvaient à la portée de ceux qui réalisaient cette belle entreprise.

Ce fut sur ce terrain conquis, que le premier duc de

Normandie éleva le château d'où il devait dominer, tout à la fois, et le fleuve et la ville. L'ancienne église de Saint-Pierre-le-Châtel, au haut de la rue Nationale, occupe la place où était la forteresse de Rollon.

La ville fut ainsi agrandie par l'adjonction des terres neuves, et cette réunion définitivement constituée, non-seulement par Rollon, mais aussi par son fils Guillaume Longue-Epée, forma ce que l'on appelle *la seconde enceinte*.

Ces terres neuves comprenaient une zone plus longue dans le sens du fleuve que la portion de la rive renfermée dans les limites de la ville primitive; mais son étendue correspondait à la grandeur de la seconde enceinte, dans l'espace compris entre les points d'intersection de cette circonférence et du rivage; c'est-à-dire de l'extrémité-est de la rue des Bonnetiers jusque vers l'église Saint-Eloi, tandis que la ville, ainsi que nous l'avons dit, avait, sur le bord de la Seine, la même limite à l'est, mais ne s'avancait vers l'ouest que jusqu'à la rue de la Vicomté.

L'espace compris de ce côté des murs entre la rive nouvelle et l'enceinte elliptique, constitua dès lors un vaste terrain sur lequel un faubourg dut s'établir d'une manière durable. Aussi voyons-nous, vers le commencement du XI^e siècle, la ville s'étendre à l'occident jusqu'au Vieux-Marché, et recevoir ainsi ce que l'on désigne sous le nom de *la troisième enceinte*.

Cet agrandissement, qui s'est ainsi produit sous la puissance ducal, à une époque où la ville, devenue florissante, devait forcément sortir de ses anciennes limites, a eu pour conséquence regrettable l'envahissement définitif de la grande place sur laquelle s'élevait primitivement le temple de Vénus et de Diane. Les degrés de l'amphithéâtre durent servir de base aux constructions jetées presque sans ordre, et toujours sans art, sur les ruines du monument, et on

pourrait même se rendre compte, dans certains cas, comme nous l'avons, du reste, déjà fait, de la forme curviligne de plusieurs rues qui marqueraient ainsi le tracé des degrés de l'antique enceinte.

Ne semble-t-il pas que l'invasion des hommes du Nord se trouve caractérisée par cet acte de vandalisme, en manifestant une réaction regrettable contre la conquête romaine dont les nouveaux vainqueurs tendaient à faire disparaître les plus brillants vestiges. Ce sol lui-même, bouleversé en tous sens, d'abord par les torrents et plus tard par les hommes, aux époques à jamais funestes des invasions étrangères, n'est, enfin, devenu stable que pour permettre d'y élever et d'y maintenir, pendant des siècles, les temples merveilleux du christianisme !

Nous voyons, sous le gouvernement des ducs de Normandie, la ville s'étendre définitivement vers le nord, et former ce que l'on a appelé *la quatrième enceinte* marquée par la rue de Montbret (ancienne rue Pincedos) et les fossés de la rue de la Chèvre; c'est-à-dire que la partie supérieure de l'amphithéâtre au nord et les fossés de dérivation à l'est avaient constitué les limites nouvelles de la cité.

Les fossés de la rue de la Chèvre et le lit de Robec, parallèle à ces derniers, formaient alors une imposante ligne de défense dont la haute importance est facile à apprécier.

Cet excédant du volume d'eau, qui prenait son cours par la rue de la Chèvre, est déversé aujourd'hui dans les fossés du boulevard Martainville, de telle sorte que le lit actuel compris dans l'intérieur de la ville peut recevoir sans inconvénient une partie des eaux qui découlent des hauteurs qui dominent le quartier Beauvoisine. Nous ferons remarquer, du reste, que l'ancien déversoir du pont de l'Arquet existe encore, au moins en partie, et constitue

le Ruissel, avec cette modification, toutefois, que les eaux détournées de l'ancienne direction de la rue de la Chèvre, sont portées vers l'Aubette.

Cette position des anciens fossés au nord de la ville, dans les conditions que nous avons indiquées, est encore confirmée par ce détail que nous empruntons à Farin.

« Vers l'an 1290, on remplit les anciens fossés, qui furent fiéffés et donnés à plusieurs particuliers; les religieux de Saint-Ouen en eurent la meilleure partie, dont ils agrandirent leurs jardins, et firent construire les maisons de la Rougemare et de la rue Pincedos. »

Ceci établit parfaitement la position et la forme de ces anciens fossés qui passaient vers la rue Pincedos et la Rougemare, et qui s'inclinaient vers le sud pour occuper une partie du jardin de Saint-Ouen. La forme curviligne se trouve ainsi de nouveau confirmée, et correspond nécessairement à la limite de la seconde enceinte romaine.

L'existence d'un double fossé intérieur et extérieur dont le faite de l'enceinte devait former la ligne de séparation, nous paraît aussi prouvée; par conséquent on ne doit pas être étonné de voir un poète contemporain de Philippe-Auguste, parlant du siège que ce roi mit devant Rouen, s'exprimer ainsi :

Nam duplices muri, fossataque tripla profundo
 Dilatata sinu, numerosaque copia gentis,
 Et speciosa nimis fluvii stagnantis abyssus,
 Dissimilem Gallis reddebant viribus urbem.

Outre les deux enceintes, ce passage nous signale l'existence de trois lignes de fossés : les deux dont nous venons de parler, et celle beaucoup plus ancienne des rues Géricault et des Fossés-Louis VIII.

Cette triple défense, le lit profond du fleuve et le grand nombre de ses habitants, faisaient alors de notre cité, ainsi

que le dit le poète , une place plus forte que toutes les autres villes de France.

Le premier fossé extérieur était celui qui avait dû , dès l'origine , servir au libre écoulement des eaux , et le premier fossé intérieur avait nécessairement été ménagé entre la circonférence de l'enceinte et les terres rapportées , de manière , toutefois , à conserver un espace profond entre la nouvelle limite de la ville et l'enceinte romaine.

Après la prise de Rouen par Philippe-Auguste , ce prince fit élever le château qui occupait , ainsi que nous l'avons déjà dit , la limite même de l'enceinte , de telle sorte que cette position permettait tout à la fois au monarque de dominer la ville et de la défendre.

Le fossé intérieur de la cité protégeait le château contre les attaques de la ville , et les fossés extérieurs de la forteresse , contournés , ou plutôt traversés par les ravins de Bouvreuil , achevaient d'isoler cette puissante citadelle , et de la mettre plus en sûreté contre les attaques du dehors.

Le château ne dut pas être considéré longtemps comme une garantie nécessaire pour sauvegarder le pouvoir royal , et le Souverain put s'assurer promptement que les paisibles habitants de la cité normande ne chercheraient pas à secouer le joug de leurs nouveaux maîtres. N'avaient-ils pas , d'ailleurs , fourni depuis longtemps leurs preuves de soumission ? Ils avaient , dans le principe , accepté la domination romaine ; puis bientôt après , dociles à la voix de leurs apôtres , ils s'étaient convertis sans effort au christianisme , et nul de ceux qui les avaient évangélisés n'avait payé du sacrifice de sa vie la gloire de ce fécond apostolat. Plus tard , ce fut encore avec résignation que la population de la ville supporta les conséquences terribles de la domination normande ; mais elle en fut récompensée par les progrès de cet esprit entreprenant qui a caractérisé nos pères , et qu'ils devaient en

grande partie aux vainqueurs. Telle fut, en effet, il n'en faut pas douter, l'origine du développement de ce génie commercial, encore si vivace parmi nous, et dont nos compatriotes peuvent se glorifier avec un légitime orgueil. Aussi nos ancêtres durent-ils accepter sans peine et même avec joie cette domination de la monarchie française dont, avec leur bon sens pratique, ils avaient nécessairement pressenti la grandeur.

Le règne de saint Louis marque la date d'un nouvel accroissement pour la ville.

Au-delà de l'enceinte elliptique et du fossé extérieur qui régnait sur son pourtour, on voyait les reliefs inférieurs des collines, et, dans leurs plis, les traces certaines du passage des eaux, reconnaissables aux sillons profonds creusés par les ravines. La cité tendant à s'agrandir encore, il fallait créer de nouveaux abris et retenir les eaux sur des points encore plus élevés du territoire, ou plutôt les détourner de ces mêmes points pour les rejeter, vers le sud, à de plus grandes distances que précédemment. Il devenait, dès lors, indispensable de pratiquer de profondes tranchées au sein même des collines, à peu près perpendiculairement aux ravines, de manière à mettre ces dernières en communication entre elles, et à faire prendre à leurs eaux une direction commune. Ces travaux ont été effectivement pratiqués, ainsi qu'on peut le constater, dans toute l'étendue de l'enceinte constituée sous le règne de saint Louis.

On voit, à Beauvoisine, la tranchée qui mettait en communication le ravin de la rue d'Ernemont avec celui du Boulingrin; les talus du coteau inférieur de Bihorel, d'une part, et les jardins en terrasse de la place Sainte-Marie et de la rue du Petit-Maulévrier, d'une autre part, formaient évidemment un ensemble qui constituait une pente douce, dont la forme est encore très facile à saisir.

Une tranchée analogue, et présentant encore aujourd'hui les mêmes apparences que la première, a réuni le ravin du Boulingrin à la rivière de Robec, un peu au-dessous de la place Saint-Hilaire.

D'un autre côté, le ravin de Beauvoisine a dû être mis en communication avec celui de Bouvreuil, et on peut, en effet, constater la présence de nouveaux et importants terrassements entre la place Beauvoisine et le quartier Bouvreuil. Une longue terrasse limite cette partie du boulevard, du côté de la ville, et vient se raccorder, vers le haut de la rue de la Glacière, à la partie supérieure de l'enceinte elliptique, à l'endroit où venait naguère tomber l'avalasse; cette dernière elle-même a été détournée, et s'est trouvée ainsi rejetée vers Bouvreuil. En effet, la partie supérieure de la rue de l'Avalasse marque parfaitement la direction primitive du torrent qui devait traverser obliquement la section du boulevard Beauvoisine, comprise entre la place de ce nom et la rue de la Glacière; mais on voit que des terres rapportées lors de ces derniers travaux, sans aucun doute, ont servi à détourner les eaux de ce torrent en leur faisant suivre une courbe, encore très sensible, au bas de la rue de l'Avalasse. Les eaux venant dans cette direction furent alors rejetées vers le torrent de Bouvreuil, presque parallèlement à l'axe du nouveau fossé.

Enfin, du torrent de Bouvreuil à celui de Cauchoise, on retrouve les traces certaines d'une vaste tranchée pratiquée au sein de la colline qui, des hauteurs de la rampe Bouvreuil, descendait en se raccordant avec les terrasses qui existent encore en grande partie le long du côté sud du boulevard Bouvreuil, sur la crête même de l'enceinte elliptique.

Les eaux de tous les ravins durent prendre alors une nouvelle direction, et le point occupé actuellement par

la place Beauvoisine, devint la limite supérieure des pentes qui dirigeaient les courants, à l'est vers Saint-Hilaire, et à l'ouest vers Cauchoise. Les fossés profonds, comblés aujourd'hui, formaient ainsi un réservoir qui recueillait toutes les eaux venant des hauteurs, et protégeait parfaitement le territoire intérieur contre leur invasion.

Ce nouvel abri constitua *la cinquième enceinte* de la ville, en l'agrandissant du territoire des paroisses Saint-Nicaise et Saint-Vivien, et d'une partie de la paroisse Saint-Patrice.

Si ces terrasses élevées et ces fossés profonds devaient préserver, d'une manière tout-à-fait efficace, notre ville de l'invasion des eaux, elles n'étaient pas moins utiles pour la protéger et la mettre en sûreté contre les ennemis du dehors. Toutefois, quand ces derniers ne furent plus à craindre, et que l'on crut que ces tranchées profondes avaient été pratiquées dans le seul but d'établir des fortifications, on se hâta prématurément de les combler, alors que toutes les précautions n'avaient pas été prises pour éviter les accidents qui devaient résulter de ce changement; ce qui était d'autant plus grave, que des brèches avaient été pratiquées à différentes époques dans les enceintes successives. Et c'est pour avoir trop fréquemment méconnu l'importance de ces travaux, que la ville a vu reparaitre, dans des temps d'orage, des inondations partielles, il est vrai, mais qui pourtant avaient leurs nombreux inconvénients.

La brèche de la rue Bouvreuil, pratiquée sur le revêtement extérieur de l'enceinte romaine, donne des torrents d'eau dans les rues de la Renelle et des Ermites, ainsi que dans la rue Percière, sur le Marché-Neuf et dans la rue Massacre.

La brèche de la rue Impériale a produit les inondations de la place de l'Hôtel-de-Ville, auxquelles on a, du reste,

remède, au moins partiellement, en établissant de vastes aqueducs.

La rue Beauvoisine laissait aussi s'écouler des torrents qui prenaient leur direction par la rue de l'Hôpital, et on a vu quelquefois, à la Crosse, des masses d'eau arriver à la hauteur même de l'orifice de la fontaine, et s'opposer presque à la sortie de la veine liquide.

Ces quelques résultats, pourtant partiels et habilement combattus aujourd'hui, donnent une idée de l'aspect que présenterait la ville, si tous les obstacles étaient détruits et si les travaux de dérivation avaient entièrement disparu. Ce ne serait pourtant que la reproduction fidèle de ce qui existait au moment où les premiers habitants de la cité vinrent fonder une pauvre bourgade sur le sol même où devait briller un jour, couronnée de ses cent clochers, la curieuse et célèbre capitale de l'art gothique.





CLASSE DES BELLES-LETTRES.



RAPPORT

SUR LES TRAVAUX

DE LA

CLASSE DES LETTRES ET DES ARTS,

Par M. A. POTTIER,

Secrétaire de cette classe.

MESSIEURS,

On doit croire qu'une ère nouvelle va commencer pour les Académies de province, si celles-ci prennent la résolution d'entrer courageusement dans la voie qu'ouvre devant elles le Ministre éminent qui, avec une inspiration si élevée et une main si ferme, dirige en ce moment l'instruction publique. Ce Ministre a senti que, faute d'une impulsion énergique et d'une direction utile, les aptitudes multiples, les efforts isolés de tant d'hommes distingués disséminés dans les départements, demeureraient sans emploi ou s'égareraient dans de stériles applications; que ces incohérences sans but, ces divergences sans motifs constituaient une énorme déperdition des forces vives du pays; que, conséquemment, il y avait lieu d'organiser ces forces, d'indiquer un but aussi utile que grand à tous ces efforts, et de relier dans un vaste ensemble toutes ces activités

indisciplinées. Ce but, c'est la connaissance complète du pays, envisagé dans le passé et dans le présent, dans son histoire et dans son état contemporain. *Nosce patriam*, dit une maxime souvent citée, *postea viator eris*; c'est-à-dire : consacrez avant tout vos études, appliquez votre expérience à faire connaître sous tous ses aspects la contrée que vous habitez; que ce soit le but principal, régulier et constant de vos efforts; les travaux indépendants, les élucubrations de fantaisie, les caprices d'un esprit fécond mais sans direction arrêtée, doivent céder le pas à ces travaux d'un ordre supérieur, et coordonnés dans des vues d'ensemble.

C'est pour inviter l'Académie à s'associer à la réalisation de cette grande pensée et aux travaux qui en seront la conséquence, que M. le Ministre vous a adressé deux circulaires : l'une pour réclamer votre concours pour la préparation d'un Dictionnaire géographique complet de la France, suivant sa division en départements, indiquant la succession des formes de tous les noms de lieu depuis les temps les plus anciens jusqu'à nous, et l'autre pour la préparation d'un Répertoire archéologique, spécifiant, pour chaque localité, tous les monuments ou objets d'antiquité, à quelque époque qu'ils appartiennent, qui y ont été découverts ou qui peuvent s'y rencontrer. Le Ministre invite l'Académie à s'adjoindre, pour la répartition de ce travail, tous les hommes spéciaux pris en dehors de son sein, qu'elle pourra déterminer à s'y associer, mais elle réserve expressément à la Compagnie le haut patronage, l'action directrice, la coordination des matériaux, de même qu'elle lui assure l'honneur de l'entreprise pour la partie qui lui est confiée.

Pour la partie purement archéologique du grand travail que prépare S. E. M. le Ministre de l'instruction publique,

M. l'abbé Cochet est venu tout d'abord offrir à l'Académie le tribut de son zèle infatigable et de son immense expérience. On ne pouvait désirer un collaborateur plus précieux et plus capable de remplir, à la satisfaction du monde savant, la tâche qu'il offrait de s'imposer. L'Académie, accueillant donc avec reconnaissance et empressement l'intention manifestée par M. l'abbé Cochet d'entreprendre le Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure, pour les quatre grandes périodes monumentales : *celtique*, *romaine*, *franque* et *capétienne*, le chargea avec une entière confiance de ce vaste travail, lui assura son patronage, et, par une délibération spéciale, motivée de la manière la plus flatteuse, le désigna, à S. E. M. le Ministre, comme un de ses principaux collaborateurs.

Comme préparation à ce grand travail, M. l'abbé Cochet nous avait communiqué, dans une de nos séances précédentes, un fragment intitulé : *La Seine-Inférieure au temps des Gaulois*. Son but est de rechercher, tant à l'aide des souvenirs historiques conservés que de l'exploration des monuments, ce qui reste du peuple gaulois dans notre contrée, après un silence de mille neuf cents ans, et de dresser l'inventaire archéologique de l'ère gallo-belge.

L'histoire nous apprend qu'au temps de l'indépendance gauloise, le territoire de la Seine-Inférieure, placé sur la rive droite du fleuve, appartenait à la Gaule-Belgique, tandis que la rive gauche relevait de la Gaule celtique. Les seules divisions connues, pour la portion septentrionale, étaient les cités des Calètes et des Vélocasques, et, pour la partie méridionale, celles des Lexoviens et des Aulerques-Eburoviques. Le siège de la capitale des Calètes est resté incertain ; cependant, de même qu'on croit retrouver son nom sur des monnaies gauloises portant le nom de *Caledu*, de même il est fort probable qu'un retranchement antique, qui domine à l'ouest la petite ville de

Caudebec, et qui porte encore de nos jours le nom de *Mont Calédu*, fut l'emplacement de cette primitive cité. Quant à la capitale des Vélocasses, elle se révèle également par des monnaies sur lesquelles on lit *Ratumacos*, qui correspond au nom latin de *Rotomagus*. César est le plus ancien historien qui donne quelques détails sur les Calètes et les Vélocasses, originaires de la Germanie ainsi que les autres Belges; il les soumit cinquante-et-un ans avant l'ère vulgaire.

Aux notices géographiques, aux rares souvenirs historiques succède l'examen des monuments. La priorité appartient de droit, à titre d'authenticité incontestable, aux monnaies; elles sont d'or, d'argent, de bronze et de potin, grossières de travail, dépourvues de dates, offrant rarement des noms ou des figures de chefs militaires, et montrant le plus souvent des types sacrés et traditionnels, des emblèmes mystérieux.

Aux monnaies succèdent les objets en bronze : bracelets, colliers, armes et instruments divers. Tous ces objets sont de date incertaine; il faut en dire autant de ces hachettes en bronze appelées *celts*, rencontrées partout en si grande abondance, et dont notre département a fourni cinq ou six groupes ou dépôts. Les instruments en pierre sont encore bien plus répandus; ils durent servir tout à la fois d'armes et d'ustensiles domestiques, et leur usage paraît avoir duré aussi longtemps que la nationalité gauloise.

La poterie d'origine évidemment gauloise ne s'est montrée qu'un petit nombre de fois dans notre département : à la Cité de Limes, au cimetière du Hallais, près Bouelles, et dans les tranchées du château de Robert-le-Diable.

Enfin, les monuments adhérents au sol, tels que les tertres ou *tumuli*, les pierres vénérées, les fontaines, les camps ou enceintes fossoyées, complètent cette énumé-

ration bien succincte , mais qui , sous la plume de l'auteur , et avec le secours de l'immense répertoire de faits et d'observations qu'il a accumulés , prend les plus intéressants développements. Ce sont là , en effet , nos véritables origines , toujours d'autant plus chères à un peuple qu'il s'en éloigne davantage ; on les retrouvera , dans le travail de M. l'abbé Cochet , énumérées , établies et décrites avec cette scrupuleuse fidélité qui inspire la confiance et est une garantie de sincérité.

A l'inventaire des monuments peut succéder naturellement , et sans autre transition , l'inventaire du savoir ; au répertoire archéologique le répertoire bibliographique. Ce sera l'éternel honneur de M. Frère d'avoir entrepris et mené à bonne fin , surtout s'il y joint les appendices dont l'adjonction est reconnue indispensable , cette importante publication qu'il a intitulée : *Manuel du Bibliographe normand*. Il fallait , pour accomplir cette œuvre , qui n'avait point d'antécédents dans notre province , point de matériaux recueillis par d'autres à l'avance et qu'on pût exploiter comme un fonds commun , il fallait un ensemble de qualités aussi précieuses que rares à rencontrer réunies : une résolution ferme , un esprit aussi méthodique que laborieux , une patience infinie à coordonner les détails , une persévérance à toute épreuve dans la poursuite de l'entreprise. L'Auteur a prouvé qu'il les possédait toutes , et son ouvrage demeurera comme un monument que les autres provinces nous envieront , et qu'elles s'efforceront sans doute d'imiter. Toutefois , notre juste et sincère admiration ne saurait nous interdire d'exprimer nos regrets à l'égard du plan que l'Auteur a suivi. L'autorité de l'exemple d'un ouvrage célèbre , le *Manuel du libraire* , paraît avoir influencé son jugement , au point de lui laisser croire qu'il y avait , entre les deux ouvrages , une

similitude de but qui devait naturellement conduire à une similitude de plan. C'était une grave erreur ; le véritable modèle à suivre, quant au plan, c'était la *Bibliothèque historique de la France* ; il ne saurait y avoir d'incertitude sur ce point ; et si l'Auteur a pu recueillir beaucoup d'avis sincères, il doit être aujourd'hui complètement renseigné à cet égard. Qu'il se hâte donc de publier la table méthodique ; elle seule peut restituer à son précieux livre toute l'utilité pratique qu'une méconnaissance du véritable but d'une composition de ce genre menace de lui enlever.

En terminant son œuvre, M. Frère y a joint une introduction qu'il a communiquée à l'Académie au moment de l'impression. C'est encore un travail de longues recherches, malgré sa forme sommaire, et qu'on peut considérer comme un tableau de l'histoire littéraire de la Normandie au moyen-âge, jusqu'à l'époque de l'introduction de l'imprimerie dans notre province. Son but est de passer en revue les institutions monastiques, les établissements scolaires qui conservèrent, pendant tant d'agitation et de barbarie, le dépôt du savoir, l'amour des lettres profanes ou sacrées, pour les restituer au monde dès que le calme, le progrès de la civilisation, le développement des lumières permirent d'en faire un usage général. L'Auteur s'attache à faire connaître les hommes remarquables qui contribuèrent à fonder ces monastères ou qui y trouvèrent un refuge ; à mentionner le grand nombre d'étudiants qui souvent, des contrées les plus éloignées, venaient y recevoir les lumières de l'Évangile ; à constater l'existence et les augmentations de ces précieuses bibliothèques, bien peu considérables toutefois par le nombre des volumes, mais qui n'en possédaient pas moins tout ce que le savoir humain avait jusqu'alors recueilli des débris de l'antiquité sacrée ou profane ; à signaler enfin les hautes écoles de calligraphie, de cet art qu'on tenait alors en si grande

estime parce qu'on avait conscience des services immenses qu'il rendait, puisqu'en lui seul reposait le dépôt et la transmission de la pensée humaine; puis il termine ce riche inventaire de notre histoire littéraire normande par quelques considérations sur le prix des livres à ces époques reculées, et sur les règlements établis pour multiplier leur transcription et assurer leur conservation.

Par l'abondance des matériaux recueillis et condensés dans cette introduction, on peut juger qu'il y avait là bien plutôt la matière d'un livre que d'une préface. L'auteur, par modestie, n'en a pas jugé ainsi; mais le mérite de ses recherches n'en subsiste pas moins, et cette esquisse d'un important ouvrage sera toujours consulté avec fruit par quiconque voudra s'initier à la connaissance de cette importante période de notre histoire littéraire.

C'est encore à l'histoire littéraire, tout autant qu'à la biographie, que se rattache une intéressante étude que notre jeune et laborieux archiviste départemental, M. de Beaurepaire, a soumise à l'Académie; il s'agit d'un personnage jusqu'à présent fort peu connu, porteur d'un nom qui a pu nuire à sa célébrité, Pierre Cochon, qu'il faut bien se garder de confondre, malgré une homonymie doublement fâcheuse, avec l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, si odieusement célèbre par le procès de la Pucelle. Celui que M. de Beaurepaire entreprend de nous faire connaître, est un simple chroniqueur, né en Normandie, et qui partage, avec deux autres écrivains normands, Thomas Basin et Robert Blondel, le mérite de nous avoir transmis de précieux renseignements sur l'histoire de notre pays pendant l'occupation anglaise.

On a publié récemment, sous le titre de : *Chronique normande*, une partie de l'œuvre de notre auteur, celle qui est relative au règne de Charles VII; mais sa biogra-

phie, malgré les recherches de l'éditeur, était restée très imparfaite, faute de renseignements. M. de Beaurepaire, plus heureux, a rencontré, dans les archives de la Seine-Inférieure, des documents qui lui ont permis de restituer cette biographie.

La lecture de la *Chronique normande* révélait bien, au lecteur exercé, le pays de celui qui la composa; le style sentait son terroir; l'auteur devait être du pays de Caux; il se complaisait, d'ailleurs, avec une prédilection marquée, à signaler tous les faits qui se rattachaient à la contrée qui l'avait vu naître. M. de Beaurepaire fixe son lieu natal à Fontaine-le-Dun, la date de sa naissance à l'année 1390 ou environ, et celle de sa mort à l'année 1436. Les fonctions qu'il exerça pendant sa vie étaient celles de notaire apostolique et de notaire de la Cour archiépiscopale.

Nous nous bornons à ces renseignements plus que sommaires, pour ne pas déflorer l'intéressante étude de notre confrère dont l'Académie a ordonné l'impression dans son *Précis*; mais, ce que nous voulons ajouter, de peur que des indications aussi sèches et des faits si peu saillants ne contribuent à éloigner le lecteur, c'est que notre chroniqueur possède un caractère à lui, et qu'il diffère essentiellement de ses illustres contemporains Froissard et Monstrelet, chroniqueurs de Cour, familiers des princes, entraînés trop souvent à acquitter, par des éloges suspects, la dette de la reconnaissance. Pour lui, libre d'entraves, dégagé d'influences, il raconte en témoin oculaire ou par oui-dire, au reste sans prétention et probablement pour lui seul. Aussi, rien dans sa *Chronique* qui révèle la culture littéraire ou le sentiment de l'élégance; et cependant, malgré tous ces défauts, tel est l'empire d'une inspiration sincère et naïve, que son œuvre possède un caractère très prononcé d'originalité qui tient à ce qu'elle

reflète fidèlement les sentiments de la classe moyenne à laquelle il appartenait. M. de Beaurepaire, en retraçant cette individualité caractéristique, en développant le côté moral de cette physionomie, a donc su transformer une biographie peu accidentée en une véritable étude littéraire.

M. Semichon, membre correspondant, dont la belle étude sur *la Paix et la Trêve de Dieu* a naguère obtenu le suffrage de l'Académie, est venu, au commencement de cette année, lui communiquer un fragment historique concernant l'origine, la charte communale et la législation ancienne de la commune d'Aumale.

Aumale possédait, dès le ^x^e siècle, des franchises communales; elles subsistaient même, dès avant cette époque, en vertu de la coutume, de l'usage, c'est-à-dire de la possession, sans qu'on puisse leur attribuer de date ni d'origine précise. Il résulte de cette possession immémoriale que ce n'est pas aux chartes de prétendue concession ou de confirmation, ou encore à des insurrections locales qu'il faut demander l'origine des libertés urbaines; tous ces titres écrits n'en contiennent que la constatation.

Le titre principal que le Mémoire de M. Semichon a pour objet de mettre en lumière, est un acte de Mahaut, fille de Renaud de Dammartin, comtesse d'Aumale et de Boulogne, au commencement du ^{xiii}^e siècle, belle-fille et sœur de deux de nos plus grands rois, Philippe-Auguste et saint Louis. Par cet acte, daté du mois d'avril 1258, elle reconnaît les droits et les privilèges de la commune d'Aumale.

L'Auteur a jugé cet acte comme étant si important, soit à titre de monument du langage français de cette époque, soit comme constatation du vieux droit coutumier et de l'ancienne législation municipale des villes du nord

de la France, qu'il en donne une transcription entière ; puis il le commente, article par article, en faisant remarquer toutes les particularités qui en découlent, surtout pour établir l'antique droit dont les communes étaient en possession, de s'administrer elles-mêmes, de pourvoir à la répression des délits, et d'élire leur maire et leurs échevins.

L'Auteur expose ensuite comment l'autorité royale, dans son développement progressif, finit par absorder la plus grande partie de ces franchises communales ; mais sa victoire, conclut-il, fut trop complète, car, en livrant les provinces à la centralisation, elle anéantit la vie qui leur était propre.

M. Semichon, qui travaille depuis longtemps, avec le zèle consciencieux qu'on lui connaît, à une histoire de la commune d'Aumale, ne pouvait mieux faire pressentir, que par ce fragment, tout l'intérêt qu'il saura répandre sur son ouvrage, et en faire plus vivement désirer la publication.

Notre confrère, M. Barabé, met habituellement l'Académie dans la confiance des trouvailles curieuses, en fait de documents inconnus, que sa conservation des archives du tabellionage le met à même de rencontrer. Il nous a communiqué, cette année, sous le titre d'*Episode de la Ligue à Rouen*, un acte authentique du mois d'avril 1594, portant obligation d'une somme de 48,000 écus, souscrite par les chefs des troupes espagnoles tenant garnison pour la Ligue, à Rouen, au profit d'André de Villars-Brancas, gouverneur de la ville. Pour faciliter l'intelligence de cette pièce, et en faire apprécier le haut intérêt au point de vue de notre histoire locale, il y a joint quelques considérations en guise de commentaires, pour exposer la situation des partis dans notre ville à

cette époque , et les circonstances qui motivèrent la création de ce titre d'engagement. L'Académie, qui comprend combien il est utile que de pareils documents , une fois exhumés , soient livrés à la publicité pour servir d'éclaircissements à notre histoire , en a ordonné l'impression.

Une deuxième communication de M. Barabé n'a pas , à la vérité , comme la précédente , le mérite de se rattacher aux événements dont notre cité fut le théâtre , mais l'intérêt dramatique qu'elle renferme , et qui s'élève parfois à la hauteur de la tragédie , compense tout ce que la distance des lieux peut ôter de leur intérêt aux faits racontés.

Notre confrère a eu l'heureuse fortune de découvrir , chez un bouquiniste , une copie manuscrite , en deux volumes in-4^o , des Mémoires de M. Blondel , ministre de France à Turin , à la fin du règne de Victor-Amédée , roi de Sardaigne.

Ce manuscrit , qui pourrait bien être celui de l'auteur , contient , entr'autres Rapports diplomatiques , une *Relation de l'abdication et de la captivité de Victor-Amédée* , dans laquelle M. Barabé a puisé les éléments de la notice qu'il a communiquée à l'Académie.

Les Mémoires de M. Blondel , adressés au cardinal de Fleury , présentent un tableau aussi sincère que circonstancié de la cour de Sardaigne , et des révolutions intérieures dont elle fut le théâtre à cette époque. M. Barabé y puise d'abord un aperçu de la politique du roi Victor , monarque que l'histoire a jugé fort diversement , car il présentait , dans son caractère , les contrastes les plus opposés. Il passe ensuite aux événements de sa vie privée , qui amenèrent la catastrophe dont il fut la déplorable victime.

Ayant perdu successivement ses deux filles , dont l'une avait épousé le dauphin de France et l'autre le roi d'Espagne , ayant subi la perte plus douloureuse encore de

son fils aîné sur lequel il avait concentré toutes ses affections et ses espérances, il lui fallut reporter ses vues d'avenir sur son fils Charles qu'il avait jusqu'alors délaissé et tenu à l'écart. Cependant, il s'efforça de préparer au gouvernement ce successeur obligé; mais, soit que le découragement le prit, soit que le poids de la vieillesse commençât à se faire sentir, il se confina de plus en plus dans l'intimité de la comtesse de Saint-Sébastien qu'il avait attachée à sa cour, et il résolut de l'épouser. Il prépara l'exécution de ce projet dans le plus grand secret; mais il s'empressa de le déclarer à son fils, aussitôt après la cérémonie accomplie. Son abdication volontaire suivit de près cet acte inattendu; il se retira à Chambéry, où il espérait goûter enfin la paix, dans sa retraite, avec la femme de son choix. Mais bientôt son fils, mal conseillé par des ministres jaloux de l'influence que son père pouvait avoir conservée, lui montra de l'ingratitude. Le vieux roi blessé tenta quelques démarches inopportunes que les ministres firent envisager comme des tentatives de ressaisir l'autorité; il se vit arrêter, par l'ordre de son fils, et transférer dans une prison d'Etat où il termina misérablement ses jours, sans qu'à son heure dernière, et malgré ses instantes supplications, son fils ingrat ait consenti à venir recevoir sa bénédiction.

Tel est le résumé de cet intéressant récit, auquel le caractère officiel de son auteur imprime un cachet d'authenticité qui ne permet pas d'en suspecter la sincérité; ce qui le met au rang des plus sûres informations que l'histoire puisse aujourd'hui recueillir.

Les Mémoires de Blondel sont demeurés inédits; toutefois, la relation que nous venons d'analyser a été publiée, sous le nom de son auteur, peu de temps après les événements qu'elle met en scène; mais le livre qui la renferme est demeuré aussi rare que peu connu, de sorte que les

particularités de ce récit ont à peu près le mérite d'une entière nouveauté.

M. Lévesque a donné assez de preuves, nos *Précis* chaque année en font foi, de son zèle consciencieux à rendre compte des ouvrages confiés à son examen, aussi bien que de l'esprit investigateur qui le porte à chercher, dans les archives poudreuses de nos anciennes cours judiciaires, le sujet de quelque piquante révélation, pour que nous soyons dispensé de répéter des éloges déjà tant de fois mérités et obtenus. Nous aborderons donc, sans autre préambule, ses travaux de cette année.

Dans un de nos derniers comptes-rendus, nous eûmes à mentionner une remarquable étude de M. de Beaurepaire sur les Etats généraux de Normandie pendant la domination anglaise, et nous fîmes entrevoir tout ce que cette étude, appuyée sur des documents pour la plupart entièrement nouveaux, avait d'intéressant et d'inédit pour une certaine période de l'histoire de notre province. Aujourd'hui, cette étude, développée et complétée, est devenue un livre; présentée sous cette nouvelle forme à l'Académie, elle a été renvoyée à l'examen de M. Lévesque, qui en a rendu compte dans une de ces larges analyses où il s'efforce de condenser, en quelque sorte, toute la substance du travail qu'il embrasse. Suivre l'honorable rapporteur dans ces abondants développements, ce serait nous exposer à commettre des redites; qu'on nous permette donc de rappeler en quelques mots le sujet de l'intéressante publication de notre confrère. Il s'agit d'une des faces les moins connues de l'histoire de la domination anglaise en Normandie, de 1424 à 1439, triste époque pendant laquelle notre malheureuse province vit tous les fléaux qu'engendrent l'oppression, et la guerre civile s'abattre sur elle. Une des formes les plus écrasantes

de cette oppression, l'exaction, se produisant sous la forme de demandes incessantes de subsides, est un des traits les plus caractéristiques de l'histoire de cette période. Le vainqueur tyrannique y joue au monarque constitutionnel ; il dépouille sans merci ni trêve, mais il a l'art de se faire accorder ce qu'il ravit. Aussi, combien de convocations d'Etats, durant cette période qui nous paraît aujourd'hui si courte, à la distance de quatre siècles, mais qui dut paraître si longue à nos pères qui en subirent toutes les misères ! On les vit se succéder à la distance de quelques mois, et c'est par un miracle d'exactitude et de recherches que M. de Beaurepaire est parvenu à constater l'existence de chacune de ces assemblées, à préciser l'époque et la durée de leurs sessions, à supputer le montant des sommes votées, et à donner enfin un aperçu de l'organisation de cette espèce d'ébauche du système représentatif, en indiquant le mode d'élection des députés, et la manière dont les impôts étaient assis, perçus et centralisés. C'est principalement sur cette dernière partie, relative à l'organisation politique et financière, et qui pouvait passer pour nouvelle aux yeux de l'Académie, eu égard aux communications antérieures, que l'honorable rapporteur a insisté, montrant que le pouvoir électif n'était exercé, la plupart du temps, que par un très petit nombre de citoyens ; vingt bourgeois, par exemple, pour la Vicomté de Valognes, en 1439, et que, quant à l'assiette et à la répartition des impôts, le Tiers-Etat seul était appelé à les payer.

Nous devons nous borner à ces indications sommaires ; toute analyse plus détaillée serait superflue à l'égard d'un ouvrage qui a reçu la consécration de la publicité, et qui a désormais sa place dans toutes les bibliothèques normandes, à côté de ceux de Dom Lenoir, de Chéruel, etc.

Nous avons parlé des découvertes curieuses que M. Lévesque, suivant en cela l'exemple jadis mis en pratique avec tant de bonheur par M. Floquet, faisait dans les archives judiciaires; c'est à une rencontre de ce genre que nous devons la piquante relation qu'il nous a faite des incidents d'un procès, par suite duquel deux artistes furent victimes de la mauvaise foi d'un homme qui refusait la juste rémunération de leurs travaux.

Le fait se passait en 1729; un sieur de Saint-Maurice qui demeurait dans l'hôtel de la Vicomté de l'Eau, ou peut-être dans le voisinage de cet hôtel, fit exécuter, pour la décoration de ses appartements, de nombreuses peintures, auxquelles deux peintres, Henri et Louis Jouanne, ne consacrèrent pas moins de vingt-et-un mois consécutifs, pendant lesquels ils paraissent avoir été hébergés et nourris par l'amateur qui les employait. Mais la bonne intelligence cessa d'exister dès que les artistes réclamèrent leur salaire; un procès s'ensuivit, une expertise fut ordonnée; et, quoique aucun document officiel n'ait révélé l'issue de cette contestation, on ne saurait douter qu'elle n'ait été désastreuse pour de pauvres artistes sans argent et sans appui. Aussi l'Auteur s'empresse-t-il de tirer cette moralité peut-être un peu hasardée, surtout si l'on prétend lui donner une application trop absolue: c'est qu'entre l'homme à argent, le financier doublé du grand seigneur, et des artistes crédules et insoucians, ceux-ci doivent toujours succomber.

M. Lévesque, ayant vainement interrogé les registres du Parlement sur l'arrêt qui mit fin à ce procès, d'ailleurs assez vulgaire, et que les piquants détails de mœurs qu'il révèle pouvaient seuls exciter à tirer de l'oubli, s'est proposé de rechercher si, à défaut de renseignements plus explicites, quelques parties de l'œuvre des artistes ne subsisteraient pas encore. Il a donc exploré le vieil hôtel

de l'ancienne Vicomté de l'Eau, et, dans un petit salon situé au second étage, et décoré dans le goût du dernier siècle avec une certaine recherche, il a cru retrouver ce qui fut le cabinet de Saint-Maurice. Malheureusement, les poétiques tableaux mentionnés dans le procès, si tant est qu'ils aient jamais existé, ont disparu sous une couche épaisse de badigeon à l'huile, et il ne subsiste plus que quatre petits panneaux, en dessus de portes, représentant des jeux d'enfants, dans ce goût affadi dont, au déclin du dernier siècle, on a tant abusé. Pourtant, s'est demandé l'auteur en terminant, n'y aurait-il pas là tout un monde poétique de dieux et de déesses à exhumer de leur tombe, en les débarrassant du grossier badigeon qui les dérobe à la vue ?

L'Académie, après avoir entendu cette lecture avec un vif intérêt, s'est associée au vœu qui la termine, et plusieurs membres ont été invités à s'adjoindre à M. Lévesque pour aller de nouveau examiner avec soin ces curieux vestiges, et s'assurer s'il y aurait moyen d'en conserver le souvenir.

Disons tout de suite que les résultats de cette sorte d'enquête artistique n'ont pas paru justifier les conjectures de notre confrère. L'hôtel de la Vicomté de l'Eau, qui était le siège d'une juridiction et la résidence de ses principaux agents, n'a qu'un développement très restreint ; les parties consacrées à l'habitation occupent le second étage seulement, et se réduisent à deux ou trois petites pièces ; en outre, la disposition, l'aspect même des lieux excluent toute possibilité qu'un fastueux appartement, demeure d'un personnage important et de son entourage nombreux, ait jamais pu s'intercaler entre ces murailles étroites. Il est probable que, par cette désignation : *à la Vicomté de l'Eau*, employée dans les pièces du procès, il faut sous-entendre : *au voisinage de cet hôtel*, suivant

l'usage de ce temps où les maisons, alors sans numéros, se reconnaissaient à certains signes, ou s'indiquaient à l'aide de certains rapprochements locaux. Quant au petit salon décoré de quelques sujets peints, indépendamment de ce que toute l'ornementation en relief, distribuée sur les murs, indique bien plutôt la fin que le commencement du XVIII^e siècle, il ne paraît pas que, sous le badigeon actuel, il y ait aucune autre peinture; la forme des panneaux et des encadrements ne se prêtant pas à ce genre de décoration. Il est donc probable que c'est dans quelqu'autre hôtel, voisin de celui de la Vicomté de l'Eau, qu'il faut chercher le souvenir des prodigalités du sieur de Saint-Maurice.

Qui se serait attendu à ce que ce procès, remis en lumière après un siècle et demi d'oubli, susciterait à son apparition un nouveau conflit non moins difficile à concilier, peut-être, que l'ancien? Les deux adversaires sont ici deux dignes académiciens, et le Tribunal est représenté par l'Académie tout entière, ce qui garantit que le débat se maintiendra dans les termes de la plus parfaite courtoisie.

Le récit, dont nous venons de donner la substance, quelque inoffensif qu'il paraisse, eut cependant le hasard de trouver un contradicteur, et de provoquer une énergique protestation. M. Lévesque, ainsi que nous l'avons remarqué, avait énoncé, en guise de moralité du procès dont il s'était fait l'historien, cette maxime à l'encontre des Tribunaux en général et du Parlement de Rouen en particulier, « qu'entre l'homme à argent, le financier doublé du grand seigneur, et des artistes crédules et insoucians, ceux-ci devaient toujours succomber. »

M. de Glanville ne se demanda pas si cette observation critique, inconsidérément émise, n'était point une de ces formules de satire banale que la malignité publique a toujours accueillies en feignant d'y croire, une maxime à

l'usage des fabulistes plutôt encore que des moralistes sérieux ; il vit dans cette énonciation une intention évidente de suspecter l'intégrité de notre ancienne magistrature , et , descendant lui-même de ces antiques familles parlementaires qui portaient si haut l'orgueil de leur esprit de corps , il protesta , au nom de toutes ses traditions de race , dans une réponse intitulée : *Quelques renseignements nouveaux sur le sujet de la lecture faite à l'Académie par M. Lévesque.*

Dans cette réponse écrite , ainsi que l'auteur le dit lui-même , sous l'empire d'une impression pénible , il déclare ne pouvoir admettre qu'une Compagnie judiciaire quelconque ait jamais pu oublier ce qu'elle devait à la société et ce qu'elle se devait à elle-même , au point de condamner deux malheureux artistes par ce motif qu'ils avaient pour adversaire un homme riche et puissant ; il aime mieux croire que son confrère a manqué de renseignements suffisants pour éclairer le débat , ou qu'il a cédé , à son insu , à cette tendance qui nous porte trop souvent à dénigrer le passé.

Il entreprend donc à son tour , d'après de nouvelles recherches , reprises aux mêmes sources , mais plus heureuses que celles de son adversaire , d'engager une discussion sur les faits rapportés dans le procès. Il établit d'abord que le sieur de Saint-Maurice , loin d'être un puissant seigneur , capable de peser sur les décisions d'une Cour souveraine , était un simple payeur des gages du Parlement , peu fortuné d'ailleurs , et menant une conduite fort dissolue. Quant aux experts présentés comme incapables d'apprécier le travail des artistes , l'un , le sieur de Saint-Léger , était un des meilleurs élèves de Jouvenet ; et , quant aux artistes plaignants , leur qualité paraît avoir été celle de simples décorateurs , puisqu'ils n'avaient pas cru s'abaisser en peignant des caisses de jardin. Le Parle-

ment, pour être édifié sur la valeur des prétentions opposées, ordonna une expertise, laissa aux parties le soin de désigner les arbitres, valida dans son arrêt le jugement de ces derniers, qui adjugeait gain de cause au sieur de Saint-Maurice, et compensa les dépens. Il n'a donc pas la responsabilité du jugement, et ne saurait être représenté comme ayant sacrifié les intérêts des artistes à leur riche et puissant adversaire. M. de Glanville établit, en outre, combien les prétentions des artistes étaient déraisonnables, et il pense que ceux-ci durent accepter l'expertise de leurs confrères et se reconnaître bien jugés, puisqu'on ne trouve pas, dans les registres du Parlement, qu'il ait été donné suite au procès. La conclusion que notre honorable confrère tire de cette nouvelle exposition des faits, c'est que l'honneur de l'illustre Compagnie doit rester sauf, et l'intégrité de ses membres demeurer incontestée.

Il est presque superflu d'ajouter que nos deux honorables confrères, en soutenant leurs opinions contradictoires, ont, l'un et l'autre, protesté contre toute fâcheuse interprétation qu'on pourrait donner à leurs paroles et à leurs arguments : M. Lévesque, contre la pensée d'avoir voulu blâmer un arrêt du Parlement, et tenté par là de jeter de la deconsidération sur cette illustre Compagnie, quoique, dit-il, tout, en ces matières, ne soit pas à l'abri de la critique ; M. de Glanville, contre l'intention de blesser un digne confrère, en essayant de réfuter ses allégations ; l'intérêt de la vérité, le désir de défendre l'honneur de notre ancienne Magistrature ont seuls guidé sa plume. L'un et l'autre, d'ailleurs, persistent avec une égale conviction dans le maintien de leurs appréciations.

L'Académie, dans sa juste impartialité, et pour clore le débat, a renvoyé les parties par devant le public, en ordonnant l'impression des deux pièces dans le volume de son *Précis*.

Nous sommes, en outre, redevables à M. de Glanville d'un de ces consciencieux rapports, tels qu'il a l'habitude de les faire, sur une des publications les plus importantes de la science archéologique : les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* (tomes XXII et XXIII.) On sait ce que sont ordinairement les rapports de ce genre entre les mains d'un homme de goût et de savoir. Celui-ci choisit à son gré, suivant ses préférences et la direction habituelle de ses études, les travaux qu'il lui convient d'analyser à fond, ou seulement d'effleurer en les mentionnant sommairement, et garde sur tout le reste le silence. On ne saurait, sans injustice, exiger davantage d'un rapporteur; l'obliger à tout passer en revue, sans rien omettre, lorsqu'il s'agit d'une publication de cette étendue, ce serait, en quelque sorte, limiter son travail à une simple table de matières. D'un autre côté, l'autoriser à choisir, ce serait naturellement lui donner le droit de laisser dans l'ombre, non par injuste dédain toutefois, tout ce qui n'aurait point excité son intérêt ou attiré sa curiosité. Mais souvent, il faut bien en convenir, ce sont les Mémoires les plus importants qui sont ainsi laissés à l'écart. Le rapporteur a voulu bien plutôt glaner çà et là quelques singularités curieuses, qu'entreprendre une large moisson. Ce procédé sera toujours le plus goûté au sein des Académies; il promet à l'auditoire une lecture variée, et sur des sujets choisis à la portée de tous. Mais le résultat de ces excursions vagabondes, à travers un volume du genre de ceux dont nous parlons, ne saurait, sans inconvénient sans doute, être livré à la publicité. Les omissions auraient une portée que le rapporteur n'a certainement pas voulu leur donner. Nous nous contenterons donc de dire que notre honorable confrère a passé en revue sept à huit Mémoires remplis de faits intéressants sur les antiquités et l'histoire littéraire, et qu'il a saisi

l'occasion que lui présentait l'insertion d'une notice nécrologique, pour payer un juste tribut de regrets à la perte récente d'un des représentants les plus éminents de l'archéologie dans notre patrie ; nous voulons parler du P. Arthur Martin, qui joignait, à la science la plus profonde des antiquités chrétiennes, le plus rare talent de dessinateur, talent qu'il appliqua, avec le succès qu'on connaît, tant à la reproduction des vitraux anciens qu'à la composition des nouveaux, et à la rénovation du mobilier de nos églises. De sorte qu'on peut dire que c'est à son influence et à ses travaux qu'est due cette révolution dans le goût qui tend à ramener l'harmonie entre les édifices religieux du moyen-âge et tout ce qui sert à leur décoration.

Enfin, M. de Glanville nous a fait un rapport sur une *Carte des voies romaines du département de l'Allier*, dressée et publiée par notre compatriote M. Tudot, dont il a loué sincèrement l'initiative à cet égard ; non toutefois que l'auteur, suivant notre confrère, ait entièrement résolu le problème qu'il s'était posé, car il s'est appuyé sur des textes plus souvent encore que sur des faits. Or, c'est par des fouilles, bien plutôt que par des citations, qu'un travail de ce genre devrait être accompli. Cependant, on ne saurait contester l'utilité de cette œuvre ; elle n'est sans doute pas tout ce qu'on désirerait qu'elle fût, mais était-il possible de la faire plus complète ?

Notre exact et consciencieux archiviste, M. Ballin, nous a donné de nouvelles preuves de son zèle, qui semble s'accroître avec les années ; ses lectures embrassent un grand nombre de sujets, et consistent principalement en rapports sur les ouvrages renvoyés à son examen. C'est ainsi qu'il nous a fait connaître le premier essai de publications, entrepris par une Société académique nouvelle qui vient de se fonder à Brest, sous le patronage de notre

ancien secrétaire de la classe des Lettres, M. le baron Richard, préfet du Finistère. Ce titre ne pouvait manquer d'être pris en considération, si d'ailleurs ce Bulletin ne se recommandait lui-même par la valeur des diverses œuvres d'histoire, de science, de critique, de poésie qu'il contient, et que notre confrère a su faire apprécier, en employant tour à tour l'analyse et les citations.

Un recueil digne de tout l'intérêt des amis de notre belle province, l'*Annuaire de la Manche pour 1859*, a été, comme les années précédentes, l'objet d'une analyse étendue de la part de M. Ballin, qui s'en est constitué le fidèle rapporteur. M. Julien Travers, notre correspondant qui, depuis trente-et-une années, suffit à la tâche d'éditer ce volumineux recueil qu'il a fondé, mérite à coup sûr tous les éloges qu'on doit à une aussi rare persévérance, d'autant plus que, s'il craint parfois que ses forces ne viennent à trahir son zèle, et s'il fait appel à une plume plus jeune qui veuille bien poursuivre cette œuvre utile, il n'en demeure pas moins constamment dévoué à cette tâche qu'il s'est donnée, tant qu'il n'aura pas rencontré de successeur.

Trois opuscules du même auteur ont encore fourni à M. Ballin l'occasion de faire apprécier, en les présentant sous un nouvel aspect, les mérites de ce savant modeste et consciencieux. Au statisticien méthodique, on voit, en effet, succéder le narrateur chaleureux, le biographe attentif et scrutateur. L'un de ces opuscules est un récit de la prise et de la destruction de la ville de Luna, en Italie, par des aventuriers normands que conduisait le farouche Hasting. La ruse à l'aide de laquelle ces barbares s'introduisirent dans la ville de Luna, qu'au luxe extérieur de ses édifices ils prenaient pour Rome, et qu'ils détruisirent de fond en comble, est un des épisodes les plus terrifiants de cette longue histoire de dévastations et

de massacres commis pendant le ^vix^e et le x^e siècle par les pirates danois. Elle a déjà fourni le sujet de plus d'une composition légendaire, et semble bien plutôt éclore dans la sombre imagination de quelque lugubre romancier, que recueillie dans les palpitantes et douloureuses réalités de l'histoire. M. Julien Travers la raconte avec une vivacité de couleurs et une énergie de style qui participent à la fois de l'inspiration du poète et de la ferme gravité de l'historien.

Les deux autres opuscules sont consacrés à la biographie de deux contemporains aussi modestes qu'utiles à notre province, qu'ils servirent par leurs travaux et leurs écrits : L'un, Julien le Tertre, régent de rhétorique au collège de Coutances et bibliothécaire de la même ville; l'autre, Marie Dumesnil, d'abord soldat héroïque de nos grandes guerres européennes, puis fonctionnaire dans l'administration des douanes qu'il éclaira par de nombreuses publications, enfin, écrivain en ses jours de loisir, et consacrant sa plume à de sérieuses études sur l'histoire de notre province et sur l'une des récentes célébrités auxquelles elle donna le jour : le prince Lebrun, duc de Plaisance.

Une cantate composée en italien par M. Vanoni, professeur de notre ville, traduite en vers français par M. Edgar Chanu, un de nos jeunes compatriotes, a fourni à M. Ballin l'occasion de raconter un merveilleux trait de courage, accompli au péril de ses jours par une jeune fille de dix-huit ans, M^{lle} de la Gâtinerie, qui, il y a un an à peine, sauva, devant la plage du Havre, un baigneur entraîné par le courant et en danger de se noyer. C'est cet acte de vaillante témérité, qui valut à M^{lle} de la Gâtinerie une médaille d'or décernée au nom de l'Empereur, que M. Vanoni s'est efforcé d'entourer de tout le prestige de la poésie, et dont il a fait le sujet de sa cantate. Celle-ci est divisée en tercets, à l'imitation de

ce rythme nerveux et concis que le Dante a rendu immortel, et le traducteur, M. Edgar Chanu, pour serrer de plus près le texte italien, n'a pas hésité à employer la même forme. M. Ballin, pour faire apprécier tout à la fois le mérite de l'original et celui de la traduction, a donné lecture de cette dernière, qui a paru, à l'auditoire charmé, aussi élégante, malgré la difficulté de l'entrelacement des rimes, que chaleureusement inspirée.

Nous devons encore à M. Ballin une note sur quelques photographies adressées à l'Académie par M. Dubosc, archiviste du département de la Manche, principalement comme spécimen de tentatives faites pour appliquer la photographie à la reproduction des chartes anciennes. Les pièces d'essai, produites par M. Dubosc, ont paru fort intéressantes; il est résulté de leur inspection la certitude que ce moyen de multiplier, avec une admirable fidélité, nos plus vieux monuments paléographiques était désormais à la portée de quiconque voudrait y appliquer ses soins et la puissance d'instruments de grande dimension, mais que, quant à présent, la reproduction, par fragments réduits, des grands diplômes, et le prix assez élevé, assigné à ces *fac-simile*, s'opposaient à ce que cette tentative pût être immédiatement mise en pratique pour servir à l'enrichissement des collections publiques.

On doit encore à notre laborieux confrère un rapport sur un opuscule de M. Lemonnier, membre correspondant; il s'agit d'une *Notice sur la Société académique des enfants d'Apollon*, fondée à Paris en 1741, et composée de littérateurs et d'artistes de tous les genres. On lui doit en outre divers rapports ou exposés sur des questions touchant à l'administration intérieure de la Compagnie; enfin, comme pour continuer à justifier ce mérite qu'on lui connaît, de savoir à propos *passer du grave au doux*, il a réussi à faire un instant diversion à nos sérieux entre-

tiens, en récitant une piquante épigramme intitulée : *Querelle entre deux académiciens*, qu'on trouvera insérée dans le *Précis*. Allusion ou souvenir, cette malicieuse boutade faisait involontairement songer à cette objurgation du satirique : *mutato nomine de te fabula narratur*.

Nous retrouvons encore, cette année, M. de la Quèrière fidèle au généreux sentiment qui a inspiré les travaux de toute sa vie, intervenant chaque fois qu'un de nos anciens monuments lui paraît menacé, et joignant au besoin, à d'intéressants détails historiques, le stimulant d'une énergique protestation. Aujourd'hui, c'est à l'église Saint-Laurent, l'une des plus élégantes et des plus complètes parmi celles que la Révolution a supprimées dans notre ville, qu'il voue son ministère de défenseur officieux. L'incertitude qui règne encore sur le sort réservé à ce monument, et surtout à sa tour, bijou exquis de l'art gothique à son déclin, dans les projets des grands travaux qui vont s'exécuter dans son voisinage, a suffi à notre confrère pour l'engager à entreprendre l'histoire et la description de cette église, dans la persuasion que le moyen le plus efficace d'intéresser à une chose, c'est de la bien faire connaître.

La monographie qu'il a composée remplira ce but autant qu'il pouvait l'espérer; elle est des plus complètes, et son étendue n'a permis à l'Auteur d'en communiquer à l'Académie que quelques extraits. De nombreuses pièces justificatives, empruntées à d'anciens comptes de dépenses, à des inventaires de mobilier, à des registres de fondations, à des nomenclatures de tombeaux et de sépultures, ont été annexées à ce travail et en rehaussent singulièrement le mérite par les piquants détails qu'elles renferment, et à titre de documents authentiques de cette histoire, d'ailleurs naturellement peu riche en faits sail-

lants. L'Auteur, ainsi qu'on devait s'y attendre, s'appuyant sur l'intérêt de ces souvenirs ainsi que sur les beautés architecturales qu'il s'est plu à décrire, a énergiquement formulé le vœu que ce monument, qui achève de se dégrader entre les mains qui le possèdent, soit acquis par la ville, confié à sa tutelle comme monument public, et reçoive une destination en rapport avec son importance, la célébrité dont il jouit, et sa valeur au point de vue archéologique.

Un des travaux les plus importants, sans contredit, dont l'Académie ait entendu la lecture dans le cours de cette année, est celui que M. Homberg lui a communiqué sur la *Répression du Vagabondage*, large étude dont l'audition n'a pas exigé moins de six séances, quoique l'Auteur ait réduit sa communication aux chapitres principaux. On conçoit qu'il s'agit ici d'une de ces œuvres de long labeur et de haute portée dont il serait difficile de donner en quelques pages un exposé sommaire, à moins de se borner à enchaîner une série de propositions en forme de têtes de chapitres, ce qui ne saurait être notre but. D'un autre côté, l'Académie des sciences morales, de l'Institut, ayant accueilli ce beau travail, et lui destinant une place dans la série de ses Mémoires consacrée aux savants étrangers, il y aurait, en quelque sorte, indiscrétion de notre part à devancer cette publicité. Nous nous bornerons donc à indiquer le but de l'Auteur, et à résumer les conclusions de son livre.

Animé des plus nobles sentiments de philanthropie et de charité, M. Homberg n'a pu voir, sans une vive et douloureuse émotion, nos lois pénales frapper des hommes qu'une pente irrésistible et fatale amène chaque jour sous leur glaive. En considérant qu'il existe des gens dont la seule ressource est l'emprisonnement; que l'Etat nourrit

dans ses prisons des milliers d'individus qui s'y pervertissent de plus en plus et qui n'en peuvent sortir que pour y rentrer aussitôt, il est arrivé à se demander s'il n'y aurait pas de remède à ce déplorable état de choses, ou si plutôt une légère modification dans notre législation pénale, quelques mesures administratives sagement combinées, et enfin une action mieux dirigée des influences religieuses, ne parviendraient pas à rendre à la société des hommes qui vivent en dehors d'elle. Il ne se flatte pourtant pas d'avoir rien inventé à l'égard des remèdes qu'il a en vue de proposer; bien des fois déjà ces mesures ont été mises en avant ou même appliquées; mais il lui a semblé qu'en les généralisant trop, on les avait rendues impraticables, ou tout au moins inefficaces. Il a donc pensé que si l'on restreignait l'application de ces mesures à ceux qui en ont le plus besoin, on rendrait un immense service à la société tout entière. Tel est, envisagé dans son but et dans ses libérales intentions, ce travail, fruit d'une pensée élevée, et dans lequel on sent vibrer le cri d'une conscience émue, et s'épandre les inspirations d'un généreux citoyen.

Pour éclairer un pareil sujet, il n'est pas inutile de faire appel aux lumières que répand l'histoire sur tout ce qui touche à l'état social. L'Auteur a donc passé en revue, en remontant jusqu'à l'antiquité, toute la série des lois et des règlements par lesquels l'autorité a tenté, presque toujours vainement, de s'opposer au vagabondage; lois qui reflètent trop fidèlement l'esprit du temps qui les vit édicter: souvent rigoureuses jusqu'à l'atrocité, mais, par cela même, demeurant presque toujours inefficaces, parce que le juge se trouvait plus humain que la loi. Mais c'est surtout à démontrer les vices, les inconvénients, les précautions insuffisantes et les rigueurs inutiles de notre législation actuelle, dont les moyens de répression, à

L'égard des vagabonds, se résument en deux mots : *emprisonnement* et *surveillance*, que l'Auteur a consacré la principale partie de son œuvre. La statistique judiciaire lui fournit sur ce sujet des chiffres d'une douloureuse éloquence. Puis il vient, à son tour, proposer son remède, qui se résume aussi en deux mots : *patronage* et *transportation* ; patronage, pour offrir au vagabond libéré un travail réel et suffisamment rétribué, que sa situation le met presque toujours dans l'impossibilité de trouver ; transportation, pour expulser le vagabond incorrigible qui refusera de s'astreindre à ce travail honnête et moralisateur. Comme on le voit, la pensée qui a dirigé notre digne confrère, participe tout à la fois de la bienfaisante charité du chrétien et de l'énergique fermeté du magistrat ; c'est le plus bel éloge que nous en puissions faire.

Pendant le cours des lectures dont nous venons de résumer l'ensemble, notre honorable confrère, M. Vingtrier, est venu prêter à M. Homberg l'appui de sa haute expérience de médecin légiste et de ses chaleureuses convictions de philanthrope digne de ce nom. Suivant lui, la loi qui atteint le vagabond est impuissante sur le vagabondage, car il y a une certaine catégorie d'individus qui, fatalement livrés à cet état de dégradation, sont conséquemment excusables : ce sont ceux qui sont réduits à la mendicité par insuffisance de facultés mentales, c'est-à-dire par idiotisme. Ces malheureux ne se lassent pas plus de subir la répression, que les juges ne se lassent de l'appliquer ; aussi ce sont eux qui fournissent à la statistique criminelle le plus grand nombre de récidives, en présentant, toutefois, le plus petit nombre de récidivistes. Il est donc urgent de venir en aide à ces pitoyables misères qu'on pourrait qualifier de véritable plaie sociale, et qu'on ne saurait bien apprécier qu'en allant les observer dans

les prisons. M. Vingtrinier se félicite donc de se trouver, avec M. Homberg, en communauté d'idées sur cette importante question.

Notre jeune confrère, M. Decorde, s'est distingué, cette année comme les précédentes, par son zèle à rendre un compte exact et consciencieux des ouvrages qui ont été renvoyés à son examen. C'est ainsi qu'il nous a fait successivement passer en revue un recueil de miscellanées publié sous le titre de : *Vieux papiers d'un imprimeur*, par M. Aimé Vingtrinier, imprimeur à Lyon, et une nouvelle légende de M. Jules Tardieu, éditeur à Paris, sous le titre de : *La Veilleuse*. Il s'est plu à rendre un hommage sincère au talent de ces deux écrivains qui honorent leur profession, qui doit tout aux lettres, par la culture intelligente des lettres. Il nous a fait ensuite connaître, par une analyse succincte mais substantielle, deux volumes des *Mémoires de l'Académie du Gard* pour 1859, dans lesquels l'étude de l'antiquité, si bien à sa place dans cette contrée fertile en monuments, la philosophie et les beaux-arts, ont de dignes interprètes. L'*Annuaire de la Société philotechnique*, recueil presque entièrement consacré à la poésie, lui a fourni l'occasion de lire une charmante pièce de M. Berville, président de Chambre à la Cour impériale de Paris. Dans cette pièce, intitulée : *La Retraite*, le grave magistrat célèbre, avec un enjouement plein de grâce et de malice, les loisirs forcés que la loi lui impose. L'analogie de situation suggéra alors à M. Decorde la pensée d'adresser à M. Clogenson, notre digne président, une allusion pleine d'à-propos sur l'esprit qui ne vieillit pas, et qui, en dépit du législateur, n'est pas sujet à la retraite. M. Clogenson, saisissant cet à-propos, récita une petite pièce de vers qu'il avait adressée à M. Berville, en réponse à l'envoi de la pièce précédente.

Un dernier rapport de M. Decorde avait pour objet deux ouvrages sur le droit commercial par M. Aldrick Caumont, avocat. Comme ce rapport était fait au nom d'une Commission, et à l'occasion d'une candidature, il ne nous appartient pas d'en faire connaître les appréciations.

Nous sommes, en outre, redevables à notre zélé confrère d'une intéressante notice sur les hommes célèbres originaires des deux provinces nouvellement annexées à l'Empire français, le comté de Nice et la Savoie, dans laquelle il s'est plu à démontrer que, depuis les époques anciennes du moyen-âge, chaque siècle y a vu naître des hommes célèbres qui, presque tous, se rattachent à la France par les fonctions qu'ils y ont exercées, les services qu'ils lui ont rendus et les écrits qu'ils ont publiés. Démonstration pleine de patriotisme et d'à-propos, qui a mérité à ce morceau les honneurs de la séance publique.

Dans ce contingent, aussi fructueux que varié, nous ne saurions omettre la poésie sous les auspices de laquelle notre confrère se présenta à l'Académie, et pour laquelle, au milieu de ses occupations sérieuses, il garde toujours sans doute quelques moments de loisir. Une fable spirituelle, intitulée : *La Fourmilière*; un tableau de mœurs plaisamment esquissé, à propos de cette affluence énorme de curieux qu'attira, au mois de mars dernier, sur les rives de la Basse-Seine, le phénomène appelé le *mascaret*; et enfin une piquante requête adressée au Président de l'Académie, pour obtenir qu'un écran fût placé devant le foyer de la salle des séances, telles sont les gracieuses productions, cachant un fond sérieux sous une forme badine, que notre confrère a su placer, en guise d'agréable diversion, à la fin de quelques-unes de nos plus graves séances.

M. Hellis est, depuis maintes années, le rapporteur habituel du Recueil de l'Académie des Jeux floraux de

Toulouse. Cette année, il n'a point failli à sa tâche ; seulement il a jugé à propos de changer de point de vue. Il y a un an, il nous entretenait du concours de poésie ; aujourd'hui, c'est au concours de prose qu'il consacre son examen. Au reste, le sujet était vaste et se prêtait à de nobles développements ; il s'agissait de traiter de la décadence du théâtre à notre époque, et principalement de la haute comédie. Cependant, aucun des concurrents n'a paru digne du prix, mais l'Académie a décerné trois accésits à trois écrivains dont elle a fait imprimer les discours, ce qui a permis à notre confrère de présenter une large analyse de chacune de ces œuvres.

Notre confrère a, en outre, consacré, à une publication périodique parisienne, intitulée : *Revue des Beaux-Arts*, un rapport aussi substantiel que développé ; il y a trouvé l'occasion de mentionner une foule de faits qui tiennent au mouvement artistique contemporain, et d'émettre ses vues et ses idées sur les œuvres des artistes, les tendances du goût public, les engouements de la vogue, de manière à présenter, à l'aide de ces extraits entremêlés de réflexions judicieuses, une véritable revue des principaux faits artistiques de notre époque, et surtout de ceux qui, de près ou de loin, intéressent notre ville et notre province.

L'amour du sol natal, vers lequel nous reporte toujours nos plus chers souvenirs, a suscité chez notre confrère, M. de Lérue, le désir d'écrire l'*Histoire de la petite ville de Blangy*. Au moment de mettre au jour cette œuvre patriotique, il en a communiqué à l'Académie un chapitre, celui qui traite des *mœurs et coutumes*, c'est-à-dire de ces usages singuliers, d'origine souvent fort ancienne, qui se sont perpétués d'âge en âge au sein des campagnes et même dans les petites villes, comme un vivant et poétique reflet des temps écoulés. Tels sont les pèlerinages auxquels

on se rend en procession à certaines époques fixes, et les cérémonies religieuses qui accompagnent ces démonstrations d'un zèle religieux ; la dévotion aux calvaires, les offrandes pieuses, telles que celle de la *grappe de la Vierge*, de la *dime des moissons*, la quête des œufs sous le nom de *pocage*, les prières par procuration, etc. Cette énumération sommaire ne donne qu'une idée bien imparfaite de l'intérêt des détails que l'Auteur a su grouper dans ces petits tableaux de mœurs rustiques, mais ces naïves esquisses perdrait trop à être analysées. La plupart de ces usages se retrouvent sans doute dans d'autres localités, mais M. de Lérue a su parfaitement saisir et mettre en lumière ce qu'ils offrent de particulier dans la petite ville dont il s'est constitué le modeste historien.

M. de Lérue a, en outre, communiqué à l'Académie un rapport sur les premiers numéros de la *Revue du monde païen*, rédigée et publiée à Avignon par M. d'Anselme. Cette *Revue* s'est donné la mission de défendre l'histoire et la tradition sacrées, les principes et les dogmes, contre la recrudescence des anciennes attaques que la science elle-même, par l'organe de ses adeptes les plus autorisés, dirige contre les bases du vieil et saint édifice. Son but est de remonter aux sources antiques, de rectifier les interprétations erronées, et de recomposer la véritable histoire des temps primitifs, que l'on s'est plu à entourer de nuages. Les réflexions de M. le Rapporteur sur ce sujet, exprimées avec une certaine énergie, tendant à faire peser sur l'enseignement universitaire l'imputation de partager les doctrines combattues par la *Revue du monde païen*, un de nos plus éloquents confrères, membre de l'Université, prit chaleureusement la défense des savants attaqués, et nia qu'ils eussent jamais mêlé à leur enseignement les doctrines qu'on leur attribue. Mais cette brillante discussion fut interrompue par notre honorable Président, qui rap-

pela que les sages prescriptions du règlement de l'Académie interdisent les débats touchant aux matières politiques ou religieuses.

Un de nos confrères, M. Théodore Muret, qui s'est toujours distingué par une active coopération aux travaux de l'Académie, nous a communiqué cette année plusieurs œuvres importantes. La première est une notice biographique sur notre compatriote et confrère Jules de Blosseville, jeune et intéressante victime de la science, disparu avec le bâtiment qu'il commandait, sans laisser de traces de son naufrage, pendant un voyage d'exploration aux glaces polaires, à la fin de 1833. Tout ce qui se rapporte à cette courte existence, si laborieusement employée et si prématurément tranchée, ayant été déjà soigneusement recueilli et mis en lumière par le frère même de l'infortuné navigateur, M. le marquis Ernest de Blosseville, et par notre confrère M. Ballin, M. Th. Muret ne pouvait espérer d'ajouter des faits nouveaux aux faits déjà connus, mais il a résumé, dans un style rapide et sympathiquement ému, le cours de cette noble carrière, et il a terminé cette intéressante notice en exprimant le vœu qu'une inscription fût consacrée à Jules de Blosseville dans sa ville natale.

L'expression de ce vœu si légitime a fourni à M. Ballin l'occasion de rappeler que, il y a quelques années, l'Académie de Rouen avait adressé à l'Administration municipale une demande ayant pour but de provoquer l'apposition, sur la maison dans laquelle est né Jules de Blosseville, rue de l'École, n° 42, d'une plaque commémorative rappelant le nom et la triste destinée de notre regrettable concitoyen, mais que cette invitation était restée sans effet. L'Académie a décidé qu'un rappel de cette demande serait adressé à M. le Maire de Rouen.

La seconde notice lue par notre confrère suffirait à

prouver qu'il sait, au besoin, *passer du grave au doux* ; elle a pour objet la description, sous le point de vue pittoresque et anecdotique, d'une curieuse collection de portraits et de costumes de comédiens français du XVII^e et du XVIII^e siècle, qui fait partie de la précieuse Bibliothèque Leber, réunie à la Bibliothèque publique de Rouen. Ce sujet, qu'on pourrait appeler à mille faces, et qui est susceptible d'admettre les digressions les plus variées, a fourni à l'Auteur l'occasion d'esquisser l'histoire des divers théâtres qui succédèrent à Paris à celui des confrères de la Passion. M. Muret s'applique ensuite à caractériser, par quelques traits anecdotiques, les divers comédiens qui brillèrent successivement sur nos scènes de plus en plus épurées, depuis les farceurs du genre de Turlupin ou de Scaramouche, jusqu'aux acteurs qui furent la gloire du Théâtre-Français : Baron, Préville, Le Kain, M^{lle} Clairon ; et, pour notre siècle, M^{lle} Mars et Talma. L'Auteur a profité, comme nous l'avons dit, de toute la liberté que lui laissait un aussi vaste sujet, pour y introduire toutes les digressions qui pouvaient y jeter de l'intérêt. C'est ainsi qu'il a terminé par de judicieuses considérations sur la vérité du costume au théâtre, accessoire important de la vérité scénique, qui ne s'établit en France que sous l'influence dominatrice de Talma, et qui, malgré cette réforme, aurait grand besoin qu'un acteur éminent vint encore une fois régénérer cette partie de l'art dramatique.

Un important rapport, présenté au nom d'une Commission, sur les œuvres de M. Millet-Saint-Pierre, l'un des fondateurs et président actuel de la Société havraise d'études diverses, à l'appui d'une candidature au titre de membre correspondant, complète cette partie du contingent de notre zélé confrère.

Mais nous ne saurions oublier que, chez M. Muret, la poésie occupe toujours une large part dans ses travaux

littéraires. Il nous en a donné cette année une double preuve, en nous lisant successivement deux pièces, ou plutôt deux petits poèmes dont l'un est intitulé : *le Prophète des Cévennes*, et l'autre : *Italie*. Dans le premier, le poète raconte, avec une énergique indignation, et en s'élevant par moments jusqu'au lyrisme le plus passionné, un des lugubres épisodes de nos funestes persécutions religieuses au XVII^e siècle; et, dans le second, il célèbre la délivrance de l'Italie opérée par notre vaillante armée, et montre les destinées nouvelles que promet à cette terre des grands souvenirs la glorieuse intervention de nos armes.

Chacune de ces dernières années, nous avons eu à enregistrer l'envoi fait à l'Académie par M. Gosselin, greffier-audiencier à la Cour impériale, de quelque travail manuscrit, fruit de ses recherches dans le vaste dépôt des Archives du Parlement de Normandie. Cette année, ce patient explorateur n'a point failli à sa tâche accoutumée; il nous a fait parvenir une étude historique qu'il a intitulée : *La Ligue à Rouen*, et qui embrasse les années 1594 et 1592, jusqu'au moment de la levée du siège mis devant Rouen par Henri IV. M. de Beaurepaire a été chargé de faire connaître par analyse, à l'Académie, cette nouvelle élucubration de M. Gosselin, qui peut jeter quelque lumière inattendue sur cette partie des annales de notre cité.

Notre digne confrère, M. Clogenson, occupant cette année le fauteuil de la présidence, la poésie avait toute chance de se voir accueillie avec une faveur marquée chaque fois qu'il lui plairait de se produire dans le cours de nos séances. Nous avons déjà constaté quelques-unes de ses apparitions; ajoutons, pour compléter et clore cette revue, que M. Clogenson lui-même nous a lu quelques-

unes de ces petites pièces, finement aiguës ou délicatement émues, dont il a dérobé la tradition au xviii^e siècle, et qui sont intitulées : *Les deux Questions à l'ordre du jour, Vers à M. Berville, Vers à M. Bouilhet*; rappelons que M. Ballin, accomplissant un pieux devoir envers la mémoire d'un confrère vivement regretté, nous a fait connaître deux pièces de vers de M. Mouton : *Le Réveil à la ville, en hiver, et Le Réveil aux champs, en été*; et qu'enfin M. Deschamps nous a soumis sa piquante boutade sur la télégraphie électrique, à laquelle l'Académie, charmée, a décerné les honneurs de la lecture en séance publique.

L'Académie, dans le cours de cette année, a perdu :
M. l'abbé LANGLOIS, chanoine honoraire de la Cathédrale.

Elle a admis dans ses rangs, à titre de membres correspondants :

M^{gr} Alexis BILLIET, archevêque de Chambéry ;

M. LEFEBVRE, professeur d'hydrographie à Boulogne-sur-Mer ;

M. MILLET-SAINT-PIERRE, président de la Société havraise d'études diverses.



MÉMOIRES

DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION

DANS SES ACTES.



LA

SEINE-INFÉRIEURE

AU TEMPS DES GAULOIS,

Par M. l'Abbé COCHET,

Membre correspondant.

(Séance du 18 mai 1860.)

A l'origine de notre histoire, c'est-à-dire au temps de l'indépendance gauloise, tout le territoire de la Seine-Inférieure, placé sur la rive droite du fleuve, appartenait à la Gaule-Belgique (1) ; la rive gauche, au contraire, relevait de la Gaule-Celtique (2).

Les seules divisions connues pour la portion septentrionale, sont les peuples ou cités des Calètes et des Vélocasses. Vraisemblablement la rive gauche relevait des Lexoviens et des Aulerques-Eburoviques.

(1) « A Scaldâ (l'Escaut) ad Sequanam Belgica », dit Pline, *Hist. nat.*, lib. IV, cap. 17. — « Gallos ab Aquitanis Garumna flumen, à Belgis Matrona et Sequana dividit. » Cæs., *Comment. de bell. gall.*, lib. I, cap. 1.

(2) « A Sequanâ ad Garumnam Celtica », dit encore Pline l'ancien, *Hist. nat.*, lib. IV, cap. 17. — Cæsar, *Comment.*, lib. I, cap. 1.

La capitale des Calètes, à l'époque de l'indépendance, ne nous est pas révélée par l'histoire. Cependant, nous sommes tenté de retrouver son nom sur ces monnaies gauloises qui portent le mot *Caledu* (1), et cela d'autant mieux qu'une vieille tradition dont la Chronique de Fontanelle et Orderic Vital se sont faits les organes, tradition, du reste, qui s'est perpétuée jusqu'à nous, donne à cette métropole le nom de Calet ou de Cité Calète (2).

La cité des Vélocasses nous est également révélée par des monnaies gauloises en bronze, probablement contemporaines de la conquête, et portant le nom gréco-celtique de RATVMACOS, ce qui est bien notre ville de Rouen

(1) Ed. Lambert, *Essai sur la Numismatique gauloise du nord-ouest de la France*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Norm.*, t. XIII, p. 143-44, pl. IV, fig. 20, 21, 22; pl. IX, fig. de 12 à 19. — Deville, *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen*, 1839, p. 183. — *Le Mercure de France*, août 1739. — Fallue, *Classement de la méd. gauloise Senodon-Caledu et Recherches sur l'ancienne cité des Calètes*, et *Revue numismatique* de 1855. Deux monnaies gauloises en argent, portant le nom CALEDV, se voient à Jumièges chez M. Lepel-Cointet.

(2) Parmi ceux qui soutiennent ou qui constatent cette tradition, nous citerons : *Chronicon Fontanellæ* (IX^e siècle), cap. 10. — Orderic Vital (XI^e siècle), *Hist. eccles.*, lib. V, p. 554; lib. XII, p. 864. — Robert du Mont, *Appendix ad Sigebertum*, ad ann. 1162. — M. Clérot, de Rouen, *Mercur de France*, de juillet 1733, p. 1474. — Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. VI, p. 393. — A. Le Prevost, *Mémoires de la Société des Antiq. de Normandie*, t. XI, p. 1 et 2. — C. Oursel, *Résumé analytique des travaux de la Soc. havr.*, V^e, VI^e, VII^e années, p. 10. — *La Norm. souterraine*, 1^{re} édit., p. 98; 2^e édit., p. 112. — Guilmeth, *Descript. géogr., hist., mon. et stat. de l'arrond. du Havre*, etc., t. I, p. 100. — Reyer et Rondeaux, *Annuaire stat. du départ. de la Seine-Inférieure*, ann. 1823, t. I, p. 558. — Mangon de la Lande, *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, ann. 1826, p. 212, 214. — Fallue, *Recherches sur l'anc. cité des Calètes*, p. 4, et *Revue numismat.*, ann. 1855. — Lesguillez, *Notice hist., stat. et top. sur Valmont*, p. 2.

nommée (1) en grec *Ρωτομαγος*, et en latin *Rotomagus*.

César est le premier et presque le seul qui donne quelques détails sur les Calètes et les Vélocasses, originaires de la Germanie comme la tribu des Belges tout entière. De concert avec ces derniers, nos pères avaient repoussé du territoire commun les Cimbres et les Teutons, qui envahirent la Gaule vers le VI^e siècle avant J.-C. (2); mais ils furent moins heureux devant les Romains.

« L'an 57 avant l'ère chrétienne, César entra en campagne contre les Belges. Les Calètes fournirent, pour la défense de la patrie, dix mille hommes, les Vélocasses un nombre égal (3). Les Belges, vaincus dans plusieurs combats, déposèrent les armes.

« L'année suivante, César, après avoir attaqué les Ménapiens et les Morins qui s'étaient soulevés, conduisit ses troupes en garnison chez les Aulerques et les Lexoviens (les peuples d'Evreux et de Lisieux), et dans les cités voisines du théâtre de la guerre. Il dut traverser nécessairement le pays des Calètes et des Vélocasses, s'il ne s'y arrêta pas.

« Les Gaulois, vaincus, mais non soumis, coururent aux armes pour défendre leur indépendance (l'an 52 avant J.-C.); Vercingétorix, de la cité des Arvernes, était à

(1) Deville, *Mém. de la Soc. des Ant. de Norm.*, t. XI, p. 60, 65, pl. I^{re}, fig. 1 et 2. — Id., *Précis analyt. des trav. de l'Acad. de Rouen*, ann. 1839, p. 183. — *Epigraphie de la Seine-Inférieure*, p. 33. — *Bulletin monumental*, t. XXI, p. 281, 336. — Ed. Lambert, *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XIII, p. 144, 241, pl. IX, fig. 5, 7, 8. — Mionnet, *Description des méd. antiq.*, t. I, p. 82; *Supp.*, 1, 149.

(2) « Belgas esse ortos a Germanis solosque esse qui, omni Galliâ vexatâ, Teutonon Cimbrosque intra fines suos ingredi prohibuerint. » Cæsar, *Comment. de bell. gall.*, lib. II, cap. IV.

(3) « Caletos decem millia; Velocasses totidem. » Id., *ibid.*

leur tête. Les Vélocasses avaient envoyé à l'armée fédérale trois mille hommes, les Calètes six mille (1). Les Gaulois furent défaits devant Alise l'année suivante (l'an 54 avant J.-C. et 702 de Rome). Les Bellovaques (peuples de Beauvais), qui passaient pour le peuple le plus belliqueux des Gaules (2), lèvent de nouveau l'étendard et font un appel à tous les peuples belges ; leurs voisins, les Calètes et les Vélocasses, se joignent à eux (3). Après un combat malheureux, ils sont contraints de demander la paix à César.

« Ce dernier effort fut bientôt suivi de la soumission complète des Gaules (4). Ce grand événement eut lieu l'an 702 de la fondation de Rome, 54 ans avant l'ère vulgaire. »

Après un silence de 1900 ans, il nous paraît curieux de rechercher aujourd'hui ce qui nous reste de ces Calètes et de ces Vélocasses qui occupèrent, pendant plusieurs siècles, le pays que nous habitons. Que retrouve-t-on à présent de cette civilisation gallo-belge qui régna tant de temps sur cette terre fertile, commerçante, industrielle, en un mot, l'une des plus riches et des mieux cultivées de l'Europe? Hélas ! de tout ce passé qui ne fut pas sans gloire, et qui a laissé de grands jalons dans l'histoire, il n'est guère parvenu jusqu'à nous que des rudiments informes, des restes grossiers, des débris mystérieux, véritables énigmes pour nos mœurs, nos idées, notre intelligence. En un mot, il nous est arrivé, à peu près, tout ce que

(1) « Bellocaſſis (Velocasses) terna millia. . . . Caletos ſex. » Id., *ibid.*, lib. VII, cap. 75.

(2) Id., *ibid.*, lib. VIII, cap. 6.

(3) « Caletos, Vellocaſſes. » Id., *ibid.*, lib. VIII, cap. 7.

(4) Deville, *Précis analyt. des trav. de l'Acad. de Rouen*, ann. 1839, p. 184, 185.

laisserait derrière elle une tribu de sauvages après une assez longue occupation du sol.

Nous allons établir en quelques lignes le bilan monumental et archéologique de l'ère gallo-belge.

Plaçons au premier rang quelques centaines de monnaies d'or et d'argent, de bronze et de potin. Ces lambeaux de métal, précieux par les siècles qu'ils ont traversés, sont rudes de forme et grossiers de travail. Ils ne présentent point de dates, peu de noms, et rarement des figures de princes ou de chefs militaires. On y surprend assez souvent des têtes humaines, mais ce sont des types sacrés et traditionnels, servilement reproduits de l'étranger, et répétés par des hommes qui ne les comprenaient pas. Les autres images les plus fréquentes sont : le bige macédonien, le cheval de guerre et le sanglier des forêts, principal aliment de nos ancêtres. Deux ou trois noms de peuples ou de cités, deux noms de chefs, sont tout ce qui nous est venu de cet âge de luttes, de combats, de labeurs et de la vie la plus dure qu'on ait jamais menée sur notre terre. Les noms de **VELIOCAOI** pour les Véloucasques,



Monnaie des Véloucasques.

de **KALEDV** et de **KALETV** pour les Calètes ou *Caletum*, de



Monnaie des Calètes

RATVMACOS pour Rouen, puis les deux noms de SVTICOS



Monnaie gauloise de Rouen.

et de SENODON sont tout ce que représente pour nous la géographie celtique et la dynastie gauloise des rois du Vexin et du pays de Caux.

Et encore ce numéraire n'a-t-il rien de très autonome ni de véritablement aborigène : c'est une importation étrangère, une imitation de la Grèce, dont les types sont copiés, non pas seulement dans leurs formes et leurs motifs, mais encore jusque dans leurs caractères et leurs consonnances épigraphiques. Toutes ces terminaisons à peu près invariables en *i*, en *o*, en *u*, en *on*, et surtout en *os*, ne révèlent-elles pas, sur le monnayage de nos ancêtres, cette langue grecque que César surprit un jour sur les tablettes du camp des Helvètes (1).

(1) « In castris Helvetiorum tabulæ repertæ sunt litteris græcis confectæ et ad Cæsarem relatæ. » *Commentar.*, lib. I, cap. 29. A Louresse-Rocheminier (arrondissement de Saumur), on a trouvé une pièce d'or de Philippe II, roi de Macédoine. « Il ne faut pas s'étonner, dit M. Godard-Faultrier, de la découverte en Gaule de statères macédoniens de Philippe, qui furent imités par le monnayage national, à une époque correspondante de celle des grandes migrations gauloises en Grèce. *Répertoire archéol. de l'Anjou*, 1^{re} année, mars 1860; p. 69. — Ch. Barthélemy, *Manuel de numismatique*, p. 87. (Manuels Boret.) — On voit, au Musée de Rouen, classée comme gauloise et trouvée en Gaule, une monnaie d'or de 78 grains, sur laquelle on voit le bige macédonien, et au-dessous le nom de *Philippos*. *Catalogue illustré et manuscrit du Musée de Rouen*, par A. Deville, n° 568. — « La langue grecque,

Le monnayage ne nous paraît pas le seul emprunt fait à l'Orient par l'industrie de nos pères. Après l'affinage de l'or et de l'argent, nous voyons arriver le bronze dont l'alliage, interrogé par la chimie moderne, a été trouvé de même nature que le bronze égyptien des Ptolémée ou

dit A. Aymard, du Puy, était généralement usitée (dans la Gaule méridionale) pour les contrats publics et privés. » Aymard, *Les Origines de la ville du Puy*, dans l'*Annuaire des Congrès scient. de France*, p. 375. — Comme preuve de la vulgarité de la langue grecque parmi nous, on peut citer la lettre des Martyrs de Lyon, écrite en grec sous Marc-Aurèle (177.) (*Journal général de l'inst. publique*, du 18 décembre 1858, p. 807); et, comme preuve de la durée, on peut ajouter une foule d'inscriptions chrétiennes en cette même langue, inscriptions qui figurent dans le beau recueil épigraphique publié par M. Ed. Leblant (*Inscriptions chrét. de la Gaule*, t. I^{er}, p. 8-14 et 327, pl. 1^{re}, fig. 1; pl. VI, fig. 6; cap. XXVI, fig. 150.) M. Fauriel dit quelque part que cette coutume dura jusqu'au VI^e siècle de notre ère, mais que, après le VI^e siècle, on ne trouve plus aucun indice de l'usage du grec (en Gaule.) *Hist. de la Poésie provençale*, t. I, p. 193-95, cité par Sainte-Beuve dans le *Journal général de l'inst. publique*, du 18 décembre 1858, p. 890. — L'assertion de M. Fauriel pourrait bien être infirmée par la dissertation où M. Rossignol attribue au VII^e siècle la fameuse inscription grecque de Saint-Pierre-l'Étrier, trouvée à Autun en 1839. *Revue archéologique* de 1855 ou 1856. — Dom Martin, dans la *Religion des Gaulois* (t. I, p. 39), dit que les Gaulois écrivaient leur langue en caractères grecs. « Cela est prouvé, dit M. De Payan, par l'inscription sépulcrale de Gordien, martyr à Rome, *messenger des Gaules* » Cette inscription est publiée par Mabillon et la *Roma subterranea*. De l'aveu de César, de Pline et de Strabon, les Gaulois se servaient de caractères grecs; cependant ils n'entendaient pas le grec; César en donne la preuve dans sa lettre à Q. Cicéron. De Payan-Dumoulin, *Antiquités gallo-romaines découvertes à Toulon-sur-Allier*, p. 54. — « Sur quelques monnaies gauloises, dit M. de Caumont, on voit des légendes barbares à caractères grecs mal formés; et il paraît que ceux qui ont fabriqué ces médailles ont voulu imiter les Philippe de Macédoine et leur légende *Philippos*. » *Cours d'antiq. mon.*, t. I, p. 250. — « Quoique très grossières, dit encore le même archéologue, les anciennes monnaies gauloises offrent quelque ressemblance avec les mon-

des Pharaon (1). Ce bronze industriel, ainsi mélangé, est parvenu jusqu'à nous sous trois formes principales : les armes, les instruments et les armilles. L'armille gauloise, qu'elle se divise en bracelets, colliers, brassards ou anneaux, est assez fréquente autour de nous ; mais on la rencontre si rarement dans la Seine-Inférieure, que nous n'en savons aucune trouvée de nos jours. Toutefois, ces découvertes ont eu lieu avant nous, et, sans aucun doute, elles se reproduiront dans l'avenir.

Des épées de bronze sont sorties du lit de la Seine, et

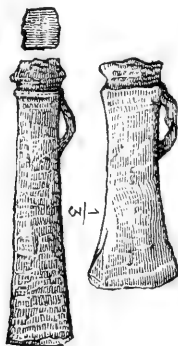
naies grecques. » *Id.*, *ibid.*, p. 249. — « Il n'est pas rare, ajoutent tout à la fois MM. de Caumont et de Crazannes, de rencontrer, dans l'Ouest de la France, des monnaies d'or de Philippe II, père d'Alexandre. » *Cours d'ant. mon.*, p. 25. — De Crazannes, *Essai sur les antiq. de la Charante-Inférieure*, p. 124.

(1) En 1852, M. J. Girardin, professeur de chimie à Rouen, ayant analysé une des hachettes recueillies à Antifer, commune du Til-leul, en 1842, trouva la composition suivante :

Cuivre.	85.85
Etain	14.15
Fer et plomb. . . .	traces
Total. . . .	100.00

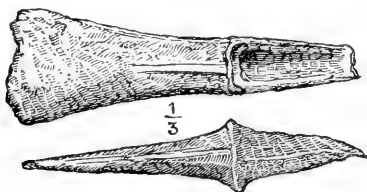
• Ce bronze, ajoute M. Girardin, est identique à celui d'un poignard antique rapporté d'Égypte par Passalacqua, et analysé par Vanquelin. » *Précis analyt. des trav. de l'Acad. de Rouen*, ann. 1852, p. 157. — Girardin, *Analyse de plusieurs produits antiques*, 2^e Mémoire, p. 16. — Déjà, au commencement de ce siècle, M. Clarke, savant chimiste anglais, avait été frappé de la similitude de composition qui se remarque entre le bronze de la Bretagne et de la Gaule avec celui de la Grèce, de l'Égypte et de plusieurs nations de l'Asie. Il regardait même les épées de bronze de nos contrées comme de pure composition grecque. Voyez *Archæologia*, vol. XIX, p. 57. — M. de Caumont, frappé d'une observation si bien fondée, la consigna dans son célèbre cours professé à Caen, en 1830. De son côté, il trouvait aussi les plus grandes affinités entre la métallurgie grecque et la métallurgie gauloise. *Cours d'antiq. mon.*, III^e partie, p. 223-24, 239.

des glaives en fer ployé nous sont venus des sépultures du Hallais et de Moulineaux ; mais il serait mal aisé de déterminer positivement la date de ces armes. Les dépôts de hachettes ou de celts sont assez communs de nos jours.



Coins en bronze trouvés dans la Seine-Inferieure.

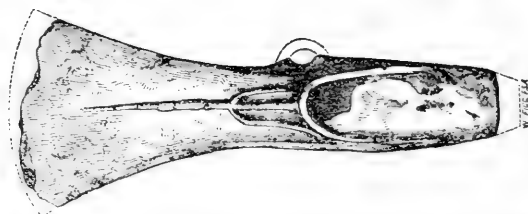
Outre les découvertes isolées, nous pouvons signaler cinq ou six groupes de celts récemment aperçus dans notre



Hachette en bronze trouvée à Antifer, près Étretat
(Seine-Inferieure.)

Seine-Inferieure. C'est à tel point que nos collections publiques en possèdent presque toutes, et que bon nombre

de particuliers en montrent dans leurs bibliothèques et sur leurs étagères (1).

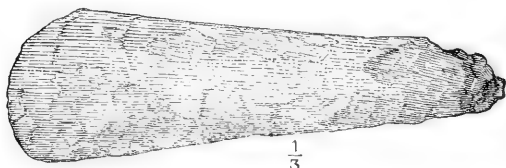


Hache celtique trouvée dans le Sussex (Angleterre), semblable à celles de Gonfreville-l'Orcher (Seine-Inférieure.)

Mais il est une substance qui fut grandement travaillée, qui a laissé partout l'empreinte de sa longue durée dans la main de l'humanité. Nous voulons parler de la hache de pierre parfois nommée casse-tête, qui dut servir aux

(1) Dépôts de hachettes dans la forêt de Roumare, en 1845. *Bull. monum.*, t. XII, p. 187; — à Elbeuf ou aux environs, en 1846, *ibid.*, p. 187, 188; — au Tilleul, dans le vallon d'Antifer, 18 en 1842; — à Tourville-la-Chapelle, 30 ou 40 en 1854; — au Torp, dans la forêt de Brotonne, un bon nombre en 1820; — à Harlleur, au moins 12 en 1846; — à Gonfreville-l'Orcher, à deux reprises, au moins 6 en 1845 et 39 en 1859.

usages domestiques aussi bien qu'aux usages militaires, et jouer un rôle dans les arts de la paix autant que dans les



Hache de pierre trouvée près Neufchâtel (Seine-Inférieure), semblable à celles de Cocherel (Eure.)

arts de la guerre (1). Cette hache, que portent dans les combats les peuples primitifs (2), est encore aujourd'hui un instrument de travail très en faveur dans les Antilles françaises. C'est au point qu'en 1855, un assortiment d'outils de pierre fut envoyé par nos Colonies à l'Exposition universelle de Paris. La hache de pierre paraît avoir étendu son empire sur tout l'ensemble et sur toute la durée

(1) Dans son *Répertoire archéologique de l'Anjou*, mars 1860, p. 79, 81, M. Godard-Faultrier fait voir que les hachettes de pierre se trouvent dans le monde entier.

(2) Le Musée-Bibliothèque du Havre montre, au milieu d'un groupe d'armes et d'un trophée océanien, une grande hachette de pierre qui n'a pour tout emmanchement qu'un étui d'étoffe destiné à la faire tenir dans la main du guerrier ou de l'artisan. M. le D^r Pouchet conserve, dans sa belle collection d'histoire naturelle, à Rouen, une hache de silex noir, montée au bout d'un manche de bois, d'une forme carrée et d'une élégance extrême. Cette hache, donnée par l'amiral Cécille, vient de la Nouvelle-Zélande, où elle fut prise en 1838. — Siebold, voyageur au Japon et aux Indes, a rapporté à Leyde des armes et des couteaux de pierre venant du Japon : « *Cestra lapidea quibus pro cultris Japonia aborigines utebantur.* »

de la civilisation gauloise (1). Il nous paraît même qu'elle fut usitée par les Scandinaves qui envahirent la Normandie, et nous savons par l'histoire que, à Hastings, elle fut maniée par les soldats de Guillaume ou par leurs adversaires (2).

Ce qui est certain, c'est qu'elle recouvre encore à présent, de ses mystérieux (3) et innombrables débris, le sol de notre département. On en trouve à peu près partout, dans les plaines aussi bien que dans les vallées. Moins heureux qu'au Vauvray (4) et à Cocherel, nous n'en avons jamais rencontré d'emmanchées dans des cornes de

(1) M. Schayes dit que la hache de pierre des Celtes et des Germains a été en usage jusqu'au III^e et au IV^e siècle de notre ère. *Bull. de l'Acad. roy. de Belg.*, t. XIII, p. 199. Il est question de hachettes en silex dans la *Vie de saint Eloi*, par saint Ouen, évêque de Rouen au VII^e siècle. — Lecointre-Dupont, *Mémoires de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. V, p. 107. — Godard-Faultrier, *Répertoire archéol. de l'Anjou*, mars 1860, p. 68, 72. — En Belgique, on a trouvé des haches de silex dans des sépultures de l'époque gallo-romaine. Del Marmol, *Fouilles dans un cimetière de l'époque franque, à Samson* (près Namur), p. 18.

(2) D'après Guillaume de Poitiers, cité par MM. de Caumont et Namur, on se serait servi d'armes de pierre au XI^e siècle, à la bataille de Hastings : « Jactant Angli cuspides et diversorum generum tela, sævissimas quoque secures et lignis imposita saxa. » *Cours d'antiq. mon.*, III^e partie, p. 221 et *Public. de la Soc. archéol. de Luxembourg*, t. V, p. 167. — Godard-Faultrier, *Répertoire archéol. de l'Anjou*, 1^{re} année, p. 79.

(3) Dans l'ouest et le midi de la France, les paysans appellent les haches de pierre des *pierres de tonnerre*. Godard-Faultrier, *Répertoire archéol. de l'Anjou*, ann. 1860, p. 78.

(4) En 1812, lors de la confection du chemin de fer de Rouen à Paris, on a trouvé, dans la traverse de Saint-Pierre-du-Vauvray, une grosse pierre celtique recouvrant des squelettes antiques, accompagnés de poteries gauloises et de silex emmanchées dans des cornes de cerf. En 1815, j'ai vu ces hachettes à la Bibliothèque de Louviers.

cerf(1). Les étangs de Bray ne nous ont pas livré non plus tout un mobilier lapidaire, comme les habitations lacustres de l'Helvétie en ont donné aux antiquaires de la Suisse (2). Jusqu'à présent, le bassin de la Seine nous a refusé ces ébauches de haches saturées de gangue et de limon que prodiguent à la science étonnée les banes alluviaux de la Somme (3).

Pour nous consoler, il nous reste, sur quelques points de ce département, des dépôts de hachettes à divers états, et, pour ainsi dire, en travail de formation. La Cité de Limes (4), et surtout les *Marettes* près Londinières (5) nous ont donné des quantités considérables de hachettes de silex ébauchées, à peine dégrossies, ou des fragments brisés pendant leur confection. Il est difficile de croire qu'il n'y ait pas eu, sur ces deux points, des fabriques de hachettes comme il dut en exister au *Camp de Catenoy*,

(1) Le Brasseur, *Histoire civile et ecclésiast. du comté d'Evreux*, p. 173. — Dom Martin, *Relig. des Gaulois*, t. II, p. 311, 320. — A. Le Prevost, *Notice hist. et archéol. du départ. de l'Eure*, p. 32, et *Mém. de la Soc. d'agr. de l'Eure*, t. III, p. 256. — *La Normandie souterraine*, p. 6

(2) *Mag. pitt.* de février 1855, p. 37. — F. Troyon, *Statistique des antiq. de la Suisse occidentale*, huit articles. — F. Troyon, *Habit. lacustres*, dans la *Revue archéolog.*, nouvelle série, 1^{re} année, 1860, p. 26, 43, pl. 1^{re}, fig. 1, 2, 6, 7, 10, 11, 12, 13. — F. Keller, *Die keltischen pfahlbanten in den schweizerseen*. Zurich, 1854, dans les *Mittheilungen der antiquarischen gesellschaft in Zurich*.

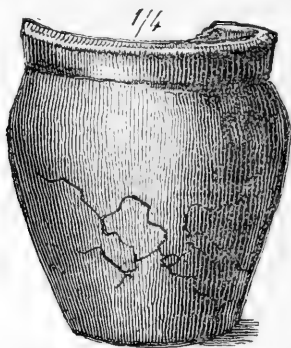
(3) Boucher de Perthes, *Antiquités celtiques et antédiluviennes*. — Rigollot, *Mémoire sur des instruments en silex trouvés à Saint-Acheul*, et *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, t. XIV. — *Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, ann. 1859, n^o 2.

(4) Feret, *Soc. archéol. de l'arrond. de Dieppe*, p. 10. — Le Dicté-Duflos, *Notice sur le Camp de Catenoy, dit Camp de César*, dans le *Mémoire de la Soc. acad. de l'Oise*, t. I, p. 380, pl. 1^{re}, fig. 2, 4, 5, 7, 9, 11, 12, 13, 16, 19. — *Catalogue de la Bibliothèque publique de Dieppe*, p. 343.

(5) *La Normandie souterraine*, 1^{re} édit., f. 181; 2^e édit., p. 205.

exploré par M. Ledicte-Duflos, antiquaire du Beauvoisis (1). Le feu paraît avoir joué un rôle dans la préparation et la taille de ces instruments primitifs, car nous avons cru remarquer sur les pierres préparées, réussies ou non, une teinte blonde et cendrée qui est celle du silex quand il a subi l'action du feu (2).

La poterie, cette première nécessité de l'homme, sa compagne si inséparable en ce monde, que nos pères ont pensé qu'il ne pouvait même s'en passer dans l'autre; la poterie, dis-je, ne s'est montrée qu'à trois reprises sur notre sol gaulois. Une première fois, ce fut il y a quarante



Vase gaulois de la Cité de Limes.

(1) Le Dicte-Duflos, *Notice sur le Mont de Catenoy, dit Camp de César*, p. 11, 16, pl. 1^{re}. — *Mém. de la Soc. acad. de l'Oise*, t. I, p. 379, 384. — Le *Journal des Villes et des Campagnes*, du 1^{er} avril 1860, p. 7, annonce la découverte de deux ateliers de fabrication d'instruments en silex dans l'Indre-et-Loire. — M. Jouannet, de Bordeaux, pense également avoir découvert, en 1829, à Ecorneuf, près Périgueux, une fabrique de hachettes de pierre. De Caumont, *Cours d'antiq. mon.*, III^e partie, p. 219.

(2) M. Godard-Faultrier paraît croire à l'emploi du feu dans la préparation des hachettes, car, dans son *Répertoire archéol. de l'Anjou*, mars 1860, p. 99, il dit qu'à Saint-Lambert-des-Levés

ans, dans la vaste enceinte de la Cité de Limes (1). Les deux dernières manifestations sont plus récentes : en 1854, elle apparut aplatie et contenant des os brûlés dans le cim-



Vases gaulois de Bouelles, près Neufchâtel.

tière du Hallais, près Bouelles (2); un an plus tard, en 1855, elle se montra cerclée de fer, sous forme d'urnes,

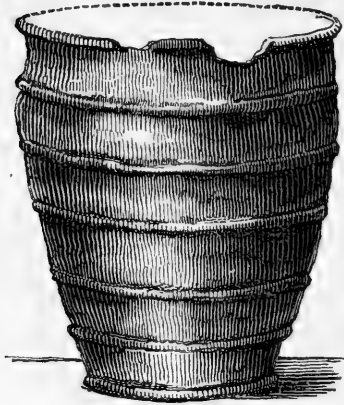
(arrondissement de Saumur), on a trouvé, dans le champ de la ferme de la *Pelouse*, des foyers entourés de grosses pierres rangées en cercle, où l'on distinguait un grand nombre d'éclats de silex blond, étranger au sol, et qui étaient évidemment le produit des armes que les premiers habitants de nos contrées avaient fabriquées en ce lieu.

(1) Feret, *Soc. archéol. de l'arrond. de Dieppe*, p. 10, 13, 14. — H. Langlois, *Du Camp de César et de la Cité de Limes, monum. voisin de la ville de Dieppe*, p. 9. — *Catalogue de la Bibliothèque publique de Dieppe*, p. 346.

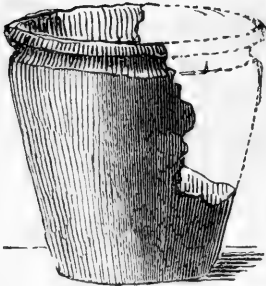
(2) *Sépultures gauloises, romaines, franques et norm.*, p. 397-410.

dans les tranchées du château de Robert-le-Diable , près

1/4



1/3



1/5



Vases gaulois de Moulinaux , près Rouen.

Moulineaux (1). Ces objets-meubles sont les seuls qui nous soient venus des Calètes et des Vélodasses. Complétons le tableau, en ajoutant les immeubles, c'est-à-dire les monuments adhérents au sol, et qui en font encore partie. Nous en connaissons surtout de quatre espèces : les tertres, les pierres vénérées, les fontaines, les camps ou enceintes fossoyées.

Les tertres ou tumuli, vigies ou mottes, comme on les appelle dans le pays de Caux, furent abondamment semées sur notre sol, et, malgré de fréquentes destructions, ces éminences sont encore nombreuses parmi nous ; mais il est difficile de leur assigner une origine fixe et précise ; nous croyons même qu'il y aurait erreur et témérité à leur donner une source unique et une provenance commune. Mais si quelques-unes doivent être attribuées aux Gallo-Romains, aux Francs et aux hommes du Nord, nous pensons aussi qu'un grand nombre remontent jusqu'aux Gallo-Belges. Mais pour une classification de ce genre, faite *à priori*, notre science se reconnaît impuissante, car ce n'est que dans le sein de ces masses de terre que se



Tumulus, tertre ou motte.

trouvent le secret de leur origine, et, pour ainsi parler,

(1) *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, p. 1-38.

leur acte de naissance. Malheureusement, quand on obtient ce résultat important pour l'archéologie et l'histoire, le monument lui-même a disparu.

Généralement, le monde archéologique s'est montré plus rassuré sur le chapitre des pierres et des fontaines, surtout lorsque ces monuments naturels ont été entourés de légendes sacrées, de traditions mystérieuses, et, par-dessus tout, chaque fois qu'ils furent l'objet d'une croyance, d'une pratique superstitieuse ou d'un culte populaire.

Les *dolmens*, les *menhirs*, les *allées de pierres*, fréquentes vers la Loire, sont rares ou inconnues aux bouches de la Seine. On cite cependant un ou deux *dolmens* dans la forêt de Rouvray, et nous-mêmes avons cru en reconnaître un reste à la *Torniole* de Pierrefique (4), dont le nom est significatif.

Les autres pierres vénérées sont des roches frustes et à peine dégrossies, des pierres branlantes ou tournantes à demi-formées. Les unes affectent la forme d'un siège, comme la *Chaire de Gargantua*, ou d'un vaste parasol, comme la *Pierre gante* de Tancarville. Tous ces rochers, enfants de la nature ou du hasard, sont environnés de traditions poétiques et de légendes romanesques. Ils sont aussi le théâtre d'apparitions nocturnes, de danses féeriques et de cérémonies cabalistiques (2). Leur nom même indique le sens caché qu'on y attache : c'est la *Pierre d'Etat*, la *Pierre du Bonheur*, le *Clos-Blanc*, la *Chambre*

(1) Canton de Criquetot, arrondissement du Havre.

(2) A propos d'un grand nombre de ces pierres, le peuple raconte que, la nuit de Noël, pendant la Généalogie de la Messe de minuit, elles tournent en se promenant autour de la fosse qui les contient. M. Veau-Delaunay raconte, dans les *Mémoires de l'Académie celtique* (t. IV, p. 305-7), qu'à 14 kilomètres de Blois, entre Pont-Levoy et Thenay (Loir-et-Cher), on trouve dans un champ une pierre qu'on appelle la *Pierre de minuit*; on raconte qu'elle tourne tous les ans, à minuit, pendant la nuit de Noël.

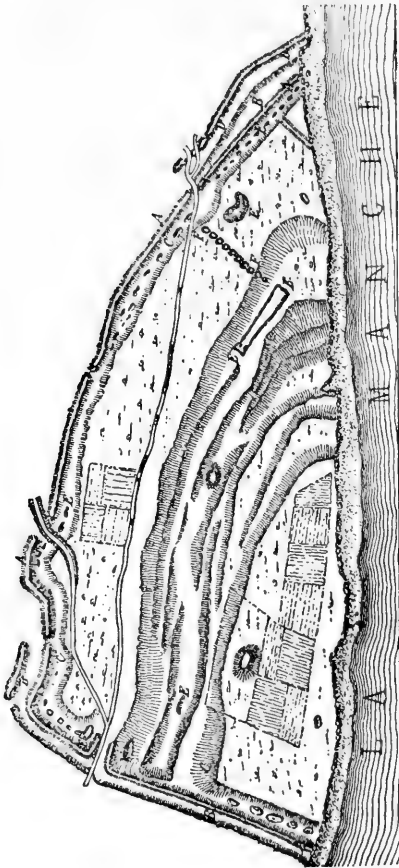
aux *Demoiselles*, le *Fauteuil des Géants*, le *Tombeau du Géant*, la *Pierre tournante*, le *Pain bénit*, la *Roche aux Diables*, la *Pierre d'Enfer* (1) ou la *Marche du Trésor* (2).

Après les pierres, et peut-être avant elles, l'élément naturel auquel nos pères ont rendu l'hommage le plus long et le plus durable, ce sont les ruisseaux, les mares et les fontaines. Bon nombre de ces sources sacrées sont parvenues jusqu'à nous entourées de prestiges et de croyances, encore l'objet, non de la vénération, mais de la superstition des masses. Ces eaux, l'objet du culte de nos ancêtres, auxquelles les païens, nos pères, offrirent tant de monnaies, tant d'*ex-voto*, tant d'images, devinrent le sujet d'une lutte longue et acharnée à la naissance du Christianisme. L'apôtre du Christ ordonnait impitoyablement de combler ces sources et ces mares vénérées, et chaque fois qu'elles ont échappé à la proscription générale, ce fut probablement après avoir été sanctifiées par le baptême des premiers chrétiens. Encore aujourd'hui, nous reconnaissons ces mares, ces fontaines, ces eaux sacrées, vivantes ou disparues, à deux signes certains : de celles qui furent supprimées par la violence ou qui disparurent naturellement, le peuple a conservé le souvenir, et leur disparition est presque toujours entourée de légendes et de traditions mystérieuses. Celles qui coulent encore reçoivent, à certaines fêtes de l'année, des baigneurs de tout âge et de tout sexe, surtout de jeunes enfants que l'on plonge dans ces eaux avec autant de foi que dans celles du baptême.

(1) A Guines (Pas-de-Calais), le vieux port romain s'appelle le *trou d'enfer*. Dans le département de Saône-et-Loire, on trouve le nom de *trou d'enfer* appliqué à des excavations. Praibernon, *Mém. de la Commiss. d'archéol. de la Haute-Saône*. — Fl. Lefils, *Recherches sur la configuration des côtes de la Morinie*, p. 135.

(2) Guilmeth, *Histoire de la ville et du canton d'Elbeuf*, p. 23.

Mais il est, des temps gaulois, un débris solennel qui est arrivé jusqu'à nous pour nous faire admirer la puissance



Cité de Limes, ou Camp de César, à Braquemont, près Dieppe.

du bras de nos ancêtres. Nous voulons parler des grandes enceintes fossoyées, de ces camps dits de *César*, vieilles cités retranchées qui étonnent les générations présentes, absolument comme au temps de Tacite (1), les campements des *Kymris* faisaient l'admiration des *Germain*s des bords du Rhin. Ces vastes déserts, aujourd'hui revêtus de taillis et de joncs-marins, furent jadis pleins de peuples et de troupeaux.

A la période des peuples pasteurs, dont l'Orient nous a conservé la fidèle image, ces enceintes durent jouer un rôle au milieu des migrations et de la marche perpétuelle des peuples primitifs. Nous fumes tous orientaux à l'origine des choses, et les Arabes du désert reproduisent assez bien nos premiers pères. Les peuples nomades de nos contrées étaient, sans nul doute, fils de cet Orient d'où nous venons, et il est vraisemblable que la langue, la civilisation, l'industrie, les mœurs, les croyances et les traditions vinrent, avec nos ancêtres, des lieux où le soleil se lève.

Les rives de la Seine et les bords de la Manche, les coteaux qui encaissent nos rivières, et jusqu'aux plateaux qui dominent nos plaines, ont gardé, à travers les siècles, des terrassements et des enceintes qui fatiguèrent les bras des générations passées, et que les générations présentes n'ont même pas le courage de détruire. Ces camps restent parmi nous comme de gigantesques berceaux que les enfants gardent et vénèrent pour marquer d'où ils viennent, et la marche qu'ont suivie leurs aïeux (2).

(1) « Veteris famæ late vestigia manent (Cimbrorum) utrâque ripâ castra, ac spatia quorum ambitu nunc quoque metiaris molem manusque gentis. » Tacite, *De mor. German.*, c. XI.

(2) Beaucoup de camps sont renfermés dans la Seine-Inférieure; nous citerons ici, parmi les plus remarquables : la *Cité de Limes*, ou le *Camp de César*, près Dieppe; le *Camp du Canada*, près

La population du territoire de la Seine-Inférieure, estimée aujourd'hui à 770,000 âmes, devait être de 438,000 au temps de César. Ce calcul a été fait par M. Deville, d'après les contingents que les deux cités fournirent à la ligue gauloise (1).

Fécamp; le *Camp de Mortagne*, à Incheville, près Eu; le *Catelier* à Veulettes et à Varengeville-sur-Mer; les *Camps* de Sandouville et de Boudeville sur la Seine; le *Camp de la Bouteillerie*, à Varneville-les-Grès; celui du *Bois-de-la-Salle*, à Touffreville-la-Corbeline; le *Mont Grippon*, à Beaubec; le *Mont Sainte-Catherine*, à Rouen; les *Vieux Châtiaux* à Valmont; le *Bois-des-Mottes*, à Etoutteville-sur-Mer; et le *Camp des Cateliers*, à Sainte-Marguerite-sur-Duclair.

(1) Deville, *Précis analyt. des trav. de l'Acad. de Rouen*, année 1835, p. 244-52.



ÉPISEDE DE LA LIGUE ⁽¹⁾.

Détail des sommes payées aux Chefs de corps des troupes étrangères,

PAR M. BARABÉ,

Membre résidant.

(Séance du 29 janvier 1860.)

En l'année 1575, le Roi de Navarre se mit à la tête de l'armée protestante, qui fut en même temps fortifiée par la jonction du grand secours des *Reîtres* et des *Lansquenets* que le prince de Condé avait amenés d'Allemagne sous la conduite du duc Jean Casimir, deuxième fils de Frédéric, électeur palatin; de sorte que, dans la revue qui s'en fit près de Moulins en Bourbonnais, elle se trouva forte de plus de 35,000 hommes bien aguerris.

La Ligue, sous le prétexte spécieux de vouloir conserver en France la religion catholique, tendait manifestement à dépouiller le Roi de son autorité et de sa puissance pour la transporter aux chefs qui dirigeaient cette Ligue (2). C'est ainsi qu'il s'agissait de sommer le Roi, d'établir la sainte

(1) Ce récit est extrait de l'*Histoire de la Ligue*, d'après Maimbourg, éd. 1684, pour servir de préambule à l'acte notarié ci-après.

(2) Année 1588, articles proposés en l'assemblée de Nancy.

Inquisition dans le royaume, d'y faire publier le Concile de Trente , etc. Tout cela, indépendamment de la liberté donnée à la Ligue d'élever des fortifications partout où besoin serait.

Sur ces entrefaites , mourut le prince de Condé , à l'âge de 35 ans , par suite du poison que lui administra l'un de ses domestiques , qui fut écartelé sur la place de Saint-Jean-d'Angély :

La perte de ce personnage aux qualités éminentes jeta du découragement dans le parti hugenot déjà affaibli par la défaite d'un grand secours d'Allemands , et releva l'insolence des Seize et de leurs prédicateurs.

Mais , trois ans plus tard (1591) , nous voyons le Conseil séditieux des Seize abattu , ou , plutôt , ruiné par l'autorité du duc de Mayenne qui , dans le but de s'assurer le concours du Parlement de Paris , y plaça quatre présidents de son choix. Puis , le même duc est obligé de se mettre en campagne et de mendier , comme auparavant , *du secours des Espagnols* contre le Roi , qui , lui-même , après avoir fait de grands progrès pendant les troubles et les divisions de la Ligue , placée par cela même sur le bord de l'abîme , avait mis le siège devant Rouen , que le maréchal de Biron avait investi à cet effet.

Si cette ville fut bien attaquée , elle fut encore mieux défendue , durant près de six mois , par *André Brancas de Villars* , qui fut depuis amiral de France , et était alors lieutenant-général en Normandie et gouverneur de Rouen et du Havre , pour la Ligue , et , par cette longue et si vigoureuse résistance , il donna deux fois le loisir au duc de Mayenne de lui amener le secours qu'il avait obtenu des Espagnols.

Ce secours ne fut laborieusement accordé par les ministres du Roi d'Espagne que par la fausse espérance qui leur fut insinuée de faire tomber l'élection qu'on

prétendait faire d'un roi sur leur Infante, but de leur ambitieux désir ; aussi le duc de Parme reçut-il des ordres si précis d'entrer une seconde fois en France pour secourir Rouen , qu'il lui fut impossible de s'en dispenser, ne l'eût-il pas voulu.

Il marcha donc , mais lentement , avec une belle armée de 43 à 44,000 hommes , tous vieux soldats espagnols et wallons , et 7 à 8,000 français , lorrains et italiens , de ce qui restait de troupes aux ducs de Mayenne et de Mont-Marcien.

Le Roi s'avança jusqu'à Aumale pour leur disputer le passage , ou plutôt pour les harceler avec une petite partie de sa cavalerie ; mais comme elle était trop faible pour opérer ce mouvement , elle fut obligée de se replier avec le Roi , qui , par sa témérité , avait couru les plus grands dangers , ce qui , de retour , lui attira ce reproche de Biron , qu'un grand roi ne devait pas faire le métier de *carabin*.

Mais , durant ce temps , Villars n'était pas resté morosif , car ayant été informé par ses espions de la disposition du camp des assiégeants , il fit , le 26 février 1592 , par toutes les portes opposées à celle du quai , une sortie tellement vigoureuse qu'on pût , par ses résultats , la considérer comme le gain d'une bataille. En effet les assiégeants , surpris tout à la fois dans tous les quartiers où abou-tissaient les portes , et même au-delà de leurs tranchées , furent culbutés et abattus , avec la perte de leurs tentes , gabions , munitions et canons ; ce qui rendit inutiles presque tous les travaux avancés ; désastre qui s'accrut encore par la perte de 500 soldats , celle de 42 capitaines et de 2 colonels , sans que le maréchal de Biron , qui était accouru de son quartier de *Darnétal* , mais un peu tard , eût pu arrêter à temps cette affreuse catastrophe.

Il n'entre pas dans notre sujet de suivre toutes les pé-

ripétées de ce siège, qui fut prolongé de deux mois par un nouvel investissement de la place, serrée de près par le Roi de Navarre, qui fit fermer le haut et le bas de la rivière par un grand nombre de barques équipées en guerre ; mais les ducs qui, ayant repassé la Somme, étaient accourus avec leur armée le 20 avril 1592, à une lieue de distance de Rouen, pour secourir la ville en état de détresse, força Henri de Bourbon à lever le siège et à se retirer au *Pont-de-l'Arche* pour y rafraîchir et renforcer son armée.

Ce fut dans ces circonstances critiques qu'André Villars se vit forcé, plus d'une fois, de pourvoir de ses deniers aux besoins de ses propres troupes, même de celles étrangères appelées par la Ligue. Enfin, le 23 juillet 1593, la conversion de Henri IV à Saint-Denis ayant comprimé l'esprit de la Ligue en lui ôtant tout prétexte, l'on vit, en 1594, tous les chefs et toutes les villes faire leur traité particulier avec le Roi, qui les accueillit avec clémence et même avec faveur. Ce fut ainsi que, dans l'année suivante (1595), l'amiral de Villars, le duc de Guise, ses frères et cousins se rallièrent au parti du Roi.

Mais ce même André de Brancas, sieur de Villars, grand amiral de France, et gouverneur en partie de la Normandie au Bailliage de Rouen et de Caux, ne jouit pas longtemps de cette brillante position, car il fut tué la même année, par les Espagnols, au siège d'Orlan, en Picardie (1).

Son corps, sur la demande de sa famille, fut rapporté à Rouen pour être inhumé en notre église Cathédrale, où il avait élu sa sépulture, laquelle eut lieu le 4 septembre 1595, avec la plus grande pompe. C'est par suite

(1) Farin, t. III, p. 88, *Hist. de Rouen*.

de ce décès que son frère et son seul héritier, Georges de Brancas, qualifié de chevalier baron de Villars, seigneur de Crossy, vicomté de Coutances, capitaine des cinquante hommes des ordonnances du Roi, « gouverneur pour Sa Majesté, des villes, hâvre et port de la ville françoise de grâce, et du Pont-de-l'Arche, donna procuration le 26 juin 1600, devant les tabellions de Rouen, à maître Gentian Thomas, Conseiller du Roi en sa Chambre des comptes de Normandie, secrétaire du feu seigneur amiral, de recevoir la somme de 47,990 escus, sol que le défunt avoit payée et fournie en plusieurs et diverses fois *de ses propres deniers*, à la faveur, prière et requeste des seigneurs Symon Anthoine, cy-devant commandant aux troupes espagnoles, Wallones, et Allemants, Grégoire Loppée de Savalle, capitaine d'une des dites compagnies espagnoles, et autres capitaines d'icelles, et qu'ils avoient promis rendre audit feu sieur Admiral, à Rouen, le six juillet 1594, en leurs privés noms et par corps et biens, en vertu du contrat passé devant les mêmes tabellions, le six avril précédent », autrement dire, trois mois auparavant.

Comme renseignements historiques et inédits, nous avons cru intéressant de communiquer ici la teneur de cet acte obligatoire, qui jette une vive lumière sur les faits de cette époque :

(Voir ci-après.)

TABELLIONNAGE DE ROUEN,

SOUS LE PALAIS DE JUSTICE.

Registre-Meuble. 1600. — Juin à Septembre.

Procuration.

Du lundi après midy vingt-sixième jour de juing mil six cens au logis où pend pour enseigne l'image S^t-Wandrille paroisse S^t-Laurent.

Fut present en sa personne hault et puissant seigneur messire Georges de Brancas chevalier baron de Villars seigneur de Crossy vicomté de Coustances cappitaine de cinquante hommes des ordonnances du Roy gouverneur pour Sa Majesté des villes hâvres et port de la ville Francoise de Grace et du Pont de l'Arche, frère et seul héritier de feu hault et puissant sieur messire André de Brancas vivant seigneur de Villarts admiral de France gouverneur pour le Roy avec bailliage de Rouen et de Caux, lequel de son bon gré a fait et constitué pour son procureur g^{al} et espécial, noble homme m^r Gentian Thomas conseiller du Roy maistre ordinaire de sa chambre des comptes en Normandie et secrétaire dudit feu seigneur admiral, auquel seul pour le tout, ledit seigneur de Villars constituant a donné et donne pouvoir de recevoir la somme de *dix-sept mil neuf cens quatre vingt dix escus sol*, laquelle ledit feu seigneur admiral avoit payée et fournie en plusieurs et diverses foys *de ses propres deniers* au nom du Roi catholique à la faveur, prière, et

requeste des seigneurs Symon Anthoyne cy devant commandant aux *troupes espagnolles*, wallons, et allemants, Grégoire Loppée de Savalle cappitaine d'une des dites compagnies espagnolles, et aultres cappitaines d'icelles etc.

Laqueile somme totale ces derniers auroient promis de bonne foy rendre et restituer audit feu s^r admiral en la ville de Rouen dedens le 6^e jour de juillet 1594 en leurs privés noms, et par corps et biens recours au contrat passé devant les tabellions de Rouen le 6 avril audit an 1594.

Le contrat ci-après est transcrit dans la minute, à la suite de la procuration précédente :

**Quittance du 6 avril 1594, de paiemens faits aux
Chefs de corps. — Détails curieux sur la Ligue.**

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront ou orront : Arthus Ygou *conseiller notaire et secrétaire du Roy contrôleur provincial de son Artyllerie en Normandie* et garde hérédital du seel des obligations de la vicomté de Rouen, salut savoir faisons que par devant Abraham Theroulde et Joachim Le Myre tabellions royaux à Rouen ;

Furent presents en leurs personnes les s^{rs} *Symon Anthoyne* commandant aux troupes espagnolles, wallons, et allemants en la province de Normandie pour le Roy catholicque, et Grégoire Loppée de Savalle cappitaine d'une des dites compagnies espagnolles, pour eulx et les aultres sieurs cappitaines des dites compagnies espagnolles, ayant esté cy devant en garnison en plusieurs places de la dite province ;

Lesquels de leur bon gré et vollunté ont recongnu

confessé , et par ces presentes reconnoissent et confessent que par hault et puissant seigneur messire André de Brancas sieur de Villars admiral de France , gouverneur pour le Roy aux bailliages de *Rouen* et de *Caux* au nom du dit Roy catholique et à la faveur, prière, et requeste des dits cappitaines leur a esté payé etourny en plusieurs et diverses foys , des propres deniers de monseigneur l'admiral , la somme de neuf mille huit cens vingt six escus sol vingt sol tournois , depuis le commencement qu'il ont entré en payement en ceste dite province , jusques et comprins le quinzième jour de mars mil v^e m^{xx} treize (1593) selon les acquits qui en ce même moys furent monstrés à Paris au s^r agents et ministres du Roy d'Epaigne et par leur ordre envoyés par mon dit seigneur l'admiral en anvers entre les mains du s^r Remon Pigerre du dit lieu porteur de procuration par pouvoir de mon dit seigneur l'admiral pour le recouvrement de la dite somme ; laquelle néanlmoings n'auroit peu estre receue quelques diligences que l'on aye peu faire , et la somme de huit mil cent soixante troys escus quarante sols tournois aussy payée par advance par mon dit seigneur l'admiral et de ses propres deniers depuis le xv^e de mars m^{vc} m^{xx} treize (1593) jusques à ce jour assavoir aux sieurs Symon Anthoyne ayant tenu garnison en la ville de Ponteaudemer par le commandement de mon dit seigneur l'admiral , la somme de quinze cents escus sol pour subvenir à l'entretènement de luy et daucunes ses compaignees , au dit Savalle ayant tenu garnison au Havre de grace et Harfleu aussy par le commandement de mon dit seigneur l'admiral la somme de deux mil quatre vingtz seize escus sol pour subvenir à sa dicte compaignie et aux cappitaines Anceaulme , Anthoyne Guillemen et Bailleul cappitaines des wallons ayant tenu garnison au chasteau du Pont de l'Arche et Fescamp , la somme de quatre mil cinq cent

soixante deux escus quarante sols. Les dites sommes cy dessus montans et revenans ensemble à la dite somme de huit mille cent soixante troys escus quarante sols t. laquelle avec la dite somme de neuf mil huit cens vingt six escus vingt sols t. qui feront en tout la somme de dix sept mil neuf cens quatre vingt dix escus sol, lesditz sieurs Symon Anthoyne et cappelayne Savalle ont promis de bonne foy rendre et payer et restituer à mon dit seigneur l'admiral en ceste ville de Rouen à leurs propres coutz et despens par sa dite majesté catholique, ses ministres ou agents dens troys moys de ce jourd'hui à quoy les ditz sieurs Symon Anthoyne et cappelaine Savalle se sont obligés et obligent en leurs propres et privés noms ensemble et l'un seul pour le tout sans division par corps et biens et a faculté dudit payement et accomplissement de ce que dessus, yceulx s^{rs} et Anthoyne et Savalle ont aussi promis de bonne foy eulx représenter en ceste dite ville de Rouen incontinent après le dit temps passé et se rendre ès mains de mon dit seigneur l'admiral *pour tenir prison fermée jusques à l'entier payement et satisfaction des dites sommes*, au moyen de quoy mon dit seigneur l'admiral à ce present a permis et *permet d'eulx retourner avec les dites troupes espaignolles, wallons et allemants* en l'armée de sa dite majesté catholique la partou elle sera. En tesmoing de ce nous à la rellacion des dits tabellions avons mis à ces lettres le seel. Ce fut fait et passé au logis de mon dit seigneur l'admiral l'an de grace mil cinq cent quatre vingts quatorze le mercredi avant midi sixième jour d'avril.

Presentz nobles hommes m^{es} Jacques de Bauquemare sieur Dumesnil, conseiller du Roy, et premier président aux resquestes du palais à Rouen, Hercules de Vieuxpont sieur de Hacqueville gouverneur de Pontaudemer m^e Jehan Duloir aussy conseiller du Roy et son advocat

gr^{al} en sa chambre des comptes en Normandye et le s^r Domp Martin de Gui procureur et l'un des agents de sa dite majesté catholique en ceste province de Normandye, lesquels ont avec les dits sieurs Simon Anthoyne et Loppée de Savalle et monseigneur l'admiral signé à la notte des presentes suivant l'ordonnance, signé Theroulde, et Le Myre chacun un seing ou paraphe, et scellé en placart, sur cire verte, l'original de la dite obligation, ci dessus transcripte veue et représentée par le dit seigneur de Villars à nous diz tabellions, seigné en entier et seing, sceel, et escriptures et sans aucun endos. Et lequel original le dict seigneur de Villartz a présentement saisy le dit seigneur Thomas son procureur aux fins sus dites.

Signé Georges DE BRANÇAS, THOMAS, MERCADÉ et FERMENT (ces deux derniers notaires.)

NOTICE

SUR

PIERRE COCHON,

AUTEUR DE LA *CHRONIQUE NORMANDE*,

Par M. Ch. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE,

Membre résidant.

(Séance du 27 janvier 1860.)



Trois auteurs normands, de condition et de mérite très divers, nous ont transmis de précieux renseignements sur l'histoire de notre pays pendant l'occupation anglaise ; ce sont : Thomas Basin, Robert Blondel, et un personnage jusqu'à présent peu connu et d'un nom peu agréable, Pierre Cochon, qu'il faut se garder de confondre, malgré un semblant d'homonymie, avec l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, si tristement célèbre par le procès de la Pucelle.

Nous ne tenons pas compte de l'auteur, d'ailleurs inconnu, de la dernière partie des *Chroniques de Normandie*, imprimées par Letalleur en 1487. Cet ouvrage, complètement nul au point de vue littéraire, n'offre, même à l'envisager comme simple source d'information, qu'un intérêt assez médiocre ; c'est un document très sec, et en même temps assez suspect, dont il me paraît peu probable qu'on puisse jamais tirer grand parti. Nous ne revendiquons pas non

plus pour notre province la *Chronique de la Pucelle*, écrite pourtant par un bailli de Rouen ; nous convenons qu'il y aurait peu de justice à élever une pareille prétention , parce que , si Guillaume Cousinot de Montreuil (1) nous appartient par l'une de ses fonctions publiques, il nous est étranger par la naissance , circonstance d'après laquelle s'établit d'ordinaire le droit d'un pays à la gloire des écrivains. Réduite aux trois noms que nous avons cités en commençant , et que personne ne peut lui disputer, la part de la Normandie paraîtra encore assez avantageuse.

M. Jules Quicherat nous a donné , dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de France*, les œuvres complètes de Thomas Basin. Il a fait revivre à nos yeux , dans une biographie non moins remarquable par la solidité de l'érudition que par la netteté et la vigueur du style , les traits de cet homme d'une originalité si tranchée, que son rare mérite, malgré le désavantage d'une naissance obscure , fit nommer à l'un des sièges épiscopaux les plus importants de notre province. M. Vallet-Viriville, collègue de M. Quicherat à l'École des Chartes, dans un intéressant Mémoire publié par la Société des Antiquaires de Normandie, nous a fait connaître Robert Blondel ; et tout dernièrement, à la suite d'un excellent texte de deux chroniques importantes qu'il a su , à l'aide d'ingénieuses et persévérantes recherches, restituer à leurs véritables

(1) Guillaume Cousinot, son oncle, l'auteur de la *Geste des nobles*, avait quelque lien lui-même avec la ville de Rouen. En 1412, alors qu'il n'était que simple avocat au Parlement de Paris, son mérite l'avait fait choisir par l'archevêque de Rouen, Louis de Harcourt, pour conseiller pensionnaire avec Jean Perier, André Cotin et Nicole de Savigny. Il touchait à ce titre 10 l. d'appointements par an. Les gages des autres pensionnaires étaient cependant d'un tiers plus élevé. (*Archives de la Seine-Inférieure. — Comptes de l'Archevêché.*)

auteurs, la *Geste des nobles* et la *Chronique de la Pucelle*, le savant professeur vient de publier, sous le titre de *Chronique normande*, la partie du manuscrit de Pierre Cochon relative au règne de Charles VII, époque intéressante entre toutes, et dont il a fait, depuis plusieurs années, l'objet principal de ses travaux. Cette chronique est accompagnée d'une notice sur son auteur, et d'une description du manuscrit de la Bibliothèque impériale d'après lequel elle a été publiée. La description est très détaillée; elle ne laisse rien à désirer sous le rapport du soin et de l'exactitude. Quant à la notice biographique, elle contient malheureusement peu de renseignements précis. Pour la composer, M. Vallet-Viriville se trouvait réduit aux seuls éléments que lui fournissait la chronique elle-même. Or, ce document est extrêmement sobre de détails qui soient personnels au chroniqueur; très rarement on le voit se mettre en scène; il ne se nomme que deux fois, une seule fois à la première personne, et c'est même là le seul indice certain qui révèle en lui l'auteur de la Chronique à laquelle est attaché son nom. Les Archives de la Seine-Inférieure m'ayant fourni un certain nombre de renseignements sur Pierre Cochon, je me suis permis de reprendre en sous-œuvre sa biographie. J'ai, du reste, été encouragé à entreprendre ce travail par M. Vallet-Viriville lui-même, qui, bien éloigné d'imiter le travers de certains esprits, distingués d'ailleurs, lesquels souffrent difficilement que personne pénètre sur le terrain de leurs recherches, a mis à ma disposition, avec une extrême courtoisie, la copie du manuscrit de Pierre Cochon, qu'il devait à la libéralité de M. Floquet. Cette étude lui appartient donc à un double titre, puisque c'est lui-même qui m'en a inspiré l'idée, et qu'il m'a procuré, autant qu'il l'a pu, les moyens de l'écrire.

A lire la *Chronique normande*, on devine de suite le

pays de celui qui l'a composée. Le style sent son terroir, et nous indique que nous avons affaire à un enfant du pays de Caux; le *c* et le double *ss* sont souvent remplacés par *ch*; l'*u* disparaît du pluriel des substantifs et des adjectifs. Bien d'autres remarques pourraient être faites tant sur les désinences des mots que sur les expressions elles-mêmes. Mais ce qui frappe bien plus que ces particularités de style, c'est le soin extrême avec lequel Pierre Cochon relève la qualité de *cauchois* dans les personnages qu'il met en scène. A chaque page, le pays de Caux est nommé, tandis qu'on ne rencontre pas une seule mention des pays qui l'avoisinent : le *Vexin*, le *Roumois*, le pays de *Bray*.

Parlant de maître Jean Petit, l'apologiste du meurtre du duc d'Orléans, Pierre Cochon, pour qu'on n'en ignore, note à deux fois que ce docteur était natif du pays de Caux. S'il mentionne, dans un autre endroit, le pèlerinage des *Fèrres* en Allemagne, ce mouvement remarquable qui entraîna vers les rives du Rhin, où régnait la paix, où le commerce florissait encore, une foule considérable de Normands empressés d'échapper aux calamités qui désolaient la France, Pierre Cochon distingue dans la foule « ceux de Caux, de Rouen et d'entour Rouen. » La mortalité de 1416 le frappe principalement, en ce qu'elle sévit *ès parties d'entour Rouen et ès parties de Caux vers Foville et Bans-le-Comte*. Ailleurs, à propos des ravages commis par les Français dans le Val-de-Dun, il laisse échapper ces paroles amères : « *Item, ès dit an et mois d'août, fu lieré le chastel d'Aumalle aux franchois par un prebtre, lequel ne fit onques si mauvese journée et lui rousit mieux, après ce que il fu baptisié, que sa mère lui eût jeté la tête contre la paroy; car il vint une manière de larrons qui apatissoient les villes et prenoient prisonniers de tous estas et les mestoient à grosses finances; et s'allèrent rendre avec eulx*

plusieurs gens du pays de Caux, merdalle et truandalle, qui faisoient tant de maulx que c'estoit merveille. Et fallut que les riches hommes de Caux especialement d'Auffay, des parties d'environ et du Val-de-Dun se retraissent les ungs à Rouen, les autres à Dieppe, et les autres à Caudebec. »

A cette époque pourtant, qu'avait donc de si extraordinaire un fait pareil, et quelle circonstance lui valait l'honneur d'être rapporté? Quel village était à l'abri du pillage soit de la part des Anglais, soit de la part des Français, si ce n'est même des deux côtés à la fois? La mention d'un événement aussi commun, et plus encore le ton irrité et passionné avec lequel il est raconté, suffiraient pour révéler qu'il s'agissait d'une contrée qui était particulièrement chère à notre auteur. Ce n'était pas seulement son pays, c'était sa paroisse même qui était en cause.

Nous n'en sommes pas, du reste, réduit, sur ce point, aux conjectures. Il nous apprend lui-même, dans un contrat de fondation du 1^{er} mars 1437, qu'il était natif de Fontaine-le-Dun, bourg important de la vicomté d'Arques, aujourd'hui dans l'arrondissement de Dieppe. L'intérêt qu'il portait à Rouen s'explique aussi naturellement que son amour pour le pays de Caux; c'était là, en effet, que s'était écoulée sa jeunesse et que le retenaient ses fonctions.

Ces fonctions étaient celles de notaire apostolique et de la Cour archiépiscopale. Il signe, en cette qualité, avec Guill. Manchon, les lettres de Zanon, évêque de Lisieux, relatives à des reliques de saint Cande, déposées à Saint-Cande-le-Vieux de Rouen, le 20 juillet 1425 (1); le tes-

(1) « Rectorque seu curatus alterius porcionis parrochie de Fontibus-Duni cujus parrochie sum oriundus. » (*Arch. de la Seine-Inférieure. — Cartulaire des notaires.*)

tament du duc de Bedford, le 9 novembre 1435. « *Et ego Petrus Cochon, presbyter, Rothomagensis diocesis publicus apostolica et imperiali auctoritatibus curieque archiepiscopalis juratus notarius* (1). » Cette attestation est suivie, selon l'usage, du signe manuel et de la marque.

Pour nous faire une juste idée de la position sociale de notre chroniqueur, il ne sera pas inutile d'entrer ici dans quelques détails sur la corporation à laquelle il appartenait, d'autant plus qu'elle a joué autrefois un rôle assez important, et qu'elle est en général peu connue.

Les notaires apostoliques, ou, comme ils s'intitulaient, les *notaires établis par autorité apostolique et impériale*, remplissaient les fonctions d'officiers publics dès le XI^e siècle. Dans le principe, ils n'avaient été établis que pour les villes d'Italie soumises au pouvoir des empereurs et des papes; mais l'utilité de cette institution ayant été reconnue, ils se répandirent bientôt au-delà des Alpes, et, au XIII^e siècle, on les rencontre presque partout. A Rouen, ils étaient organisés en confrérie, sous le titre de : Notre-Dame-de-Saint-Marc, dès l'année 1276 (2). Au XV^e siècle, du temps de Pierre Cochon, une donation importante mit cette confrérie en lumière et assura son existence. Un de ses compatriotes, Guillaume Le Cras, curé de Cliponville-en-Caux, notaire et auditeur des témoins en Cour d'Église, conçut le projet de fonder une chapelle qui pût servir de siège aux pieuses réunions de ses confrères. Dans ce but, il jeta les yeux sur un terrain du *Clos Saint-Marc*, qui avait été la première demeure des Cordeliers, quand ils étaient venus s'établir

(1) *Arch. de la Seine-Inférieure*, F. de Saint-Cande-le-Vieux et du Chapitre de la Cathédrale.

(2) *Reg. du Tabellionn. de Rouen*, et aux *Arch. de la Seine-Inférieure, Cartul. des notaires*, 1^o v.

à Rouen, au XIII^e siècle, et où, pendant longtemps, l'office divin avait été célébré. Ce terrain appartenait au Chapitre de la cathédrale de Rouen et passait encore pour un lieu sacré, bien que, depuis de longues années, on n'y vît plus que des ruines. Guillaume Le Cras se le fit céder par les chanoines moyennant une rente annuelle de 20 l. t., et sous cette condition, que le patronage de la chapelle, une fois fondée, appartiendrait, après la mort du fondateur, au chanoine qui aurait l'administration du collège des Clémentins (1^{er} août 1434) (1). Le Cras fit immédiatement commencer les travaux; mais la mort le surprit avant qu'ils fussent achevés. Toutefois, son œuvre ne périt pas avec lui. Son neveu et son héritier, Jean Le Cras, clerc de Rouen, donna suite à ses volontés; et, pour se débarrasser d'un soin auquel il ne se sentait pas propre, il proposa aux notaires de leur abandonner la place et les édifices commencés, à charge de continuer activement les travaux, de faire dire des prières pour lui, et de lui reconnaître, avec le titre de bienfaiteur, le droit d'être inhumé dans la chapelle. Il leur donna, en outre, le bon missel de son oncle, un calice et une rente de 4 l. 40 s. sur l'église d'Etran. Ces conditions furent acceptées avec empressement par la confrérie des notaires, qui se composait alors, indépendamment des autres confrères, de douze prêtres, parmi lesquels figurait Pierre Cochon. L'an 1435, la chapelle était construite; les autels furent bénits le 25 mars 1436 par Pasquier, évêque de Meaux, vicaire-général de l'archevêque Louis de Luxembourg. Enfin, cette même année, le 15 octobre, le Chapitre de la cathédrale reconnut aux notaires le droit de proposer à son

(1) Il est mentionné, dans une charte de Richard, dit le Brumen de Londinières, de vénérable homme maître Alexandre, chanoine de Rouen et notaire du pape : « Domini pape notarii. » Décembre 1260. (*Arch. de la Seine-Inférieure*, F. du Chapitre.)

agrément, comme chapelain de Saint-Marc, un prêtre de leur confrérie. Pierre Cochon fut pendant quelque temps honoré de cette charge, mais nous ne saurions dire précisément à quelle époque (1).

Cette confrérie était administrée par un prévôt et par deux autres officiers, le *clavier* et le *fauteur*; l'un chargé de garder les clefs, ainsi que le nom l'indique; l'autre de tenir registre de ceux qui manquaient aux assemblées. Chaque samedi, on se réunissait à la chapelle, et l'absence était punie d'une amende de deux deniers (2). Il fallait aussi, une fois par année, venir prendre place à un banquet de frérie le jour de la Nativité de Notre-Seigneur. Un règlement de l'official de Rouen, du 3 juillet 1403 (3), en faisait une obligation à tous ceux qui exerçaient l'office du notariat dans la Cour archiépiscopale.

Par un autre règlement, l'official permit aux notaires de s'affilier des membres étrangers, en bornant, toutefois, l'effet de cette faveur à la faculté d'assister aux offices célébrés dans la chapelle (4). Ces confrères se recrutaient, pour la plupart, sans doute, parmi les jeunes clercs ou, comme on les appelait ordinairement, parmi les *enfants de la Cour* (*pueri curie*), qui étudiaient, sous la direction des notaires, la manière de rédiger les actes en latin et en français, en suivant, au tribunal de l'official,

(1) Dans l'*Obituaire de la chapelle Saint-Marc*, le titre de chapelain est donné à Pierre Cochon, f^o 7. « Februarius 22. Cathedra S. Petri. Obitus Domini Petri Cochon, presbyteri, capellani confratrie, in quo celebrabitur tres misse, una solemniter de festo, alia bassa de Beata Maria, alia de Requiem. » D'après les statuts de la confrérie des notaires (penult. octobre 1436), le chapelain était désigné à la nomination des chanoines par le prévôt et les frères notaires. (*Cartul. des notaires*, f^o x. v^o.)

(2) *Ibid.*, f^o xxxiii. v^o.

(3) *Ibid.*, f^o xiiii.

(4) *Ibid.*, f^o xiv. v^o.

les affaires ecclésiastiques, extrêmement nombreuses alors, puisque toutes les questions relatives au mariage et aux testaments étaient du ressort de la juridiction de l'Eglise. Ces clercs, en entrant dans l'étude d'un notaire apostolique, payaient pour leur bienvenue une somme de 20 s., dont une moitié allait pour l'entretien de la chapelle, et l'autre moitié pour un modeste régal offert à tous les *enfants de la Cour*. Il consistait en pâtés que l'on allait manger dans quelque taverne honorablement famée. Le but était de procurer aux clercs l'occasion de faire connaissance, et d'entretenir entre eux de bonnes relations de confraternité. Plus tard, ce repas frugal dégénéra; il donna lieu à des scènes de débauche, à des disputes et à de folles dépenses. L'official, fidèle gardien de l'honneur du corps, supprima les petits pâtés et décida qu'à l'avenir les 20 s. de bienvenue seraient affectés uniquement à l'entretien de la chapelle (1). Les notaires rédigeaient, pour les parties, les actes ecclésiastiques et étaient en même temps greffiers de la Cour d'Eglise. On sait que le procès de condamnation de la Pucelle a été écrit par deux notaires de la Cour de Rouen.

Ils tenaient leur qualité du Saint-Siège en vertu d'une commission directe, ou indirectement par l'intermédiaire d'autres notaires auxquels elle avait été conférée, avec pouvoir de la transmettre. Les anciennes ordonnances distinguent bien, il est vrai, les notaires apostoliques des notaires épiscopaux dont les provisions émanaient de l'évêque (2), mais il est certain que la plupart, sinon tous

(1) *Cartul. des notaires*, f^o XL.

(2) Les chanoines de Rouen, pendant la vacance de l'archevêché, en 1443, nommèrent pour official Jean Bidault. Dans sa commission, on voit qu'ils lui délèguèrent le pouvoir : « *Advocatos, notarios, tabelliones, et procuratores, sufficientes tamen et ydoneos in curia Rothomagensi creandi et ordinandi, atque juramenta circa*

les notaires apostoliques, étaient, à Rouen, notaires de la Cour d'église, et que, vers la fin du xv^e siècle, c'étaient, en Normandie, les seuls auxquels on reconnût qualité pour les actes ecclésiastiques; le Concile de Rouen, de l'année 1581, nous en fournit la preuve. Les évêques de notre province réclamèrent du pape l'autorisation d'instituer des notaires apostoliques pour leurs diocèses, en faisant remarquer qu'il n'y en avait plus un nombre suffisant, ce qui tenait, suivant eux, à ce que le Saint-Siège ne créait que très rarement des notaires, en leur attribuant le pouvoir de transmettre à d'autres leur qualité (1).

On n'avait pas toujours eu de semblables inquiétudes; tout au contraire, dès le xv^e siècle, les notaires étaient assez nombreux. Du temps de Pierre Cochon, il y avait à Rouen pour le moins douze prêtres notaires et quatorze frères, non compris les *enfants de la Cour* (2). Dans la suite, ce nombre s'accrut considérablement. En 1476, la confrérie de Saint-Marc se composait de quarante-cinq notaires, dont un seul est désigné comme résidant en dehors de Rouen, et de trois nouveaux qui furent reçus cette année-là. En 1492, il n'y eut qu'un seul notaire de créé, mais la confrérie ne comprenait pas moins de quatre-vingt-trois notaires, procureurs ou sergents en Cour d'église, sans compter les clercs dont le nombre devait être fort élevé, puisqu'on en admit cette année jusqu'à quarante-cinq. Dans le nombre des quatre-vingt-trois

hec necessaria fieri requisita ab eis recipiendi. » 20 octobre 1443.
(*Arch. de la Seine-Inférieure*, F. du Chapitre, C. 14, 2^e liasse.)
Ce texte établit que les officiaux avaient aussi le pouvoir de créer des notaires.

(1) D. Bessin, I., 213.

(2) Contrat du 16 octobre 1436 : onze prêtres notaires et quinze autres notaires de la Cour d'église, à Rouen. (*Reg. du Tabellionn. de Rouen*, au Palais de Justice.)

notaires, on remarque près d'une cinquantaine de noms qui sont précédés du titre de *maitres* ou de *messires*, quatre chanoines de Rouen, trois avocats, le curé de Bouteilles et l'official de Montivilliers.

Au xvi^e siècle, le nombre des notaires s'éleva encore et devint véritablement abusif (1) ; il diminua par l'effet de l'édit du mois de septembre 1547 et de l'ordonnance de 1550.

M. Vallet-Viriville a supposé que Pierre Cochon devait être né antérieurement à 1360, parce que le manuscrit qui contient sa chronique débute par un tableau des Pâques qui s'étend de cette année à 1425, et qu'il existe généralement une certaine coïncidence entre la période de temps qu'embrassent ces sortes de tableaux et la vie des auteurs. D'ailleurs, le style et le ton avec lesquels le narrateur traite des événements postérieurs à 1360, lui paraissaient indiquer un contemporain. Ces raisons me sembleraient sans doute aussi plausibles qu'ingénieuses, si je n'avais d'ailleurs des motifs décisifs pour penser que Pierre Cochon n'a pu naître avant 1360. En effet, en admettant le compte de M. Vallet-Viriville, Pierre Cochon serait mort plus que nonagénaire ; son frère Jacques aurait eu lui-même une très longue vieillesse, puisqu'il est mort chanoine de Rouen en 1473. Ce ne seraient pas les seuls exemples de longévité que fournirait cette famille : en 1437, Pierre Cochon aurait eu près de quatre-vingts ans, et pourtant nous voyons, par un acte de fondation en faveur des notaires de Rouen, qu'il avait encore à cette époque son père et sa mère. Il y a plus : son père vivait encore en 1447, ainsi qu'on le voit par le testament de Jacques Cochon.

(1) *Arch. de la Seine-Inférieure. — Comptes du Collège des notaires, de 1476 à 1555.*)

Toutefois, si nous ne pouvons remonter au-delà de 1360, il ne nous est pas possible non plus de descendre bien au-dessous de 1380.

Il est certain que, dès 1406, Pierre Cochon était à Rouen, et déjà il était assez avancé en âge pour se rappeler plus tard, avec précision, un fait de cette époque dont il déclare avoir été le témoin : le départ de Jean de Graville pour l'armée de Calais. Il décrit avec détail les superbes habillements de cet opulent chevalier, et les riches harnais de ses chevaux.

En 1409, au plus tard, Pierre Cochon travaillait à la rédaction de sa Chronique ; une pareille occupation ne peut guère faire supposer moins d'une vingtaine d'années. Je croirais donc qu'il est né vers 1390, ce qui en fait, à quelques années près, le contemporain de Guill. Manchon, dont il fut pendant longtemps le collègue et l'ami.

Il est à présumer que ce qui l'avait attiré à Rouen, loin de son pays natal et de sa famille, c'étaient les cours des Ecoles du Chapitre encore florissantes alors, et l'espoir de se faire attacher en qualité d'*enfant de la Cour* au Collège des notaires.

Il n'est pas impossible que postérieurement, ainsi que le conjecture M. Vallet-Viriville, il soit allé prendre ses grades à l'Université de Paris, et que ce soit là, au milieu de l'ardente jeunesse de ce temps, qu'il ait adopté ces opinions hardies qui nous frappent dans sa Chronique. Une chose pourtant m'en ferait douter : Pierre Cochon ne paraît avoir été maître en aucune faculté ; il appartenait à une famille peu aisée, et d'ailleurs il lui était possible de parvenir aux fonctions qu'il a remplies sans quitter Rouen, en travaillant dans l'étude d'un notaire de la Cour archiépiscopale.

Quoi qu'il en soit, il était certainement dans cette ville au début de la conquête de Henri V ; il décrit en homme

qui les a vus les costumes des soldats anglais lors de leur descente en Normandie ; et , à la manière dont il s'exprime , on voit qu'il put se rendre compte par ses yeux des dégâts que commirent les Français aux environs de Rouen , après la prise de Harfleur.

Ce qui me ferait croire que , vers 1421 , il devait être attaché à l'officialité , c'est qu'il consigne dans sa Chronique , à propos de la réforme de la monnaie , cette remarque assez insignifiante , que la *Court de l'official et les plez du roy étoient à forte monnoye*.

En 1425 , il n'y a plus lieu de douter qu'il ne fût notaire , puisqu'il se cite lui-même avec sa qualité , comme ayant assisté à une cérémonie qui dut le ravir : à l'amende honorable que le lieutenant général du bailli de Rouen , Pierre Poolin , fut obligé de faire à l'Archevêché en punition d'avoir violé le privilège de saint Romain.

Nous constatons sa présence à Rouen en juillet 1429 , lors de l'entrée de Henri VI. Le 8 août 1433 , il assiste comme témoin à l'acte par lequel le neveu de Guillaume Le Cras abandonna aux notaires l'emplacement de Saint-Marc ; le 25 mars 1436 , il est présent à la bénédiction des autels de cette chapelle (1). Cette même année , il prend , en même temps que le titre de notaire , celui de curé de Vitefleuport porté précédemment par Manchon (2). Il ne garda cette cure qu'assez peu de temps ; il en obtint une , vraisemblablement plus avantageuse , et qui , à coup sûr , lui fut plus chère , puisqu'elle le ramenait au lieu de sa naissance , la cure ou plutôt l'une des portions de la cure de Fontaine-le-Dun.

Pierre Cochon était attaché de cœur à la confrérie des notaires ; il leur donna , le 1^{er} avril 1437 , un jardin

(1) *Arch. de la Seine-Inférieure. — Cartul. des notaires*, f^o v.

(2) *Id.*, *ibid.*, f^o LXXVII.

situé en la paroisse Saint-Maclou, qu'il avait acheté, le 47 juillet 1436, de Michel Basin, le frère de l'évêque de Lisieux (1); mais il s'en réserva la jouissance pour lui, pour son frère Jacques, pour Jean son père et Jeanne sa mère. Il ajouta à cette donation 42 l. 10 s. t., a charge de les employer, dans un délai de six ans, à l'achat de 42 s. 6 d. t. de rente. Pour cela, les notaires étaient tenus de faire célébrer perpétuellement, pour le salut de son âme et pour ses parents, une messe solennelle à diacre et à sous-diacre, le jour de la chaire de saint Pierre, et aussi ce même jour une messe basse pendant laquelle on devait distribuer une somme de 20 s. entre les prêtres et les frères présents; enfin, le 3 septembre 1438, il acheta 60 s. de rente à héritage sur une maison sise à Rouen, rue du *Fils-Guy* (2) (nous en avons fait la rue du Figuiier), qu'il donna, le 25 juillet 1439, au prévôt et aux frères de la Cour d'église et à leurs successeurs (3).

L'époque de la mort de Pierre Cochon ne peut, ainsi que celle de sa naissance, être déterminée que par conjecture; il vivait certainement le 8 mars 1442, puisque son nom est rappelé dans une donation de Manchon, qui porte cette date et se trouve insérée au cartulaire des notaires apostoliques, f° XLVII. Cette époque peut être reculée avec une rigoureuse exactitude, à l'aide d'inductions tirées de ce même manuscrit. Un acte signé de P. Cochon, portant la date du 25 janvier 1439 (v. s.), est inséré au f° XXXVI; cet acte est écrit de la même main que les cahiers qui précèdent. Or, sur un de ces cahiers a été transcrit un acte de l'année 1443, mercredi après la

(1) *Arch. de la Seine-Inférieure. — Cartul. des notaires, f° LXVII.*

(2) *Id., ibid., f° XXXV. v°.*

(3) *Id., ibid., f° XXXVI.* — On voit, à la suite de l'acte, le signe manuel de Pierre Cochon.

Saint-Pierre. C'est donc très certainement postérieurement à cette date que doit être cherchée celle de la mort de Pierre Cochon.

Le testament de Jacques Cochon, fait en 1447, ne contient aucun legs en faveur de son frère, ce qui semblerait impliquer le prédécès de celui-ci, si, dans cet acte, il n'était mention d'un autre testament malheureusement disparu, et si, à la dernière ligne, on ne remarquait cette formule : *Actum est hoc in domo Ma. P.*, qui me semble désigner cette maison de Pierre Cochon, qui était devenue le domicile de toute la famille (1).

D'ailleurs, en consultant les comptes du *clerc de ville*, receveur chargé de la perception des rentes dues au Chapitre de la cathédrale à l'intérieur de Rouen, on voit qu'en l'année 1449, le Chapitre reçut de Pierre Cochon, pour une maison faisant le coin du petit clos Saint-Marc, une rente de 13 s. « *In parvo clauso S. Marci, a Domino Petro Cochon, pro Guillelmo Margueritte, pro domo faciente cunum parvi clausi xv. s.* » En 1456, il y a changement de nom. C'est Jacques Cochon qui paya la rente au Chapitre de Rouen (2). Pierre Cochon avait dû mourir dans les premiers mois de cette année, peu de temps avant Manchon, puisque nous voyons, le dernier jour de mai, le déport de Fontaine-le-Dun baillé par l'archevêque de

(1) *Arch. de la Seine-Inférieure*, F. du Chapitre. Testaments des chanoines.

(2) *Arch. de la Seine-Inférieure*, F. du Chapitre. — *Comptes de l'Archevêché*, de la Saint-Michel 1455 à la Saint-Michel 1456.

« Le déport de Fontaine-le-Dun a été baillé le derrenier jour de may à messire Simon Alexandre pour VI. l. v. s., dont appartient à mondit s^r pour les deux pars III. l. III. s. III. d. »

La grande portion de Fontaine-le-Dun devint aussi vacante l'année suivante; comme cette portion avait été vacante le jour de la Madeleine 1445, à une époque où Pierre Cochon portait déjà le titre de curé de Fontaine-le-Dun, j'en conclus qu'il n'était curé

Rouen à messire Simon Alexandre pour vi l. v s. (1). Je suppose que Pierre Cochon passa, dans cette paroisse, les dernières années de sa vie, et que ce fut là qu'il mourut. Je ne m'expliquerais pas autrement l'omission de son nom dans un grand nombre d'actes où sont mentionnés la plupart des notaires de la Cour d'Eglise. Le 49 août 1458, messire Jacques Cochon, alors curé de Grainville-la-Teinturière, ratifia la fondation que son frère avait faite en faveur de la chapelle Saint-Marc, le 1^{er} avril 1437.

Pierre Cochon appartenait à une famille peu aisée. La maison de son père, que nous supposons avoir été Jean Cochon, bourgeois de Rouen, paroissien de Saint-Godard, fut décrétée sur les poursuites de ses créanciers, en 1432 (2).

Son frère, nommé Jacques, embrassa la même carrière que lui. C'est sans doute le frère de notre chroniqueur que nous voyons, sous le nom de Jaquet Cochon, chargé par le promoteur de Rouen, en 1429, de se rendre à Dieppe pour procéder à une enquête *de vita et moribus* sur aucuns *qui portoient grant rigueur à Monseigneur* (3). Postérieurement au 8 août 1433, mais avant l'année 1436 il faisait partie de la confrérie de Saint-Marc en qualité de frère notaire. Peu de temps après, on le voit prendre le titre de prêtre notaire. Il fut nommé notaire du Chapitre

que de la seconde portion : c'était celle-là qui était à la disposition de l'archevêque.

On sait que le déport était le droit que l'archevêque de Rouen avait, à la vacance d'un bénéfice par la mort du titulaire, d'en toucher les revenus pendant un certain temps. Les droits de déport étaient baillés à ferme.

(1) *Arch. de la Seine-Inférieure. — Cartul. des notaires, f^o LXX.*

(2) *Id., ibid., f^o CI.*

(3) *Compte de l'Archevêché de Rouen, de la Saint-Michel 1428 à la Saint-Michel 1429.*

de Rouen le 23 février 1446, et, comme tel, il fut chargé de la rédaction des délibérations (1). Il donna sa démission de cette charge le 8 novembre 1448; il obtint ensuite la cure de Grainville-la-Teinturière; enfin le 4 décembre 1465, il fut nommé chanoine de Rouen et mourut en possession de ce double titre le 11 avril 1473. La confrérie des notaires lui avait donné une marque de sa confiance en le choisissant pour chapelain (juillet 1454), et, à son tour, il témoigna l'intérêt qu'il lui portait en faisant construire, à ses frais, le bout de la chapelle Saint-Marc, et en y faisant une fondation de trois messes, le 25 juillet, jour de la fête de saint Jacques, son patron. Il fut inhumé dans la cathédrale, en face des Fonts-Baptismaux.

Je ne sais si l'on doit rattacher à la même famille un nommé Jean Cochon, curé de Saint-Martin-sur-Renelle, à Rouen, et en même temps chapelain de la chapelle Saint-Eustache en la nef de Notre-Dame, homme d'un caractère violent, et qui eut de fréquents démêlés avec la juridiction du chapitre (2).

Tous ces minces détails relatifs à la famille d'un homme qui n'a droit qu'à une célébrité assez médiocre, courent risque de paraître superflus. J'ai hâte de l'envisager sous un point de vue différent et plus digne de fixer notre attention.

Comme écrivain, Pierre Cochon diffère essentiellement de la plupart des chroniqueurs de son temps. Froissard et Monstrelet, ses contemporains, soutenus et défrayés par les hauts et puissants seigneurs dont ils étaient les fami-

(1) *Arch. de la Seine-Inférieure. — Reg. capitul. de la Cathédrale; Obit. et Cartul. des notaires.*

(2) Délibérations du 8 mars 1443, 9 septembre 1447, 18 mars et 3 novembre 1448, 4 août 1450, 25 janvier 1458, dans les *Reg. capitul. de la Cathédrale.*

liers, ont pu entreprendre de longs et coûteux voyages pour voir *les anciens chevaliers et escuyers qui avoient esté en faits d'armes et pour recueillir de la bouche des héraults et des poursuivants* les renseignements qui devaient servir de matériaux à leurs vastes compositions. Aussi ne faut-il pas s'étonner, si parfois ils se trouvent dans la nécessité d'acquitter, par des éloges suspects, la dette de la reconnaissance. C'est pour l'instruction des nobles qu'ils écrivent ; et, comme les armes faisaient alors leur profession favorite, c'est le côté militaire de l'histoire qu'ils s'attachent principalement à faire connaître. Sous leur plume, abondent ces longs récits de bataille, de défis et de tournois qui intéressent au plus haut point la vanité des familles, et excitent le courage des capitaines par le souvenir des hommes vaillants qui les ont précédés. Il n'en est pas de même de notre chroniqueur. Pour lui, point de puissants protecteurs qui aient suppléé, par leurs libéralités, à l'insuffisance de ses ressources personnelles, et qui lui aient fourni le moyen d'entreprendre ces pérégrinations dispendieuses, indispensables alors, pour apprendre avec quelque détail les événements accomplis. Il n'a, selon toute apparence, voyagé que du pays de Caux, sa terre natale, à Rouen, sa ville d'adoption, et sa vie s'est écoulée tout entière dans les obscures fonctions du notariat apostolique et d'une cure de campagne. Les faits antérieurs à l'époque qu'atteignent ses souvenirs, il les raconte d'après quelques chroniques qu'il aura peut-être eu l'occasion de consulter à la bibliothèque du Chapitre de la cathédrale de Rouen, dès lors organisée et même publique, du moins dans une certaine mesure. Lorsqu'il en vient à l'histoire de son temps, il parle fréquemment, soit en témoin oculaire, soit en homme qui a ouï dire ; et, bien que placé sur un théâtre restreint et privé de ces hautes relations qui permettent de pénétrer les secrets de la poli-

tique, il a noté un certain nombre de faits curieux que l'histoire doit recueillir. Il écrivait, du reste, sans prétention et probablement pour lui seul, se plaçant à un point de vue bourgeois, si cette expression nous est permise. On est frappé de sa manière de dire, rude et vulgaire, lorsque parcourant le livre de M. Vallet-Viriville, on en vient à lui, après avoir lu la *Geste des nobles* et la *Chronique de la Pucelle*, œuvres très remarquables, la première surtout, par l'élégante simplicité du récit, souvent aussi par la délicatesse de la pensée. Dans la *Chronique de Pierre Cochon*, rien qui révèle la culture littéraire ni le sentiment de l'élégance. Le défaut de transitions, loin d'être dissimulé, est nettement accusé par des formules banales et qui se reproduisent avec une fastidieuse uniformité. Le récit est assaisonné de proverbes, d'expressions triviales et quelquefois grossières. Et cependant, malgré tous ces défauts, l'intérêt est loin de manquer à cette chronique; elle ne ressemble à aucune autre; elle a un caractère très prononcé d'originalité qui tient à ce qu'elle reflète fidèlement les sentiments de la classe moyenne à laquelle Pierre Cochon appartenait. En lui, nous retrouvons un type propre à faire connaître l'esprit de la bourgeoisie au commencement du xv^e siècle; et c'est parce que nous nous en formons cette idée, que nous nous croyons permis de retracer aussi complètement que possible les traits de sa physionomie morale.

Et d'abord, Pierre Cochon se montre extrêmement soucieux du sort du peuple. Que de fois, en parlant des aides qui étaient levées et de la façon dont le royaume était administré, il déplore la manière dont « *se dépendoit l'argent du povre peuple de France.....*, » dont « *le povre peuple estoit tout essillié et detruit?* »

Il rapporte, sans faire entendre qu'il la désapprouve,

cette proposition d'un avocat de Paris, maître Jean des Maretz, que « *le roy ne ses conseilz ne pourroient faire un peuple, mais un peuple feroit bien ung roy.* » Il savait pourtant que cette parole avait coûté la tête à celui qui l'avait proférée, et qu'on en avait fait un crime de *lèse-majesté*.

Il porte un jugement peu favorable sur la conduite et la moralité de la noblesse ; il ne l'attaque pas en tant qu'institution, mais il est scandalisé à la vue de ses mœurs licencieuses que ne faisait plus pardonner le prestige des services rendus à l'Etat sur les champs de bataille, depuis qu'elle avait laissé infliger au royaume les plus sanglantes défaites qui ternissent l'éclat de notre ancienne gloire militaire.

S'il fallait prêter trop d'attention à ces éternels regrets du passé exprimés sous toutes les formes dans les divers monuments de notre littérature, on serait assez embarrassé pour déterminer à quel siècle se rencontre cet état de perfection relative auquel il eût été souhaitable de s'arrêter. En admettant que cette question puisse être résolue avec certitude, quelle difficulté sa solution ne présente-t-elle pas, puisqu'elle suppose l'appréciation du degré de bonheur et de moralité des peuples, choses mystérieuses de leur nature, lors même qu'on en borne l'examen à l'époque contemporaine. Quoi qu'il en soit, chacun se fait là-dessus une opinion à sa guise. Notre chroniqueur s'était fait la sienne : il rapportait, au milieu du XIV^e siècle, le commencement de la décadence, dont le plus remarquable symptôme fut la démoralisation de la noblesse. Sous l'année 1344, il place cette réflexion : « Et estoit pour lors bon temps, et estoient les nobles du royaume prudehommes et poioient bien et tenoient convenant ; car, se aucun chevalier ou aucun escuier en ce temps vous deust argent et vous promeist en foy de

gentillesse que vous serés poié à tel terme, il ne vous fausist point que vous ne fussiés poié, et Diex soit comme il en est à présent. » Cette décadence vint à la suite de l'affreuse mortalité de 1348, qui aurait dû cependant ramener l'humanité à des idées sérieuses : « Vint alors, dit-il, un nouvel monde qui delessièrent la greigneur partie de la preudommie et des vesteures anssiennes et pristrent nouviax abiz comme souliers à bec de pore laines qui avoient un quartier de lonc, plumes d'austruches et de fesant, et se mua bien le monde. »

Le dépit que causait à Pierre Cochon la conduite de la noblesse, perce dans une foule de récits, notamment dans celui d'une entreprise des nobles du pays de Caux, en 1337, qui avait pour but le pillage de la ville de Rouen, tentative qui non-seulement échoua, mais qui fut sévèrement punie, grâce à l'énergie du maire de la ville. Il lui arrive pourtant de parler avec sympathie de certains gentilshommes, entre autres du sire de Graville, de M. de Torchy, tué à Poitiers, au frein du roi; il est vrai que l'un et l'autre étaient du pays de Caux (1).

Il serait injuste, d'ailleurs, de supposer qu'il ait partagé toutes les idées de son temps. Il détestait les *Jacques*, qui, du reste, n'en voulaient guère moins au clergé qu'à la noblesse; il dit d'eux : « *Et avoient une très mal voie prise qu'il ne demeurent ou il converserent nul noble ne fame, ne enfans, ne manoirs, maisons qu'il n'ardissent et tuassent, et eussent fait partout, s'ils eussent régné, mais Diex ne voult pas.* » Il applaudit à la bataille qui coûta la

(1) « Et y mourut à cct assaut de bonz chevaliers de France et de Normandie, et y mourut M. de Torchi au frain du roy; et c'est le commencement des diz enfans de Torchi; et demoura à la mère dudit chevalier neuf filz dont l'ainsné n'avoit pas douze ans; et le duc Charles les ama, tant comme il vesqui, et quant il fu roy après son père, il les avancha, ainsi comme chascun vit en ce temps. »

vie à Artevelle : « *Et fu une très périlleuse journée, qui, se les flamens eussent eue la journée pour eulz, toute noblesche et gentillesse, clergie et riches bourgeois et gens de nom et d'estat eussent esté rués jus et gouvernés par merdalle et gens de néant, mais à Dieu ne plut pas.* » Aussi n'hésite-t-il pas à appeler la victoire remportée sur les Liégeois « une belle et noble victoire. » Ayant à prendre parti pour l'une des deux puissantes factions qui divisaient la société à cette époque, les Bourguignons et les Armagnacs, il se met résolument du parti des premiers. En cela, il ne faisait que suivre la tendance générale de la bourgeoisie et l'opinion qui dominait à Rouen, où l'industrie et le commerce avaient créé, en dehors de la noblesse, des fortunes très considérables, et développé des idées d'indépendance. La Bourgogne, en effet (c'était ainsi que Pierre Cochon l'entendait, et le plus grand nombre avec lui), représentait la cause du peuple, la cause de la réforme, de l'abolition ou de la diminution des aides, la cause du gouvernement du pays par les trois états, spécieux prétextes sous lesquels se voilait l'énergique et persévérante ambition d'une famille qui fut, pendant près d'un siècle, le fléau de la France. Cette cause, qui passionnait les esprits, était vivement combattue par le duc d'Orléans, « *qui désiroit à avoir tailles et à détruire le royaume et en avoir par devers lui la finanche* », Orléans qui, de même que la reine, « *ne contendoit fors à essillier le peuple par grosses tailles* », Orléans, dont Pierre Cochon ose dire : « *Onques si mauvaise créature ne fu comme il étoit.* » Non content de lui reprocher ses mœurs dissolues et la mauvaise administration du royaume, deux points sur lesquels il serait difficile de le défendre, il l'accuse d'avoir, par une scélératesse inouïe, tenté d'empoisonner le roi au Mans, et, plus tard, d'avoir voulu le brûler vif au milieu de son palais, à cette fête des hommes sauvages qui se termina

d'une façon si déplorable. Mille bruits fâcheux couraient parmi la foule. C'était l'opinion non-seulement de notre chroniqueur, mais encore d'un grand nombre de ses contemporains, que le duc d'Orléans, tant qu'il vécut, eut recours à toute sorte de moyens criminels, à la magie, aux sortilèges, pour faire mourir son frère « *qui tant estoit aimé de son peuple.* » Charles VI lui-même, disait-on, « *déclaroit qu'il étoit en santé ou en maladie, comme monst d'Orléans vouloit.* »

Rempli de l'indignation la plus vive contre le duc d'Orléans, Pierre Cochon ne trouve rien de lamentable ni de criminel dans son assassinat. Il rapporte le discours de Jean Petit, sans rien dire autre chose de cette misérable apologie que ce simple mot : « Ce fut une grant hardiesse. » Il rappelle, sans la flétrir, cette lâche acclamation du peuple après la perpétration du forfait : « *Beneet soit qui tel coup y rua, car s'il eust plus vesqui, il eust détruit tout le royaume.* » Il n'a pas même une parole de pitié pour la veuve de la victime ; il annonce sa mort en ces termes : « Elle trespassa 3^e jour décembre 1408, laquelle quidoit estre royne de France ; mais, par la grace de Dieu, elle failly à son entente. »

Au milieu de tous ces écarts d'opinion, il conservait cependant une sorte de culte pour la royauté de son pays. Bien qu'il écrivît sous Henri V et sous Henri VI, dans un pays où il était de mode de regretter le temps où l'Angleterre et le duché de Normandie appartenaient au même maître, il donne raison à Philippe-Auguste contre Jean Sans-Terre, le plus « *mauvais que oncques fust, car il estoit convoiteus et traistres.* » Philippe VI de Valois, qui se prévalut de la loi salique pour exclure Edouard III d'Angleterre de la couronne de France, est qualifié de *bon prodomme* ; c'est pour lui le *bon roi Philippe*. Charles V, qui chassa l'étranger, lui paraît aussi très grand, sage

prince, et qui gouverna son royaume diligemment tout son temps. Il n'est pas jusqu'à Charles VI pour lequel il ne professe un religieux amour. Il se garde de lui imputer les malheurs qui désolèrent son règne, et dont il fut, par l'effet, moins l'auteur que le triste et l'innocent témoin; c'était, dit-il, « *un très vaillant prince, voulant l'union de l'église, bien amoureux de son peuple, se Diex lui eust envoie santé.* »

Entre tous les rois, un seul est traité par lui avec une extrême sévérité; c'est le roi Jean, auquel l'histoire, souvent capricieuse dans ses jugements, a pourtant discerné le titre de Bon. Pierre Cochon ne le lui eût pas accordé. Tout au contraire, il le déclare « *le plus mauvez et le plus cruel qui oncques fust;* » le digne fils de la reine « *Jeanne de Bourgogne, la plus détestable créature qui eut paru, qui détestoit les Normans et les villains, et disoit que ung villain, marchant ou bourgeois, ne devoit avoir que 5 s. et un asne et estre vestu de toille.* »

Cette citation nous révèle un autre côté des opinions de Pierre Cochon, son attachement aux privilèges de la Province de Normandie. Cette Jeanne de Bourgogne, qu'il vient de traiter si durement, il l'accuse d'avoir « *par sa grant melvestié cuidé faire mourir un des meilleurs chevaliers de Normendie et des plus pieulz, nommé messire Robert Bertran. C'étoit, dit-il, un des chevaliers du royaume que le roy amoit le miex, dont la royne esraget de deul pour ce qu'il estoit Normans.* » Une aide ayant été assise sur la Normandie, en 1334, il remarque que c'était « *contre la coutume de Normandie.* » Sous l'année 1339, il rappelle l'assemblée de Vernon et la proposition faite par les barons Normands de combattre les Anglais, à leurs frais, moyennant qu'on leur promît de les tenir paisiblement dans leurs franchises et libertés. « *Quand le roy Philippe entendit cette responce, il fu*

tant joyeux que ce fu une grant merveille, et dit : chest très noble et gracieuse responce. Mais les Bourguignons et autres envieux des Normans ne virent que orgueil et outre-cuidance, et par leur cabale, la proposition des barons ne fut point agréée, ce dont il s'en est puis ensuis mout de maulx et dommages. »

En 1350, à propos des gabelles imposées en Normandie, il rappelle le mécontentement des nobles de la province. Ils se plainquirent ouvertement au roi et lui dirent qu'il ne les tenoit pas en leurs franchises et libertés comme ses prédécesseurs; de quoy le roy en avoit trop grant deul, et une ou deux fois s'en complegnoit à ses conseulx en disant : « Ne chevire-je point à ces Normans? » Et les haingneux des Normans distrent : « Sire, prenez III. ou V. des gregnieux et plus notables et leur faites trenchier le col, et jamés ne verrés Normans qui ose mot dire de contre vous ne contre votre Conseil; » dont ce lui fu très malvés conseil, et qui l'eust conseillé qu'il eust tenu ses hommes de Normandie en leur pais, franchises et libertés, ils l'eussent bien conseillé, que par tels conseulx tout le royaume en a esté destruit. Aussi estoit-il mal content des Normanz qui lui faisoient trop de paine qui ne les tenoit en leurs franchises, comme ses prédécesseurs rois. »

Prêtre attaché à la Cour archiépiscopale de Rouen, Pierre Cochon tenait énergiquement pour les privilèges de la justice ecclésiastique, et voyait de très mauvais œil les entreprises continuelles des officiers du roi. On peut en juger par la manière dont il s'exprime sur le compte de deux baillis de Rouen, Hugues de Donquerre et Jean Davy, sire de Saint-Père. Le premier viola l'immunité ecclésiastique en faisant enlever de force, de l'enceinte de la cathédrale de Rouen, des prisonniers qui s'y étaient réfugiés pour jouir du droit d'asile, et en faisant mettre la main sur des chapelains revêtus de

l'habit de l'Eglise. « *Il ne fit oncques si grant folie; ne oncques puis n'ut joye, et li prit maladie, de quoy il mourut en Bouvereul tout escommunichié.* » L'autre, au contraire, était un « *noble chevalier, bon justicier, et si ama l'église. Mais n'y régna que environ 3. ans, dont la ville et bourgeois et clergié furent bien dolens qu'il se parti si tost comme il fist.* »

Entre les archevêques de Rouen, il en fut un qui se distingua tout particulièrement par le soin qu'il prit de défendre les privilèges de l'Eglise. Le portrait que Pierre Cochon en a tracé vaut la peine d'être rapporté en entier, comme étant de nature à donner une juste idée des passions auxquelles donnaient lieu ces conflits qui s'élevaient si fréquemment entre les deux juridictions.

« En l'an 1374, il avoit à Rouen en Normandie un archevesque frère au compte d'Alenchon nommé Philippe d'Alenchon, lequel estoit un bon prodomme et chaste, et soustenoit au fort à garder les libertéz et franchises de sainte église à son pouvoir, et en ce temps le roy Charles de Vallois et premier nommé Karles de la dite lignie lequel envoya à Rouen un bailly nommé Oudart Satainville [*sic*] (aucunz disoient qu'il estoit son filz de bast; qu'il en estoit je ne soy,) mais il haoit l'église et fort la foulloit et partroubloit au plus qui pavoit; dont mout despleisoit audit archevesque, et ne le pavoit amender; et les amis dudit archevesque voullotent ledit bailly tuer, maiz il deffendit qu'il ne lui feissent mal. Et faisoit entendant au roy que, se il estoit en son archevesquié, qui lui gasteroit sa temporalité, et mist le roy en si grant indignation contre sondit archevesque qu'il escript au pappe Gringoire II^e qui le meist hors et lui donnast autre bénéfice hors de son royaume; et le pappe otempéra et osbéi à la requeste, et lui osta son archevesquié, et l'envoia au patriarchié de Jerusalem, qui estoit petit bénéfice à tel

homme de si noble ligne ; dont le pape fist mal , et fu bien blasmé de ses cardinalz et de tout le monde, car il deust avoir gardé l'estat de sainte église , et il la foulla très lourdement. Ainsi fu le bon prodomme bouté hors de son archevesquié pour garder l'estat de sainte église ; et puis le roy envoya son dit bailly hors de Rouen, et s'en alla à Mascon estre bailly par crainte des amis audit Philippe d'Allenchon ; et quant ledit pape Gringoire fu mort à Roume et la division vint à l'église et l'archevesque de Bar fut esleu pape à Roume et nommé Urban 6^e, regarda que le bon prodomme Philippe d'Allenchon qui, pour garder sainte église fu bouté hors de sa nation et envoié en estrange contrée et qu'il estoit de la noble ligne de France et qu'il estoit prodomme et chaste, le reinst de son Conseil, et le pourvey de vivre selon son estat et sa ligne, et le fist un de ses cardinalz ; et après la mort dudit pape il fu eslu des cardinalz pape, maiz il ne le vout aceter, se n'estoit du bon gré du roy de France son cousin ; lequel lui escript que quant il le soit et il l'en vouloit ererre, il soit par autre election où il n'aroit point de division. Ainsi passa le temps, et le bon prodomme fina ses jours. Diex en ait l'ame en son paradiz. Amen. »

L'attachement de Pierre Cochon aux privilèges de la juridiction ecclésiastique ne fut pas sans lui attirer d'assez fâcheux désagréments. En 1433, un clere fut saisi à la Cour archiépiscopeale par les sergents du roi pour une affaire que l'on prétendait faire rentrer dans la catégorie mal définie et fort élastique des *cas royaux*. Le clere se défendit et fut sans doute, sinon aidé d'une manière active, au moins encouragé dans sa résistance par les conseils et les murmures de quelques témoins. Cochon avait assisté à cette scène, assis sur son siège, et pendant qu'il dictait ses notes. On l'accusa d'avoir fait un *grand hayay*

contre le sergent, et on mit la main sur lui, comme ayant été *promoteur de noises*. On ne concluait à rien moins qu'au *bannissement, confiscation de biens, de héritages et tous les maux du monde*. Forcé lui fut de comparaître devant le bailli. Mais celui-ci ne put le contraindre à prêter serment en *parole de prêtre*, ce qui eût été reconnaître la compétence du tribunal séculier, au préjudice de l'église et au mépris du privilège clérical. Le bailli, qui était Anglais, s'emporta : « Ne fust-il point, s'écria-t-il, si grand maistre en cette ville de Rouen qui ne fist serment devant moy. » Mais cet accès de colère n'imposa point à notre chroniqueur; il persista dans son refus et retourna bravement dans sa prison, d'où un ordre de l'autorité supérieure le fit sortir au bout de quelques jours.

L'ardeur des opinions politiques de Pierre Cochon n'eut pas d'influence sur ses convictions religieuses. Il vivait dans un temps de schisme, et les défections étaient assez nombreuses pour qu'il y eût du mérite à ne pas se laisser ébranler. Pour lui, c'est toujours avec ménagement et avec respect qu'il s'exprime sur le compte de ceux que l'Eglise considère comme les vrais successeurs de saint Pierre. Le cardinal Pierre de Lune, qui prétendit à la papauté sous le nom de Benoît XIII, est traité de *faux regnant*. Clément VII, que le roi Charles V essaya de soutenir contre Urbain VI, ne lui inspire pas plus de sympathie. Il rappelle que ce prince *frémissait, à l'article de la mort, à la vue du trouble de sainte église*. Enfin la joie qu'il éprouva de voir le schisme éteint en 1409, pour trop peu d'années malheureusement, éclate avec une touchante franchise dans les lignes suivantes : « *Quant chascun sout ces nouvelles, oncques de souvenir d'homme tel joie ne fu demencée et non sanz cause, et en chascune cité où ces nouvelles estoient venues, messes so-*

lempnelles du S. Esprit et de N. D. estoient chantées, et tant comme l'en mettoit à dire ces messes, toutes les cloches des moutiers sonnoient, et après ce au soir, faire les feulz ès places où l'en les fait à la S. Jehan, et faire tel joie, menesteriex corner esbatements que oncques l'en ne vit faire si beaux esbatements à la S. Jehan, et les religieux desdites citez tant rentez que mendians faisoient les feulz en chantant motez et ballades, et aussi faisoient les prestres séculiers. Or merchion Dieu omnipotent nous qui à ce jour estion en vie que en noz jours avons veu pais en sainte église. »

Il est présumable que la maturité de l'âge tempéra ce qu'il y avait d'exagéré dans ses sentiments politiques. Les événements, d'ailleurs, renfermaient pour tous une grande et sévère leçon. Ils étaient de nature à faire ouvrir les yeux aux plus aveugles, à calmer l'enthousiasme des plus exaltés.

Les Anglais étaient venus, appelés et favorisés ouvertement par les chefs de ce parti de Bourgogne qui s'était tant targué du bien public et de l'intérêt du peuple. La France fut alors cruellement punie de ses discordes intestines; non-seulement la guerre ruina pour de longues années notre agriculture et notre commerce; notre nationalité même fut en péril, et les excès d'une démocratie précoce compromirent le développement de ces institutions libérales dont on avait vu en France des germes de si belle espérance dès le commencement du *xiv^e* siècle. Pierre Cochon n'aimait pas ces étrangers. Il écrivait sa chronique à Rouen, dans la capitale du *pays de conquête*, dans un temps où le sentiment national paraissait le plus affaibli, et jamais cependant il ne lui échappe un mot qui puisse donner à penser qu'il ait eu pour eux la moindre affection. La bataille d'Azincourt, qui inaugura en France leur domination, lui inspire cette phrase mélancolique

colique : « *Or est cette bataille passée, et le cuer du roy d'Engleterre grandement énorguely d'avoir eu si bonne fortune, et Dieu soufry que ainsi fu. Et les trespasés en la bataille chascun porta en son país enterrer, et chez qui demourèrent en vie le roy les fist mener en sa terre en grant honneur pour luy et à très grant confusion pour le roialme de France, et toutes voies, se le duc de Bourgogne eust seu cette aventure, il n'eust pas eues les alianches au roy d'Engleterre; mais quant le fait est fait, le Conseil en est pris.* » Ailleurs, parlant des soldats bourguignons qui s'introduisirent à Rouen en 1417, sous pretexte de garder cette ville contre l'ennemi, il les signale comme s'étant montrés *mieur anglois que franchois*. Son amour pour la Bourgogne ne l'aveuglait donc qu'à moitié, et assurément, ce sentiment ne fut pas assez vif pour lui faire souscrire aux conditions de l'alliance anglaise et supporter, d'un cœur résigné, l'envahissement du royaume. A la dureté, disons le mot, à la brutalité des termes qu'il emploie pour annoncer les premiers échecs de nos ennemis, on peut croire qu'il eût été homme à les combattre. Ce qui mérite encore plus d'être remarqué, c'est la convenance avec laquelle il parle de la Pucelle. Il croit que les Français, sous le commandement de cette héroïne, se seraient emparés de Paris, si on *les eut laissé, faire*. Il se réjouit du résultat de la bataille de Jargeau, qui fut si fatale à l'armée anglaise, en la privant de ses chefs les plus habiles. « *Là furent, dit-il, Anglois très bien catrés, plus que onques mais n'avoient esté en France, et s'en vouloient retourner en Angleterre et lessier ainsi le pays, se le Régent leur eust souffert; et estoient adonc Anglois si abolis que unq Franchois en eust cachié trois.* »

La *Chronique normande* s'arrête brusquement à l'année 1430, au moment précis, suivant la remarque de M. Vallet-

Viriville, où la Pucelle arrive à Rouen pour comparaître devant ses juges. Cette interruption subite ne s'explique pas par la mort de l'auteur; Pierre Cochon, comme nous l'avons vu, a dû mourir vers 1456; elle ne s'explique pas non plus par le peu d'intérêt des événements. Les recherches de M. J. Quicherat prouvent que le supplice de la Pucelle eut un immense retentissement par toute la chrétienté, et il est indubitable qu'il dut très vivement impressionner ceux qui, placés sur le lieu même de ce funèbre drame, purent en suivre les différentes scènes et être les témoins de son tragique dénouement. Ces deux raisons exclues, une autre se présente. Pierre Cochon ne pouvant, sans se compromettre, parler en faveur de la Pucelle, ni manquer de respect envers sa mémoire sans mentir à sa conscience, on conçoit assez naturellement qu'il ait gardé le silence. Cette hypothèse, proposée par M. Vallet-Viriville, paraît admissible à première vue; elle acquerra un nouveau degré de probabilité, si on lit avec attention les derniers chapitres de la *Chronique normande*, et si l'on réfléchit à la position de son auteur.

Le sacre du roi à Reims était envisagé comme un des objets de la mission providentielle de Jeanne d'Arc. Cette cérémonie, d'une importance extrême dans les idées de l'ancien temps, eut lieu en dépit de tous les obstacles, et au milieu de circonstances qui lui prêtèrent un caractère miraculeux dont les Anglais eux-mêmes furent singulièrement frappés. Or, à partir du sacre de Reims, il s'opère un changement dans la manière dont notre chroniqueur parle de Charles VII. Il ne s'agit plus du *dauphin*, du *fils de Charles VI, roy de France*. C'est Charles que *chacun doutoit*, c'est *le roi de France*. Le titre usurpé par Henri VI, et consacré par les usages de la chancellerie anglaise, est rendu par Pierre Cochon à celui qui devait légitimement le porter.

De plus, Pierre Cochon était le confrère de Guillaume Manchon et de Colles dit Boseguillaume, qui instrumentèrent dans le procès de la Pucelle, et très certainement l'ami du premier (1); par leur manière de voir, il est permis de juger de la sienne. L'un et l'autre ayant à déposer au sujet de Jeanne d'Arc, lors du procès de réhabilitation, rendirent en sa faveur le plus touchant témoignage. Suivant la déclaration de Colles, les juges encoururent le mépris du peuple par l'inique sentence qu'ils prononcèrent. Après le supplice, on les montrait au doigt, et ils n'inspiraient que de l'horreur. Manchon disait que « *jamais ne ploura tant pour chose qui lui advint, et que par ung mois après ne s'en pouoit bonnement apaiser. Pour quoy d'une partie de l'argent qu'il avoit eu du procez, il acheta un petit messel qu'il avoit encores, affin qu'il eust cause de prier pour elle* » (2).

Ainsi donc, indépendamment de l'interruption subite de la Chronique, les liaisons de notre chroniqueur et certains termes qu'il emploie sont des indices remarquables de l'opinion qu'il s'était formée de la Pucelle, et, par une conséquence naturelle, de la prétendue légitimité des droits de l'Angleterre à la couronne de France. Cette

(1) Entré à peu près en même temps que Manchon dans la confrérie des notaires, Pierre Cochon lui succéda comme curé de Vitefleury; il fut nommé avec lui exécuteur testamentaire du notaire Pierre Le Noble, le 9 août 1438. (*Cartul. des notaires*, f^o LVII.)

Pierre et Jacques Cochon sont les seuls témoins qui figurent dans la donation de Manchon en faveur de la chapelle Saint-Marc, du 8 mars 1442. (*Ibid.*, f^o XLVII.)

(2) M. Jules Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 15. — Manchon devint curé de Saint-Nicolas-le-Peinteur à Rouen, et promoteur de la Cour d'église. Il fit une fondation à la chapelle de Saint-Marc, le 19 novembre 1440. Il mourut en 1456.

courageuse et patriotique opinion plaide en sa faveur ; elle recommande sa mémoire à notre sympathie , et nous empêchera de lui reprocher avec trop d'aigreur certaines erreurs qui trouvent d'ailleurs leur excuse, sinon leur justification , dans les passions violentes qui agitèrent son époque.



MÉMOIRES
DE
TRAVAUX D'ART ET DE PEINTURE

Exécutés à la Vicomté de l'Eau de Rouen en 1729 et 1730,

ET PROCÈS QUI EUT LIEU A CE SUJET,

PAR M. LÈVESQUE,

Membre résidant.

(*Séance du 2 avril 1860.*)

MESSIEURS,

La Vicomté de l'Eau de Rouen, comme institution antique de la province, avec son origine et ses vicissitudes, avec ses privilèges et ses coutumes au XIII^e et au XIV^e siècle, a été sagement décrite par notre honorable confrère M. de Beaurepaire, et son ouvrage, couronné par les hauts suffrages du premier corps savant de la France, n'a rien laissé à dire après lui sur ce sujet. Ce que je veux vous dire aujourd'hui, au sujet de la Vicomté de l'Eau, non pas de l'institution, mais de la maison où elle siégeait et fonctionnait, c'est le simple récit, en quelques mots, d'un incident qui ne fut rien moins qu'un procès qui fut porté en 1730 jusque devant le Parlement, à l'occasion de quelques travaux d'art et de peinture exécutés par les ordres et pour le compte d'un sieur Hebert de Saint-Maurice, qui habitait alors la Vicomté, et que

j'aurai à vous faire connaître bientôt. Ce procès, par sa nature et par la qualité des parties, comme souvenir surtout de notre ville et du vieux temps, m'a paru quelque chose d'assez curieux, et c'est pour cela que j'ai cru que vous me permettriez de vous en entretenir quelques instants.

Voici, pour en venir tout de suite au fait de ce procès, comment il est exposé dans deux mémoires qui font partie du dépôt de nos archives, et que je copie simplement, pour vous faire connaître la cause et l'objet de ce débat.

Voici d'abord le premier mémoire :

« Etat des ouvrages de peinture faits par le sieur Henry, chez le sieur Georges Hébert de Saint-Maurice, pendant le cours et espace de quinze mois consécutive (*sic*) :

« 1^o Peint à la Vicomté de l'Eau, dans le cabinet du sieur Saint-Maurice, dix sujets qui sont dans dix panneaux, composés et exécutés suivant le goût de Watteau ;

« 2^o Plus, au lit de repos, peint en camayeux, un petit sujet qui représente Danaé ;

« 3^o Plus, un Enfant au-dessus du lit, qui soutient des festons de fleurs ;

« 4^o Plus, une Vénus sur la porte, au dehors du cabinet ;

« 5^o Plus, peint le milieu d'un devant de cheminée, qui représente Antiope surprise par Jupiter ;

« 6^o Plus, peint un grand tableau qui représente l'île de Cythère ;

« 7^o Plus, peint deux tableaux qui représentent les amours des Dieux ;

« 8^o Plus, peint un grand tableau qui représente le bain de Diane, dessous lequel avait été peint une foire de Bezons, qui a coûté plus de trois mois de travail, que l'on peut découvrir par la thérébentine ;

« 9^o Plus, peint pour les réjouissances de Monseigneur le Dauphin, un grand tableau transparent, qui avait

seize pieds de hauteur sur huit de largeur, qui représente l'Amour qui présente à la France Monseigneur le Dauphin par les mains des Grasses (*sic*), ses sœurs ;

« 40° Plus, peint quatre sujets allégoriques transparents pour le sujet de cette fête ;

« 41° Plus, peint quatre caisses de jardin, qui contiennent seize sujets de la composition du sieur Saint-Maurice ;

« 42° Plus, avoir fait deux dessins, dont le premier représente Adam et Eve tentés dans le Paradis terrestre, et le second, l'ivresse (*sic*) de Loth et ses deux filles ;

« 43° Plus, un autre dessin qui représente le portrait du sieur de Saint-Vulfranc, frère du sieur Saint-Maurice, lequel est malade, et sa servante occupée à le guérir. »

Tel est le premier mémoire signé Henry.

Voyons tout de suite le second ; il est ainsi conçu :

« Etat des ouvrages de peinture faits par le sieur Louis Jouanne, chez le sieur Georges Hébert de Saint-Maurice, pendant le cours et espace de vingt-et-un mois consecutive (*sic*).

Savoir :

« Peint, à la Vicomté de l'Eau, un cabinet entier, les plafonds, poutres, lambris et panneaux, en grotesque, ornements, fruits, fleurs et animaux, y compris quelques figures faisant corps au grotesque, et dont les sujets des milieux sont peints par le sieur Henry.

« Détail particulier du cabinet :

« 1° Le contenu dudit cabinet a été imprimé et *rimprimé* à plusieurs fois, puis les dessins composés, piqués et poncés pour chaque morceau en particulier, enrichis de peintures, dorures, ainsi que les moulures et filets, qui sont dorés et bronzés ; le tout par le sieur Jouanne ;

« 2° La porte dudit cabinet, en haut, est un panneau qui se baisse, où est en dedans un perroquet peint d'après nature ;

- « 3^o Le panneau d'en bas est un singe jardinier ;
- « 4^o Le panneau de dehors est un chien ;
- « 5^o Plus , en dedans dudit cabinet , quatorze panneaux grotesque ;
- « 6^o Les poutres et lambris grotesque ;
- « 7^o Trois plafonds chargés d'un ouvrage considérable de toute espèce grotesque ;
- « 8^o Les festons de fleurs qui règnent tout au tour de l'alcove dudit cabinet , sont peints sur toile collée sur des cartons découpés ;
- « 9^o Plus , quatre palmiers de rehaussé d'or , ornés de fleurs , peints sur toile , collés sur des planches , et découpés ;
- « 10^o Le lit de repos , du dessin du sieur Jouanne ;
- « 11^o La mosaïque d'or sur fond bleu , audit lit , exécutée par le sieur Jouanne.
- « Autres ouvrages dont le détail est ci-après .
- « Savoir :
- « 12^o Un devant de cheminée peint en ornements de rehaussé d'or , fait et composé par ledit Jouanne ; le sujet du milieu est peint par Henry , lequel est pour la chambre du sieur Saint-Maurice ;
- « 13^o La cheminée de la salle de la dame Toussaint , représentant une corbeille de fleurs sur une table , avec deux festons de fleurs sur les deux pilastres à côté , y compris les impressions et filets de bronze ;
- « 14^o *Item* , deux tableaux de chevalet , peints par le sieur Jouanne , à Paris ; le premier , représentant un baldaquin avec une danseuse , orné de fleurs , fruits , animaux et ornements ; le second , représentant une musique d'oiseaux , orné du même goût que le premier et peint sur des fonds gris , estimés chacun cent cinquante livres , si mieux n'aime le sieur Saint-Maurice les rendre ;
- « 15^o Plus , trente tableaux appartenant au sieur Saint-

Maurice , lesquels ont été raccommodés , netoyés , vernis , et rebouché les trous ;

« 16° Plus , rentoilé un grand tableau représentant une foire ;

« 17° *Item* , trois grandes bordures de rehaussé d'or à trois grands tableaux , ornés de fruits et fleurs , composés , dessinés , piqués , peints et rehaussé d'or par ledit Jouanne ;

« 18° *Item* , quatre autres tableaux , dont le sieur Jouanne en a préparé les toiles , clouées sur leurs châssis , fait les dessins et poncés , dont deux sont peints en ornements , fleurs , paysages et oiseaux , et les quatre bordures peintes de rehausse d'or ; le tout orné de fleurs , dont les figures des milieux sont du sieur Henry ;

Lesdits quatre tableaux sont la suite des trois ci-dessus mentionnés , pour être placés en la salle du sieur Saint-Maurice , à Saint-Vulfranc , lesquels ont été détruits et gâtés par le transport que le sieur Saint-Maurice en a fait faire par des brouettiers ;

« 19° Plus , peint seize caisses de jardin , en façon de fayence , pour le jardin du sieur Saint-Maurice , sur la chaussée de Grammont ;

« 20° Plus , raccommodé en entier le petit cabinet du jardin qui donne sur le Mail , en bleu , façon de fayence , refait tous les panneaux , refait toute la cheminée , les festons de fleurs et le milieu ; le tout en bleu , avec le bois du lit de repos , qui est bronzé ;

« 21° Plus , pour l'heureuse naissance de Monseigneur le Dauphin , les sieurs Jouanne et Henry travaillèrent à faire , pour le sieur Saint-Maurice , des tableaux transparents , au nombre de cinq , dont le grand avait seize pieds de haut sur sept à huit de large , qui représente la France qui reçoit Monseigneur le Dauphin , présenté par les Grâces , ses sœurs... , peint et composé par le sieur Henry , et

le bas orné d'un soleil accompagné d'ornements, et au-dessous, une grande inscription convenable au sujet, dont le sieur Jouanne a dessiné tout l'ornement avec les lettres qui furent réchampies en noir par un nommé Vaucanu ;

La préparation de tout le contenu de cet ouvrage a été faite par le sieur Jouanne, lequel a collé les papiers et ajusté sur les châssis, et les a placés aux lieux destinés, ainsi que les trois tableaux au-dessus de la grande porte, sur lesquels étaient des devises à la gloire de Monseigneur le Dauphin, écrites par ledit Jouanne, et toute la charge du travail pour la décoration des illuminations et conduite de cette fête ;

« 22^o Plus, peint à Saint-Vulfranc, la boîte de l'horloge, haute d'environ neuf pieds, contenant trois faces, où il y a trois panneaux sur chacune des faces, peintes en ornements, fruits, fleurs, animaux et oiseaux, et les filets de ladite horloge bronze ;

« 23^o Plus, les armes dudit sieur Saint-Maurice, dessinées à l'encre de la Chine en plusieurs fois, savoir :

« Pour donner au fayencier, pour mettre sur la vaisselle de fayence ;

« Pour donner à M. Lerat, pour mettre sur une pompe ;

« Pour donner au graveur, pour mettre son cachet sur ses bouteilles ;

« Et nombre d'autres armes pour ses amis, ainsi que des dessins pour des jupons de femme, et autres ouvrages de broderie ;

« 24^o Plus, travaillé, par ordre du sieur Saint-Maurice, à la décoration de l'hôtel-de-ville de Rouen, pour la naissance de Monseigneur le Dauphin, pendant trois jours et deux nuits ;

« 25^o Plus, le sieur Jouanne redemande un tableau qu'il a laissé chez le sieur Saint-Maurice, qui représente

un paon faisant la roue , accompagné d'un cigne , un coq et autres oiseaux , de la composition de M. Billot , sur une toile de vingt-et-un pieds ou environ.

« Signé JOUANNE. »

Tels sont , Messieurs , les deux mémoires que j'ai voulu tout d'abord vous faire connaître , et qui indiquent clairement l'origine et la cause du procès dont il s'agit , et les parties que nous allons voir y figurer. La cause : ce sont des travaux d'art et de peinture exécutés à la *Vicomté de l'Eau* , et à un jardin ou maison de campagne situé sur la *chaussée de Grammont* , en face du Mail. Les parties : ce sont , d'une part , deux artistes peintres , *Jouanne* et *Henry* , et , d'autre part , un sieur *Georges Hébert de Saint-Maurice*. Voilà ce que nous révèlent ces deux mémoires. De plus , on voit de suite , par les détails de ces peintures , avec leurs accessoires , par ces lits de repos enchantés , gardés par *Vénus* et les *Amours* ; par toutes ces scènes voluptueuses des *Antiope* , des *Danaé* ; par ces amours des *Dieux* et cette représentation de l'île de *Cythère* ; on voit quel était le genre , le goût de ces peintures , le *goût de Watteau* , comme dit le mémoire de *Henry* , ou plutôt le goût qui , en 1729 , n'était déjà plus que le genre de *Boucher*.

On voit de plus , par ces deux mémoires et par le détail de ces peintures , qu'elles étaient l'œuvre commune des deux artistes , dont les talents variés , et se complétant en quelque sorte l'un par l'autre , se réunissaient et s'associaient , à l'exemple de quelques grands maîtres , pour imiter et reproduire toutes les beautés de la nature , sous l'influence d'une même pensée et du même genre , ce qui est la première condition de l'art , mais chacun avec sa part distincte et séparée : l'un aimant à peindre la nature humaine , la nature vivante et animée , les *Vénus* , les *Grâces* et les *Amours* , c'était le peintre *Henry* ; l'autre , amant , avant

tout, des grâces et des beautés du grand spectacle de la nature, avec ses scènes variées et infinies; amant du paysage, avec ses arbres, ses eaux, ses perspectives, avec son soleil, ses fruits et ses fleurs; celui-là, c'était Jouanne. Seulement, à la différence de Henry qui aimait à peindre la belle nature, Jouanne donnait fort dans le grotesque, et c'est une chose qui vous aura certainement frappés dans son mémoire: « En dedans du cabinet, quatorze panneaux *grotesque!*.... Les poutres et lambris, *grotesque!*... Trois plafonds chargés d'un ouvrage considérable de toute espèce, *grotesque!*.... » Assurément, c'était là un grand contraste avec les peintures de Henry; mais, sans doute, c'était le goût du maître, de Saint-Maurice.

Tel était donc, on le voit (et c'est tout ce que je voulais dire, quant à présent, des deux artistes), tel était le genre de talent de chacun d'eux.

Quant aux mémoires, avant de les quitter, je remarque, au point de vue matériel, que le côté *littéraire*, passez-moi le mot, le côté *littéraire*, dans le sens le plus humble et le plus *abaissé* du mot, n'était pas celui par où brillaient Jouanne et Henry; ils excellaient peu en fait d'orthographe et de grammaire; mais, en 1730, c'était là une chose peu rare et qui ne tirait pas à conséquence; témoin, plus d'un nom et plus d'un personnage célèbres; c'était peu rare chez des artistes surtout, des artistes amis, ou plutôt amants passionnés de l'art, amants d'imagination et de poésie, mais peu amis de la gêne et de la contrainte des règles, à commencer par les règles de l'orthographe, le génie, dans son indépendance, planant au-dessus de ces choses toutes matérielles, et ne relevant nullement d'une servitude aussi vulgaire.

Une autre remarque sur les mémoires, c'est qu'ils sont sans date, sans conclusion, sans demande précise d'aucune somme d'argent: trop fiers apparemment dans leur

amour de l'art pour l'art, dans leur culte de l'idéal, dans leur *spiritualisme*, comme on dirait aujourd'hui; trop fiers pour mettre à prix, pour coter à un taux fixe leurs talents — triste et grossier *réalisme*, trop indigne de l'art; — ils disent naïvement et tout simplement ce qu'ils ont fait, et mettent leur demande aux pieds de la justice, s'en rapportant à elle comme arbitre souveraine de leur droit.

Voilà, Messieurs, pour les mémoires. Quant aux parties qui vont figurer dans le procès, et d'abord quant aux deux artistes (je demande la permission de commencer par eux), je dirai peu de chose de leur histoire et de leur biographie, d'abord parce que cette biographie m'est peu connue; et puis, quand je la saurais, j'avoue que je me garderais encore de vous la dire, pour ne pas trop abuser de votre patience et de votre temps précieux. Leur nom, il est vrai, et leur renommée sont peu célèbres, mais est-ce là une raison et une preuve bien infail-
 lible contre leur mérite réel? Et s'ils ne sont pas plus connus, à qui la faute? si ce n'est à un hasard peut-être, au hasard qui leur a refusé un historien, un de ces écrivains qui sont les distributeurs, et même parfois, comme on l'a dit spirituellement, des *entrepreneurs de renommée*. Et, après tout, ce n'est pas apparemment que le talent et même une certaine renommée leur aient manqué; autrement le sieur de Saint-Maurice, avec son importance et ses vaniteuses prétentions, aurait-il été les chercher pour leur confier le soin d'orner et d'embellir et la Vicomté de l'Eau, et son élégante villa de Grammont, et son château de Saint-Vulfran?

Cette présomption, Messieurs, sur le talent du peintre Henry, est confirmée par une pièce que voici, et dans laquelle on n'aurait probablement pas songé à aller chercher des preuves: dans les qualités d'un arrêt du 19 février 1731, je lis que Henry était un des élèves de Cases,

peintre du Roi, professeur à l'École royale de peinture de Paris, qui forma des élèves célèbres, entr'autres Lemoine ; le peintre Cases, un des maîtres de la peinture en France, dont le pinceau gracieux a été comparé à celui du Corrège ! Henry était un de ses élèves : le certificat authentique est là.

Quant à son ami Jouanne, quel fut son maître ? Nous l'ignorons ; mais ce qu'on peut dire, c'est que ce n'était pas un homme vulgaire : c'était, au contraire, un noble cœur, un artiste pour ainsi dire prédestiné ; car l'art de la peinture fut pour lui une carrière de choix, de vocation. Une autre carrière avait d'abord été la sienne : il était (c'est encore l'arrêt du 19 février 1734 qui nous l'atteste), il était *ci-devant capitaine au régiment de Médoc* ; il était donc de famille noble, quoiqu'il se contentât simplement de porter le nom de son père ! Il était noble, en tout cas, de cœur et d'âme, et le choix qu'il avait fait de sa nouvelle carrière, la carrière de l'art, en renonçant à celle des armes et à son grade de capitaine, peut bien lui valoir de lettres de noblesse.

Voilà, Messieurs, ce qu'étaient les deux artistes. Ce que je n'ai pas dit, et ce qu'il est à peine besoin de dire, c'est qu'ils n'étaient pas riches.... du côté de la fortune, du moins ; mais c'est l'usage, c'est de droit presque : la fortune et le talent rarement s'accordent et vont peu ensemble, et, en 1730, les artistes n'avaient pas encore appris l'art de devenir riches !

Voilà donc comment ils étaient venus à Rouen, attirés par Saint-Maurice, par ses belles paroles et ses promesses ; venus de Paris, où ils avaient fait connaissance, à l'occasion peut-être de la *danseuse*, dont il est parlé dans le mémoire de Jouanne, la *danseuse au riche baldaquin*, un des deux tableaux dont il réclame le prix, qu'il fixe à 450 livres, « si mieux n'aime, disait-il, le sieur Saint-

Maurice rendre le tableau. » Ils venaient de Paris, circonstance qui, peut-être, dans ce procès, ne servit pas peu à leur attirer des peines, des tribulations et des humiliations.

Quant au sieur de Saint-Maurice, pour savoir ce qu'il était, on n'en est pas réduit aux conjectures : ses qualités sont inscrites tout au long dans l'arrêt déjà cité ; on voit qu'il était *écuyer, conseiller du Roi, trésorier-receveur-payeur des gages des officiers près la chancellerie du Parlement*. Il tenait presque ainsi au Parlement, de plus ou moins près ; c'était, de plus, à en juger par ces travaux de peinture, par leur importance et par leur nature, c'était un riche amateur des arts, un peu artiste lui-même, puisqu'il composait des sujets qu'il donnait à exécuter à Jouanne ; c'était un amateur passionné de la peinture, qu'il prodiguait et faisait mettre partout à profusion, jusque sur les poutres, sur les plafonds et les lambris, jusque sur la boîte d'une horloge et sur les caisses de son jardin. Mais ce qu'il était par-dessus tout, c'était un amateur passionné de la beauté — de la beauté, non pas en idéal seulement et en peinture, non pas des Vénus, des Antiope et des Danaé en effigie, mais de la beauté vivante, sensible et animée ; et quand nous n'aurions pas en toutes lettres, dans les pièces que voici, le nom de cette beauté, objet du culte de Saint-Maurice, habitant avec lui la Vicomté de l'Eau, et pour laquelle il prodiguait toutes ces peintures, la nature seule de ces peintures, toutes ces scènes lascives et voluptueuses, tous ces amours fabuleux et poétiques auxquels l'imagination des deux artistes avait joint si singulièrement Adam et Ève tentés dans le Paradis terrestre, et le vieux Loth avec ses filles impudiques, toutes ces scènes et ces allégories transparentes laisseraient-elles ici le doute possible et l'ombre même d'un mystère, où le voile le plus léger serait à soulever ?

Voilà, Messieurs, ce qu'était le sieur de Saint-Maurice ; et, sans le procès de 1730, qui est aujourd'hui une vieille histoire, je n'aurais rien à dire ici de sa vie, de ses habitudes et de ses goûts. Tout cela était charmant, sans aucun doute ; c'était là, quoiqu'un peu folle, une vie joyeuse, toute d'entraînement et de plaisir.... Mais avec tout cela, avec l'entraînement, et la joie et la folie, il faut quelque chose encore, il faut payer ses dettes, et c'est ce que Saint-Maurice n'avait pas assez à cœur, ce qu'il oubliait trop, si nous en croyons du moins Henry et Jouanne, et le procès où nous voici.

Il y aurait bien pourtant, avant que d'en venir à ce procès, quelques questions encore assez curieuses à éclaircir. Ainsi, comment Saint-Maurice se trouvait-il, en 1730, habiter la Vicomté de l'Eau, lui qui n'était point vicomte de l'Eau, et qui avait un autre titre et une autre fonction que nous savons ? Comment et à quel titre était-il là ? car il y était ; le fait est certain et positif, d'après ces pièces irrécusables et officielles.

D'un autre côté, comment et pourquoi les deux artistes et Saint-Maurice s'étaient-ils subitement brouillés ? Pourquoi cette rupture si brusque par laquelle il les avait congédiés, sans même leur laisser le temps de terminer le charmant tableau représentant l'île de Cythère, dont plusieurs groupes restaient inachevés ? Était-ce que les deux peintres se fussent permis de parler de leurs honoraires et de demander de l'argent ? Avaient-ils commis envers le noble patron quelque autre irrévérence, quelque acte de familiarité par trop intime ? Ou bien avaient-ils déplu par quelqu'une de leurs allégories trop transparentes, par quelque portrait ou emblème trop ressemblant, comme le *perroquet* bavard, le *paon* orgueilleux *faisant la roue*, ou bien le *singe jardinier* ? Le cas, enfin, avait-il été plus grave ? et Jouanne ou Henry auraient-ils

commis le crime d'offense envers la noble dame et maîtresse du lieu, la dame *Toussaint*, soit par trop peu de respects et trop peu d'hommages, soit peut-être par des hommages trop empressés? Ces questions, je le répète, Messieurs, je les indique seulement, pour en venir enfin au procès.

Ce procès de deux pauvres artistes, étrangers, sans protecteurs, sans crédit, sans argent, contre un homme riche, puissant, titré, contre un écuyer, conseiller du Roi, qui tenait presque au Parlement comme trésorier-receveur-payeur de gages des officiers près sa chancellerie! C'était assurément, pour les deux artistes, quelque chose de grave: c'était une lutte périlleuse et inégale.

Au premier pas dans cette lutte, ce qu'ils rencontrèrent tout d'abord, ce fut un privilège, le privilège pour Saint-Maurice de n'être pas jugé par la justice ordinaire, celle du vulgaire. Suivant la jurisprudence du temps, l'affaire fut portée directement devant la justice supérieure du Parlement, devant la Chambre des requêtes du palais. Là, Saint-Maurice soutint bravement qu'il ne devait rien, et que les deux artistes devaient être honteusement évincés par la justice, comme ils l'avaient été par lui, sans honoraires, sans argent, sans même un sou: ce fut là sa prétention. Les Requêtes du palais ne furent pas de cet avis; par une sentence du 19 février 1731, il fut condamné à payer soixante sous par jour, et pour tout, à Henry, et autant à Jouanne. Soixante sous! ce n'était pas très cher, ce n'était pas énorme et bien exorbitant; et si quelqu'un avait à se plaindre, il semble que ce n'était pas Saint-Maurice. Il se plaignit, pourtant, comme d'une injustice criante; il était condamné, dans son orgueil, il est vrai, bien plus que dans sa bourse, mais enfin il était condamné, et envers qui?... Il appela devant la grand'chambre du Parlement. Là, comment s'agita de

nouveau cet étrange débat ? Comment la cause des deux artistes fut-elle défendue ? Quels avocats célèbres , comme on en compta toujours dans notre barreau normand , où la tradition s'en est brillamment perpétuée jusqu'à nos jours , lui prêtèrent l'appui et l'autorité de leur talent ? Voilà ce que j'aurais été curieux de savoir , s'il nous était resté des plaidoiries ; mais y eut-il même des plaidoiries ? Ceci est pour le moins douteux , l'affaire ayant été portée , comme on le voit par les minutes du greffe , à une audience qui n'admettait pas de plaidoiries , à l'audience *du matin*. Tout ce qui est constaté par ces minutes , ce sont les conclusions qui furent prises de part et d'autre , savoir : pour Jouanne et pour Henry , par M^{es} *Billouet* et *Le Courtois* , et par M^e *Bréhaïn* , au nom de Saint-Maurice. Pour ce dernier , on concluait tout nettement et simplement à ce que la demande fût déclarée non-recevable. — *Non-recevable ?* Pourquoi , et par quelle raison ? car enfin il eût fallu en donner une , bonne ou mauvaise ; à moins que Saint-Maurice n'en fût aussi dispensé par *privilege* , et que , pour toute raison , il lui suffît , comme au lion , de dire :

. . . . La raison ,
C'est que je m'appelle lion.

Au surplus , raison ou non , sa prétention , c'était de n'avoir rien du tout à payer : prétention un peu étrange , à ce qu'il semble , surtout de la part d'un trésorier-receveur-*payeur* !... Mais quelque chose de plus étrange , le voici ; et ne croyez pas , Messieurs , que ceci soit une plaisanterie : *risum tenetis*. Saint-Maurice , qui ne voulait pas payer , voulait , de plus , qu'on le payât ! Il demandait , contre Henry et Jouanne , qu'ils fussent condamnés à lui payer *une pension* ! Il avait donné à dîner aux deux artistes ; c'est pour ce dîner qu'il lui fal-

lait une *pension* ! Ceci, Messieurs, n'est-il pas quelque chose de fabuleux, et même plus que fabuleux ? car, dans la fable, le loup va moins loin ; il ne va pas jusqu'à mettre la cigogne à rançon :

. . . . Votre salaire ! (*lui dit-il*)
 Vous riez, ma bonne commère !

Et puis enfin :

.
 Allez ! vous êtes une ingrate !
 Ne tombez jamais sous ma patte !

De la raillerie, une menace, voilà tout. Saint-Maurice fait mieux que le loup : il veut avoir son *salaire*, une *pension* !

Sur tout ceci, quelles furent les impressions des graves conseillers du Parlement ? Ce qu'ils se dirent entr'eux, et même s'ils se permirent d'en rire, c'est ce que les minutes du greffe ne disent pas ; ce qu'ils constatent, c'est le jugement. Sur le chef de la demande de la *pension*, on n'alla pas jusqu'à faire gagner sur ce point le procès à Saint-Maurice ; il n'obtint pas contre les deux artistes qu'ils fussent condamnés à le payer ; mais pour le surplus, pour leurs honoraires, le seul point qui fût sérieux, l'arrêt des Requêtes du palais fut réformé, on n'alloua pas même les *soixante sous par jour* ! On décida qu'après ving-et-un mois de travaux, les artistes avaient bien le temps d'attendre ; qu'il fallait aller les faire estimer par des experts ! Tel fut l'arrêt qui provisoirement condamnait même Henry et Jouanne aux dépens. Cet arrêt, c'était pour eux la perte de leur procès, c'était leur ruine ! Pour Saint-Maurice, c'était tout gain ; il y gagnait : d'abord de n'avoir rien à payer.... au moins provisoirement ; il y gagnait de lasser ses adversaires,

qui avaient autre chose à faire qu'à plaider, qui avaient un emploi de leur temps et de leurs talents plus honorable, comme plus utile, et plus sympathique surtout ; il y gagnait, enfin , d'avoir toutes les chances d'un procès qui renaissait et recommençait devant de nouveaux juges, des experts. Voilà ce qu'était l'arrêt du 28 avril 1734; nous allons voir ce qui devait en résulter.

Je ne veux pas, Messieurs, vous fatiguer des détails de cette expertise, ni des incidents et chicanes de procédure qu'eut soin d'y jeter l'habile procureur de Saint-Maurice; je veux seulement en mettre sous vos yeux quelques extraits : vous jugerez par là du reste.

Les experts, qu'il est bien juste, avant tout, de nommer, étaient les sieurs *Léger* et *Lefrançois*, maîtres peintres-sculpteurs à Rouen, demeurant : l'un, rue Saint-Nicolas, dans le Collège du Pape; l'autre, rue des Carmes, paroisse Saint-Lô; c'était aussi la paroisse, on le sait, de notre illustre *Jean Jouvenet*, qui était né et avait demeuré près de là, dans cette humble maison rue aux Juifs qui vient de disparaître, même avec l'inscription sur marbre qui en devait perpétuer la mémoire, comme disparaissent chaque jour nos vieux monuments. C'était là l'expert qu'il eût fallu à Jouanne et Henry : celui-là les aurait défendus en défendant la cause de l'art ! Mais il était mort quinze ans trop tôt ; et puis Jouvenet aurait peut-être été récusé par Saint-Maurice, comme il avait récusé un autre expert, le sieur *Bréard*, comme ayant *sollicité pour ses adversaires pendant le jugement du procès*.

Donc, les experts Léger et Lefrançois, après avoir, bien entendu, prêté serment, suivant la loi, rédigeaient bientôt après ce procès-verbal d'estimation des nombreux travaux de peinture exécutés pendant 24 mois, tant à la maison de la Vicomté de l'Eau qu'à la maison de campagne de Grammont. Et savez-vous tout d'abord, dans ce curieux

procès-verbal que voici, ce qu'ils constatent? Ecoutez, Messieurs, les premières lignes : « Premièrement, les art. 45 et 46 du mémoire du sieur Jouanne, pour ouvrage par lui fait en la maison et jardin de Grammont, *néant*, ayant accusé avoir rentoilé un grand tableau, ce qui n'est pas vrai.... »

Ce qui n'est pas vrai! le mot est peu poli, et même, on peut le dire, un peu brutal, envers des confrères surtout. Mais pour les experts de Rouen, est-ce que c'était des confrères, que ces gens venus on ne sait d'où, pour faire concurrence aux peintres-sculpteurs normands? Et n'était-ce pas plutôt des usurpateurs *et des intrus*, pour qui on était dispensé d'être poli?

Notons ici, au surplus, comme témoignage des dispositions de bienveillance et d'impartialité des experts, cette sorte d'impatience avec laquelle ils vont tout d'abord chercher les art. 45 et 46 du mémoire de Jouanne, pour lui jeter à la tête cette apostrophe gracieuse : *ce qui n'est pas vrai!*

Notons de plus, comme ils raisonnent : « Pour les art. 45 et 46, *néant*; pourquoi? parce que Jouanne aurait accusé avoir rentoilé un grand tableau, *ce qui n'est pas vrai.* » Ce grand tableau non rentoilé, c'est l'art. 46 du mémoire : donc, pour cet art. 46, *néant*. — Mais non, ce n'est pas là ce qu'il faut dire, suivant les experts; ce qu'il faut dire, c'est *néant* pour l'art. 46 et aussi pour l'art. 45, qui est relatif à un travail tout différent, à un travail qui a été fait, et que Saint-Maurice ne nie pas, mais qu'il n'en est pas moins dispensé de payer.

Avec cette logique et cette force de raisonnement, au lieu de conclure de l'art. 46 à l'art. 45, on aurait pu conclure aussi à l'art. 44, à l'art. 42, à l'art. 40, en disant pour tout cela : *néant!* c'eût été plus inique, mais non plus absurde, et c'eût été plutôt fini.

Mais, en fait de raisonnemens, Saint-Maurice n'avait pas à faire de grands efforts près des experts; il n'avait qu'à dire : pour tel tableau ou tel travail, *j'ai payé*; c'était assez, tout était dit, et les experts n'avaient plus qu'à inscrire leur formule aussi expéditive que laconique : *néant!*

A défaut de Saint-Maurice, la dame Toussaint suffisait, il suffisait de sa parole; elle n'avait qu'à dire aussi : *j'ai payé*, on passait outre.

Un autre procédé non moins ingénieux de Saint-Maurice, c'est celui-ci : sous un prétexte quelconque, il refusait de représenter aux experts un tableau, et alors, *en la non-représentation*, c'était fini; il n'y avait plus rien à estimer, il n'y avait plus qu'à écrire : *néant*.

Ces procédés, on le conçoit, avaient singulièrement simplifié l'opération; et, pour des peintures qui n'avaient pas demandé moins de quinze ou de vingt mois de travaux non interrompus, l'expertise, qui remplirait aujourd'hui de ses détails un procès-verbal formant un gros volume, pour les experts Leger et Lefrançois se réduit au mince résultat, à savoir, aux trois demi-feuilles que voici. On peut dès lors deviner ce résultat : ceci n'est ni difficile, ni bien long; et, sauf quatre ou cinq articles dont le plus fort est estimé à 300 liv. et le plus faible à 50 liv., le reste n'offre plus que des sommes de 10, de 12 et de 15 liv.; il y en a qui ne sont que de 6, de 4 et même de 3 liv.; il y en a jusqu'à la somme de 5 sous, tant les experts ont poussé loin le scrupule de ne rien omettre, tant ils ont opéré *en leur âme et conscience*, comme ils ont soin de s'en rendre à eux-mêmes le témoignage dans leur procès-verbal.

Quant aux estimations en elles-mêmes, encore bien que les pièces, les peintures qui en faisaient l'objet nous manquent, pour nous faire juger cette expertise, il y

aurait peut-être quelques rapprochements à faire, et qui pourraient être assez curieux. Ainsi, si deux tableaux : l'*île de Cythère* et les *bains de Diane* sont estimés par les experts à 120 liv., quoique plusieurs groupes de figures ne fussent point achevés; d'une autre part, « des sujets dans dix panneaux, composés dans le goût de Watteau; le lit de repos peint en camayeu, avec une Danaé; et l'enfant au-dessus du lit, qui soutient des festons de fleurs; et enfin la Vénus qui garde la porte du cabinet, tout cela ensemble est estimé à 50 liv., ce qui fait cinq livres pour chaque sujet!

Mais voici quelque chose de mieux : ce sont les deux grands tableaux qui représentent les *amours des Dieux*; ils sont estimés par les experts à la somme de 4 liv. 40 s., ni plus, ni moins! Pour 4 liv. 40 s. les amours des Dieux! Il faut avouer que Saint-Maurice avait là des amours à bon marché.

Un autre article à bon marché (et je ne veux plus vous citer que cet exemple), ce sont les peintures commandées par Saint-Maurice à l'occasion des réjouissances pour la naissance de Monseigneur le Dauphin, le duc d'Anjou, né, en effet, en 1730. Ces peintures, pour lesquelles on n'avait dû rien épargner, ni peines, ni soins, d'après les mémoires de nos deux artistes, où l'on voit figurer cinq tableaux, dont un n'avait pas moins de 16 pieds de haut sur 3 de large, et représentait Monseigneur le Dauphin sous les traits de l'Amour, présenté à la France par la main des Grâces, ses sœurs; toutes ces peintures, avec leurs riches ornements et leurs ingénieuses devises, avec ce soleil allégorique et les illuminations éblouissantes de l'Hôtel-de-Ville auquel Jouanne avait employé trois jours et deux nuits; toutes ces magnificences officielles, qui durent être magnifiquement payées à Saint-Maurice, en grâces et en faveurs du Pouvoir, tout cela, à quelle somme

est-ce estimé par les experts?... « Pour les réjouissances de Monseigneur le Dauphin (dit le procès-verbal), cinq tableaux et écrits en papier, dont les peintres s'accommoderont, ensemble quarante livres! » *Quarante livres* à partager entre Jouanne et Henry! Il est vrai, comme disent les experts, que ces cinq tableaux, avec leurs ornements et avec leurs accessoires, les artistes n'auraient qu'à *s'en accommoder* comme ils l'entendraient, Saint-Maurice, apparemment, n'en voulant plus après les fêtes et les réjouissances officielles terminées.

De cette expertise veut-on maintenant savoir le dernier mot? le voici :

L'estimation des travaux de Jouanne s'élève, en tout,	à	554 liv. » s.
et, pour Henry, à		245 45
Total pour les deux peintres . .		<u>766 liv. 45 s.</u>

Pour cette somme, Saint-Maurice, le magnifique, le riche amateur des arts et de la beauté, avait toutes les peintures que vous savez, le fruit de la composition et du pinceau des deux artistes pendant vingt-et-un mois de leurs travaux! Mais il est vrai, et j'oubliais de le dire, comme le remarquent judicieusement les experts, que Jouanne n'avait *fourni que son temps*, et qu'il avait été *bien norry*, de même que Henry, qui avait *été sur le même pied*. Pour des gens qui n'avaient fourni que *leur temps*, et qui avaient été *bien norris*, n'était-ce pas être encore bien généreux?

Maintenant, quelle fut la suite de cette singulière expertise? Fut-elle la règle définitive du procès? Fut-elle le dernier mot de la justice? Cette chétive somme de 550 et de 245 liv. 45 s., cette sorte d'humiliante aumône, Henry et Jouanne furent-ils assez pauvres, assez misérables pour être réduits à l'accepter? Ou bien furent-ils assez

fiers, sinon assez riches, pour la jeter à Saint-Maurice qui l'aura peut-être ramassée? Cette question, j'ai cherché si, dans les registres du Parlement, quelque document officiel se trouverait pour l'éclaircir. Rien ne se trouve dans les registres : ils sont muets; selon toute apparence, la justice s'est tue pour les deux pauvres artistes, et n'a pas eu un mot pour eux. Je le regrette pour l'honneur du temps, je le regrette pour la justice; et, à ce sujet, j'ai peine à retenir une réflexion : si ce procès, qui ne date guère de plus d'un siècle, avait eu lieu seulement quarante ans plus tard; si la cause des deux pauvres artistes eût eu l'appui d'un honorable avocat et celui de la publicité, qui est bonne pour le faible et pour le pauvre; si seulement Jouanne et Henry avaient su faire des mémoires, non comme ceux que nous voyons ici, mais des mémoires comme en faisait, un peu plus tard, un plaideur célèbre, Beaumarchais, contre le comte de Lablache ou contre le conseiller Goezmann, les choses se seraient-elles ainsi passées, et Saint-Maurice, avec ses habiletés de procédures et de chicanes, aurait-il aussi fièrement levé la tête, et aurait-il eu les rieurs de son côté?

Je n'ai plus, en finissant, qu'un mot à ajouter. Sur ce procès de 1730, le temps, un siècle et plus, a passé. Les personnages de ce drame sont morts depuis longtemps, et Saint-Maurice le glorieux, et la belle dame Toussaint, et les insoucians Henry et Jouanne, tous dorment égaux dans le tombeau : je n'ai pas à régler leurs comptes. Respect aux morts : à moi aussi, c'est ma maxime, sauf les droits de l'histoire toutefois. Donc paix et respect à leurs cendres, et que la terre, à tous, leur soit légère! Mais, si les artistes sont morts, leurs œuvres aussi ont-elles péri? La Vicomté de l'Eau, ce vieux monument de la cité qui fut témoin, à travers les siècles, de tant de choses mémorables; qui fut le théâtre de tant de grandes et imposantes

solennités, la solennité, notamment, de la *délivrance du meurtrier*, longtemps chère à la province, comme grand acte de pardon; le pardon, si sympathique au cœur de l'homme, comme si, dans le secret de sa conscience, et par un intime et mystérieux instinct, il en sentait pour lui-même le besoin! la Vicomté de l'Eau où brillaient, en 1730, ces œuvres d'art, ces riches peintures, n'en aurait-elle rien conservé?

Sur ces vieux murs, humble maison aujourd'hui affectée à une tout autre destination; sur ces vieux murs qui tombent en ruine et vont bientôt disparaître pour toujours, on voit encore, au premier étage, près d'une porte d'entrée, surmontée d'une gracieuse sculpture en bois représentant *l'Enlèvement d'Europe*, on voit encore une sorte d'enfoncement et comme la place d'une alcôve; c'était là, peut-être, dans l'élégant boudoir de la dame Toussaint, que fut l'alcôve enchantée et le voluptueux lit de repos, gardé par Vénus et les Amours, et par le mystérieux et allégorique cortège dû au pinceau de nos deux peintres, Henry et Jouanne. Mais tout ce délicieux et poétique tableau n'y est plus; le lit de repos et Vénus ont disparu; les Amours se sont envolés, ou peut-être ils sont cachés par un grossier rideau, sous un voile épais qui les couvre comme un funèbre linceuil, sous une couche uniforme, monotone, de peinture due, non à l'artiste, mais au pinceau grossier de l'artisan. Le badigeon et la céruse, voilà peut-être ce qui a remplacé tant d'œuvres d'art! du barbouillage, et voilà tout.

Tout, n'est-ce trop dire toutefois? Il y a là, dans les lambris, quatre petits panneaux peints, qui représentent de petits Amours dans un fond de paysage gracieux. Ces quatre sujets ne seraient-ils pas de la main d'Henry? N'est-ce pas le reste des *dix petits panneaux* par lui peints dans le *goût de Watteau*, comme il est dit dans son mémoire?

Cette question, qu'il m'est permis d'indiquer, non de résoudre, des hommes plus compétents croiront peut-être qu'elle n'est pas indigne de leur examen; que son étude, avant que la Vicomté de l'Eau n'ait disparu, n'est peut-être pas sans intérêt pour l'histoire de l'art. C'est dans ce but, Messieurs, que j'ai cru pouvoir vous raconter l'histoire de ce vieux procès. Mais à quoi tient-il (et c'est par là que je finis), à quoi tient-il que cette révélation, comme tant d'autres choses en ce monde, ne soit venue trop tard? A un hasard qui m'a fait rencontrer, dans de vieux papiers de procédures et de chicanes, dans l'histoire d'un obscur et misérable procès, une révélation que j'étais loin, à coup sûr, d'y chercher.



RÉPONSE

A LA LECTURE FAITE A L'ACADÉMIE PAR M. LÉVESQUE ,

A LA SÉANCE DU 30 MARS 1860 :

PAR M. DE GLANVILLE .

Membre résidant.

(Séance du 20 avril 1860.)



MESSEURS,

J'ai, comme vous, écouté avec attention la lecture qui vous a été faite par l'honorable M. Lévesque à la dernière séance de l'Académie, et, je dois l'avouer, cette lecture a laissé dans mon esprit une impression pénible, parce que, en dehors de l'intérêt artistique et littéraire qu'elle présentait, elle m'a paru faire planer comme un reproche sur la magistrature dont je me suis fait une loi, jusqu'ici, de respecter les décisions, quel que soit le nom qu'elle ait porté, quel que soit le temps où elle rendit ses arrêts. Je me suis demandé s'il était bien vrai qu'une Compagnie judiciaire quelconque, légalement constituée, ait jamais pu oublier ce qu'elle devait à la société, ce qu'elle se devait à elle-même, au point de condamner deux malheureux artistes faibles et pauvres, par le motif seul qu'ils avaient pour adversaire un homme riche et puissant; je

me suis demandé si, dès lors, je devais renoncer à mes anciennes convictions, ou bien si, au contraire, notre honorable collègue n'avait pas manqué de renseignements, s'il n'avait pas cédé malgré lui à cet entraînement naturel qui nous porte trop souvent aujourd'hui à critiquer tout ce qui se faisait autrefois.

En ma qualité d'antiquaire, en ma qualité d'explorateur du passé, j'ai voulu, pour m'éclairer, remonter aux sources; j'ai voulu, moi aussi, rechercher la vérité dans un procès dont les détails vous ont été narrés avec une verve si piquante, avec des couleurs si vives; et, sans essayer d'entrer en lutte, pour la finesse et pour l'élégance du style, avec notre spirituel confrère, je viens lui apporter, sans prétention et avec une franchise qu'il voudra bien me pardonner, j'en suis sûr, quelques documents qui lui étaient sans doute inconnus, et que je crois cependant indispensables pour juger l'affaire à sa juste valeur.

Et d'abord, le sieur de Saint-Maurice n'était pas du tout un haut et puissant seigneur, capable de peser sur les décisions du Parlement de Normandie, ni d'acheter au poids de l'or l'opinion d'experts-jurés. C'était tout simplement un payeur des gages au Parlement; il occupait à Rouen cette charge depuis *deux ans à peine*, lors du procès (1); il n'était pas riche; il menait une conduite fort peu régulière, et ne pouvait, par ces divers motifs, exercer une grande influence sur personne, pas plus que n'en exercerait aujourd'hui un commis-greffier, s'il avait à soutenir un procès devant la Cour impériale.

Parmi les experts nommés pour décider le différent, et que l'on nous a présentés comme incapables d'apprécier

(1) On ne trouve de traces du sieur de Saint-Maurice, sur les registres du Parlement, qu'en l'année 1729. Il mourut le 16 janvier 1733, et le procès eut lieu en 1730.

l'important travail des sieurs Jouanne et Henry, se trouvait un nommé Lefrançois, choisi par les plaignants eux-mêmes, et dont nous n'avons pas à nous occuper ici; puis il y avait un sieur Léger. En ouvrant la brochure si intéressante de M. de Beaurepaire, intitulée : *Notes historiques sur le Musée de peinture de la ville de Rouen*, j'ai vu que ce Léger était né à Rouen; qu'il était un des meilleurs élèves de Jouvenet; qu'il fut reçu maître du métier de peinture le 24 février 1683 et garde en 1702; enfin qu'il a laissé plusieurs tableaux fort estimés. C'était donc un expert bien choisi.

Quant aux plaignants Jouanne et Henry, ils nous sont parfaitement inconnus, mais nous pouvons avoir la mesure de leur talent par le rapport que l'honorable M. Lévesque veut bien nous en faire lui-même. Tout le monde sait que le genre grotesque n'était employé qu'en décoration; on appelait ainsi les ornements, les arabesques dont on couvrait les poutres et les corniches au plafond des appartements depuis l'époque de la renaissance, et je ne pense pas que des artistes quelque peu distingués aient consenti, en aucun temps, à s'abaisser jusqu'à peindre des transparents pour une fête publique et des caisses d'oranger ou de grenadier pour le jardin de n'importe qui, s'appelât-il Saint-Maurice; c'est l'affaire des *barbouilleurs*.

Ceci bien établi, le Parlement me paraît avoir parfaitement jugé dans cette cause, et je ne vois pas même comment, en bonne justice, il aurait pu juger autrement.

De quoi s'agissait-il?

Deux peintres de Rouen avaient fait des travaux de leur art (je suis bien tenté de dire de leur métier), pour un M. de Saint-Maurice, tant à sa maison de campagne qu'à sa maison de ville.

Ayant demandé le salaire de ce travail, il leur avait été alloué en première instance, *outré la nourriture qu'ils*

avaient reçue, 60 s. par jour, somme considérable si l'on se reporte à l'époque. Était-ce assez, était-ce trop? Ce qu'il y a de certain, c'est que les peintres s'en contentaient.

M. de Saint-Maurice, lui, trouvait que c'était trop, et que les peintres étaient plus que payés par la nourriture qu'il leur avait donnée et par les sommes qu'il leur avait déjà versées d'avance. Il fit appel devant le Parlement, et demanda par ses conclusions, au principal, que les demandeurs fussent déboutés de leur action, et, subsidiairement, que des experts fussent nommés pour estimer le travail fait par les demandeurs.

Quant à ceux-ci, ils repoussaient les conclusions subsidiaires comme les conclusions principales, et demandaient purement et simplement la confirmation de la sentence des premiers juges.

Là-dessus, que devait faire le Parlement? Évidemment ce qu'il a fait et ce que ferait aujourd'hui la Cour impériale, si pareille affaire se présentait devant elle : nommer des experts ou plutôt ordonner une expertise, en laissant aux parties le soin de désigner les experts; c'est ce qu'a fait le Parlement. Il a compensé les dépens entre les parties, et, quant au coût de l'arrêt, il l'a mis à la charge des peintres qui succombaient dans leur prétention, puisqu'ils s'étaient opposés à l'expertise que l'arrêt ordonnait.

Voilà pour ce qui concerne le Parlement. Maintenant, son rôle est fini, et, quoi que décident les experts, il n'en aura pas la responsabilité.

Notre confrère a représenté ceux-ci comme ayant sacrifié les intérêts des deux parties à leur riche et puissant adversaire.

Cette appréciation me semble bien sévère.

D'abord, il faut remarquer, ainsi que nous l'avons déjà

dit, que, sur les deux experts, il y en avait un choisi par les demandeurs : le sieur Lefrançois. Il est bien vrai que, en premier lieu, ils avaient nommé un sieur Bréard que M. de Saint-Maurice avait refusé, mais par cette bonne raison qu'il avait sollicité, qu'il avait bu et mangé avec les parties lors du jugement de première instance.

Ce qui pourrait faire croire que les peintres ne se sont pas trouvés trop mal jugés par leurs confrères, c'est qu'on ne trouve pas la suite du procès sur les registres du Parlement, d'où la conséquence que l'on s'est entendu sur l'expertise, et que les demandeurs ont bien voulu accepter le sort que leur faisaient les experts.

Les raisons données par les experts à l'appui de leur sévérité, ne paraissent pas, d'ailleurs, bien mauvaises.

Certains ouvrages sont rejetés du mémoire et non estimés, parce qu'ils n'ont pas été faits; d'autres, parce qu'ils ne sont pas représentés; d'autres, parce qu'ils avaient été payés d'avance.

Le sieur Jouanne, par exemple, avait peint quatre caisses de jardin; et comme chaque caisse avait quatre côtés, il prétendait avoir peint seize caisses. Les experts disent, avec assez de raison, suivant moi, que tout cela ne fait que quatre caisses.

Mais une autre prétention non moins singulière du sieur Henry, était celle-ci :

Par-dessus un tableau représentant la *foire de Besons*, sujet sans doute assez mal traité, suivant l'appréciation de l'auteur lui-même, il avait cru devoir peindre à nouveau les *bains de Diane*, et il voulait que l'on enlevât, avec de la *terbentine* (*sic*), le tableau de dessus, pour découvrir et pouvoir estimer le tableau de dessous. Les experts ont répondu, encore avec assez de raison, ce me semble, que ce travail perdrait les deux tableaux.

Enfin, si nous jugeons l'instruction artistique des deux

demandeurs par leurs connaissances en orthographe, elle n'était pas bien grande. Pour n'en citer qu'un exemple, *l'ivresse de Lot* est écrite ainsi : *l'hiresse de Lhotte*.

En terminant, M. Lévesque, conseiller à la Cour de Rouen, a cru devoir adresser ce blâme sévère à l'ancienne magistrature : « J'ai peine, dit-il, j'ai peine à retenir une réflexion : si ce procès, qui ne date guère de plus d'un siècle, avait eu lieu seulement quarante ans plus tard ; si la cause des deux pauvres artistes eût eu l'appui d'un honorable avocat et celui de la publicité, qui est bonne pour le faible ; si seulement Jouanne et Henry avaient pu faire des mémoires, non comme ceux que nous voyons ici, mais des mémoires comme en faisait un peu plus tard un plaideur célèbre, Beaumarchais, contre le comte de la Mache ou contre le conseiller Groëzmann, les choses se seraient-elles ainsi passées, et Saint-Maurice, avec toutes ses ressources de chicane, aurait-il aussi fièrement levé la tête ? Aurait-il eu les rieurs de son côté ? »

Je répondrai, avec moins de sévérité et plus de justice, je crois : si dans un siècle, si dans deux siècles, peut-être, il prenait fantaisie à l'un de nos arrière-neveux de fouiller dans les archives de l'une de nos Cours impériales, au nom du respect que je porte à la magistrature, cet homme ne rencontrera, je l'espère, dans ses recherches, aucun arrêt plus inique, plus blâmable que celui dont il a été question, et alors, je crois pouvoir l'affirmer, l'honneur de cette Compagnie restera sauf, et l'intégrité de ses membres sera reconnue.

Je vous demande pardon, Messieurs, d'avoir usurpé les respectables prérogatives de l'avocat, en vous entretenant, trop longuement peut-être, d'une affaire dont les pièces, à mon avis, auraient dû rester à toujours dans les dossiers poudreux du Palais-de-Justice de Rouen où elles reposaient oubliées depuis longues années. L'impartialité

des arrêts du Parlement de Normandie est trop bien connue des hommes compétents, pour qu'il soit utile d'en prendre ici la défense ; aussi telle n'a pas été ma pensée. Mais il n'est pas d'usage, je crois, en matière de procès, qu'un accusé soit déclaré coupable, sans qu'une voix amie se soit élevée en sa faveur, et c'est l'Académie, cette fois, qui jugera le différend.



POÉSIE.

QUERELLE ENTRE DEUX ACADÉMICIENS.

L'un fougueux et *rageur*,
L'autre calme et moqueur.

Genus irritabile vatum.

HORACE, *Epit.*, liv. II, ép. 2, v. 102.

Les poètes, nous dit Horace,
Qui devait le savoir, sont race
Pleine d'orgueil, de vanité ;
De plus, ils sont fort irritables ;
Mais les savants, en vérité,
De nos jours sont-ils plus traitables ?
Voici ce qu'on m'a raconté :

Un soir, dans une Académie,
Deux membres de la Compagnie
Sur un sujet fort important
Se querellaient violemment ;
L'un, tout bouffi par la colère,
S'écrie : Assez, assez, confrère !
Brisons cette discussion !

Sachez que, dans mon cœur, bout du sang de lion !

Merci , merci , dit l'autre , à l'instant je m'arrête ,
Que ce fût le sang d'une bête ,
Assurément je m'en doutais ,
Mais laquelle ? je l'ignorais !

BALLIN.



ÉQUIVOQUE EXTRA-PARLEMENTAIRE ;

XVIII^e SIÈCLE.



Deux conseillers au Parlement
De notre bon pays normand ,
Un vendredi , jour d'audience ,
Avaient compendieusement
Opiné très différemment
Sur un point de jurisprudence.
Arrêt rendu finalement
En ladite et même séance.
Ils dinaient , ce jour-là , tous deux ,
Chez une pieuse parente ,
Qui nourrissait de pois ou d'œufs
Son existence pénitente ,
Mais qui fit cuire , exprès pour eux ,
De la raie . . . odoriférante.

Le lendemain , rentrant aux plaid ,
Nos deux juges se rencontrèrent ,
Et sur les degrés du palais
Ce petit colloque entamèrent :

— Que dis-tu de l'arrêt d'hier ?
 (Chacun d'eux avait son entente)
 — Ce que j'en dis?... Ma foi, mon cher,
 Je l'ai trouvée un peu piquante.

CLOGENSON.

LES DEUX QUESTIONS

A L'ORDRE DU JOUR.

Le 3 février 1860.

Pierre est *prohibitionniste* ;
 Il a toujours faim de ducats ;
 Paul, de son côté, fait fracas ,
 Se proclamant libre-échangiste.

J'écrivais, un de ces matins ,
 A certain ami jeune et tendre ;
 Ami pour moi des plus certains ,
 Puisqu'il m'aime avec mes huitains ,
 Toujours tout prêt à les entendre.
 Je lui disais, d'un ton plaintif :
 Je grapille à votre vendange ;
 Apollon m'est prohibitif ;
 Mais s'agit-il de vous , il change
 Et de système et de tarif ;
 C'est juste , et ce n'est pas étrange.

Les Muses vous font les yeux doux ,
Et quand l'une d'elles , belle ange ,
Semble vous dire : « M'aimez-vous ? »
Trop galant pour prendre le change ,
Vous vous jetez à ses genoux ;
Vous êtes pour le *libre-échange* !

CLOGENSON.

A MONSIEUR BERVILLE ,

Président honoraire à la Cour Impériale de Paris ,

EN RECEVANT DE LUI LES VERS INTITULÉS : *LA RETRAITE*.

Rouen , 2 janvier 1860.

Au premier jour de l'an j'ai reçu le portrait
D'un esprit sage et ferme en sa philosophie ,
Qui s'est peint en beaux vers pleins de vie et de trait ;
Cher Berville , merci de sa photographie.

Le décret qui vous rogne un peu de temporel ,
Vous laisse plus puissant dans le spirituel.

CLOGENSON.

LA FOURMILIÈRE.

Au milieu des blés jaunissants,
 Espoir de la moisson prochaine,
 Je suivais, à travers la plaine,
 Un sentier perdu dans les champs.
 Tout à coup mon pied heurte un léger monticule ;
 Le terrain cède, je recule :
 Sans le vouloir, je venais, sous mes pas,
 D'écraser une fourmilière.
 En un instant, que de dégâts !
 Dans la nation tout entière,
 Ma présence a semé la ruine et l'effroi ;
 C'est un tumulte, un désarroi ! . . .
 Chaque fourmi court et se précipite.
 Plus d'une ne pensant qu'à soi,
 S'empresse de fuir au plus vite ;
 D'autres, malgré ce trouble affreux,
 Ont bien soin d'emporter leurs œufs.
 Une mère est partout la même,
 Et le salut de ses enfants
 Est pour elle la loi suprême.
 Je passe au même endroit au bout de quelque temps :
 Par un travail infatigable,
 Mes petites fourmis avaient tout réparé ;
 Sur ce sol naguère effondré,
 On avait reconstruit l'humble palais de sable.
 Tout respirait l'ordre et l'activité ;
 Un sentier conduisait au sein de la cité,
 Et sans souci des épreuves passées,
 Mille fourmis arrivaient empressées,

A la masse commune apportant tour à tour
 Quelque grain détaché des épis d'alentour.

De la fourmilière humaine,
 Tel est souvent le destin :
 Qu'une tempête soudaine
 Vienne éclater dans son sein,
 C'est une panique immense,
 On voit un peuple en démence
 S'agiter épouvanté.

Quelques jours, quelques ans se passent,
 Les traces des malheurs s'effacent,
 L'ordre se rétablit, et la société
 Renaît, avec le calme, à la prospérité.

Ad. DECORDE.

SOUVENIRS DE NORMANDIE.

16 mars 1860.

LE MASCARET.

Le savant Monsieur Babinet
 Avait prédit que la marée,
 Le neuf de ce mois, atteindrait
 Une hauteur démesurée.
 Or, sur la foi de cet arrêt,
 Combien de gens, coûte que coûte,
 Vendredi, se sont mis en route
 Pour aller voir le Mascaret.

Sur les bords de la Basse-Seine ,
Caudebec était annoncé
Comme l'endroit le mieux placé
Pour jouir de ce phénomène ,
Et, pour ce pays délaissé,
C'était une excellente aubaine.
Aussi coupés, fiâcres, coucous,
De toutes parts s'y rendaient tous :
D'étrangers la ville était pleine ;
Un vapeur venu de Rouen
Portait aussi son contingent,
Et l'on dit, je le crois sans peine,
Que, voyant cet empressement,
L'Ouest veut, pour la saison prochaine,
Y créer un embranchement.
Mais ce spectacle magnifique,
Suivant des témoins *de visu*,
N'a pas tout-à-fait répondu
Au programme scientifique
Que la presse avait répandu.
C'est du moins, et je m'en empare,
Ce que m'a dit un avocat,
Grand touriste, qui, par état,
Ne pouvait manquer à la barre.
Le vent d'abord a fait défaut :
Privé de cet auxiliaire,
On a vu seulement le flot
Monter, ainsi qu'à l'ordinaire,
Mais ni plus vite, ni plus haut.
Le matin, il gelait à glace,
Et, si je suis bien informé,
Maint curieux, en résumé,
N'a dû, certes, quitter la place
Que pour revenir enrhumé.

Car l'hiver semble , cette année ,
Prendre racine en nos climats ;
Il gèle toute la journée ,
Quand par hasard il ne pleut pas :
Le printemps fuit-il notre terre ,
Ne nous laissant qu'une atmosphère
De catarrhes et de frimas ?
Mais ce fut bien une autre affaire ,
Quand , l'heure ayant enfin sonné ,
On dut songer au déjeuné.
La ville , on le sait , n'est pas grande ,
Et , pour tant de gens affamés ,
Que pouvaient , je vous le demande ,
Cinq ou six hôtels clair-semés ?
Puis , l'hospitalité touchante ,
Qu'à l'opéra toujours on chante ,
Ne peut aujourd'hui s'allier ,
Avec l'impôt et la patente ;
Pour l'avoir , il faut la payer.
Passe encore si l'hôtelier ,
(On n'est pas tous les jours en fête) ,
Se contentait d'un gain honnête ;
Il doit vivre de son métier.
Mais , soit maladroite exigence ,
Soit effet de la concurrence ,
Tout se vendait à des prix fous :
Un œuf s'y payait trente sous.
On était alors en Carême ,
Et c'eût été le cas , vraiment ,
De jeûner bien dévotement ;
Car pour un pauvre poulet même ,
Le fait est très certain , dit-on ,
Il a fallu qu'un commissaire ,
Appelé , comme Salomon ,

A décider la question ,
 Le cotât , pour trancher l'affaire ,
 A vingt francs , par transaction.
 Or, sur ce petit épisode ,
 On peut juger facilement
 Que ce voyage d'agrément ,
 Qu'on cherchait à mettre à la mode ,
 Dût, au public désappointé ,
 Paraître un peu cher acheté.
 Vous avez donc fait une faute ,
 Aubergistes Caudebecquais ,
 Et pour les futurs Mascarets ,
 Vous pourriez compter sans votre hôte.
 Que n'avez-vous songé plutôt ,
 Un peu moins prompts à la curée ,
 Que ce qui vient avec le flot
 S'en retourne avec la marée.

Ad. DECORDE.

LE RÉVEIL A LA CAMPAGNE ,

AU PRINTEMPS.

Au sortir du sommeil , la douce et bonne chose ,
 Est-il plaisir plus vif , se sentant éveiller ,
 Qu'entendre , esprit confus et paupière mi-close .
 Tous les petits oiseaux sous son toit gazouiller ?

Et de voir le soleil , qui vient dorer la nue ,
 De ses feux empourprés colorer l'horizon ;
 Les bosquets agités saluer sa venue ;
 Les flexibles rameaux caresser la maison .

Ma couche, à cet instant, est aussitôt déserte
Pour me sentir revivre à l'air pur du matin,
Et j'aspire avec joie, à ma fenêtre ouverte,
La brise parfumée aux lilas du jardin.

Alors, à l'unisson de toute la nature,
Mon âme s'élevant s'adresse au Créateur;
A l'aspect de nos champs ma voix, d'instinct, murmure
La prière d'amour qui surgit de mon cœur.

Admirables tableaux qui dissipez le doute,
Aux esprits inquiets apportez vos secours;
Ils béniront mon Dieu qui permet que j'ajoute
Encore un jour de plus au nombre de mes jours.

Et lorsque revenus à la loi salutaire,
Qui de leur cœur troublé rétablira la paix,
Qu'ils laissent sans regret ou palais ou chaumière,
Car la mort d'ici-bas c'est la vie à jamais.

Adolphe MOUTON.

LE RÉVEIL A LA VILLE,

EN HIVER.

Quel est ce bruit croissant qui m'arrache au sommeil,
Et vient, avant le jour, commencer la journée?
De la vieille cité c'est le cri du réveil,
La voix de notre terre au travail condamnée.

Interrompant la nuit , qui fait tout oublier ,
La lampe est allumée en la pauvre mansarde ,
Et répand tristement sur l'étrouit atelier
Une faible lueur vacillante et blafarde.

Sous l'effort continu d'un bras dormant encor ,
L'insipide rouet tourne et semble se plaindre ,
Echo du malheureux qui gémit sur son sort ,
Que la nécessité chaque jour doit contraindre.

A leur tour s'éveillant , et de tous les côtés
La pioche et le marteau font retentir la ville ;
Le feu brille à la forge ; à coups précipités
On entend cliqueter la navette mobile.

Près de ce peuple entier, bruyant comme les flots ,
L'artiste, le penseur, travaillent en silence ;
Bien que plus fatigués ils ont moins de repos ,
Sans cesse de l'esprit la tâche recommence.

Mais à l'instant des cieùx l'ange consolateur
Vient ranimer l'espoir, soutenir la misère ,
Et des cœurs affaiblis renouveler l'ardeur :
La cloche de l'église appelle à la prière.

Adolphe Mouton.

NOTA. M. Mouton , nommé membre correspondant de l'Académie en 1856, et résidant en 1858, est mort en 1859. C'est en 1858 qu'il avait composé les deux pièces de vers qui précèdent.

PRIZ

Proposés pour les années 1861, 1862 et 1863.

1861.

PRIZ EXTRAORDINAIRE.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, désirant se conformer, le plus tôt possible, aux intentions de l'un de ses bienfaiteurs, M. Juste-Isidor DUMANOIR, en son vivant propriétaire à Rouen, rue des Forgettes, n° 4, décernera, dans sa séance du mois d'Août 1861, une somme de 4,000 francs à l'auteur d'une belle Action accomplie dans le département de la Seine-Inférieure, pendant le cours des années 1859, 1860 et 1861.

Les renseignements soumis à l'Académie devront former une *Notice circonstanciée* des faits qui paraîtraient mériter d'être récompensés, accompagnée des attestations des autorités locales, dûment légalisées.

Toutes ces pièces devront être adressées *franco* à l'un des Secrétaires de l'Académie, avant le 1^{er} juin 4^e terme de rigueur.

LEGS GOSSIER.

L'Académie décernera un prix de 750 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant :

ÉTUDE DU PAUPERISME A ROUEN, depuis le commencement du siècle jusqu'en 1858, et indication des meilleurs modes à suivre pour la distribution des secours.

LEGS BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 1,500 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire sur l'HISTOIRE DU COMMERCE MARITIME DE ROUEN, depuis le commencement du XVI^e siècle jusqu'au commencement du XIX^e; ce travail devant faire suite au remarquable ouvrage de M. DE FRÉVILLE, couronné par l'Académie, et publié, par les soins de la Compagnie, en 1858.

1862.

Un prix de 500 fr. sera décerné à l'auteur de la meilleure ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE SUR ANCELOT.

1863.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. au meilleur Tableau dont le sujet sera puisé dans l'histoire de la Normandie. Les ouvrages envoyés resteront la propriété de leurs auteurs, mais le lauréat devra remettre à l'Académie une esquisse de son œuvre.



Observations communes à tous les concours.

Chaque ouvrage manuscrit portera en tête une devise qui sera répétée sur un *billet cacheté*, contenant le nom et le domicile de l'auteur. Pour les tableaux, la désignation du sujet remplacera la devise. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les ouvrages envoyés devront être adressés *francs de port*, avant le 1^{er} MAI DE L'ANNÉE OU LE CONCOURS EST OUVERT, (TERME DE RIGUEUR), soit à M. A. LÉVY, soit à M. DECORDE, *Secrétaires de l'Académie*.

MÉDAILLES D'HONNEUR.

L'Académie décernera, alternativement chaque année, dans sa séance publique, des *médaillles* aux auteurs, nés ou domiciliés en Normandie, qui les auront méritées par leurs travaux dans les *Sciences*, les *Lettres* ou les *Arts*.

La première distribution aura lieu en 1861, pour la *classe des Sciences*.

Extrait du Règlement de l'Académie.

« Les manuscrits envoyés au concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais. »

TABLE DES OUVRAGES

Reçus pendant l'année académique 1859-1860, et classés par ordre alphabétique, soit du nom de l'auteur ou du titre des ouvrages anonymes, soit du nom de la ville où sont publiés les ouvrages périodiques et ceux des Sociétés savantes.

Dressé conformément à l'art. 63 des nouveaux statuts (V. le vol. de 1848).



- Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale, et Société française de statistique universelle. *Journal mensuel des travaux*, 1859, septembre à décembre, 1860, janvier à août. *Séance annuelle de 1860*.
- Amiens. Académie des sciences, etc. *Bulletin*, 1859, n° 2.
- Amiens. Société des antiquaires de Picardie. *Bulletin*, 1859, n° 2, 3. — 1860, n° 1. — *Mémoires*, t. 7, 1860.
- Amsterdam. Académie. *Jaarboek 1858*. — *Mémoires 1858* 59. 2 v. in-4°. — *Verlagen en Mededeelingen*, 7 vol. 1858-59.
- Andrieux (D^r). *Annales des maladies chroniques et de l'hydrologie médicale*. n° 1 et 2, 1860.
- Angers. Société académique. *Mémoires*, 5^e et 6^e vol. 1859.
- Angers. Société industrielle de Maine-et-Loire. *Bulletin*, 9^e liv., 2^e série, 1858-1859.
- Angoulême. Société d'agriculture, arts et commerce. — *Annales*, t. 41, 1859, n° 1 à 4. — 1860, n° 1.

- Annuaire du département de la Manche, 31^e année, 1859.
(Cette importante publication, dirigée, depuis son origine, par M. Julien Travers, ex-professeur de littérature latine à la faculté de Caen, secrétaire de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de la même ville, a été l'objet d'un rapport général fait à l'Académie de Rouen, par M. Ballin, en 1859). *V.* Caen.
- Anselme. *V.* D'Anselme.
- Anvers. Académie d'archéologie de Belgique. *Annales*, t. 3, 2^e liv., 3^e 4^e; t. 17^e, 1^{re}.
- Archives des missions scientifiques et littéraires et autres ouvrages. *V.* Ministre de l'instruction publique.
- Art (l') au XIX^e siècle. *V.* Labourien.
- Association normande. *V.* Caen.
- Auxerre. Société centrale de l'Yonne. *Bulletin*, 2^e année, 1858.
- Bard (Joseph). De la question liturgique, par rapport à la Sainte-Église de Lyon, 1860.
- Bardy. Ordre souverain des hospitaliers réformés de Saint-Jean, Jérusalem, Rhodes et Malte. — Organisation de son premier Couvent en France, Paris, 1859.
- Batailhé (J.-F.) et Guillet (Ad.). *De l'alcool et des composés alcooliques en chirurgie. etc.* 1859.
- Beaurepaire (Ch. de). *Les États de Normandie sous la domination anglaise. — De l'administration de la Normandie sous la domination anglaise, en 1424, 25 et 29.* Extr. du t. 24 des mémoires de la Société des antiquaires de Normandie.
- Beaux-Arts. *V.* Gagneux, Labourien, Pigeory, Revue. *V.* aussi Paris. Comité central, etc.
- Bénèche (J.). *Petit manuel d'éducation-dédié aux mères de*

famille. 1860. — *Fleurs des champs, quelques poésies mêlées de prose*. Elbeuf 1860.

Berlin. Académie des Sciences. *Monatsbericht*, année 1859.

Besançon. Société d'agriculture. *Bulletin*. 1858-59.

Béziers (Hérault). Société archéologique *Bulletin*, t. 1^{er}, 2^e liv. 1859. 3^e 1860.

Bigorie (de). Michel de Montaigne, sa vie, ses œuvres et son temps. 2^e éd. 1858.

Billiet (M^g Alexis). archevêque de Chambéry. — Quatre opuscules : *Des brises périodiques dans les vallées des Alpes*, 1840. — *Dissertation sur les dyptiques, suivie de la description d'un dyptique grec trouvé en Savoie*, 1846. — *Observations sur le Recensement des personnes atteintes de goître et de crétinisme dans les diocèses de Chambéry et de Maurienne*. — *Mémoire sur les premiers évêques du diocèse de Maurienne*.

Bordeaux. Académie impériale. *Actes*, 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e trim. 1859.

Bordeaux. Société de médecine. *Notice des travaux pour l'année* 1859.

Boucher de Perthes. *Antiquités antédiluviennes—Réponse à MM. les antiquaires et géologues présents aux assises archéologiques de Laon*. Amiens, 1859.

Boulogne-sur-Mer. Société d'agriculture. *Bulletin* n^o 9 à 17.

Bourg. Société d'Émulation de l'Ain. *Journal d'agriculture*, 1859, n^o 8 à 12; 1860, n^{os} 1 à 7.

Brest. Société académique, *Bulletin*, t. 1^{er}, 1^{re} et 2^e liv.

Bruxelles. Académie royale de Médecine. *Bulletin*, t. 2, n^{os} 10, 11 et 12, suppl. au n^o 3; t. 3, n^{os} 1 et 2, 3, 4, 5, et suppl. au n^o 2.

Bruxelles. Académie royale des sciences. *Bulletin*, 2^e série, t. 4 et 5, 1858. — t. 6, 1859. — *Tables générales et analytiques*

- du Recueil des Bulletins.*—*Annuaire de l'Académie royale.*
1859.
- Bulletin de différents comités et autres ouvrages. *V.* Ministre
de l'Instruction publique.
- Caen. Académie impériale. *Mémoires*, 1860.
- Caen. Association normande. *Annuaire des cinq départements
de la Normandie*, 26^e année, 1860.
- Caen. Société d'agriculture. *Bulletin mensuel*, avril à décembre
1859. (manque octobre).
- Caen. Société linnéenne. *Bulletin*, 4^e vol. 1858-59.—
Mémoires 1856 à 59. Paris, 1860, 1 vol. in-4^o.
- Cambrai. Société d'Émulation. *Mémoires*, t. 26, 1^{re} et 2^e p.
1859.
- Cambridge. American academy. *Memoirs*, vol. VI, part II,
1859.
- Castres (Tarn). Société littéraire et scientifique. *Procès-
Verbaux des Séances*, 3^e année, 1860.
- Caumont (Aldrick) *Dictionnaire universel du droit commercial
maritime, ou Répertoire méthodique et alphabétique de légis-
lation, doctrine et jurisprudence nautiques, avec sommaires
et tables.* 2 vol. gr. in-8^o, 1857-58.—*De l'extinction des
procès ou l'amiable composition, remplaçant l'arbitrage
volontaire*, etc. 1860.
- Châlons-sur-Marne. Société d'agriculture. *Mémoires*, 1859.
- Cherbourg. Société impériale des sciences. *Mémoires*, t. 6,
1858.
- Clos (D^r D.). *Sépales stipulaires.*—*Du coussinet et des nœuds
vitaux dans les plantes, spécialement dans les cactées.* 1860.
- Cocheris. *V.* Journal des savants.
- Cochet (l'abbé). *Notice nécrologique sur l'abbé P. Langlois*,
1860.

- Coinde. *Notes pour servir à l'histoire des épizoïquet*. Moscou, 1860.
- Comarmond (A.). *Description des antiquités et objets d'art contenus dans les salles du Palais-des-arts de la ville de Lyon*. 1855-57.
- Copenhague. Académie. *Det kongelige Danske Videnskabernes Selskabs Skrifter*. 2 vol. in-4°, 1859.
- Corblet (l'abbé Jules). *Revue de l'art chrétien*, n° 2, février 1860.—*Étude iconographique sur l'arbre de Jessé*. 1860.
- D'Anselme (H.). *Revue du monde païen. Recueil semi-périodique*. cahiers 1 à 9.
- De la Quérière. *Observations sur les projets des rues à ouvrir dans la ville de Rouen. — Notice historique et descriptive sur l'ancienne église paroissiale de Saint-Jean-de-Rouen*. 1860.
- Delattre (Ch.). *Recherches chimiques et médicales sur la préparation, la composition et les propriétés thérapeutiques des huiles de foie de morue, de squalé et de raie*. Dieppe, 1859.
- De Lérue. *Histoire de la ville de Blangy-sur-Bresle*. 1860.
- Département de la Seine-Inférieure, *Compte de l'exercice 1857. — Supplément au budget de 1859. — Budget départemental, dépenses, ex.* 1860. (Donnés par M. Ballin). — *Conseil général, session ordinaire de 1859* (Envoi de M. le Sénateur-Préfet).
- Dijon. Académie impériale. *Mémoires*, 1858-59.
- Dijon. Société d'agriculture. *Journal d'agriculture*, 1859, nos 6 à 12. — 1860, nos 2 à 6, (manque n° 1).
- Dionisotti. *Cenni storici sull'amministrazione della giustizia in Vercelli, dall'anno 1427 à 1860*.

- Elbeuf. Société industrielle. *Bulletin des travaux*, 1859.
- Epinal (Vosges). Société d'Émulation. *Annales* t. 10, 1^{er} cahier, 1858.
- Evreux. Société libre d'agriculture, etc. *Recueil des travaux*, t. 5, 1857-58.
- Fabre jeune. *Mémoire sur les altérations frauduleuses de la garance et de ses dérivés, et rapport fait à la Chambre de commerce d'Avignon*, 1860.
- Fabvier. V. Paillart.
- Fallue (Léon). *Antiquités Gallo-Romaines et cryptes mérovingiennes d'Épinay-sur-Seine*,
- Fernand (Jacques). *Poésies*. Paris, 1860.
- Forchhammer (G.). *Oversigt over det Kongelige Danske Videnskabernes Selskabs Forhandlinger og dets Medlemmers Arbejder; i Aaret*, 1858. 1 vol. in-8°.
- Frère. *Manuel du bibliographe normand*. t. 1^{er}, 1858; t. 2^d 1860.
- Fréville (Ernest de). *Documents relatifs à l'histoire de Rouen.—Mémoire sur la cosmographie du moyen-âge, le traité de la sphère, par Nicolas Oresme, et les découvertes maritimes des Normands*. 1860.
- Gagneux (Émile). *Les Beaux-Arts* Revue nouvelle, 2^e, 3^e, 4^e et 6^e liv. 1860. (manque 5^e).
- Garance. V. Fabre.
- Garnier (J.). *Dénombrement du temporel de l'Évêché d'Amiens en 1301*. Amiens, 1859.
- Gautier (A. D.). *Les deux arithmétiques ou la zonnomie*.
- Girardin. *Titrage des potasses brutes, extraites des vinasses de betteraves*. 1860.

- Görlitz. Société des Sciences. *Neues Lansitzches Magazin*. 1859 et 1860, 8 cahiers.
- Gould (D^r). *Défence of Dr Gould by the scientific council of the Dudley observatory*. Albany, 1858.
- Gould J^r (Benjamin Apthorp). *Reply to the « Statement of the trustees » of the Dudley observatory*. Albany, 1859.
- Grovestins (B^{on} de). *Les gloires du romantisme, appréciées par leurs contemporains et recueillies par un autre bénédictin*. 2 gr. vol. in-12, 1859. — *Lettres d'un bénédictin relativement à l'esprit des gloires du romantisme*. 7^e à 10^e. — *Suite à l'éloge de la Folie d'Érasme*.
- Guadet (J). *Protestation contre le livre intitulé : Histoire des Girondins et des Massacres de Septembre, par M. A. Granier de Cassagnac, et appréciation historique de ce livre*. Paris, 1860.
- Guilland (D^r). *Compte-rendu des eaux d'Aix, en Savoie, pendant l'année 1858. — Notice biographique sur le médecin Daquin*.
- Guillet. V. Bataillé.
- Guillory aîné. *Les congrès de Vignerons français*.
- Guilmeth, de Brionne. *Notice biographique et littéraire sur Alexandre-Auguste*. Paris, 1860.
- Guislain (A.) et Lemale. *Le Havre, sous le gouvernement du duc H. de Saint-Aignan. (1719-1776)*. Havre, 1860. — *Notices biographiques sur les ducs de Saint-Aignan (François et Hippolyte), gouverneurs du Havre*. 1860.
- Hall (James) et J. D. Whitney. *Report on the geological survey of the state of Iowa*. 2 vol. gr. in-8^o, rel. en percaline.
- Havre. Société havraise d'études diverses. *Recueil des publications, 1857-58*. V. Guislain.

- Herpin (D^r Ch.) *Sur l'alucite ou teigne des blés, et sur les moyens de la détruire*. Paris, 1860. — *Du raisin considéré comme médicament, ou de la médication par les raisins*. Paris, 1860.
- Institut historique. *L'investigateur*, liv. 295 à 306.
- Institut impérial de France. *Rapport fait par M. Combes sur le Monte-Courroie de M. Herland*. — *Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par M. Léon Renier*, le 2 décembre 59.
- Institut Smithsonian. *V*. Washington.
- Jobard. Bulletin du Musée de l'industrie belge, 1859, septembre à décembre; 1860, janvier à juin.
- Jourdain (Eliacim). *Le panier fleury*. — Dix pièces de théâtre : *Les collaborateurs*, drame 1856. — *L'herbe qui égare*, drame-bouffe, id. — *Raphaël*, drame, 1857. — *Le droit des roses*, drame-bouffe, id. — *Don Juan*, drame fantastique, id. — *Les réalistes*, drame-bouffe, 1858. — *Un nid dans les seigles*, drame-idyle, 1859. — *Les fées mauvaises*, drame-ballet, id. — *Le Roman d'un pauvre jeune homme*, parodie de *Le Roman d'un jeune homme pauvre*, comédie de M. Octave Feuillet. — *Le lacet de Berthe*, comédie-drame, 1860.
- Journal des savants. 1859, septembre, octobre, novembre, décembre; 1860, janvier à juin. — NOTA. Dans le numéro de mai 1860, se trouve l'annonce de la *Table méthodique et analytique des articles du Journal des savants*, depuis sa réorganisation en 1816, jusqu'en 1858 inclusivement, par Hippolyte Cocheris.
- Jouvenet. *V*. Leroy.
- Kerchhove. *V*. Van der Heyden.

- Labourieu (Theodore). *L'art au XIX^e siècle*, 11^o liv. à 16^e, 1860.
- Lamont (D^r I.). *Untersuchungen über die Richtung und Stärke des Erdmagnetismus, etc.* Munich, 1858.—*Magnetische untersuchungen in Nord-Deutschland, Belgien, Holland, Danemark.* Munich, 1859.—*Monatliche und jährliche Resultate der an der Königlichen Sternwarte bei München von 1825 bis 1856.* Munich 1859.
- Langlois (l'abbé). *V. Cochet.*
- Lecadre (le D^r). *Le docteur Lucas-Championnière*, 1859.—*Un nouveau chapitre aux études sociales, hygiéniques et médicales.* 1857.
- Le Hon (H.). *Périodicité des grands déluges résultant du mouvement graduel de la ligne des apsides de la terre.* Bruxelles, 1858.
- Lemale. *V. Guislain.*
- Lemonnier (A. H.). *Notice historique sur la Société académique des Enfants d'Apollon.* 1860.
- Lepage. *Note sur l'opium indigène.* 1859.
- Lepicard. *Quelques recherches pour servir au dosage de l'acide stéarique contenu dans les cierges.* (Manuscrit).
- Leport (I.). *Guide pratique pour bien exécuter l'opération de la cataracte, par extraction supérieure.* 1860.
- Leroy (F. N.). *Histoire de Jouvenet.*
- Limoges. Société d'agriculture. *L'agriculteur du centre*, n^{os} 1 à 7, 1860.
- Luxembourg. Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques de ce duché. *Publications.* Année 1857.
- Malbranche. *Notice historique sur la Société des Pharmaciens de Rouen.* (Extrait du bulletin des travaux de la Société).

- Mans (Le). Société d'agriculture. *Bulletin*, 2^e, 3^e et 4^e trim. 1859; 2^e s., t. 7, 1860.
- Mende. Société d'agriculture de la Lozère. 1859, t. 10. juillet à décembre.
- Metz. Académie impériale. *Mémoires*, 1859.
- Meurein (V^{or}). *Observations météorologiques faites à Lille pendant l'année 1857-58*. 1859.
- Millet-Saint-Pierre (J.-B.). *Recherches sur le dernier sorcier et la dernière école de magie*. 1859.
- Ministère de la justice. *Compte général de l'administration de la justice criminelle en France, en 1858*.—*Id. de la justice civile et commerciale*.
- Ministre de l'instruction publique.—Livres envoyés par S. Ex. *Revue des sociétés savantes de la France et de l'étranger, de 1856 à 1858* (5 vol.).—*Archives des missions scientifiques et littéraires, 1850 à 1857*, (7 vol.).—*Extraits des procès-verbaux des séances du Comité historique, 1850*, (1 vol.).—*Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts, 1853 à 1857*, (32 cahiers et 3 tables).—*Bulletin des Comités historiques, 1849 à 1852*, (28 cahiers), (Il manque celui de janvier 1850, qui est épuisé).—*Instructions relatives aux arts et monuments, à l'histoire, à la philologie, aux poésies populaires de la France, à l'usage des voyageurs en Orient, 1837 à 1856*, (7 cahiers).
- Montémont (Albert). *Ode à M. le Dr Malgaigne, professeur à la faculté de Paris, chirurgien de l'hôpital Beaujon*.
- Morel (Dr). *Des caractères de l'hérédité dans les maladies nerveuses*. Paris, 1859.—*Traité des maladies mentales*. Paris, 1859.
- Moscou. Société impériale d'agriculture. *Rapport sur les travaux de 1857*. 1858.

- Moses Paic. *Pasigraphie mittels arabischer zahlzeichen*. Semlin, 1859.
- Mulhouse. Société industrielle. *Bulletin*, n^{os} 148 à 154.
- Munaret (D^r). *Iconautographie de Jenner*. 1860.
- Munich. Académie. *Deux brochures*.
- Namur (D^r A.). *Interprétation d'un Triens mérovingien du pays des Aulerques, frappé à la fin du VII^e siècle, ou au commencement du VIII^e*.
- Nancy. Académie de Stanislas. *Mémoires*, 1858.
- Nantes. Société académique *Annales*, 1^{er} et 2^e sem 1859.
- Nepveur. *Projet de distribution d'eau; délibération du Conseil municipal de Rouen du 8 juin 1860.—Rapport par M. Nepveur, avec 2 planches*.
- Nicot. *Compte-rendu des travaux de l'Académie du Gard*.
- Nîmes. Académie du Gard. *Mémoires*, 1858-59. V Nicot.
- Niort. Société de statistique des Deux-Sèvres. *Mémoires*, 1^{re} et 2^e liv., 1858-59.
- Orbigny (C. d'). *Sur l'âge véritable des Poudingues de Nemours, etc.—Sur le diluvium à coquilles lacustres de Joinville, novembre 1859*.
- Otrepppe de Bouvette (Alb. d'). *Fouilles, recherches, découvertes et indications archéologiques dans la province de Liège.—Vestiges des âges, empreintes des siècles, etc. Liège, 1860.—Les catacombes ouvertes, comme études de mœurs, aux anciens petits métiers, etc. Liège, 1860*.
- Owen (David Dale). *First report of a geological reconnaissance of the northern countries of Arkansas*. 1857-58.
- Paillart. *Éloge de M. Fabvier*.
- Paris. Comité central des artistes. *Statuts constitutifs et réglementaires*. 1860.

- Paris. Conseil central d'hygiène publique. *Rapport général sur les travaux, pendant 1858-1859.*
- Paris. *Revue des Beaux-Arts*. 3^e liv. 1^{er} février 1760.
- Paris. Société de géographie. *Bulletin*, 1859. n^o 99 à 111.
- Paris. Société de la morale chrétienne. t. 9, n^{os} 5, 6.—T. 10, n^{os} 1, 2, 3.
- Paris. Société de l'histoire de France. *Bulletin*, juin à décembre 1859 (manque septembre); janvier, février, mars 1860.
- Paris. Société d'encouragement pour l'industrie nationale. *Séance générale du 28 mars 1860.*
- Paris. Société impériale des antiquaires de France. *Bulletin*, 1859, 2^o et 3^o tr.—1^{er} tr. 1860.
- Paris. Société impériale et centrale d'agriculture. *Bulletin des séances*, 1859, n^{os} 5, 6, 7.—1860, n^{os} 2, 3.
- Paris. Société protectrice des animaux. *Bulletin mensuel*, 1859, juin, août, septembre, octobre, t. 5, n^{os} 11, 12.—T. 6. n^{os} 2, 3, 5, 6.
- Parrat (H.) *Hymne au soleil (hymne égyptien).—Tableau étymologique de la langue allemande.*
- Passy (Ant.). *Discours d'ouverture de la séance publique annuelle du 17 juillet 1859, de la Société impériale et centrale d'agriculture.*
- Perpignan Société agricole, scientifique et littéraire. *Mémoires* 12^e vol. 1860.
- Philadelphie. Academy proceedings, 1859, 8 cahiers.
- Pigeory (Félix). *Revue des Beaux-arts*. livr. 19^o à 23^o.
- Pimont (Prosper). Trois brochures : *Caloridore progressif ; Calorifuge plastique ; Caloridore alimentateur progressif.*
- Poitiers. Société des Antiquaires de l'ouest, 1857. *Mémoires*

- 3^e et 4^e tr. 1859.—1^{er} tr. 1860. Séance publique du 10 mai 1860.
- Poitiers. *Séance annuelle d'ouverture des Facultés*, 1859-60.
Distribution des médailles aux élèves de la faculté de droit et de l'école secondaire de médecine et de pharmacie, 1859.
- Poitiers. Société académique d'agriculture. *Bulletin*, 1859. n^{os} 53 à 57.
- Pontault (de). *Les Olim du château de Tourlaville, près Cherbourg*.
- Quetelet. *Observations des phénomènes périodiques*, Ext. du t. 31 des mémoires de l'Académie de Belgique.
- Reims. Académie impériale. *Travaux*, 27^e et 28^e vol.
- Revue des Beaux-Arts, 6^e liv. 1860.—Nouvelle 1^{re} liv. 1860.
- Revue des Sociétés savantes et autres ouvrages. V. Ministre de l'Instruction publique.
- Revue du monde païen. V. D'Anselme.
- Revue nouvelle. V. Gagneux.
- Rochefort. Société d'agriculture. *Travaux*, 1858-59, 2^e série.
- Rondot (Natalis). *Musée d'art et d'industrie à Lyon*.
- Rondelet (Ant.). *Étude sur la question relative aux Seamilli impares*.
- Rouen, Cercle pratique d'horticulture. 1859 2^e bulletin.
- Rouen, Société centrale d'agriculture. *Extrait des travaux*. 152^e, 153^e cahiers, 1859.
- Rouen, Chambre de commerce. *Statistique du commerce maritime et des exportations de tissus de coton et de laine du port de Rouen, en 1858*.
- Rouen, Société impériale et centrale d'horticulture. *Bulletin*, t. 6, 4^e cahier 1859; t. 7, 1^{er} et 2^e cahier 1860.
- Rouen, Société libre des Pharmaciens. *Bulletin des travaux*, 1858-59.

- Rudhart (D^r Georg Thomas Von). *Erinnerungen an Johann Georg von Lori*. Munich, 1859.
- Saint-Aignan (ducs de). *V*. Guislain.
- Saint-Étienne. Société impériale d'agriculture. *Annales*, t. 3^e, 1^{re} liv.
- Saint-Germain. *V*. Tardieu.
- Saint-Omer. Société des antiquaires de la Morinie. *Bulletin historique*, 30^e liv. 2^e tr. 1859; 31^e, 32^e, 2^e sem, 1859; 33^e, 1860.
- Sociétés Savantes (Revue des) et autres ouvrages. *V*. Ministre de l'instruction publique.
- Sociétés de Pharmacie. *Congrès annuel*.—*Compte-rendu de la 2^e session tenue à Rouen, les 16 et 17 août 1858*.
- Soissons. Société archéologique. *Bulletin*, t. 12.
- Tardieu de Saint-Germain (Jules). *La veilleuse*, légende. Paris, 1859; id. 2^e édit.—*Les roses de Noël. Dernières fleurs*, 2^e édit., *La feuille de coudrier*, 3^e édit. 1860.
- Toulon. Société des sciences. *Bulletin*, 27^e année, 1859.
- Toulouse. Académie impériale des sciences, etc. *Mémoires*, 5^e série, t. 3. 1859.
- Toulouse. Société impériale de médecine, chirurgie et pharmacie. *Compte-rendu des travaux, du 10 mai 1858 au 15 mai 1859*.
- Tours. Société d'agriculture. *Annales*, 3^e et 4^e tr. 1857.
- Travers (Julien). *Annuaire du département de la Manche*, 31^e année, 1859; 32^e année, 1860.—Trois opuscules : *Prise de Luna par les Normands*.—*Notice biographique sur M. Ange-Benjamin Marie du Mesnil*.—*Notice biographique sur Julien Le Tertre*.—*Gerbes glanées, 2^e gerbe*. Caen, 1860. *V*. Annuaire.
- Trinchera (Francesco). *Discorso proemiale alle lezioni di*

- economia politica letto nella reggia università di Modena*, il dì 21 Marzo 1860.
- Troyes. Société d'agriculture, des sciences, etc. *Mémoires*, t. 10, n^{os} 49 à 52.
- Valenciennes. Société impériale d'agriculture. *Revue agricole, etc.*, n^{os} 1 à 6, 1859; n^{os} 7 à 11, 1860.
- Van der Heyden. *Notice sur la maison de Kerchhove, dite Van der Varent*.
- Versailles. Société d'agriculture. *Mémoires*, 59^e année, 1859.
- Versailles. Société des sciences morales et politiques. *Mémoires*, t. 5^e, 1859.
- Vienne. Académie. *Jahrbuch der K. K. Geologischen Reichsansalt*. 2 v. in-8^o, n^{os} 1 et 2. 1859.
- Vingtrinier (Aimé). *La Tour de Saint-Denis en Bugey*.
- Vingtrinier (le D^r). *Rapport sur le compte-rendu par S. Ex. le Ministre de la Justice, de la justice criminelle pour l'année 1857*.
- Washington. Institut Smithsonian. *Smithsonian contributions to Knowledge*. vol. 10. 1858.—*Annual report of the Board of regents of the Smithsonian institution*.
- Washington. *Patent office, report for the year. 1857*.—Agriculture.—Arts et manufactures, 3 vol. in-8^o.—*Annual report of the Board of regents*.
- Whitney. V. Hall.
- Zantedeschi. *De l'influence de l'électricité dans la formation des grêlons, et des moyens économiques de préserver les campagnes des ravages de la grêle*.

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1860-1861.

OFFICIERS EN EXERCICE.

- M. VINCENT, *Président.*
M. BACHELET, *Vice-Président.*
M. A. LÉVY, *Secrétaire pour la Classe des Sciences.*
M. DECORDE, *Secrétaire pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*
M. BALLIN, *Bibliothécaire-Archiviste.*
M. HELLIS ✱, D.-M., *Trésorier.*
-

CHANGEMENTS SURVENUS DEPUIS L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.

NOTA. En conformité de l'article 70 des statuts réglementaires du 30 août 1848, la liste complète ne devant plus être imprimée que de cinq en cinq ans, on se borne à indiquer ici les changements à faire à la liste de 1858.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS A RETRANCHER.

MM.

VERVOITTE aîné, passé dans les Correspondants.

DE BIGORIE DE LASCHAMPS ✱, id.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS A AJOUTER.

MM.

1860. VERVOITTE aîné (R. 1850), Maître de Chapelle de l'église de Saint-Roch, à Paris.

DE BIGORIE DE LASCHAMPS ✱ (R. 1859), Procureur général près la Cour impériale de Bastia (Corse).

M^{gr} BILLIET (Alexis), Archevêque de Chambéry.

1860. **BACCI** (Dominique), Professeur de Philosophie à la Mirandole (Modène-Italie).

MURET (Théod.), Homme de lettres et Avocat (C. 1835, R. 1843, C. 1844, R. 1859), à Paris, 15, *rue de Ponthieu*.

CORRESPONDANTS A RETRANCHER.

MM.

GIGOT, D.-M., n'a pas retiré son diplôme.

FRANÇOIS (Alphonse) ✱, idem.

CHANGEMENTS DE DOMICILE.

MM.

1833. **BOUGRON** (L.-V.), Statuaire, 77, *avenue de Saint-Cloud*, à Versailles (Seine-et-Oise).

1835. **BELLANGÉ** (Joseph-Louis-Hippolyte) ✱, Peintre, ex-Conservateur du Musée de Rouen, à Paris, n° 35 (ancien), *rue de Douai*.

1851. **CLOS**, Docteur ès-Sciences, Professeur de botanique à la Faculté des sciences, Directeur du Jardin-des-Plantes, à Toulouse.

1853. **MEAUME**, Professeur de législation et de jurisprudence à l'École forestière de Nancy (Meurthe), 138, *rue Saint-Dizier*.

1858. **BERTHERAND**, D.-M., ex-Professeur à l'École de médecine de Lille, Secrétaire général de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura).

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

(CHANGEMENTS DE DOMICILE.)

MM.

1842. **ZANTEDESCHI**, Professeur de physique, etc., à Padoue (Italie).

1844. **M. PASQUIER** (Victor), Directeur de la Pharmacie centrale de l'armée belge, etc., à Anvers, 32, *rue Haute*.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Brest. Société académique (Finistère).

Amsterdam. Académie royale des sciences (Hollande). [M. Benj.
DUPRAT, Lib., rue du Cloître-Saint-Benoît, à Paris].

Moscou. Société impériale d'agriculture (Russie). [M. BOUZET,
Préparateur au Muséum d'histoire naturelle, à Paris].



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

	Pages.
<i>Séance publique tenue le 7 août 1850.</i>	1
<i>Discours d'ouverture, par M. Clogenson, président.</i> <i>— Voltaire jardinier.</i>	3
<i>Remise d'une médaille d'or à M. Legrip pour son ta-</i> <i>bleau du Supplice de Jeanne-d'Arc</i>	5
<i>Les hommes remarquables de la Savoie et de Nice, par</i> <i>M. Ad. Decorde.</i>	25
<i>Vers à M. Louis Bouilhet, par M. Clogenson . . .</i>	57
<i>Rapport sur le concours des Beaux-Arts, par M. Ba-</i> <i>chelet.</i>	58
<i>Le Langage télégraphique, quatrains par M. F. Des-</i> <i>champs</i>	52

CLASSE DES SCIENCES.

<i>Rapport sur les travaux de la classe des sciences pen-</i> <i>dant l'année 1859-1850, par M. Lévy, secrétaire</i> <i>de cette classe.</i>	61
<i>Chambre à sécher; disposition nouvelle proposée par</i> <i>M. P. Pinont</i>	65

<i>Applications nouvelles de l'appareil progressif à condensation et à alimentation simultanées de M. P. Pimont</i>	64
<i>Préparation d'un nouveau papier réactif destiné à reconnaître, principalement dans l'air, la présence de l'oxygène odorant, ou ozone, par M. Houzeau.</i>	66
<i>Des falsifications pratiquées sur les eaux-de-vie; communication de M. Morin, directeur de l'Ecole des sciences.</i>	67
<i>Des déjections alvines de l'ivrogne; deuxième communication de M. Morin.</i>	68
<i>Analyse de l'eau de Eléville au cap de la Hève, par MM. J. Marchand et E. Leudet</i>	69, 99
<i>Observation présentée par M. le Dr Duclos sur un passage de l'analyse ci-dessus, et réponse des auteurs</i>	70
<i>Remarques sur quelques-uns des moyens proposés pour constater la présence de l'alcool dans le chloroforme, par M. Lepage.</i>	71
<i>Des propriétés physiques, organoleptiques et chimiques qui peuvent servir à distinguer les sirops médicamenteux, par M. Lepage.</i>	72
<i>Relation d'une excursion botanique faite dans le département de la Gironde, par M. Malbranche.</i>	75, 108
<i>Iconographie de Jenner, par le docteur Munaret.</i>	75
<i>Remarques présentées par M. le Dr Duclos sur la prétendue dégénérescence de l'espèce humaine.</i>	77, 166
<i>Rapport sur le Bulletin de la Société de médecine de Besançon, par M. le Dr Dumesnil, qui a entretenu la Compagnie de différentes branches des sciences médicales.</i>	78
C'est par omission que ce nom n'a pas été mentionné en marge comme il aurait dû l'être.	
<i>Voyage scientifique dans la Savoie et dans le Midi de la France, par M. le Dr Morel</i>	80
<i>Msr Elliet, archevêque de Chambéry, élu membre de l'Académie de Rouen.</i>	60
<i>Communication de la Chambre de Commerce de Rouen sur la statistique du commerce maritime et des ex-</i>	

<i>portations des tissus de coton du port de Rouen pendant l'année 1858</i>	81
<i>Analyse du Mémoire précédent, par M. Ballin.</i>	82
<i>Tableau décennal des opérations du Mont-de-Piété de Rouen, par le même.</i>	85, 162
<i>Rapport de M. le Dr Vingtrinier sur le compte-rendu de la justice criminelle en France, pendant l'année 1857</i>	84
<i>Observations sur le sujet précédent, par MM. Homberg et Chassan.</i>	85
<i>Communication de M. De Lérue sur les tendances des habitants de la campagne à émigrer vers les villes.</i>	88
<i>Observations sur ce sujet par MM. Morel, Hélot, Vingtrinier et Dumesnil.</i>	90
<i>Etude scientifique et archéologique sur le territoire de la ville de Rouen, dans les temps les plus reculés, par M. A. Lévy, secrétaire de la classe des sciences.</i>	92, 177
<i>Description scientifique de la France, provoquée par S. Exc. le Ministre de l'instruction publique.</i>	92
<i>Désignation de plusieurs collaborateurs.</i>	94

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION
DANS SES ACTES.

<i>Analyse de l'eau de Bléville, par MM. E. Marchand et E. Leudet.</i>	99
<i>Excursion botanique dans la Gironde, par M. A. Malbranche.</i>	108
<i>Souvenirs scientifiques d'un voyage dans le Midi de la France et dans la Savoie, en octobre 1839, par M. le Dr Morel</i>	122
<i>Considérations chimiques sur les eaux-de-vie, par M. Morin, directeur de l'École supérieure des sciences de Rouen</i>	149
<i>Tableau décennal des opérations du Mont-de-Piété de Rouen, présenté par M. Ballin</i>	162
<i>Quelques réflexions sur la prétendue dégénérescence de l'espèce humaine, par M. le Dr Duclos</i>	166
<i>Etude scientifique et archéologique sur le territoire de</i>	

<i>la ville de Rouen, dans les temps les plus reculés, par M. A. Lévy</i>	177
Aspect physique du territoire de Rouen avant la fondation de la ville	179
Premières transformations du territoire.	182
Période normande.	216

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS.

<i>Rapport sur les travaux de cette classe, par M. A. Pottier, secrétaire</i>	229
<i>Circulaires de M. le Ministre de l'intérieur, relatives à la préparation d'un Dictionnaire géographique complet de la France, et d'un Répertoire archéologique. 250</i>	
<i>La Seine-Inférieure au temps des Gaulois, par M. l'abbé Cochet.</i>	251, 267
<i>Manuel du bibliographe normand, par M. Frère . . .</i>	255
<i>Notice sur le chroniqueur Pierre Cochon, par M. de Beaufort.</i>	255, 299
<i>La Paix et la Trêve de Dieu, par M. Semichon</i>	257
<i>Episode de la Ligue à Rouen, par M. Farabé.</i>	258, 289
<i>Sur un manuscrit des Mémoires de M. Blondel, ministre de France à Turin, à la fin du règne de Victor-Amédée, roi de Sardaigne, par le même</i>	259
<i>Etude de M. de Beaufort sur les Etats de Normandie pendant la domination anglaise. Rapport par M. Lévesque.</i>	241
<i>Relation d'un procès entre le sieur de Saint-Maurice et deux artistes peintres, en 1729, par M. Lévesque, 243, 552</i>	
<i>Observations sur le même sujet, par M. de Glanville, 243, 553</i>	
<i>Rapport sur les t. XXII et XXIII des Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, par M. de Glanville.</i>	248
<i>Mort du P. Arthur Martin</i>	249
<i>Carte des voies romaines du département de l'Allier, par M. Tudot; rapport par M. de Glanville</i>	ib.

<i>Rapport sur le premier cahier du Bulletin académique de Brest, par M. Ballin</i>	249
<i>Rapport du même sur l'Annuaire de la Manche pour 1839, et sur trois opuscules de M. Julien Travers (Destruction de la ville de Luna, Biographies de Julien Letertre et de Marie Dumesnil)</i>	250
<i>Cantate italienne en l'honneur de M^{lle} de la Gâtinerie ; traduction en vers français par M. Edgar Chanu, et rapport par M. Ballin</i>	251
<i>Note de M. Ballin sur des photographies d'anciennes chartes, offertes à l'Académie par M. Dubosc, conservateur des archives du département de la Manche</i>	252
<i>Notice sur la Société académique des enfants d'Apollon, par M. Lemonnier ; rapport par M. Ballin</i>	ib.
<i>Une épigramme, par le même</i>	255
<i>Monographie de l'église Saint-Laurent de Rouen, par M. De la Quêrière</i>	ib.
<i>Etude sur la répression du vagabondage, par M. Homberg</i>	254
<i>Observation sur ce sujet, par M. Vingtrinier</i>	256
<i>Recueil de miscellanées, intitulé : Vieux papiers d'un imprimeur, par M. Aimé Vingtrinier, de Lyon ; rapport par M. Decorde</i>	257
<i>Autres rapports du même, sur la Veilleuse de M. Jules Tardieu ; Mémoires de l'Académie du Gard pour 1839 ; deux ouvrages sur le droit commercial, par M. Aldrick Caumont</i>	ib.
<i>Pièces de vers du même et de M. Clogenson</i>	ib., 264
<i>Rapports de M. Hellis sur le Recueil de l'Académie des Jeux floraux et sur la Revue des Beaux-Arts</i>	259
<i>Histoire de la petite ville de Blangy, par M. De Lérue</i>	ib.
<i>Rapport du même, sur la Revue du monde païen</i>	260
<i>Notice biographique sur Jules de Blossville, par M. Th. Muret</i>	ib.
<i>Description d'une curieuse collection de portraits et de costumes de comédiens français du xv^{ne} et du xviii^e siècle, par le même</i>	262
<i>Rapport, encore par le même, sur les œuvres de M. Millet-Saint-Pierre</i>	ib.

Le Prophète des Cévennes, et Italie, poésies de M. Th. Muret	265
La Ligue à Rouen, en 1591 et 1592, par M. Gosselin, et rapport par M. de Beaurepaire	ib.

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION
DANS SES ACTES.

La Seine-Inférieure au temps des Gaulois, par M. l'abbé Cochet	267
Episode de la Ligue, par M. Barabé	289
Notice sur Pierre Cochon, auteur de la Chronique normande, par M. de Beaurepaire.	299
Mémoires de travaux d'art et de peinture exécutés à la Vicomté de l'Eau de Rouen en 1729 et 1750, et procès qui eut lieu à ce sujet, par M. Lèvesque	289
Réponse au Mémoire précédent, par M. de Glanville.	535
Poésie. Querelle entre deux Académiciens, par M. Ballin	562
Équivoque extra-parlementaire (xviii ^e siècle), par M. Clougenson	565
Les deux Questions à l'ordre du jour, par le même	564
A Monsieur Berville, par le même	565
La Fourmillière, par M. Decorde.	566
Le Mascaret, par le même	567
Le Reveil à la campagne et à la ville, par M. Mouton	570
Prix proposés pour 1861, 1862 et 1865.	575
Table des ouvrages reçus pendant l'année 1859-1860.	576



LIBRAIRIE FRANÇAISE DE DERACHE

ÉDITEUR DES OUVRAGES

Pour l'étude des langues étrangères d'après la *Méthode-Robertson*.

Rue du Bouloy, 7, au premier, à Paris,

(Entrée par la porte à côté de celle des Messageries.)

Notre Librairie traite de gré à gré pour le dépôt et la vente des ouvrages d'éducation, d'archéologie ou d'histoire publiés dans les départements.

— ON FAIT LA COMMISSION. —

DICTIONNAIRE IDÉOLOGIQUE

RECUEIL DES MOTS, DES PHRASES, DES IDIOTISMES ET DES PROVERBES DE LA LANGUE FRANÇAISE, classés selon l'ordre des idées, par T. ROBERTSON.

Paris, 1859. Un fort vol. in-8, broché : 6 fr. 50

— Le même volume solidement cartonné : 7 fr. 50

N. B. Envoyer un mandat de poste de 7 fr. 25 c., pour recevoir le Dictionnaire broché à domicile dans les départements sans autres frais.

Le but du *Dictionnaire Idéologique* est de présenter immédiatement toutes les expressions consacrées par l'usage sur quelque sujet que l'on ait à traiter. Une idée étant donnée, on y trouve le mot qui l'exprime le plus convenablement. A cet effet, les mots et les phrases de la langue y sont classés, non selon leur prononciation ou leur orthographe, mais strictement selon leur *signification*. Ce dictionnaire est indispensable aux gens de lettres, aux orateurs, aux avocats, aux prédicateurs, et généralement à tous ceux qui se servent de la parole ou de la plume.

Supposons qu'un auteur ait à décrire la beauté d'Hélène, la finesse d'Ulysse, ou l'avarice d'Harpagon, il faudra que sa mémoire lui présente autant de groupes d'expressions qu'il aura de sujets à traiter. Ainsi, autour de l'idée de *beauté* devront se grouper *formes, élégance, grâce, tournure, attrait, éclat, appas, charmes, fleur, délicatesse, recherche, splendeur, etc., etc.* Mais la mémoire est souvent rebelle; souvent l'auteur se met à la torture pour trouver le mot ou le tour de phrase qui seul pourrait retracer fidèlement sa pensée. Le *Dictionnaire Idéologique* fournit à profusion toutes les expressions qui se rattachent plus ou moins directement au sujet donné. Par exemple, à l'idée de *finesse*, il donne, non comme synonymes, mais comme analogues : « *Ruse, art, artifice, subtilité, astuce, circonvension,.... biais, diplomatie, politique, intrigue, etc.* »

Afin de démontrer plus nettement encore les rapports qui existent entre les mots exprimant des idées opposées ou corrélatives, ces mots ont été placés de façon que chaque groupe d'expressions se trouve en regard de celui qui constitue ses antithèses. Ainsi, on trouvera à côté du mot *finesse* et de ses équivalents, les mots suivants qui en sont la contre-partie : *simplicité, naturel, franchise, sincérité, droiture*; — *simple, ingénu, franc, sincère, etc., etc.* L'investigateur découvrira souvent des tours de phrase dont il pourra se servir avec avantage pour varier sa phraséologie et lui donner de la vigueur. Les rhétoriciens savent tout le parti qu'on peut tirer de l'introduction habile des antithèses dans le discours.

Nous ne donnons ici que quelques exemples, nous pensons qu'ils suffiront pour faire juger de l'utilité du livre que nous annonçons. Le *Dictionnaire Idéologique* est l'application à la langue française du plan développé dans le *Thesaurus of English Words and Phrases* du Dr Roget, dont la sixième édition a été dernièrement publiée à Londres. Les idées y sont distribuées en six classes qui se subdivisent en ordres, en familles, en genres et en espèces, de manière que l'esprit puisse descendre successivement des généralités aux particularités.

- AZAIS (AVOCAT).** Dieu, l'Homme et la Parole, ou la langue primitive. *Paris*, 1853-57. Un fort vol. grand in-8, br. 6 fr.
- BARTHELEMY (ED. DE).** Histoire de la ville de Châlons-sur-Marne et de ses institutions depuis son origine jusqu'en 1789. Un vol. in-8, br. 6 fr.
- Statistique monumentale de l'arrondt de Ste-Menehould (*Marne*). 2 fr.
- ROUCHER DE PERTHES.** Antiquités celtiques et antédiluviennes. 2 vol. grand in-8, br., avec cartes et planches. 20 fr.
- Petit Glossaire, traduction de quelques mots financiers, — esquisse de mœurs administratives. 2 vol. in-12, br. 7 fr.
- Hommes et Choses, alphabet des passions et des sensations, — esquisses de mœurs. 4 vol. in-12 br. 44 fr.
- Voyage à Constantinople par l'Italie. la Sicile et la Grèce, retour par la mer Noire et les provinces danubiennes, en 1853, 2 vol. in-12, br. 7 fr.
- Voyage en Danemarck, en Suède, en Norwége, par la Belgique et la Hollande — Retour par les villes anséatiques, la Saxe, la Bavière, le Wurtemberg et Bade en 1854. *Paris*, 1858. Un vol. in-12, br. 3 fr. 50
- Voyage en Espagne et en Algérie en 1855. *Paris*, 1859. Un fort vol. in-12, br. 3 fr. 50
- Voyage en Russie, retour par la Lithuanie, la Pologne, la Silésie, la Saxe, Nassau et Wisebade en 1856. *Paris*, 1859. Un vol. in-12, br. 3 fr. 50
- DE LA FEMME DANS L'ÉTAT SOCIAL, DE SON TRAVAIL ET DE SA RÉMUNÉRATION. *Paris*, 1860. Brochure in-8. 4 fr. 25
- BRÉBISSON.** Flore de la Normandie (phanérogames et cryptogames semi-vasculaires). Troisième édition, 1859. Un vol. in-12, br. 7 fr.
- CAUMONT (DE).** ABÉCÉDAIRE OU RUDIMENT D'ARCHÉOLOGIE (*Architecture religieuse*). *Paris*, 1859. Un fort vol. in-8, br., orné d'une très-grande quantité de bois gravés intercalés dans le texte. 7 fr. 50
- ABÉCÉDAIRE OU RUDIMENT D'ARCHÉOLOGIE (*Architecture civile et militaire*), *Paris*, 1858. Un fort vol. in-8, br., orné de bois gravés. 7 fr. 50
- BULLETIN MONUMENTAL, ou collection de Mémoires et de renseignements sur les monuments de la France, publié par M. de Caumont. 25 vol. in-8, brochés. Prix de chaque volume, 42 fr. — L'abonnement annuel : 45 fr.
- Statistique monumentale du Calvados, contenant la description des arrondissements de Caen, de Falaise, de Bayeux et Vire; par M. de Caumont. Trois vol. in-8, avec planches. Chaque volume se vend séparément : 12 fr.
- COCHET (L'ABBÉ).** La Normandie souterraine; Notice sur des cimetières romains et des cimetières francs explorés en Normandie. Un vol. grand in-8, br., avec vignettes et gravures. (*Rare.*)
- Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes, faisant suite à la *Normandie souterraine*, 4 vol. gr. in-8, br., avec grav. (*Rare.*)
- Eglises de l'arrondissement d'Yvetot, 2 vol. in-8, br., avec grav. 10 fr.
- LE TOMBEAU DE CHILDÉRIC Ier, roi des Francs, restitué à l'aide de l'archéologie et des découvertes récentes faites en France, en Belgique, en Suisse, en Allemagne et en Angleterre. 1859. 1 vol. gr. in-8, br., avec 187 bois gravés. 10 fr.

Sous le nom de *Tombeau de Childéric*, c'est un tableau de la France mérovingienne que l'auteur présente au public. C'est la première application, à un point important de l'histoire de France, d'un corps de doctrines archéologiques ne d'une multitude de faits.

CROSNIER (L'ABBÉ). Iconographie chrétienne, ou étude des sculptures et des peintures au moyen âge. *Paris*, 1848, in-8, br. (*Rare.*) 7 fr.

— Monographie de la cathédrale de Nevers, suivie de l'histoire des Evêques de Nevers. 1854. Un vol. gr. in-8, br., avec planches. 42 fr.

DANTIER (ALPH.). Description monumentale et historique de Notre-Dame de Noyon, cathédrale du XI^e siècle. Un vol. in-8, br. 4 fr. 50

Parmi les édifices religieux qui couvrent le sol de la France, il en est peu qui offrent un sujet plus intéressant d'analyse et d'étude que l'église de Notre-Dame de Noyon.

DECORDE (L'ABBÉ). Essais historiques et archéologiques sur le pays de Bray (*Seine-Inférieure*). 4 vol. in-8, br. 42 fr — *On vend séparément :*

— Canton de Neufchâtel, 4 vol. in-8, br. 3 fr.

— Canton de Blangy, 4 vol. in-8 br. 3 fr.

— Canton de Londinières, 4 vol. in-8 br. 3 fr.

— Canton de Forges-les-Eaux, 4 vol. in-8, br. 3 fr.

— Dictionnaire du patois du pays de Bray, 1852. In-8, br. 3 fr.

— **DICTIONNAIRE DU CULTE CATHOLIQUE**, par le même. *Paris*, 1859.

Un vol. in-8 de 336 pages, br. 4 fr.

Les personnes, désireuses de bien connaître les cérémonies du christianisme, comprendront aisément tout l'avantage qu'il y a d'avoir sous la main une espèce d'aide-mémoire, et d'obtenir des renseignements précis sur tout ce qui touche à la religion. C'est le résumé d'une promenade faite dans son église par un prêtre qui veut se rendre compte de tout ce qui a rapport aux saintes fonctions qu'il exerce.

DESLONGCHAMPS (EUDES). Introduction à l'histoire naturelle des Brachiopodes vivants et fossiles, ou considérations générales sur la classification de ces êtres en familles et en genres; traduit de l'anglais de Th. Davidson, par MM. Eudes et Eugène Deslongchamps, 4 vol. in-4, br. 45 fr.

— Nouvelles observations sur le genre *Eligma*, in-8, avec pl. 4 fr. 25

— Essai sur les Plicatules fossiles des terrains du Calvados, et sur quelques genres voisins ou démembrés de ces coquilles. In-4^o, br. avec 14 pl. 42 fr.

— Description des couches du système oolithique inférieur du Calvados, suivie d'un catalogue descriptif des Brachiopodes qu'elles renferment, par M. Eugène Deslongchamps. *Caen*, 1857. In-8 avec 2 planches. 3 fr.

— **MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE NORMANDIE :**

— *Première série*, de 1824 à 1828, 4 vol. in-8 br., avec atlas.

— *Deuxième série*, de 1829 à 1859, 7 vol. in-4 avec planches.

— Bulletin de la Société linnéenne de Normandie (1855-56). Tome I, in-8 de 444 pages et 7 planches. 4 fr.

— *Idem.*—(1856-57), t. II. in-8 de 376 pages avec 5 planches. 5 fr. 50

— *Idem.*—(1857-58), t. III, in-8, avec planches. 5 fr.

— *Idem.*—(1858-59) t. IV, in-8, avec planches. 5 fr.

DUBOIS (L'ABBÉ). Histoire de l'Abbaye de Morimond, quatrième fille de Cîteaux. Deuxième édition. Un fort vol. in-8, br. avec plan. 7 fr.

DUBOIS (LOUIS). Glossaire du patois normand, augmenté et publié par J. Travers. *Caen*, 1856. Un fort vol. in-8, br. 40 fr.

DUMONT. Justice criminelle des duchés de Lorraine et de Bar, du Bassigny et des trois évêchés. 2 vol. grand in-8, avec planches. 45 fr.

— Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy. *Bar-le-Duc*, 1843-44, 3 vol. gr. in-8, portraits, cartes, sceaux, avec armoiries, etc. 48 fr.

— Histoire des monastères de l'Etanche et de Benoiste-Vau. In-8. 40 fr.

GODARD. Essai sur le symbolisme architectural des églises. in-8, br. 4 fr. 50

- JOLLOIS.** Mémoires sur les Antiquités des Vosges. Magnifique vol. in-4o, papier vélin, orné de 40 pl. 45 fr.
- Mémoires sur les Antiquités du département du Loiret. Magnifique vol. in-4, papier vélin, planches. 35 fr.
- Vie de Jeanne d'Arc. Splendide ouvrage in-folio avec planches. Prix en feuilles. 35 fr.
-
- LAMBERT.** Essai sur la Numismatique gauloise au nord-ouest de la France. Paris, 1844, 1 vol. in-4, br., avec pl. 46 fr.
- LANGLOIS (H.).** Essai sur la calligraphie des manuscrits du moyen âge, et sur les ornements des premiers livres d'Heures. Un vol. in-8, br., gr. 40 fr.
- LE FLAGUAIS (ALPH.).** OEuvres poétiques complètes. Paris-Caen, 1851-56. 3 beaux vol. in-8, brochés. 45 fr.
- La Normandie, cette belle province toute verte et toute ombragée de pommiers en fleurs, a ses traditions, ses légendes, ses histoires de veillée. Honneur à M. Le Flaguais qui a su réunir en un faisceau poétique les souvenirs de sa patrie.
- LEFEBVRE (J.).** Traité élémentaire de Numismatique générale. Paris, 1850, 1 vol. petit in-8, br. 3 fr. 50
- MANCEL (GEORGES).** Journal d'un bourgeois de Caen, 1652-1733, publié et annoté d'après un manuscrit de la bibliothèque de Caen. In-8, br. 4 fr.
- Etablissement de la fête de la Conception de N.-D., dite la *Fête aux Normands*, par Wace. Caen, 1842, 1 vol. in-8, br. 7 fr.
- MÉLICOQ (LA FONS DE).** Une Cité picarde au moyen âge, ou Noyon et le Noyonnais aux XIV^e et XV^e siècles. In-8, br. 3 fr.
-
- MÉMOIRES** de la société des Antiquaires de Normandie, t. XI à XXIII, in-4.
- de la société des Antiquaires de l'Ouest (*Poitiers*).
- de la société des Antiquaires de la Morinie (*St-Omer*).
- des Académies de Dijon, de Rouen, de Lille, d'Abbeville, etc.
- MÉMOIRES** de la Société archéologique de l'Orléanais, t. II, III et IV, in-8o.
- Nous possédons toutes ces collections.— On peut acquérir les volumes séparément.
-
- MÉNANT (J.).** Zoroastre. Essai sur la philosophie religieuse de la Perse; 2^e édition, précédée d'une Notice sur les livres sacrés. In-8. br. 3 fr.
- ROSNY (DE).** Histoire de Lille, depuis son origine jusqu'à 1830. In-8, pl. 6 fr.
- Histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Loos, près Lille, depuis sa fondation jusqu'à sa suppression. 1 vol. in-8. 3 fr.
- L'Epervier d'or, ou Description des fêtes et tournois qui, sous le titre de *Noblesse de l'ÉpINETTE*, se célébrèrent à Lille au moyen-âge. In-8, pl. 8 fr.
- BRUN-LAVAINÉ.** Les sept Sièges de Lille, contenant les relations de ces sièges, appuyées des chartes, traités, et les documents s'y rattachant, avec trois plans de la ville en 1667, 1703 et 1792. Un fort vol. in-8 6 fr.
- STRATTEN-PONTHOZ.** Charles-le-Bon, causes de sa mort, ses vrais meurtriers; Thierry d'Alsace, des comtes de Metz, seigneur de Bitche et comte de Flandre. In-8 br., avec portrait. 5 fr.
- TEXIER (L'ABBÉ).** Essai historique et descriptif sur les argentiers et les émailleurs de Limoges. *Poitiers*, 1 vol. in-8, avec planches, br. 9 fr.
- TORQUAT (L'ABBÉ).** Histoire de Cléry, du chapitre et du pèlerinage de Notre-Dame, les tombeaux de Louis XI et de Dunois. In-8. 2 fr. 50
- VAUGEOIS.** Histoire des antiquités de la ville de Laigle et de ses environs; recherches sur les invasions des Romains des Francs 1 vol. in-8. 8 fr.

